



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2019-017

PUBLIÉ LE 25 JANVIER 2019

# Sommaire

## **DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté**

71-2019-01-21-015 - Arrêté portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail en Bourgogne Franche-Comté (51 pages)

Page 3

DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté

71-2019-01-21-015

Arrêté portant localisation et délimitation des unités de  
contrôle et des sections d'inspection du travail en  
Bourgogne Franche-Comté



MINISTÈRE DU TRAVAIL

**ARRETE PORTANT LOCALISATION ET DELIMITATION  
DES UNITES DE CONTROLE ET DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL  
EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne Franche-Comté.

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**Vu** le code du travail ;

**Vu** le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

**Vu** l'arrêté du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 20 décembre 2017 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Jean RIBEIL directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Bourgogne Franche-Comté ;

**Vu** l'avis des comités techniques des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des régions Bourgogne et Franche-Comté, réunis en formation conjointe le 18 novembre 2015 ;

**Vu** l'arrêté régional n° 16-BAG01 du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Bourgogne Franche-Comté ;

**ARRETE**

**Article 1** - L'arrêté portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Bourgogne Franche-Comté en date du 5 novembre 2018 est abrogé.

**Article 2** - La localisation et la délimitation des unités de contrôle sont fixées conformément à l'annexe jointe.

**Article 3** - Afin de prévenir le risque particulier lié à l'amiante, a été créé un réseau des risques particuliers composé de 5 agents de contrôle désignés parmi les unités de contrôle et de 2 ingénieurs de prévention afin d'assurer dans la région un appui aux unités de contrôle départementales et interdépartementales ou de mener des actions régionales.

**Article 4** – 2 unités régionales de contrôle ont été créées :

- L'Unité régionale d'appui, de contrôle et de lutte contre le travail illégal (URACTI)
- L'Unité régionale d'appui et de contrôle pour les activités de transport et compétence exclusive pour le suivi et le contrôle de la SNCF (URAC-TR)

**Article 5** - Le présent arrêté est applicable à compter du 21 janvier 2019.

**Article 6** - Les responsables d'unité territoriale du Doubs, du Territoire de Belfort, de la Haute Saône, du Jura, de la Côte d'Or, de la Saône et Loire, de la Nièvre, de l'Yonne et le chef du pôle Travail sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Besançon, le 21 janvier 2019

Le Directeur de Bourgogne Franche-Comté,

Jean RIBEIL

## ANNEXES

Délimitation des champs de compétence (géographiques et par secteurs d'activité) des unités de contrôle et des sections d'inspection

### Côte d'Or : 17 sections

#### Annexe 1 : Unité Départementale de la Côte d'Or : Unité de Contrôle 021-U01

##### Section 01

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

##### **Délimitation territoriale :**

###### **Communes**

ATHEE, FRANXAULT, PAGNY-LE-CHATEAU, AUBIGNY-EN-PLAINE, GROSBOIS-LES-TICHEY, PONCEY-LES-ATHEE, AUXONNE, LABERGEMENT-LES-AUXONNE, PONT, BILLEY, LABRUYERE, SAINT-JEAN-DE-LOSNE, BONNENCONTRE, LANTHES, SAINT-SEINE-EN-BACHE, BOUSSELANGE, LAPERRIERE-SUR-SAONE, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE, BRAZEY-EN-PLAINE, LES MAILLYS, SAINT-USAGE, CHAMBLANC, LONGVIC (liste voies ci-dessous), SAMEREY, CHAMPDOTRE, LOSNE, SOIRANS, CHARREY-SUR-SAONE, MAGNY-LES-AUBIGNY, TICHEY, ECHENON, MAGNY-MONTARLOT, TILLENAY, ESBARRES, MONTAGNY-LES-SEURRE, TRECLUN, FLAGEY-LES-AUXONNE, MONTOT, TROUHANS, FLAMMERANS, PAGNY-LA-VILLE, VILLERS-LES-POTS, VILLERS ROTIN, DIJON et LONGVIC pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

###### **Voies de Longvic**

Toutes les voies de LONGVIC à l'exception des voies suivantes :

Rue Colbert ; rue Lavoisier ; boulevard ; rondpoint, rue et chemin de Beauregard ; boulevard Eiffel et l'allée du 22 juillet 1993.

###### **Voies de DIJON**

RUE ADOLPHE WILLETTE, RPT EDMOND MICHELET, RUE ALPHONSE MAIREY, RUE EDOUARD ESTAUNIE, RUE ANTOINE DE MAERLE, RUE ERNEST BAILLY, RUE ANTOINE LE MOITURIER, RUE FELIX TISSERAND, RUE ARTHUR DERROYE, RUE FELIX VIONNOIS, RUE AUGUSTIN CHANCENOTTE, RUE FREDERIC CHOPIN, RUE AUGUSTIN COLLOT, RUE GAMBETTA, RUE BASSANO, CRS GENERAL DE GAULLE, RUE BORDOT, IMP GUENOT, RUE BRILLAT SAVARIN, RUE HENRI RABAUD, RUE CHANOINE COLLETTE, PL JACQUES PREVERT, RUE CHARLES DUMONT, AV JEAN BAPTISTE GREUZE, RUE CHARLES RONOT, RUE JEAN RENOIR, RUE CHARLIE CHAPLIN, RUE JEANNIOT, RUE CHEVREUL, BD JOHN KENNEDY, RUE CLAUDE ATTIRET, RUE JOSEPH MILSAND, RUE CLAUDE DEBUSSY, RUE JOSEPH TOURNOIS, RUE DAUBENTON, RUE JULES MAREY, RUE DE CRONSTADT, RUE JULES MASSENET, RUE DE L ELECTRICITE, LE CASTEL, RUE DE L INDUSTRIE, RUE, LE NOTRE, RUE DE LA CHAPELLE ST LOUIS, LES MOULINS, CHE DE LA COLOMBIERE, LES ROTONDES, RUE DE LA COLOMBIERE, RUE LOUIS CAILLETET, RUE DE LA NOUE, RUE LOUIS JOUVET, RUE DE LONGVIC, ALL MARIE NOEL, PL DES BLANCHISSERIES, RUE MAURICE RAVEL, RUE DES FRERES COLIN, RUE MOREL RETZ, RUE DES GAULOIS, RUE MOZART, RUE DES LILAS, RUE NEUVE BERGERE, RUE DES MOULINS, RUE NORMALIENS FUSILLES ET CAM, BD DES PEYVETS, RUE DES NORMALIENS FUSILLES ET DE LEURS CAMARADES, RUE DES PRINCES DE CONDE, PARC DE LA COLOMBIERE, RUE DES ROTONDES, RUE PAUL CAZIN, IMP DIMANCHE PRIMARD, RUE PHILIPPE GENREAU, RUE DU CARROUSEL, RUE PIERRE DE SAINT JACOB, RUE DU GOUJON, RUE PIERRE THEVENOT, RUE DU MAROC, RUE RENE FLEUTELOT, RUE DU MIDI, FG SAINT PIERRE, CRS DU PARC, IMP SAINT PIERRE, PAS DU PARC, RUE THEOPHILE FOISSET, RUE DU PETIT BERNARD, RUE VIOLLET LE DUC, BD EDME NICOLAS MACHUREAU,

##### Section 02

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

##### **Délimitation territoriale :**

###### **Communes**

AGENCOURT, CORGENGOUX, MEURSANGES, ALOXE-CORTON, CORGOLOIN, MONTMAIN, ARGILLY, GERLAND, POUILLY-SUR-SAONE, AUVILLARS-SUR-SAONE, GLANON, PREMEAUX-PRISSEY, BAGNOT, JALLANGES, QUINCEY, BEAUNE (liste voies ci-dessous) LABERGEMENT-LES-SEURRE, RUFFEY-LES-BEAUNE, BROIN, LADOIX-SERRIGNY, SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, CHAUX, LE CHATELET, SEURRE, CHEVIGNY-EN-VALIERE, LEVERNOIS, TRUGNY, CHIVRES, LONGVIC (liste voies ci-dessous) VIGNOLES, CHOREY-LES-BEAUNE, MAGNY-LES-VILLERS, VILLERS-LA-FAYE, COMBERTAULT, MAREY-LES-FUSSEY, VILLY-LE-MOUTIER, COMBLANCHIEN, MARGIGNY-LES-REULLEE, CORBERON, MEUILLEY

BEAUNE et LONGVIC pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

###### **Voies de Beaune**

ANCIENNE ROUTE DE BOUZE, ARISTIDE BRIAND, RUE ARMAND GOUFFE, PL AU BEURRE, RUE AUGUSTE DUBOIS, RUE AUGUSTE RENOIR, RUE AUGUSTE SIREDEY, AUX COUCHERIAS, RUE AVID, RUE BARBERET, RUE BELLE CROIX, BLANCHE FLEUR, PL CARNOT, RUE CARNOT, IMP CASSIOPEE, RUE CHARLES AUBERTIN, RUE CHARLES CLOUTIER, AV CHARLES JAFFELIN, RUE CHARLES MONNOT,

RUE CHARLES ROLLET, CHATELAINE, RUE CLEMENT ADER, CLOS DU ROI, RUE COLETTE, COU DU PARLEMENT DE BOURGOGNE, COUR DES CHARTREUX, RUE D ALSACE, RUE D ENFER, CHE DE BATAUT, AV DE BENSHEIM, FG DE BOUZE, RTE DE BOUZE, AV DE L AIGUE, IMP DE L AIGUE, CHE DE L ECU, RUE DE L ENFANT, RUE DE L HERMINETTE, RUE DE L HOTEL DE VILLE, RUE DE L HOTEL DIEU, IMP DE L OUILLETTE, RUE DE L OUVREE, CHE DE LA BOUDE LIEVRE, RUE DE LA BOUZAISE, RUE DE LA BOUZAIZE, RUE DE LA CALIFORNIE, RUE DE LA CHARPEIGNE, CHE DE LA CHATELAINE, CHE DE LA CHAUME, REMP DE LA COMEDIE, CHE DE LA CREUZOTTE, RUE DE LA DOLOIRE, CHE DE LA GDE CHATELAINE, RUE DE LA GOUETTE, IMP DE LA GOUZOTTE, PL DE LA HALLE, ALL DE LA JOCONDE, CHE DE LA MALADIERE, RUE DE LA MEILLE, IMP DE LA PLANE, CHE DE LA POMME DE PIN, CHE DE LA PTE CHATELAINE, AV DE LA REPUBLIQUE, AV DE LA RESISTANCE, AV DE LA SABLIERE, RUE DE LA SABLIERE, CHE DE LA SOURCE, RUE DE LA VRILLE, RUE DE LORRAINE, RTE DE POMMARD, ALL DE ROCHETIN, FG DE SAINT MARTIN, RTE DE SAVIGNY, CHE DE SAVIGNY PAR MONTAGNE, RUE DE SCEAUX, RUE DES 100 VIGNES, CHE DES AMANDIERS, RUE DES AUMONES, ALL DES BLANCHES FLEURS, RUE DES BLANCHES FLEURS, ALL DES BOICHES, IMP DES BRESSANDES, RUE DES BRESSANDES, ALL DES CAPUCINS, CHE DES CARRIERES, CRS DES CHARTREUX, RUE DES CHAZEUX, IMP DES CHILENES, CHE DES CIGALES, TRA DES COMPAGNONS, ALL DES COUCHERIAS, CHE DES CRAS, RUE DES ECUREUILS, RUE DES FEVES, RUE DES GRANDS JARDINS, ALL DES GRILLONS, RUE DES LEVEES, SEN DES LEVEES, RUE DES MARCONNETS, CHE DES MARIAGES, ALL DES MONDES RONDES, CHE DES MONSNIERES, CHE DES MONTBATOIS, CHE DES MONTCHOTS, IMP DES MURIERS, RUE DES NOISETIERS, CHE DES PERRIERES, RUE DES PERRIERES, ALL DES PIERRES BLANCHES, IMP DES PIERRES BLANCHES, RUE DES PIERRES BLANCHES, ALL DES PINS BRULES, RUE DES PREVOLES, RUE DES PREVOLLES, CHE DES RATES, RUE DES ROLES, IMP DES SEUREY, AV DES STADES, CHE DES TEURONS, CHE DES TILLEULS, RUE DES TONNELIERS, CHE DES TOPES BIZOT, ALL DES TREZELEURS, CHE DES TUVILAINS, CHE DES VACHES, RUE DES VEROTTES, RUE DES VIGNES, ALL DES VILLAS FONDET, CHE DESSUS DES BRESSANDES, RUE DEVEVEY, RUE DU 19 MARS 1962, AV DU BATAILLON DE LA GARDE, RUE DU CHATEAU, CHE DU CIEL, RUE DU CLAIR MATIN, CHE DU CLOS DE LA FEGUINE, RUE DU CLOS DES CAPUCINS, CHE DU CLOS DU ROI, PL DU CLOS DU ROY, RUE DU CLOS DU ROY, IMP DU CLOS MAIRE, RUE DU CLOS POTHIER, IMP DU CLOS SAINT JEAN, IMP DU CLOS ST JEAN, RUE DU COLLEGE, PL DU CONSEIL, SEN DU DAHUT, CHE DU DESSUS DES BRESSANDES, RUE DU DEUXIEME CUIRASSIERS, ALL DU DOCTEUR BOULEY, RUE DU DOCTEUR BOULEY, PL DU DOCTEUR JORROT, RUE DU FAUBOURG BRETONNIERE, RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN, RUE DU FESSOU, CRS DU GENET, RUE DU GRENIER A SEL, RUE DU MONT BATOIS, RUE DU MORVAN, AV DU PARC, IMP DU PIGEOU, CHE DU PRESOIR, RUE DU REMPART DES LIONS, ALL DU ROND POINT, RUE DU TRAVAIL, RUE DU TRIBUNAL, RUE E CAUCAL, IMP EDOUARD DARVIOT, RUE EDOUARD FRAISSE, RUE EDOUARD JOLY, RUE EDOUARD MANET, RUE ELISE DELAROCHE, RUE EMILE LABET, EN GENET, ESP DE LA VIERGE, PL ETIENNE JULES MAREY, IMP EUGENE SPULLER, RUE EUGENE SPULLER, RUE F VAILLANT, PL FELIX ZIEM, PL FLEURY, RUE FRANCOIS GERMAIN, RUE GANDELLOT, PL GENERAL LECLERC, BD GEORGES CLEMENCEAU, RUE GEORGES GUYNEMER, AV GUIGONE DE SALINS, RUE GUSTAVE COURBET, RUE GUSTAVE EIFFEL, RUE H LAMBERT, RUE HENRI LAMBERT, RUE HIPPOLYTE MICHAUD, RUE IRA LOUIS REEVES, RUE IZEMBART, RUE JACQUES GERMAIN, RUE JEAN BAPTISTE ETIENNE, RUE JEAN BAPTISTE FOURNIER, RUE JEAN BELIN, RUE JEAN FRANCOIS MAUFOUX, RUE JEAN MERMOZ, RUE JOSEPH PETASSE, SQ JOSEPH PETASSE, RUE JULES MURATIER, RUE JULES NOIROT, LA MONTAGNE, LES CHAMPS BERBIS, LES CHILENES, LES MALADIERES, LES PIERRES BLANCHES, LES PREVOLES, RUE LOUIS DELARUE, RUE LOUIS VERY, RUE MAIZIERES, BD MARECHAL FOCH, PL MAREY, RUE MAREY, RUE MARIE FAVART, ALL MARYSE BASTIE, RUE MAUFOUX, RUE MAURICE EMMANUEL, BD MAXIME LECOUVREUR, RUE MIMEUR, PL MONGE, RUE MONGE, PL MORIMONT, RUE MORIMONT, RUE MOZART, RUE MURAILLES CHARRIERES, RUE NICOLAS ROLLIN, IMP NOTRE DAME, PL NOTRE DAME, RUE NOTRE DAME, RUE OUDOT, RUE PARADIS, RUE PASUMOT, RUE PAUL BON, AV PAUL BOUCHARD, RUE PAUL BOUCHARD, RUE PAUL CHANSON, RUE PAUL D IVRY, RUE PAUL DELABORDE, RUE PAUL LANEYRIE, PETITE PLACE CARNOT, PETITE RUE SAINT NICOLAS, RUE PIERRE BLINE, RUE PIROT, RUE POTERNE, PROMENADE DES BUTTES, PTE RUE DES ROLES, REM DE L HOTEL DIEU, REM MADELEINE, REMP DES DAMES, REMPART SAINT JEAN, PL RENE BERTRAND, RUE RENE PAYOT, RLE BERTHET, RLE GALLIEN, RLE MORLOT, AV ROGER DUCHET, IMP ROLAND GARROS, RUE ROUSSEAU DESLANDES, CHE RURAL DE BAPTAULT, PAS SAINT HELENE PAS SAINTE HELENE, RUE SAINTE MARGUERITE, RUE SAMUEL LEGAY, RUE SYLVESTRE CHAUVELOT, RUE THIERS, VC REMPART DE LA COMEDIE, RUE VERGNETTE DE LAMOTTE, RUE VICTOR MILLOT, RUE VIVANT GARDIN, IMP XAVIER FORNERET, PL XAVIER FORNERET, RUE XAVIER FORNERET, PL ZIEM, RUE ZIEM,

**Voies de Longvic :** RUE COLBERT, RUE LAVOISIER,

### Section 03

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes**

ANTHEUIL, CUSSY-LA-COLONNE, MONTHELIE, ARCENANT, DETAIN-ET-BRUANT, NANTOUX, AUBAINE, EBATY, NOLAY, AUBIGNY-LARONCE, ECHEVRONNE, PERNAND-VERGELESSES, AUXEY-DURESSES, ECUTIGNY, POMMARD, BAUBIGNY, FUSSEY, PULIGNY-MONTRACHET, BEAUNE\*EST, IVRY-EN-MONTAGNE, SAINT-AUBIN, BESSEY-EN-CHAUME, JOURS-EN-VAUX, SAINT-PIERRE-EN-VAUX, BLIGNY-LES-BEAUNE, LA ROCHEPOT, SAINT-ROMAIN, BLIGNY-SUR-OUCHÉ, LACANCHE, SANTENAY, BOUILLAND, LUSIGNY-SUR-OUCHÉ, SANTOSSE, BOUZE-LES-BEAUNE, MAVILLY-MANDELLOT, SAUSSEY, CHAMPIGNOLLES, MELOISEY, SAVIGNY-LES-BEAUNE, CHASSAGNE-MONTRACHET, MERCEUIL, TAILLY, CHEVANNES, MESSANGES, THURY, COLLONGES-LES-BEVY, MEURSAULT, VALMONT, CORCELLES-LES-ARTS, MOLINOT, VAUCHIGNON, CORMOT-LE-GRAND, MONTAGNY-LES-BEAUNE, VOLNAY, CORPEAU, MONTCEAU-ET-ECHARNANT, BEAUNE et DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

##### **Voies de Beaune**

AERODROME, IMP ALEXANDER FLEMING, AV ANDRE BOISSEAUX, RUE ANDRE GAGEY, RUE ANDRE MARIE AMPERE, RUE AU DOIX, RUE BOURGELAT, BD BRETONNIERE, FG BRETONNIERE, RUE BUFFON, IMP BURGALAT, IMP CAMILLE SAINT SAENS,

CAMP AMERICAIN, RUE CELER, RUE CHAFFOTTE, CHALLANGES EST, CHALLANGES OUEST, CHAMPS DES CANNES, AV CHARLES DE GAULLE, IMP CHARLES GOUNOD, IMP CHARLES RICHEL, ALL CHARLES VALLIN, RUE CHAUMERGY, RUE CLAUDE DEBUSSY, IMP CLAUDE ROSSIGNOL, CLOS DES EPINOTTES, RUE COLBERT, CR DE BLIGNY LES BEAUNE, CTRE CIAL ST JACQUES, RTE DE BEAUNE, RUE DE BEAUSEJOUR, RUE DE BELLEVUE, RUE DE BRETENET, RUE DE BRULLY, RTE DE CHALLANGES, RUE DE CHEVIGNEROT, RUE DE CHOREY, RUE DE CITEAUX, SQ DE CLUNY, RUE DE COMBERTAULT, RTE DE DIJON, HAM DE GIGNY, RTE DE GIGNY, RUE DE L ARQUEBUSE, IMP DE L ECOLE, RUE DE L ETANG DUTHU, RUE DE L ORMEAU, RUE DE L OUCHE, RUE DE LA CERISIERE, CHE DE LA CHAMPAGNE, RUE DE LA CHARTREUSE, CHE DE LA CHAU, RUE DE LA CHAU, RUE DE LA COLOMBIERE, RUE DE LA CROIX NOIRE, RUE DE LA FONTAINE DES CHIENS, PL DE LA GARE, RUE DE LA GARENNE, RUE DE LA GENTILHOMMIERE, RUE DE LA MOTTE, CHE DE LA RIOTTE, PAS DE LA SORCIERE, RUE DE LEVERNOIS, RTE DE LONGVAY, RUE DE PLAISANCE, RUE DE REON, RTE DE SEURRE, RUE DE SEURRE, RTE DE VARENNES, RUE DE VARENNES, RTE DE VERDUN, RTE DE VIGNOLLES, RUE DE VIGNOLLES, RUE DES ACACIAS, RUE DES ALOUETTES, IMP DES AMERICAINS, RUE DES ARES CAUTAINS, CHE DES BARBIZOTTES, IMP DES BARBIZOTTES, RUE DES CAPUCINES, RUE DES CASTORS, RUE DES CHAMPS VIENOT, RUE DES CHARDONNETS, IMP DES CHARDONS, IMP DES CHIGNOTTES, RUE DES CHOBINS, IMP DES COUTURIERES, RUE DES CRAIS, RUE DES CRAS, RUE DES CRAS GIGNY, RUE DES CREPTILLES, RUE DES DOMINICAINES, IMP DES ECHALIERS, RUE DES ECHALIERS, IMP DES EPINOTTES, RUE DES GLYCINES, RUE DES GOUTEROTTES, RUE DES GRANGES DE CITEAUX, RUE DES HERBEUX, IMP DES JARDINS DU PRILLE, IMP DES JONCS, RUE DES LAVIERES, RUE DES LILAS, IMP DES LUCIOLES, RUE DES LUCIOLES, AV DES LYONNAIS, RUE DES MAGNOLIAS, RUE DES MARANCHES, IMP DES MEIX, RUE DES MEIX FORTANS, RUE DES MICHERIAS, RUE DES MURAILLES CHARRIERES, RUE DES NAIGEONS, RUE DES NEURROYES, RUE DES PAPILLONS BLANCS RUE DES PERVENCHES, RUE DES PETITES PASSEES, ALL DES PEUPLIERS, IMP DES PIMPRENELLES, RUE DES PINSONS, IMP DES PLANTES DES CHAMPS, CHE DES POIRETS, RUE DES ROBINES, PAS DES ROSES, PL DES SANTOLINES, IMP DES SAPONAIRES, RUE DES SAULES, PL DES SCABIEUSES, IMP DES TAMARIS, RUE DES TANNERIES, RUE DES TEMPLIERS, RUE DES TILLEULS, IMP DES VERGENNES, RUE DOMINIQUE JEAN LARREY, RUE DU 16E CHASSEUR, AV DU 8 SEPTEMBRE, RUE DU BEAU MARCHE, IMP DU CAMP, RUE DU CHAMP DES CANNES, IMP DU CLOS DE CLUNY, IMP DU CLOS DES CHARTREUX, RUE DU COLONEL DE GRANCEY, RUE DU DOCTEUR TASSIN, RUE DU FAUBOURG MADELEINE, RUE DU FAUBOURG PERPREUIL, RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES, RUE DU FAUBOURG SAINT JEAN, RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS, IMP DU FLUN, RUE DU FLUN, IMP DU GRAND PAQUIER, RUE DU HAMEAU, PAS DU JASMIN, AV DU LAC, IMP DU LAC, RES DU LAC, RUE DU LIEUTENANT DUPUIS, IMP DU MILLEPERTUIS, RUE DU MOULIN NOIZE, RUE DU MOULIN PERPREUIL, IMP DU MOULIN PIGNET, RUE DU MOULIN ST JACQUES, PAS DU MUGUET, RUE DU PARC, FG DU PERPREUIL, RUE DU PERTUIS, CHE DU PETIT BOIS, RUE DU PIED D ALOUETTES, RUE DU POINT DU JOUR, IMP DU POIRIER VIGNY, IMP DU PRE AU CHEVAL, RUE DU PRILLE, RUE DU REGIMENT DE BOURGOGNE, RUE DU SAUSSET, RUE DU STAND, CHE DU TACOT, ALL DU TEMPS LIBRE, IMP DU VERGER, RUE EMILE GOUSSERY, LD EMPRISE SNCF, RUE ESDOUHARD, RUE ESDOUHARD, RUE ETIENNETTE MARTIN, RUE FRANCOIS MORTUREUX, RUE FRANZ LISZT, RUE GASTON CHEVROLET, RUE GASTON ROUPNEL, RUE GENERAL VOILLOT, RUE HECTOR BERLIOZ, RUE HENRI BENOIT, RUE HENRI DUNANT, IMP IRA LOUIS REEVES, BD JACQUES COPEAU, RUE JACQUES DE MOLAY, IMP JACQUES MONOD, RUE JACQUES VINCENT, RUE JEAN BAPTISTE GAMBUT, RUE JEAN DES VIGNES ROUGES, RUE JEAN FRANCOIS CHAMPOLLION, RUE JEAN MOULIN, IMP JEAN PHILIPPE RAMEAU, RUE JOSEPH DELISSEY, RUE JOSEPH ERSKINE, RUE JOSEPH SAMSON, PL JOURSANVAULT, BD JULES FERRY, RUE JULES MASSENET, RUE L EGLISE ST NICOLAS, LA CHARTREUSE, LA GRANDE CHARTREUSE, RUE LAVOISIER, LE GRAND PAQUIER, LE TOUR DU LAC, LES BARBIZOTTES, LOT LES CHIGNOTTES, LES VIGNES ROUGES, RUE LOUIS BRAILLE, RUE LOUIS DETANG, RUE LUCIEN PERRIAUX, FG MADELEINE, IMP MADELEINE, PL MADELEINE, AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, BD MARECHAL JOFFRE, RUE MARIE HELENE DASTE, RUE MARIE NOEL, RUE MAURICE MAUCHAMP, MOULIN FLEUCHOT, RUE NEUVE RUE PASTEUR, IMP PAUL DECHARME, BD PERPREUIL, SEN PERPREUIL, RUE PHILIPPE DE CHAUMERGY, RPT PHILIPPE LE BON, RUE PHILIPPE TRINQUET, PIECE DE L ORATOIRE, RUE PIERRE BARREAU, IMP PIERRE ET MARIE CURIE, RUE PIERRE GUIDOT, RUE PIERRE JOIGNEAUX, AV PIERRE LAURIOZ, RUE POISSONNERIE, RUE RAOUL PONCHON, RUE RAYMOND NOIROT, RUE RICHARD, RLE MADELEINE, IMP ROMUALD VANDELLE, BD SAINT JACQUES, IMP SAINT JACQUES, PL SAINT JACQUES, QUA SAINT JACQUES, FG SAINT JEAN, FG SAINT NICOLAS, PL ST EXUPERY, PL THEOPHILE FOISSET, RUE YVES BERTRAND BURGALAT, ZAC DE LA PORTE DE BEAUNE

#### **Voies de Dijon**

RUE ALEXANDRE DUMAS, RUE DU CLOS VOUGEOT, RUE ALOYSIUS BERTRAND, RUE DU GYMNASE, RUE ANCIENNES FACULTES, RUE DU PERE DE FOUCAULD, RUE BERBISEY, RUE DU PETIT CITEAUX, RUE CAPORAL BROISSANT, RUE DU PONT DES TANNERIES, QUAI CHARCOT, RUE EDMOND VOISENET, RUE CREBILLON, PL EMILE ZOLA, RUE D ALGER, QUAI ETIENNE BERNARD, QUAI DE BELFORT, RUE EZ PENOTTES, RUE DE BESANCON, IMP FRAGONARD, RUE DE CHENOVE, RUE FRANCOIS JOUFFROY, RUE DE GENEVE, QUAI GAUTHEY, RUE DE L ILE, BD HENRI BAZIN, RUE DE LA MANUTENTION, BD HENRI CAMP, RUE DE LA STEARINERIE, RUE HUGUES AUBRIOT, RUE DE MARSANNAY LA COTE , RUE JACQUES COPEAU, RUE DE PERRIGNY, RUE JEAN BAPTISTE PINECEDE, SEN DES ALOUETTES, AV JEAN JAURES, RUE DES ATELIERS, RUE JEROME MARLET, RUE DES BILLETOTTES, IMP JOSEPH VERCIER, RUE DES CHAMPS LOUPS, RUE JULES TOUTAIN, RUE DES CORROYEURS, L ILE, CHE DES CREUZOTS, IMP LEON BERTHOUD, RUE DES CREUZOTS, LES ATELIERS, BD DES DIABLES BLEUS, LES CHAMPS LOUPS, CRS DES FRERES, BD MAILLARD, AV DES GRANDES BERGERIES, RUE MARCEL SEMBAT, ALL DES PRES DU BATTOIR, RUE MONGE, RUE DES VERRIERS, MTE DE GUISE, IMP DOCTEUR ROBERT GRESSARD, BD PALISSY, PL DU 1ER MAI, REMP TIVOLI, RUE DU 6 JUILLET, PL SUQUET, BD DU CASTEL, ESP DU CLOS DE MEILLONAS

#### **Section 04**

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes**

BARGES, FLAGEY-ECHEZEAUX, SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX, BONCOURT-LE-BOIS, GEVREY-CHAMBERTIN, SAINT-PHILIBERT, BROCHON, GILLY-LES-CITEAUX, SAULON-LA-CHAPELLE, BROINDON, L'ETANG-VERGY, SAULON-LA-RUE, CHAMBOLLE-MUSIGNY,

MARSANNAY-LA-COTE, SAVOUGES, CORCELLES-LES-CITEAUX, MOREY-SAINT-DENIS, SEGROIS, COUCHEY, NOIRON-SOUS-GEVREY, VILLARS-FONTAINE, CURTIL-VERGY, NUITS-SAINT-GEORGES, VILLEBICHOT, EPERNAY-SOUS-GEVREY, OUGES, VOSNE-ROMANEE, FENAY, PERRIGNY-LES-DIJON, VOUGEOT, FIXIN, SAINT-BERNARD,

A l'exclusion des établissements Orange

## Section 06

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

### Délimitation territoriale :

#### Communes

AISY-SOUS-THIL, GROSBOIS-EN-MONTAGNE, SAINT-ANTHOT, ARNAY-SOUS-VITTEAUX, JUILLENAY, SAINT-DIDIER, AUBIGNY-LES-SOMBERNON, LA MOTTE-TERNANT, SAINTE-COLOMBE-EN-AUXOIS, AVOSNES, LA ROCHE-EN-BRENIL, SAINT-GERMAIN-de-MODEON, BEURIZOT, LACOUR-d'ARCENAY, SAINT-HELIER, BIERRE-LES-SEMUR, MARCELLOIS, SAINT-MESMIN, BLAISY-BAS, MARCIGNY-SOUS-THIL, SAINT-THIBAUT, BLAISY-HAUT, MARCILLY-ET-DRACY, SINCEY-LES-ROUVRAY, BLANCEY, MARTROIS, SOMBERNON, BOUSSEY, MASSINGY-LES-VITTEAUX, SOUSSEY-SUR-BRIONNE, BRAIN, MISSERY, THOREY-SOUS-CHARNY, BRAUX, MOLPHEY, THOSTE, BRIANNY, MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY, UNCEY-LE-FRANC, BUSSY-LA-PESLE, MONTLAY-EN-AUXOIS, VELOGNY, CHAMPRENAULT, MONT-SAINT-JEAN, VERREY-SOUS-DREE, CHARNY, NAN-SOUS-THIL, VESVRES, CHEVANNAY, NOIDAN, VIC-SOUS-THIL, CLAMEREY, NORMIER, VIEILMOULIN, DAMPIERRE-EN-MONTAGNE, POSANGES, VILLEBERNY, DOMPIERRE-EN-MORVAN, PRECY-SOUS-THIL, VILLEFERRY, DREE, ROILLY, VILLY-EN-AUXOIS, EGUILLY, ROUVRAY, VITTEAUX, FONTANGY, SAFFRES, GISSY-LE-VIEIL, SAINT-ANDEUX,

DIJON et CHENOVE pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

#### Voies de Dijon

ALL ADA BYRON, RUE ADOLPHE JOANNE, RUE ALAIN BOMBARD, AV ALAIN SAVARY CAMPUS, AV ALAIN SAVARY (CAMPUS), RUE ALBERT ET ANDRE CLAUDOT, RUE ALIX DE VERGY, RUE AMPERE, RUE ANDRE TARDIEU, RUE ANGELIQUE DU COUDRAY, ALL ANNE FRANK, RUE ANTOINETTE QUARRE, RUE APPERT, RUE ARAGO, AU DESSOUS DE MIRANDE, IMP AUX CHAMPS BONHOMME, RTE AVALON A COMBEAUFONTA, CRS BARA, BD GABRIEL CAMPUS UNIV 2, BD GABRIEL CAMPUS UNIV 6, RUE BEETHOVEN, RUE BENIGNE JOLY, RUE BERTHELOT, CITE BOUTARIC, RUE BOUTARIC, RUE BRANLY, IMP BROEDERLAM, RUE CAMILLE CLAUDEL, RUE CAMILLE FLAMMARION, CAMPUS ESPACE ERASME, CAMPUS ESPLANADE ERASME, IMP CAPITAIN HEYM, IMP CARD. PETIT DE JULLEVILLE, RUE CASTELNAU, AVCHAMPOLLION, CITE CHAMPOLLION, RUE CHANOINE JEAN MARILIER, RUE CHANOINE VINCENEUX, RUE CHAPPE, RUE CHARDONNET, RUE CHARLES AUBERTIN, RUE CHARLES BRUGNOT, RUE CHARLES MAZEAU, RUE CHARLES ROYER, ALL CHARLES TRENET, IMP CHARLES WALCH, RUE CLAUDE BOUCHU, RUE CLAUDE LADREY, RUE CLEMENT DESORMES, RUE CONSTANT PIERRROT, COUR BARA, CR N47 RENTE DU BA, CR N49 DU PRE VERS, RUE D'ALEMBERT, RUE D'ARSONVAL, RUE DE BEAUREGARD, RUE DE CHAMPMAILLOT, BD DE CHICAGO, CHE DE CROMOIS, RUE DE CROMOIS, AV DE DALLAS, RUE DE DIEPPE, RUE DE DIXMUDE, RUE DE LA BOUDRONNEE, BD DE LA DEFENSE, RUE DE LA FRATERNITE, RUE DE LA GOUTTE D'OR, RUE DE LA RAFFINERIE, RUE DE LA RESISTANCE, RUE DE L'EST, BD DE L'UNIVERSITE, CHE DE MANDE, CHE DE MIRANDE, RUE DE MIRANDE, RUE DE MONTMUZARD, ALL DE MORVEAU, IMP DE QUETIGNY, IMP DE REGGIO, CHE DE RONDE DU CIMETIERE, BD DE STRASBOURG, RUE DE THYARD, RUE DENIS PAPIN, CITE D'EPIREY, RUE DES ARGENTIERES, RUE DES BEGONIAS, CHEDES CAILLOUX, RUE DES CHAMPS PREVOIS, IMP DES EBAZOIRS, RUE DES EBAZOIRS, RUE DES FRERES LUMIERE, RUE DES GRANDS CHAMPS, AV DES GRESILLES, PL DES GRESILLES, CITE DES LOCHERES, RUE DES MOLIDORS, RUE DES PEJOCES, RUE DES PEPINIERES, CHE DES PETITES ROCHES, IMP DES PETITES ROCHES, RUE DES PLANCHETTES, RUE DES RIBOTTEES, PL DES SAVOIRS, CHE DES VACHES, CHE DIT DU PONT BARREAU, RUE DJANGO REINHARDT, IMP DOC DOMEK, RUE DOC JEAN BAPTISTE MORLOT, RUE DOC MAURICE DUBARD, BD DOC PETITJEAN, RUE DOC SCHMITT, RUE DOCTEUR ANDRE BRULET, RUE DOCTEUR JULIE, RUE DOM EDMOND MARTENE, SQ DU 18 JUIN, RUE DU CHATEAU D'EAU, ALL DU CLOS SUZON, IMP DU CLOS VERRIERES, RUE DU CREUX D'ENFER, SQ DU CREUX D'ENFER, AV DU MONT BLANC, RUE DU MOULIN A VENT, RUE DU PAQUIER DE BRAY, RUE DU POINT DU JOUR, CHE DU PRE VERSE, RUE DU PROFESSEUR MARION, ALL DU SOUVENIR FRANÇAIS, RUE DU STADE, AV DU STAND, AV DU XXIE SIECLE CAMPUS, CITE D'YORK, RUE D'YORK, RUE EDGAR FAURE, RUE EDGAR QUINET, CHE EDME BEGUILLET, IMP EN CARIOTTES, RUE EN TREPPEY, RUE EN VIEILLE FOURCHE, EPIREY, RUE ERNEST BOUTEILLER, RUE ERNEST LORY, ESPA LOUISON BOBET, ROC EST, RUE ETIENNE ET R MAUCHAUSSE, RUE FERNAND HOLWECK, ALL FLORA TRISTAN, BD FONTAINE DES SUISSES, RUE FRANCOIS BUGNON, RUE FRANCOIS DE LA CUISINE, IMP FRANCOISE DOLTO, RUE FYOT DE LA MARCHE, BD GABRIEL, PL GALILEE, PL GASTON GERARD, RUE GEN CHARLES DE NANSOUTY, IMP GEN GEORGES VANIER, PL GEN RUFFEY, IMP GEORGES CLAUDON, RUE GINETTE WATELLE, RUE GUIBAUDET, RUE GUIDO MASSONERI, RUE HENRI BECQUEREL, CITE HENRI CHRETIEN, RUE HENRI CHRETIEN, RUE HENRI DEGRE, IMP HENRI POINSOT, RUE HENRY JOLY, RUE HUGUES III, RUE HUGUES PICARDET, RUE HYACINTHE VINCENT, CITE IRENE JOLIOT CURIE, RUE IRENE JOLIOT CURIE, RUE ISABELLE DE Portugal, RUE JACQUARD, RUE JACQUELINE DE ROMILLY, RUE JEAN BAPTISTE CARPEAUX, CITE JEAN BILLARDON, PL JEAN BOUIN, RUE JEAN MAZEN, RUE JEAN MOULIN, RUE JEAN SANS PEUR, IMP JEAN SEBASTIEN BACH, RUE JEAN XXIII, BD JEANNE D'ARC, RUE JOACHIM DURANDEAU, RUE JOSEPH KESSEL, RUE JULES D'ARBAUMONT, RUE JULES VIOLLE, RUE JULIE VICTOIRE DAUBIE, RUE LAPLACE, RUE LAVOISIER, LE CROMOIS, LE DESSUS DES GRESILLES, RUE LE JOLIVET, LE PONT BARREAU, RUE LEBON, RUE LEONARD EULER, LES ABATTOIRS, LES GRESILLES, RUE LOUIS BOULANGER, RUE LOUIS BRAILLE, MAIL ANDRE MOREAU, BD MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, RUE MAL LECLERC, AV MAL LYAUTEY, BD MANSART, CITE MARC SEGUIN, RUE MARC SEGUIN, RUE MARIE CURIE, ALL MARIUS CHANTEUR, RUE MARIUS CHANTEUR, RUE MARTIN DE NOINVILLE, BD MARTYRS DE LA RESISTANCE, MIRANDE, MORVEAU, RUE NICOLAS BORNIER, IMP NICOLAS ENFERT, RUE NICOLAS FETU, RUE NICOLAS LENOIR LE ROMAIN, PAQUIER DE BRAY, PARC DES ARGENTIERES, BD PAUL DOUMER, RUE PAUL GAFFAREL, RUE PAULINE KERGOMARD, PEJOCES, RUE PIERRE LARCHER, RUE PIERRE TRAVAUX, PLA GALILEE, RUE PONTUS DE THIARD, PROM DE LA REDOUTE, PROM DES LOCHERES, AV RAYMOND POINCARE, RDPT DU 8 MAI 1945, CITE REAUMUR, RUE REAUMUR, RUE RECTEUR MARCEL BOUCHARD,



RUE RENE COTY, RENTE DE BRAY, RENTE DE CROMOIS, IMP RICHARD WAGNER, RUE ROBERT II, PL ROGER BARADE, RUE ROGER GAUCHAT, RUE CASTELNAU RES, ALL SOPHIE GERMAIN, RUE STE CLAIRE DEVILLE, RUE SULLY, RUE THEODORE MONOD, RUE THIMONNIER, PRO TOUSSAINT LOUVERTURE, BD TRIMOLET, CITE UNIVERSITAIRE, RUE VIRGINIE ANCELOT, RUE VOLTA,

#### **Voies de Chenôve :**

IMP 11 NOVEMBRE (IMPASSE), BLD LECLERC (BOULEVARD MARECHAL), IMP ALOUETTES (IMPASSE DES), RUE LILAS (RUE DES), RUE ARBRE PIN (RUE DE L'), ESP LIMBURGERHOF (ESPLANADE DE), RUE ATELIERS (RUE DES), RUE LUSSAC (RUE GAY), RUE BECQUEREL (RUE ANTOINE), RUE MAI (RUE DU 8), RUE BRIAND (RUE ARISTIDE), RUE MAIREY (RUE ALPHONSE), BLD CAMP ( BLD HENRI), RUE MONTGOLFIER (RUE DES FRERES), AV CARRAZ (AVENUE ROLAND), IMP MOULIN BERNARD (IMPASSE DU), RUE CASTORS (RUE DES), RUE MOULIN BERNARD (RUE DU), RUE CLOS MUTAUT (RUE DU), PL NAUDOT (PLACE MARCEL), IMP CORVIOTTES (IMPASSE DES), RUE PASTEUR (RUE), RUE CUREL (RUE LOUIS), ROUTE DEPARTEMENTALE 122A, RT DIJON ( ROUTE DE ), IMP SEPTEMBRE (IMPASSE DU 11), CH FOUSSETS (CHEMIN DES ), RUE SEPTEMBRE (RUE DU 11), RUE GAULOIS (RUE DES), RUE STADE (RUE DU), RUE GENEVE (RUE DE), RUE THOMAS (RUE ALBERT), RUE GONDRANDES (RUE DES), RUE VOISENET (RUE EDMOND, RUE JAURES (RUE JEAN), RUE JUILLET (RUE DU 6), RUE JUSTICE (RUE DE LA),

#### **Section 07**

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes**

ALLEREY, ARCONCEY, ARNAY-LE-DUC, BARD-LE-REGULIER, BEUREY-BAUGUAY, BLANOT, BRAZEY-EN-MORVAN, CENSEREY, CHAMPEAU-EN-MORVAN, DIANCEY, DIJON\*, JOUEY, LIERNAIS, LONGVIC\*, MAGNIEN, MALIGNY, MANLAY, MARCHESEUIL, MARCILLY-OGNY, MENESSAIRE, SAINT-MARTIN-DE-LA-MER, SAINT-PRIX-LES-ARNAY, SAULIEU, SAVILLY, SUSSEY, THOISY-LA-BERCHERE, VIANGES, VIEVY, VILLARGOIX, VILLIERS-EN-MORVAN, VOUDENAY, DIJON, CHENOVE et LONGVIC pour les voies listées ci-dessous

Tous les établissements Orange du département

##### **Voies de Dijon**

RUE ALBERT MATHIEZ, RUE ALEXIS PERREY, RUE ALFRED DE MUSSET, RUE AMIRAL PIERRE, RUE ANDRE COLOMBAN, RUE AUGUSTE COMTE, RUE BERLIER, RUE BUFFON, BD CARNOT, RUE CDT ABRIOUX, RUE CELESTIN NANTEUIL, RUE CHABOT CHARNY, RUE CHANCELIER DE L'HOSPITAL, RUE CHANOINE DENIZOT, RUE CHAUDRONNERIE, IMP CLAUDE BALBASTRE, RUE CLAUDE BASIRE, RUE CLAUDE BRETAGNE, RUE CLEMENT JANIN, RUE COL DE GRANCEY, IMP COUPEE DE LONGVIC, RUE COUPEE DE LONGVIC, COUR DU CHEVAL BLANC, COUR DU MOUTON, COUR HENRI CHABEUF, COUR SAINT NICOLAS, COUR SAINTE MARIE, COUR STE MARIE, RUE D'ALISE, RUE D'ASSAS, RUE D'AUXONNE, IMP DE BRAISNE, RUE DE LA CHOUETTE, RUE DE LA SYNAGOGUE, RUE DE NEUILLY, RUE DE VENISE, RUE DES BONS AMIS, PL DES DUCS DE BOURGOGNE, RUE DES FORGES, ALL DES JARDINIERS, IMP DES JARDINIERS, CHE DES LENTILLERES, ALL DESPERIERS, RUE DEVANT HALLES CHAMPEAUX, RUE DIDEROT, RUE DIETSCH, CHE DIT DE LA MONGEOTTE, IMP DOC ZAMENHOF, IMP DOC ZIPFEL, RUE DOCTEUR BERTILLON, RUE DOCTEUR LAVALLE, RUE DU CHAMP DE MARS, CRS DU CHEVAL BLANC, RUE DU GAZ, RUE DU LYCEE, CRS DU MOUTON, RUE DU NORD, RUE DU RABOT, PL DU THEATRE, RUE DU VIEUX COLLEGE, RUE DUBOIS, RUE EDME PIOT, SQ EDMOND DEBEAUMARCHE, PAS ELIE CYPHER, PL EMMANUEL ADLER, RUE ERNEST CHAMPEAUX, IMP ERNEST PETIT, RUE ERNEST PETIT ES POUSSOTS, RUE FRANCOIS BAUDOT, RUE FRANCOIS DAMERON, RUE GASTON PARIS, RUE GUYTON DE MORVEAU, RUE HENRI BAUDOT, CRS HENRI CHABEUF, RUE JACOTOT, RUE JEAN BAPTISTE BAUDIN, RUE JEAN BEGAT, RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, RUE JEANNIN, RUE LAMONNOYE, RUE LEGOUZ GERLAND, LES LENTILLERES, LES POUSSOTS, RUE LONGEPIERRE, RUE MAGENTA, RUE MAL KOENIG, RUE MARGUERITE THIBERT, RUE MAURICE CHAUME, RUE PAUL CABET, RUE PAUL LABEL, RUE PELLETIER DE CHAMBURE, RUE PHILIPPE GUIGNARD, IMP PIERRE LANVIN, IMP PIERRE PAUL DARROIS, RUE PIERRE SEMARD, IMP POULETTY, RUE PRIEUR DE LA COTE D'OR, IMP PROSPER MIGNARD, RUE PROUDHON, PTE RUE POUFFIER, PTR PTE RUE DE LA MONNAIE, RUE DES POUSSOTS, ALL ROBERT DELAVIGNETTE, RUE ROBERT ESTIENNE, BD ROBERT SCHUMAN, PL ROGER SALENGRO, PL SAINT MICHEL, CRS SAINT NICOLAS, CRS SAINTE MARIE, RUE SAUMAISE, RUE VAILLANT, RUE VANNERIE, RUE VERCINGETORIX, RUE VERRERIE, BD VOLTAIRE,

##### **Voies de Chenôve :**

PL ALLENDE (PLACE SALVADOR), R LONGVIC ( RUE DE ) DU 1 AU 47 ET DU 2 AU 46, R ANEMONES (RUE DES), R LUTHULI (RUE ALBERT), CH BAS DU CLOS DU ROY(CHEMIN DU), MAIL (LE), R BERT (RUE PAUL), IMP MARC (IMPASSE HENRI), R BLAZET (RUE JULES), R MARIE-ETIENNE (RUE SOEUR), IMP BLEUETS (IMPASSE DES), PL MARS 1962 (PLACE DU 19), R BOUGEOT (RUE RAYMOND), R MARSANNAY (RUE DE), IMP BOURDENIERES (IMPASSE DES), ALL MAZIERES (ALLEE DES), BLD BRANLY (BOULEVARD EDOUARD), R MENDES (RUE PIERRE), ALL BRASSENS (ALLEE GEORGES), R MERMOZ (RUE JEAN), ALL BRUMAIRE (ALLEE), R MESSIDOR (RUE), R CHANGENET (RUE ALFRED), PL MEUNIER (PLACE PIERRE), R CHAPITRE (RUE DU), R MONNET (RUE JEAN), R CHAPPE (RUE CLAUDE), PL MONUMENT (PLACE DU), CH CHEMIN DES FOUSSETS, IMP MUGUET (IMPASSE DU), CH CHEMIN DES LONGEROIES, R MURGERS (RUE DES), R CHENEVARY (RUE DES), R NARCISSSES (RUE DES), R CLEMATITES (RUE DES), R NOVEMBRE (RUE DU 11), RLE CLOS DU ROY (RUELLE DITE DU), R PARKS (RUE ROSA), PL COLUCCI "DIT COLUCHE" (PLACE MICHEL), R PAULEE (RUE DE LA), RLE COMBE MORIZOT (RUELLE DE LA), R PERRIGNON (RUE MANEY ET JACQUES), R CONNES (RUE GEORGES), R PERVENCHES (RUE DES), R CORNU (RUE JEAN-JEAN), R PETIGNYS (RUE DES), CR N°11 DIT DES HATES, R PIRON (RUE ALEXIS), CR N°18 DIT DU CHAPITRE, R POISOT (RUE CHARLES), CR N°20 DIT DE SAINT JOSEPH, R PRAIRIAL (RUE), CR N°21 DE GOUVILLE A ST.JOSEPH R RAMEAU (RUE), CR N°23 DE ST.JOSEPH A MARSANNAY R RENAN (RUE ERNEST), CR N°25 DIT DE LA RENTE ST.JOSEPH, ESP REPUBLIQUE (ESPLANADE DE LA), CR N°26 DES CARRIERES DE LA COMBE TROUHAUDE, R ROSES (RUE DES), CR N°27 DIT DE LA MONTAGNE, R ROUPNEL (RUE GASTON), CR N°5 DIT DU DESSUS DU CLOS DU ROY, R ROUX (RUE BERTHE), CR N°6 DIT DU CLOS DU ROY, R SAINT-EXUPERY (RUE ANTOINE DE), CR N°7 DIT DU BAS DU CLOS DU ROY, ALL SAINT-VINCENT (ALLEE DE), CR N°9 DE CORCELLES A CHENOVE, R

SALENGRO (RUE ROGER), R CURIE (RUE PIERRE), R SAND (RUE GEORGE), CRS DE GAULLE (COURS GENERAL), R SARMENTS (RUE DES), BLD DE LATTRE DE TASSIGNY (BOULEVARD MARECHAL), R SCHUMAN (RUE ROBERT), R DE VERGY (RUE ALIX), ST SELONCOURT (SENTIER DE), R DEREY (RUE BENIGNE), PL SEMARD (PLACE PIERRE), R LLE DERRIERE LA VELLE (RUELLE), ST SENTIER N°33 DIT DE MONTBARDON, R DOLTO ( RUE FRANÇOISE), R TAMARIS (RUE DES), R DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (AVENUE DES), ALL THERMIDOR (ALLEE), R DRUET (RUE JEAN), R THIBAUT (RUE ARMAND), R DUMAS (RUE ALEXANDRE), R TULIPES (RUE DES), R ESTAUNIE (RUE EDOUARD), BLD VALENDONS (BOULEVARD DES), R FERRY (RUE JULES), R VIOLETTES (RUE DES), ALL FLOREAL (ALLEE), R FONTAINE DU MAIL (RUE DE LA), R FRANCE (RUE ANATOLE), R FRUCTIDOR (RUE), R GALLANDIERS (RUE DES), IMP GALLOIS (IMPASSE PROSPER), PL MARS 1962 (PLACE DU 19), R GAMBETTA (RUE LEON), R MARSANNAY (RUE DE), R GELEZ (RUE JOSEPH), ALL MAZIERES (ALLEE DES), R GERMINAL (RUE), R MENDES (RUE PIERRE), R GIRAUD (RUE GENERAL), R MERMOZ (RUE JEAN), R GOUGES ( RUE OLYMPE DE ), R MESSIDOR (RUE), IMP GUILLOT ( IMPASSE MAXIME), PL MEUNIER (PLACE PIERRE), R GUILLOT (RUE MAXIME), R MONNET (RUE JEAN), R HERRIOT (RUE EDOUARD), PL MONUMENT (PLACE DU), AV JUILLET (AVENUE DU 14), IMP MUGUET (IMPASSE DU), IMP KLEIN (IMPASSE JULES), R MURGERS (RUE DES), R LAMARTINE (RUE), R NARCISSES (RUE DES), PL LAPREVOTE (PLACE ANNE), R NOVEMBRE (RUE DU 11),

#### Voies de Longvic

BD DE BEAUREGARD, CHE DE BEAUREGARD, RPT DE BEAUREGARD, RUE DE BEAUREGARD, BD EIFFEL, ALL DU 22 JUILLET 1993,

#### Section 08

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

#### Délimitation territoriale :

##### Communes

AGEY, CULETRE, PRENOIS, ANCEY, CURLEY, QUEMIGNY-POISOT, ANTIGNY-LA-VILLE, CUSSY-LE-CHATEL, REMILLY-EN-MONTAGNE, ARCEY, ECHANNAY, REULLE-VERGY, AUXANT, ESSEY, ROUVRES-SOUS-MEILLY, BARBIREY-SUR-OUCHE, FLAVIGNEROT, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE, BAULME-LA-ROCHE, FLEUREY-SUR-OUCHE, SAINTE-SABINE, BELLENOT-SOUS-POUILLY, FOISSY, SAINT-JEAN-DE-BŒUF, BESSEY-LA-COUR, GERGUEIL, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHE, BEVY, GISSEY-SUR-OUCHE, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, BOUHEY, GRENAND-LES-SOMBERNON, SEMAREY, CHAILLY-SUR-ARMANCON, LA BUSSIERE-SUR-OUCHE, SEMEZANGES, CHAMBOEUF, LANTENAY, TERNANT, CHATEAUNEUF, LE FETE, THOISY-LE-DESERT, CHATELLENOT, LONGECOURT-LES-CULETRE, THOMIREY, CHAUDENAY-LA-VILLE, MACONGE, THOREY-SUR-OUCHE, CHAUDENAY-LE-CHATEAU, MALAIN, URCY, CHAZILLY, MEILLY-SUR-ROUVRES, VANDENESSE-EN-AUXOIS, CIVRY-EN-MONTAGNE, MESMONT, VEILLY, CLEMENCEY, MIMÉURE, VELARS-SUR-OUCHE, CLOMOT, MONTOILLOT, VEUVEY-SUR-OUCHE, COLOMBIER, MUSIGNY, VIC-DES-PRES, COMMARIN, PAINBLANC, CORCELLES-LES-MONTS, PASQUES, CREANCEY, POUILLY-EN-AUXOIS, CRUGEY, PRALON,

DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

##### Voies de Dijon

PL ABBE CHANLON, RUE ADEODAT BOISSARD, AV ALBERT 1<sup>ER</sup>, ALL ALBERT COLOMBET, RUE ALBERT GAYET, BD ALEX 1ER DE YUGOSLAVIE, RUE ALEX BOUHEY, RUE ALFRED LACROIX, RUE ALFRED MARPAUX, RUE AMIRAL COURBET, RUE ANDRE GUILLAUME, RUE ANTOINE AUGUSTE COURNOT, RUE ARMAND CORNEREAU, RUE ARMAND THIBAUT, RUE ARTHUR CHAUDOUET, AU DESSUS DE COMBE BILLENO, AU DESSUS DE PIERRE CUZE, RUE AUGUSTE DROUOT, RES AVE CHAMPS PERDRIX, RES AVE DU LAC, AVE OUCHE CHATEAUBRIAND, AVE OUCHE RES LAMARTINE, ALL BENJAMIN RABIER, IMP BENJAMIN RABIER, RUE BLAIRET, RES BLONDEL, RUE BLONDEL, IMP BOUCHER, RUE BOUHEY ALLEX, RUE BUSSY RABUTIN, RUE CAPITAINE COIGNET, RUE CAROLINE AIGLE, IMP CDT CHARRIER, IMP CDT NOISOT, RUE CHANOINE BORDET, IMP CHANOINE HENRI LATOUR, BD CHANOINE KIR, RUE CHARLES ARNOULT, RUE CHARLES BRIFAUT, RUE CHARLES LAHAYE, RUE CHARLES OURSEL, RUE CHARLES PHILBEE, RUE CHARLES POISOT, CHAUDOIS, IMP CLAUDE MONET, RUE CLAUDE ROSSIGNOL, RUE CLEMENT MARILLIER, IMP COL BICHOT, IMP COL CLAUDE MONOD, RUE COL DRIANT, RUE COL PICARD, COMBE A LA SERPENT, COMBE BILLENOIS, COMBE SAINT JOSEPH, CHE CONTRE HALAGE DU CANAL, COTEAU AUX BUIS, CR N88 ST JOSEPH AU CD, CR N91 DE LA RENTE ST JOSEPH, CTRE CIAL FONTAINE D'OUCHE, RUE CYPRIEN MONGET, D108G DE FLAVIGNEROT A DIJ, ALL D'AJACCIO, ALL DE BASTIA, RUE DE BEL AIR, RUE DE BELLEVUE, RUE DE BOURGES, ALL DE CALVI, ALL DE CHAMBERY, RUE DE CHAMPMOL, BD DE CHEVRE MORTE, CHE DE CHEVRE MORTE, RUE DE CHEVRE MORTE, RTE DE CORCELLES, RUE DE CORCELLES, CHE DE DIJON A POUILLY, CHE DE FONTAINE A POUILLY, ALL DE GRENOBLE, CHE DE HALAGE DU CANAL, ALL DE LA BEAUCE, CHE DE LA CARRIERE BACQUIN, CHE DE LA CARRIERE LANNEAU, CHE DE LA CARRIERE VITU, CHE DE LA COMBE A LA SERPENT, RUE DE LA COMBE A LA SERPENT, CHE DE LA COMBE PERSIL, CHE DE LA COMBE ST JOSEPH, RUE DE LA CORVEE, CHE DE LA CROIX DES VALENDONS, RUE DE LA CROIX DES VALENDONS, CHE DE LA FONTAINE AU CAYEN, RUE DE LA FONTAINE BILLENOIS, CHE DE LA FONTAINE D'OUCHE, PL DE LA FONTAINE D'OUCHE, RUE DE LA FONTAINE STE ANNE, IMP DE LA GOUZOTTE, RUE DE LA LOIRE, SEN DE LA MONTAGNE, CHE DE LA RENTE DE CHATENAY, CHE DE LA RENTE DE GIRON, CHE DE LA RENTE DE LA CRAS, CHE DE LA RENTE ST JOSEPH, RUE DE LA ROMANEE, ALL DE LA SAONE, ALL DE LA SOURCE, RUE DE L'ABBAYE DE FONTENAY, RUE DE L'ARQUEBUSE, RUE DE LARREY, RUE DE L'ECLUSE, RUE DE L'ESPERANCE, RUE DE L'HOPITAL, AV DE L'OUCHE, BD DE L'OUEST, ALL DE L'YONNE, ALL DE RIBEAUVILLE, ALL DE SAINT NAZAIRE, RUE DE SAVERNE, RUE DE TALANT, ALL DE THANN, RUE DE TREMOLOIS, IMP DELACROIX, ALL DES ABEILLES, RUE DES ARTS ET METIERS, BD DES BOURROCHES, QUAI DES CARRIERES BLANCHES, RUE DES CENT ECUS, AV DES CHAMPS PERDRIX, BD DES CLOMIERS, CHE DES ECAYENNES, RUE DES ECAYENNES, CHE DES ECHAILLONS, BD DES GORGETS, CHE DES GREMEAUX, RUE DES HAUTS DE LA COMBE, IMP DES JARDINS, RUE DES JARDINS, ALL DES LANDES, RUE DES LAYOTTES, ESP DES MARCS D'OR, RUE DES MARCS D'OR, PL DES MARINIERS, RUE DES MARMUZOTS, RUE DES MONTS DE VIGNE, CHE DES PETITS SAULES, ALL DES PYRENEES, RUE DES ROUSSOTTES, RUE DES SAUNIERES, RUE DES SORBIERS, RUE DES TROIS FORGERONS, BD DES VALENDONS, RUE DES VALENDONS, RUE DES VERGELESSES, CHE DES VIOLETTES, IMP DESIRE NISARD, SEN DIT DU PETIT BESSEY, RUE DOC ALFRED RICHET,

IMP DOC CHARLES DAREMBERG, RUE DOC EPERY, ALL DOC HUOT, RUE DOC MAURICE LANGERON, RUE DOC PARIZOT, IMP DOC PAUL BARON, RUE DOC RENARDET, IMP DOCTEUR ALFRED RICHET, RUE DOCTEUR CALMETTE, RUE DOCTEUR CHAUVEAU, PL DOCTEUR SCHWEITZER, RUE DOCTEUR TARNIER, AV DU 1ER CONSUL, ALL DU BEAUJOLAIS, SEN DU BENATON, RUE DU CHAMBERTIN, RUE DU CHAPITRE, ALL DU CHER, PAS DU CLOS BIZOT, RUE DU CLOS DE TART, RUE DU CORTON, SQ DU COTEAU DE GIRON, CHE DU DESSUS DES MARCS D'OR, ALL DU DOUBS, RUE DU FAUBOURG RAINES, CHE DU FORT DE LA MOTTE GIRON, RUE DU FORT DE LA MOTTE GIRON, RUE DU JARDIN DES PLANTES, AV DU LAC, ALL DU MACONNAIS, IMP DU MEURSAULT, ALL DU MONT D'OR, RUE DU MONTRACHET, RUE DU MOREY ST DENIS, RUE DU MORVAN, RUE DU MUSIGNY, RUE DU NUIITS ST GEORGES, RUE DU PERE DE FOUCAULD, RUE DU PERE PIERRE CHAUMONOT, RUE DU POMMARD, ALL DU ROUSSILLON, ALL DU RUISSEAU, RUE DU SANTENAY, IMP DU SAVIGNY, RUE DU TIRE PESSEAU, RUE DU VOLNAY, RUE DUNANT, IMP EDGAR DEGAS, IMP EDME REGNIER, AV EDOUARD BELIN, ALL EMILE RONDINET, EN BECEY, EN BRUANT, EN MONTRE CUL, RUE EN SAINT JACQUES, ENSEMBLE DU PORT DU CANAL, IMP ETIENNE BAUDINET, RUE ETIENNE BAUDINET, RUE ETIENNE METMAN, RUE EUGENE BATAILLON, RUE EUGENE BUSSIERE, BD EUGENE FYOT, RUE FERDINAND CLAUDON, QUAI FRANCOIS GALLIOT, RUE FRANCOIS ROBERT, RUE GABRIEL BELOT, IMP GABRIEL BULLIOT, BD GASTON BACHELARD, RUE GEN DELESTRAINT, RUE GEN SAVETTIER DE CANDRAS, RUE GEN WEYGAND, IMP GENERAL CHAILLOT, PL GENERAL CHARET, RUE GENERAL JOUBERT, ALL GEORGES BRASSENS, RUE GEORGES BRASSENS, IMP GEORGES CHASTELLAIN, RUE GEORGES CONNES, IMP GEORGES DE LA TOUR, RUE GEORGES DIEBOLD, IMP GEORGES ROUAULT, RUE GEORGES SERRAZ, IMP GIRARD DE PROPIAC, IMP GREGOIRE DE TOURS, AV GUSTAVE EIFFEL, RUE GUSTAVE NOBLEMAIRE, IMP HELENE BOUCHER, IMP HENRI BOUCHARD, IMP HENRI COMPEROT, IMP HENRI DELAVAUULT, RUE HENRI DEMESSE, RUE HENRI DROUOT, RUE HENRI FABRE, RUE HENRI FOCILLON, RUE HENRI GRIMM, RUE HENRI LAURAIN, ALL HENRI PERRUCHOT, PL HENRI VALLEE, IMP HENRY COROT, IMP HIPPOLYTE MUNIER, RUE HOCHÉ, PAS JACQUES BREL, RUE JACQUES BREL, CHE JACQUES DE BAERZE, ALL JACQUES LAURENT, IMP JEAN BAPTISTE CHARDIN, ALL JEAN BAPTISTE MATHEY, ALL JEAN CLAUDE NAIGEON, IMP JEAN INGRES, RUE JEAN MERMOZ, ALL JEAN ROSTAND, RUE JEANNE DE CHANTAL, RUE JEHAN DE MARVILLE, RUE JEHAN DUVET, RUE JOLIE, RUE JOSEPH DE GIRARDIER, RUE JULES FERRY, RUE JULES VERNE, LA COMBE PERSIL, LA PIECE AUX PIERRES, LA PIECE DE GIRON, LA TROUHAUDE, RUE LAMARTINE, LE BAS DES CHARMES, LE COTEAU CHAUD, LE LAC, RUE LEGRAND DU SAULLE, RUE LEJEAS, RUE LEO LAGRANGE, IMP LEON RIGNAULT, RUE LEONARD DE VINCI, LES ALLOUETTES, LES ECAYENNES, LES GREMAUX, LES HAUTS DE LA COMBE, LES ROUSSOTTES, LES VALENDONS, LES VIOLETTES, L'OUCHÉ, IMP LOUIS COIFFIER, RUE LOUIS DEROCHE, ALL LOUIS PERGAUD, RUE LUCE VILLIARD, IMP LUCIEN BONNOTTE, RUE LUCIEN JUY, ALL LUCIEN RICHARD, RUE MAC MAHON, MAIL TINO ROSSI, RUE MAL DE SAULX TAVANNES, RUE MARC SANGNIER, ALL MARCEL MARTINET, RUE MARCEL PAUPION, RUE MARECHAL DE SAULX, BD MARECHAL JUIN, CHE MARIE LOUISE VIGEE LEBRUN, RUE MARIUS D'AVENCHES, BD MARMONT, RUE MATHURIN MOREAU, RUE MAURICE DESLANDRES, RUE MAURICE MARECHAL, RUE MICHEL ANGE, RUE MONSEIGNEUR DADOLLE, RUE MONSEIGNEUR FAVIER, ALL MONSEIGNEUR SEMBEL, N 5, QUAI NAVIER, RUE NICEPHORE NIEPCE, RUE NICOLAS FRANTIN, RUE NICOLAS FROCHOT, IMP NICOLAS POUSSIN, QUAI NICOLAS ROLIN, RUE NODOT, PARC DES CARRIERES BACQUIN, CITE PAUL BUR, RUE PAUL BUR, IMP PAUL CEZANNE, RUE PAUL CLAUDEL, IMP PAUL GENTY, RUE PAUL LIPPE, RUE PAUL THENARD, RUE PELLETIER, PETIT BEYCEY, IMP PHILIBERT BOURGEON, RUE PHILIBERT DE LA MARE, IMP PHILIPPE DE COMMYNES, RUE PHILIPPE DE ROUVRES, PIECES AU POIRIER, RUE PIERRE BOISSON, IMP PIERRE CLERGET, IMP PIERRE CLERJET, IMP PIERRE GERINGER, RUE PIERRE JOSEPH ANTOINE, RUE PIERRE LAROUSSE, PORT DU CANAL, PRE CHAUDOIS, PROM DE LA SEINE, PROM DU RHIN, PROM DU RHONE, RUE PROSPER DE BARANTE, IMP RADET, RUE RAOUL DE ST SEINE, IMP RAOUL GLABER, RUE RENE CASSIN, RENTE DE CHATENAY, RENTE DE GIRON, RENTE GIRON, RENTE SAINT JOSEPH, RUE RETIF DE LA BRETONNE, RUIS DE LA FONTAINE DU CLOS SAINTE ANNE, IMP SIMON, RUE ST VINCENT DE PAUL, RUE STENDHAL, SUR CHEMIN DE CORCELLES, RUE THEODORE DE BEZE, RUE THERESE FIGUEUR, IMP THIBAUDOT, RUE THOISY, RUE VICE AMIRAL VIOLETTE, AV VICTOR HUGO, IMP WATTEAU,

### Section 09 (à dominante agricole)

#### **Champ d'intervention pour les communes mentionnées dans la liste suivante :**

1. Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
2. Entreprises et établissements relevant des activités référencées comme suit dans la nomenclature d'activités française :  
1039A, 1085Z, 1011Z, 1012Z, 1013A, 1020Z, 1031Z, 1032Z, 1039B, 1041A, 1041B, 1042Z, 1051A, 1051B, 1051C, 1051D, , 1061A, 1061B, 1062Z, 1081Z, 1082Z, 1083Z, 1084Z, 1085Z, 1086Z, 1089Z, 1091Z, 1092Z, 1101Z, 1102A, 1102B, 1103Z, 1104Z, 1105Z, 1106Z, 1107A, 1107 et 4634Z
3. Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.
4. Lycées agricoles : SIREN : 192100360, 192111359, 192112750

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes**

Zone de compétence de la section 09 pour les entreprises et établissements relevant de son champ d'intervention

AGENCOURT, AGEY, AHUY, AIGNAY-LE-DUC, AISEREY, ANCEY, ARCEAU, ARCANANT, ARCEY, ARC-SUR-TILLE, ARGILLY, ASNIERES-LES-DIJON, ATHEE, AUBIGNY-EN-PLAINE, AUBIGNY-LES-SOMBERNON, AUTRICOURT, AUVILLARS-SUR-SAONE, AUXONNE, AVELANGES, AVOT, BAGNOT, BARBIREY-SUR-OUCHÉ, BARGES, BARJON, BAULME-LA-ROCHE, BEAULIEU, BEAUMONT-SUR-VINGEANNE, BEAUNOTTE, BEIRE-LE-CHATEL, BEIRE-LE-FORT, BELAN-SUR-OURCE, BELLEFOND, BELLENEUVE, BELLENOD-SUR-SEINE, BENEUVRE, BESSEY-LES-CITEAUX, BEVY, BEZÉ, BEZOUOTTE, BILLEY, BINGES, BISSEY-LA-COTE, BLAGNY-SUR-VINGEANNE, BLAISY-BAS, BLAISY-HAUT, BLIGNY-LES-BEAUNE, BLIGNY-LE-SEC, BONCOURT-LE-BOIS, BONNENCONTRE, BOUDREVILLE, BOURBERAIN, BOUSSELANGE, BOUSSENOIS, BRAZEY-EN-PLAINE, BRESSEY-SUR-TILLE, BRETENIERE, BRETIGNY, BRION-SUR-OURCE, BROCHON, BROGNON, BROIN, BROINDON, BURE-LES-TEMPLIERS, BUSSEAUT, BUSSELOTTE-ET-MONTENAILLE, BUSSIERES, BUSSY-LA-PESLE, BUXEROLLES, CESSEY-SUR-TILLE, CHAIGNAY, CHAMBAIN, CHAMBEIRE, CHAMBLANC, CHAMBOEUF, CHAMBOLLE-MUSIGNY, CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE, CHAMPAGNY, CHAMPDOTRE, CHANCEAUX, CHARMES, CHARREY-SUR-SAONE, CHAUGEY, CHAUME-ET-COURCHAMP, CHAUX, CHAZEUIL, CHENOVE, CHEUGE, CHEVANNES, CHEVIGNY-EN-VALIERE, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, CHIVRES, CHOREY-LES-BEAUNE, CIREY-LES-PONTAILLER, CLEMENCEY, CLENAY, CLERY, COLLONGES-LES-BEVY, COLLONGES-LES-PREMIERES,

COMBERTAULT, COMBLANCHIEN, CORBERON, CORCELLES-LES-ARTS, CORCELLES-LES-CITEAUX, CORCELLES-LES-MONTS, CORGENGOUX, CORGOLOIN, COUCHEY, COURBAN, COURLON, COURTIVRON, COUTERNON, CRECEY-SUR-TILLE, CRIMOLOIS, CUISEREY, CURLEY, CURTIL-SAINT-SEINE, CURTIL-VERGY, CUSSEY-LES-FORGES, DAIX, DAMPIERRE-ET-FLEE, DAROIS, DETAIN-ET-BRUANT, DIENAY, DIJON, DRAMBON, DREE, DUESME, EBATY, ECHALOT, ECHANNAY, ECHENON, ECHEVANNES, ECHIGEY, EPAGNY, EPERNAY-SOUS-GEVREY, ESBARRES, ESSAROIS, ETALANTE, ETAULES, ETEVAUX, FAUVERNEY, FAVEROLLES-LES-LUCEY, FENAY, FIXIN, FLACEY, FLAGEY-ECHEZEAX, FLAGEY-LES-AUXONNE, FLAMMERANS, FLAVIGNEROT, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, FONCEGRIVE, FONTAINE-FRANCAISE, FONTAINE-LES-DIJON, FONTENELLE, FRAIGNOT-ET-VESVROTTE, FRANCHEVILLE, FRANXAULT, FRENOIS, FUSSEY, GEMEAUX, GENLIS, GERGUEIL, GERLAND, GEVREY-CHAMBERTIN, GEVROLLES, GILLY-LES-CITEAUX, GISSEY-SUR-OUCHÉ, GLANON, GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVILLE, GRANCEY-SUR-OURCE, GRENAND-LES-SOMBERNON, GROSBOIS-EN-MONTAGNE, GROSBOIS-LES-TICHEY, GURGY-LA-VILLE, GURGY-LE-CHATEAU, HAUTEVILLE-LES-DIJON, HEUILLEY-SUR-SAONE, IS-SUR-TILLE, IZEURE, IZIER, JALLANGES, JANCIGNY, LA CHAUME, LABERGEMENT-FOIGNEY, LABERGEMENT-LES-AUXONNE, LABERGEMENT-LES-SEURRE, LABRUYERE, LADOIX-SERRIGNY, LAMARCHE-SUR-SAONE, LAMARGELLE, LANTENAY, LANTHES, LAPERRIERE-SUR-SAONE, LE MEIX, LECHATELET, LERY, LES GOULLES, LES MAILLYS, L'ETANG-VERGY, LEUGLAY, LEVERNOIS, LICEY-SUR-VINGEANNE, LIGNEROLLES, LONGCHAMP, LONGEAULT, LONGECOURT-EN-PLAINE, LONGVIC, LOSNE, LOUESME, LUCEY, LUX, MAGNY-LES-AUBIGNY, MAGNY-LES-VILLERS, MAGNY-MONTARLOT, MAGNY-SAINT-MEDARD, MAGNY-SUR-TILLE, MALAIN, MARANDEUIL, MARCILLY-SUR-TILLE, MAREY-LES-FUSSEY, MAREY-SUR-TILLE, MARIGNY-LES-REULLEE, MARLIENS, MARSANNAY-LA-COTE, MARSANNAY-LE-BOIS, MAUVILLY, MAXILLY-SUR-SAONE, MENESBLE, MERCEUIL, MESMONT, MESSANGES, MESSIGNY-ET-VANTOUX, MEUILLEY, MEULSON, MEURSANGES, MINOT, MIREBEAU-SUR-BEZE, MOITRON, MOLOY, MONTAGNY-LES-BEAUNE, MONTAGNY-LES-SEURRE, MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE-SUR-VINGEANNE, MONTIGNY-SUR-AUBE, MONTMAIN, MONTMANCON, MONTMOYEN, MONTOILLOT, MONTOT, MOREY-SAINT-DENIS, NEUILLY-LES-DIJON, NOIRON-SOUS-GEVREY, NOIRON-SUR-BEZE, NORGES-LA-VILLE, NUITS-SAINT-GEORGES, OISILLY, ORAIN, ORGEUX, ORIGNY, ORVILLE, OUGES, PAGNY-LA-VILLE, PAGNY-LE-CHATEAU, PANGES, PASQUES, PELLEREY, PERRIGNY-LES-DIJON, PERRIGNY-SUR-L'OGNON, PICHANGES, PLOMBIERES-LES-DIJON, PLUVVAULT, PLUVET, POISEUL-LA-GRANGE, POISEUL-LES-SAULX, PONCEY-LES-ATHEE, PONCEY-SUR-L'IGNON, PONT, PONTAILLER-SUR-SAONE, POUILLY-SUR-SAONE, POUILLY-SUR-VINGEANNE, PRALON, PREMEAUX-PRISSEY, PREMIERES, PRENOIS, QUEMIGNY-POISOT, QUEMIGNY-SUR-SEINE, QUETIGNY, QUINCEY, RECEY-SUR-OURCE, REMILLY-EN-MONTAGNE, REMILLY-SUR-TILLE, RENEVE, REULLE-VERGY, RIEL-LES-EAUX, ROCHEFORT-SUR-BREVON, ROUVRES-EN-PLAINE, RUFFEY-LES-BEAUNE, RUFFEY-LES-ECHIREY, SACQUENAY, SAINT-ANTHOT, SAINT-APOLLINAIRE, SAINT-BERNARD, SAINT-BROING-LES-MOINES, SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX, SAINT-JEAN-DE-BŒUF, SAINT-JEAN-DE-LOSNE, SAINT-JULIEN, SAINT-LEGER-TRIEY, SAINT-MARTIN-DU-MONT, SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE, SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX, SAINT-PHILIBERT, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SEINE-EN-BACHE, SAINT-SEINE-L'ABBAYE, SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE, SAINT-USAGE, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, SALIVES, SAMEREY, SAULON-LA-CHAPELLE, SAULON-LA-RUE, SAULX-LE-DUC, SAUSSY, SAVIGNY-LE-SEC, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, SAVOLLES, SAVOUGES, SEGROIS, SELONGEY, SEMEZANGES, SENNECEY-LES-DIJON, SEURRE, SOIRANS, SOISSONS-SUR-NACEY, SOMBERNON, SPOY, TAILLY, TALANT, TALMAY, TANAY, TARSUL, TART-L'ABBAYE, TART-LE-BAS, TART-LE-HAUT, TELLECEY, TERNANT, TERREFONDREE, THOIRES, THOREY-EN-PLAINE, TICHEY, TIL-CHATEL, TILLENAY, TRECLUN, TROCHERES, TROUHANS, TROUHOUT, TRUGNY, TURCEY, URCY, VAL-SUZON, VARANGES, VAROIS-ET-CHAIGNOT, VAUX-SAULES, VELARS-SUR-OUCHÉ, VERNOIS-LES-VESVRES, VERNOT, VERONNES, VERREY-SOUS-DREE, VEUXHAULLES-SUR-AUBE, VIEILMOULIN, VIELVERGE, VIEVIGNE, VIGNOLES, VILLARS-FONTAINE, VILLEBICHOT, VILLECOMTE, VILLERS-LA-FAYE, VILLERS-LES-POTS, VILLERS-ROTTIN, VILLOTTE-SUR-TILLE, VILLOTTE-SAINT-SEINE, VILLY-LE-MOUTIER, VONGES, VOSNE-ROMANEE, VOUGEOT, VOULAINES-LES-TEMPLIERS,

**Toutes les entreprises situées dans les rues de Chenôve listées ci-dessous :**

R Barbusse (Rue Henri), R Longvic (Rue De) du 48 au 64 et du 49 au 55, IMP Belin (Impasse Edouard), BLD Palissy (Boulevard Bernard), R Charton (Rue Paul), IMP Perrin (Impasse Jean), R Cugnot (Rue Nicolas), R Phillipson (Rue Claude Roger), R Lecache (Rue Bernard),

**Section 10 (à dominante agricole)**

**Champ d'intervention pour les communes mentionnées dans la liste suivante :**

1. Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
2. Entreprises et établissements relevant des activités référencées comme suit dans la nomenclature d'activités française : 1039A, 1085Z, 1011Z, 1012Z, 1013A, 1020Z, 1031Z, 1032Z, 1039B, 1041A, 1041B, 1042Z, 1051A, 1051B, 1051C, 1051D, 1061A, 1061B, 1062Z, 1081Z, 1082Z, 1083Z, 1084Z, 1085Z, 1086Z, 1089Z, 1091Z, 1092Z, 1101Z, 1102A, 1102B, 1103Z, 1104Z, 1105Z, 1106Z, 1107A, 1107 et 4634Z
3. Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.
4. Lycées agricoles : SIREN : 192100360, 192111359, 192112750

**Délimitation territoriale :**

**Communes**

Zone de compétence de la section 10 pour les entreprises et établissements relevant de son champ d'intervention

AISEY-SUR-SEINE, AISY-SOUS-THIL, ALISE-SAINTE-REINE, ALLEREY, ALOXE-CORTON, AMPILLY-LES-BORDES, AMPILLY-LE-SEC, ANTHEUIL, ANTIGNY-LA-VILLE, ARCONCEY, ARNAY-LE-DUC, ARNAY-SOUS-VITTEAUX, ARRANS, ASNIERES-EN-MONTAGNE, ATHIE, AUBAINE, AUBIGNY-LA-RONCE, AUXANT, AUXEY-DURESSES, AVOSNES, BAIGNEUX-LES-JUIFS, BALOT, BARD-LE-REGULIER, BARD-LES-EPOISSES, BAUBIGNY, BEAUNE, BELLENOT-SOUS-POUILLY, BENOISEY, BESSEY-EN-CHAUME, BESSEY-LA-COUR, BEUREY-BAUGUAY, BEURIZOT, BIERRE-LES-SEMUR, BILLY-LES-CHANCEAUX, BISSEY-LA-PIERRE, BLANCEY, BLANOT, BLESSEY, BLIGNY-SUR-OUCHÉ, BOUHEY, BOUILLAND, BOUIX, BOUSSEY, BOUX-SOUS-SALMAISE, BOUZE-LES-BEAUNE, BRAIN, BRAUX, BRAZEY-EN-MORVAN, BREMUR-ET-VAUROIS, BRIANNY, BUFFON, BUNCEY, BUSSY-LE-GRAND, CENSEREY, CERILLY, CHAILLY-SUR-ARMANCON, CHAMESSON, CHAMP-D'OISEAU, CHAMPEAU-EN-MORVAN, CHAMPIGNOLLES, CHAMPRENAULT, CHANNAY, CHARENCEY, CHARIGNY, CHARNY, CHARREY-SUR-SEINE, CHASSAGNE-MONTRACHET, CHASSEY, CHATEAUNEUF, CHATELLENOT, CHATILLON-SUR-

SEINE, CHAUDENAY-LA-VILLE, CHAUDENAY-LE-CHATEAU, CHAUME-LES-BAIGNEUX, CHAUMONT-LE-BOIS, CHAZILLY, CHEMIN-D'AISEY, CHEVANNAY, CIVRY-EN-MONTAGNE, CLAMEREY, CLOMOT, COLOMBIER, COMMARIN, CORMOT-LE-GRAND, CORPEAU, CORPOYER-LA-CHAPELLE, CORROMBLES, CORSAIN, COULMIER-LE-SEC, COURCELLES-FREMOY, COURCELLES-LES-MONTBARD, COURCELLES-LES-SEMUR, CREANCEY, CREPAND, CRUGEY, CULETRE, CUSSY-LA-COLONNE, CUSSY-LE-CHATEL, DAMPIERRE-EN-MONTAGNE, DARCEY, DIANCEY, DOMPIERRE-EN-MORVAN, ECHEVRONNE, ECUTIGNY, EGUILLY, EPOISSES, ERINGES, ESSEY, ETAIS, ETORMAY, ETROCHEY, FAIN-LES-MONTBARD, FAIN-LES-MOUTIERS, FLAVIGNY-SUR-OZERAIN, FLEE, FOISSY, FONTAINES-EN-DUESMOIS, FONTAINES-LES-SECHES, FONTANGY, FORLEANS, FRESNES, FROLOIS, GENAY, GISSEY-LE-VIEIL, GISSEY-SOUS-FLAVIGNY, GOMMEVILLE, GRESIGNY-SAINTE-REINE, GRIGNON, GRISELLES, HAUTEROCHE, IVRY-EN-MONTAGNE, JAILLY-LES-MOULINS, JEUX-LES-BARD, JOUEY, JOURS-EN-VAUX, JOURS-LES-BAIGNEUX, JUILLENAY, JUILLY, LA BUSSIERE-SUR-OUCHÉ, LA MOTTE-TERNANT, LA ROCHE-EN-BRENIL, LA ROCHEPOT, LA ROCHE-VANNEAU, LA VILLENEUVE-LES-CONVERS, LACANCHE, LACOUR-D'ARCENAY, LAIGNES, LANTILLY, LARREY, LE FETE, LIERNAIS, LONGECOURT-LES-CULETRE, LUCENAY-LE-DUC, LUSIGNY-SUR-OUCHÉ, MACONGE, MAGNIEN, MAGNY-LAMBERT, MAGNY-LA-VILLE, MAISEY-LE-DUC, MALIGNY, MANLAY, MARCELLOIS, MARCENAY, MARCHESEUIL, MARCIGNY-SOUS-THIL, MARCILLY-ET-DRACY, MARCILLY-OGNY, MARIGNY-LE-CAHOUEY, MARMAGNE, MARTROIS, MASSINGY, MASSINGY-LES-SEMUR, MASSINGY-LES-VITTEAUX, MAVILLY-MANDELLOT, MEILLY-SUR-ROUVRES, MELOISEY, MENESSAIRE, MENETREUX-LE-PITOIS, MEURSAULT, MILLERY, MIMÉURE, MISSERY, MOLESME, MOLINOT, MOLPHEY, MONTBARD, MONTBERTHAULT, MONTCEAU-ET-ECHARNANT, MONTHELIE, MONTIGNY-MONTFORT, MONTIGNY-SAINTE-BARTHELEMY, MONTIGNY-SUR-ARMANCON, MONTLAY-EN-AUXOIS, MONTLIOT-ET-COURCELLES, MONT-SAINT-JEAN, MOSSON, MOUTIERS-SAINTE-REINE, MUSIGNY, MUSSY-LA-FOSSE, NANSOUS-THIL, NANTOUX, NESLE-ET-MASSOULT, NICEY, NOD-SUR-SEINE, NOGENT-LES-MONTBARD, NOIDAN, NOIRON-SUR-SEINE, NOLAY, NORMIER, OBTRÉE, OIGNY, ORRET, PAINBLANC, PERNAND-VERGELESSES, PLANAY, POINCON-LES-LARREY, POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE,, POMMARD, PONT-ET-MASSENE, POSANGES, POTHIERES, POUILLENAY, POUILLY-EN-AUXOIS, PRECY-SOUS-THIL, PRUSLY-SUR-OURCE, PUIITS, PULIGNY-MONTRACHET, QUINCEROT, QUINCY-LE-VICOMTE, ROILLY, ROUGEMONT, ROUVRAY, ROUVRES-SOUS-MEILLY, SAFFRES, SAINT-ANDEUX, SAINT-AUBIN, SAINT-DIDIER, SAINTE-COLOMBE, SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE, SAINTE-SABINE, SAINT-EUPHRONE, SAINT-GERMAIN-DE-MODEON, SAINT-GERMAIN-LES-SENAILLY, SAINT-GERMAIN-SOURCE-SEINE, SAINT-HELIER, SAINT-MARC-SUR-SEINE, SAINT-MARTIN-DE-LA-MER, SAINT-MESMIN, SAINT-PIERRE-EN-VAUX, SAINT-PRIX-LES-ARNAY, SAINT-REMY, SAINT-ROMAIN, SAINT-THIBAUT, SALMAISE, SANTENAY, SANTOSSE, SAULIEU, SAUSSEY, SAVIGNY-LES-BEAUNE, SAVILLY, SAVOISY, SEIGNY, SEMAREY, SEMOND, SEMUR-EN-AUXOIS, SENAILLY, SINCEY-LES-ROUVRAY, SOUHEY, SOUSSEY-SUR-BRIONNE, SUSSEY, THENISSEY, THOISY-LA-BERCHERE, THOISY-LE-DESERT, THOMIREY, THOREY-SOUS-CHARNY, THOREY-SUR-OUCHÉ, THOSTE, THURY, TORCY-ET-POULIGNY, TOUILLON, TOUTRY, UNCEY-LE-FRANC, VANDENESSE-EN-AUXOIS, VANNAIRE, VANVEY, VAUCHIGNON, VEILLY, VELOGNY, VENAREY-LES-LAUMES, VERDONNET, VERREY-SOUS-SALMAISE, VERTAULT, VESVRES, VEUVEY-SUR-OUCHÉ, VIANGES, VIC-DE-CHASSENAY, VIC-DES-PRES, VIC-SOUS-THIL, VIEUX-CHATEAU, VIEVY, VILLAINES-EN-DUESMOIS, VILLAINES-LES-PREVOTES, VILLARGOIX, VILLARS-ET-VILLENOTTE, VILLEBERNY, VILLEDIEU, VILLEFERRY, VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY, VILLERS-PATRAS, VILLIERS-EN-MORVAN, VILLIERS-LE-DUC, VILLOTTE-SUR-OURCE, VILLY-EN-AUXOIS, VISERNY, VITTEAUX, VIX, VOLNAY, VOUDENAY,

**Toutes les entreprises situées dans les rues de Chenôve listées ci-dessous :**

BLD Bazin (Boulevard Henri), R Lumière (Rue Des Frères), R Daguerre (Rue Jacques), R Moulin (Rue Jean), R Jacquard (Rue Joseph), R Sembat (Rue Marcel), R Langevin (Rue Paul), R Lumière (Rue Des Frères),

**Annexe 2 : Unité Départementale de la Côte d'Or : Unité de Contrôle 021-U02**

NB : Les communes de Dijon et Saint-Apollinaire sont réparties sur plusieurs sections.

NB : La commune de Dijon est répartie sur plusieurs sections.

**Section 11**

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Délimitation territoriale :**

**Communes**

AISEREY, IZEURE, ROUVRES-EN-PLAINE, BESSEY-LES-CITEAUX, IZIER, SENNECEY-LES-DIJON, BRETENIERE, LONGECOURT-EN-PLAINE, TART-L'ABBAYE, CHEVIGNY-SAINTE-SAUVEUR, MAGNY-SUR-TILLE, TART-LE-BAS, CRIMOLOIS, MARLIENS, TART-LE-HAUT, ECHIGEY, NEUILLY-LES-DIJON, THOREY-EN-PLAINE, FAUVERNEY, PLUVAULT, VARANGES, GENLIS, PLUVET, DIJON pour les rues listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

**Voies de Dijon**

RUE AMIRAL ROUSSIN, RUE DU TILLOT, RUE BELLE RUELE, RUE DU TRANSVAAL, PL BOSSUET, IMP FEVRET, RUE BOSSUET, RUE FEVRET, RUE BOUHIER, RUE FRANKLIN, CRS BOURBERAIN, RUE HERNOUX, RUE BRULARD, RUE JEAN BAPTISTE LIEGEARD, RUE CAZOTTE, PL JEAN MACE, RUE CHARRUE, RUE JULES MERCIER, RUE COLSON, RUE LAGNY, RUE CONDORCET, COUR BOURBERAIN, RUE MICHELET, RUE NEUVE DAUPHINE, COUR DES FRERES, RUE PASTEUR, CTRE CIAL DAUPHINE, RUE PHILIPPE POT, RUE DANTON, RUE PIERRE CURIE, RUE DAUPHINE, RUE PIRON, RUE DE L ECOLE DE DROIT, PTR PTE RUE DU VIEUX PRIEU, CRS DE LA FAIENCERIE, RUE RAMEAU, PL DE LA LIBERATION, RUE RANFER DE BRETENIERE, PL DE LA PERSPECTIVE, REMP DE LA MISERICORDE, RUE DE LA PREVOTE, PL SAINT BENIGNE, PL DE LA STE CHAPELLE, PL SAINT FIACRE, RUE DE LA TOUR FONDOIRE, RUE SAINTE ANNE, RUE DE SERRIGNY, RUE SISLEY, RUE DE TIVOLI, PRV ST PHILIBERT, RUE DES BONS ENFANTS, RUE STEPHEN LIEGEARD, PL DES CORDELIERS, IMP TABOUROT DES ACCORDS, RUE DES VIEILLES ETUVES, RUE TABOUROT DES ACCORDS, RUE DU BOURG, RUE DU CHAIGNOT,

RUE TURGOT, RUE DU MOUTON, RUE VAUBAN, RUE DU PALAIS, RUE VICTOR DUMAY, RUE DU PETIT POTET, RUE VIVANT CARION, PL DU PRESIDENT WILSON, RUE DU REMPART,

### Section 12

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes**

ARC-SUR-TILLE, BEIRE-LE-FORT, BELLENEUVE, BEZOUOTTE, BINGES, BRESSEY-SUR-TILLE, CESSY-SUR-TILLE, CHAMBEIRE, CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE, CHARMES,-CHEUGE,-CIREY-LES-PONTAILLER, CLERY, COLLONGES-LES-PREMIERES, COUTERNON, CUISEREY, DRAMBON, ETEVAUX, HEUILLEY-SUR-SAONE, JANCIGNY, LABERGEMENT-FOIGNEY, LAMARCHE-SUR-SAONE, LONGCHAMP, LONGEAULT, MAGNY-SAINT-MEDARD, MARANDEUIL, MAXILLY-SUR-SAONE, MONTMANCON, OISILLY, PERRIGNY-SUR-L'OGNON, PONTAILLER-SUR-SAONE, PREMIERES, QUETIGNY, REMILLY-SUR-TILLE, RENEVE, SAINT-LEGER-TRIEY, SAINT-SAUVEUR, SAVOLLES, SOISSONS-SUR-NACEY, TALMAY, TELLECEY, TROCHERES, VIELVERGE, VONGES,

A l'exclusion des établissements Orange

### Section 13

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes**

ARCEAU, BEAUMONT-SUR-VINGEANNE, BEIRE-LE-CHATEL, BEZE, BLAGNY-SUR-VINGEANNE, DAMPIERRE-ET-FLEE, DIJON\*, FONTENELLE, LICEY-SUR-VINGEANNE, MIREBEAU-SUR-BEZE, NOIRON-SUR-BEZE, ORGEUX, SAINT-APOLLINAIRE\*, SAINT-APOLLINAIRE, TANAY, VAROIS-ET-CHAIGNOT, VIEVIGNE,

DIJON pour les voies listées ci-dessous

A l'exclusion des établissements Orange

##### **Voies de Dijon**

IMP ABBE, DEBRIE RUE DOCTEUR, ALBERT REMY, RUE ABBE, DEBRIE RUE DU 11 NOVEMBRE, RUE ADOLPHE DIETRICH, RUE DU 23 JANVIER, RUE ALEXANDRE, 3 RUE DU 4 SEPTEMBRE, RUE ALEXANDRE NICOLAS, RUE DU BAILLY, RUE ALPHONSE LEGROS, RUE DU CHAMP AUX PRETRES, RUE AU BOUCHET, RUE DU HAVRE, RUE AUDRA PL DU ROSOIR, RUE AUGUSTE BRULLE, RUE DU ROSOIR, PL AUGUSTE DUBOIS, RUE DU TEMPLE, RUE AUGUSTE PERDRIX, RUE DU VAL D OR, AUX GRANDES VARENNES, PL DUPUIS, PL BARBE, LD EMPRISE SNCF, RUE BENIGNE FREMYOT, RUE ERNEST MESSNER, RUE BERNARD COURTOIS, RUE EUGENE GUILLAUME, RUE BLEROT, BD EUGENE SPULLER, RUE BONAMI, RUE FAIDHERBE, RUE BRANCON, RUE FELIX ZIEM, RUE BRUNE, RUE FERDINAND DE LESSEPS, RUE CAMILLE SAINT SAENS, CRS FLEURY, RUE CAP JEAN BRICE DE BARY, RUE FOURNERAT, RUE CAP TARRON, BD FRANCOIS POMPON, RUE CHAMPEAU, RUE FREDERIC LEVEQUE, RUE CHARLES BOMBONNEL, IMP GAGNEREAUX, RUE CHARLES DE SAINT MESMIN, RUE GAGNEREAUX, RUE CHARLES DE VERGENNES, GARE DIJON VILLE, RUE CHARLES LE TEMERAIRE, RUE GASPARD DE COURTIVRON, RUE CHARLES PEGUY, RUE GENERAL FAUCONNET, RUE CHARLES SUISSE, RUE GEORGES BIZET, RUE CLAUDE BERNARD, AV GOUNOD, IMP CLAUDE HOIN, ALL GUILLAUME APOLLINAIRE, RUE CLAUDE HOIN, RUE GUILLAUME TELL, RUE CLAUD DE WERVE, RUE HECTOR BERLIOZ, RUE COL CHIAVARINI, RUE HENRI VINCENOT, RUE COL MOLL, RUE HENRY CHAMBELLAND, RUE COLONEL MARCHAND, RUE JACQUES CELLERIER, AV COLONEL PRAT, RUE JEAN BAPTISTE GHYS, RUE COPERNIC, RUE JEAN CORNU, COUR DE LA GARE, RUE JEAN JOSEPH DEBILLEMONT, RUE COURTEPEE, RUE JEHAN DE LA HUERTA, RUE CURTAT, RUE JOSEPH BELLESOEUR, RTE D AHUY, RUE JOSEPH BOUDOT, RUE D AHUY, RUE JOSEPH TISSOT, ALL DARIUS MILHAUD, RUE JULES FOREY, RUE DE BEAUNE, IMP KLEBER, RUE DE BEAUSEJOUR, RUE KLEBER, RUE DE BOURGOGNE, RUE LACORDAIRE, RUE DE CHATILLON, RUE LE MUET, RUE DE CONSTANTINE, RUE LECOULTEUX, RUE DE CRACOVIE, RUE LEON GASTINEL, RUE DE FONTAINE, RUE LEOUZON LE DUC, IMP DE JOUVENCE, LES PERRIERES, RUE DE JOUVENCE, RUE LOUIS GANNE, RUE DE L EGALITE, AV MARECHAL FOCH, RUE DE L ESCAUT, RUE MARGUERITE DE FLANDRE, RUE DE L YSER, RUE MARIE ANTOINETTE TONNELAT, AV DE LA 1ERE ARMEE FRANCAISE, RUE MARIE BERTHAUD, RUE DE LA BREUCHILLIERE, RUE MEYERBEER, RUE DE LA BROT, RUE MICHEL SERVET, RUE DE LA CITE, RUE MILLOTET, IMP DE LA COTE D'OR, IMP MONSEIGNEUR MOISSENET, PAS DE LA COTE D'OR, RUE MONTIGNY, RUE DE LA COTE D'OR, RUE MONTMARTRE, RUE DE LA HOUBLONNIERE, RUE NICOLAS BERTHOT, IMP DE LA SABLIERE, RUE NICOLE REINE LEPAUTE, RUE DE LA SABLIERE, RUE OCTAVE TERRILLON, RUE DE LA TOISON D'OR, ALL PABLO PICASSO, RUE DE LORRAINE, PL PAUL BERT, RUE DE LYON, PL PAUL ELUARD, RUE DE MALINES, PL PAUL ET HENRIETTE DARD, RUE DE MIMEURE, ALL PAUL VALERY, RUE DE MONTCHAPET, RUE-PETITOT, RUE DE ROUEN, RUE PHILIPPE LE BON, RUE DE SEMUR, RUE PHILIPPE LE HARDI, BD DES ALLOBROGES, RUE PIERRE FLEUROT, RUE DES AMANDIERS, RUE PIERRE LOTI, RUE DES AQUEDUCS, RUE PIERRE PALLIOT, RUE DES ARANDES, IMP RABELAIS, IMP DES BUTTES, RUE RAOUL DE JUIGNE, RUE DES BUTTES, IMP RODIN, RUE DES CAPUCINES, RUE ROMAIN ROLLAND, RUE DES FLEURS, PL SAINT BERNARD, RUE DES GENOIS, RUE SAINT HONORE, RUE DES MAZIERES, RUE SAINT MARTIN, RUE DES MURIERS, RUE SAMBIN, RUE DES PERRIERES, RUE SIMEON, CHE DES PIERRODINS PAS THUROT, RUE DES ROSES, RUE THUROT, RUE DES ROSIERS, RUE VILLEBOIS MAREUIL, RUE DES TILLEULS, ALL ANDRE BOURLAND, RUE DES VARENNES, ECHANGEUR DES ARGONAUTES, RUE DEVOSGE RUE LOUIS DE BROGLIE, RUE DOC DURANDE, RUE DOC HENRI PINGAT, RUE DOC MAILLARD

## Section 14

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

### **Délimitation territoriale :**

#### **Communes**

AHUY, ASNIERES-LES-DIJON, BELLEFOND, BOURBERAIN, BOUSSENOIS, BRETIGNY, BROGNON, CHAUME-ET-COURCHAMP, CHAZEUIL, CLENAY, CRECEY-SUR-TILLE, DIJON\*, ECHEVANNES, FLACEY, FONCEGRIVE, FONTAINE-FRANCAISE, GEMEAUX, LUX, MARCILLY-SUR-TILLE, MARSANNAY-LE-BOIS, MONTIGNY-MORNAY-VILLENEUVE-SUR-VINGEANNE, NORGES-LA-VILLE, ORAIN, ORVILLE, PICHANGES, POUILLY-SUR-VINGEANNE, RUFFEY-LES-ECHIREY, SACQUENAY, SAINT-JULIEN, SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE, SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE, SELONGEY, SPOY, TIL-CHATEL, VERNONIS-LES-VESVRES, VERONNES, VILLEY-SUR-TILLE, DIJON pour les voies listées ci-dessous  
A l'exclusion des établissements Orange

#### **Voies de Dijon**

ESP 27EME RI, PL 30 OCT ET LEGION D'HONNEUR, RUE ANDRE MALRAUX, PL ANDRE THEURIET, AV ARISTIDE BRIAND, RUE AUGUSTE FREMIET, RUE BERNARD CHEVRIER, RUE BOILEAU, ALL CARDINAL DE GIVRY, IMP CHANOINE BARDY, RUE CHANZY, RUE CLAUD SLUTER, RUE CORNEILLE, CTRE CIAL CLEMENCEAU, RUE D'ALSACE, RUE DAVOUT, BD DE CHAMPAGNE, RUE DE COLMAR, RUE DE GRAY, RUE DE LA MALADIERE, BD DE LA MARNE, PL DE LA REPUBLIQUE, AV DE MARBOTTE, RUE DE METZ, RUE DE MONASTIR, RUE DE MULHOUSE, RUE DE REIMS, BD DE VERDUN, CHE DES CAPUCINS, AV DES GRANDS DUCS D'OCCIDENT, IMP DES PETITES HOUETTES, RUE DESCARTES, RUE DOC ALBERT ROBIN, RUE DOCTEUR EDOUARD LAGUESSE, RUE DU 26EME DRAGON, RUE DU 27EME RI, RUE DU CHAMP A LA COGNEE, RUE DU CLOS DETOURBET, RUE DU DOCTEUR ANDRE BARBIER, AV DU DRAPEAU, RUE DU TONKIN, RUE FELIX TRUTAT, RUE FRANCOIS MAURIAC, RUE GABRIEL PEIGNOT, RUE GALOCHE, AV GARIBALDI, RUE GEN DELABORDE, SQ GEN GIRAUD, IMP GENERAL ANDRE, RUE GENERAL CAMEL, PL GENERAL GIRAUD, RUE GENERAL MANGIN, RUE GENEVIEVE BIANQUIS, BD GEORGES CLEMENCEAU, RUE GEORGES LAVIER, RUE HEUDELET, RUE JEAN BAPTISTE LALLEMAND, PL JEAN BOUHEY, RUE JEAN DE CIREY, RUE JEANNE BARRET, RUE JOSEPH GARNIER, AV JUNOT, RUE LA FONTAINE, RUE LABRUYERE, RUE LAFAYETTE, RUE LEDRU ROLLIN, RUE LEON MAURIS, RUE LOUIS BLANC, RUE LOUIS VIARDOT, RUE LOUISE MICHEL, RUE MAL FRANCHET D'ESPEREY, RUE MARCEAU, RUE MARIVAUX, RUE MOLIERE, RUE MONTESQUIEU, RUE OLYMPE DE GOUGES, RUE PARMENTIER, BD PASCAL, IMP PAUL BERTHOLLE, PETITE RUE DE POUILLY, RUE PHILIBERT PAPILLON, RUE PIERRE PAUL LENIEPT, PTE RUE DE POUILLY, RUE RACINE, RUE REGNARD, PAS RENE ET ANDRE GEIGER, RUE SADI CARNOT, PL SAINT EXUPERY, ALL SAINT NICOLAS, BD THIERS, ZONE MILITAIRE,

## Section 15

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

### **Délimitation territoriale :**

#### **Communes**

AVELANGES, ETAULES, PONCEY-SUR-L'IGNON, AVOT, FAVEROLLES-LES-LUCEY, RECEY-SUR-OURCE, BARJON, FONTAINE-LES-DIJON, SAINT-BROING-LES-MOINES, BENEUVRE, FRAIGNOT-ET-VESVROTTE, SAINT-MARTIN-DU-MONT, BILLY-LES-CHANCEAUX, FRANCHEVILLE, SAINT-SEINE-L'ABBAYE, BLIGNY-LE-SEC, FRENOIS, SALIVES, BOUX-SOUS-SALMAISE, GISSEY-SOUS-FLAVIGNY, SALMAISE, BURE-LES-TEMPLIERS, GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVILLE, SAULX-LE-DUC, BUSSELOTTE-ET-MONTENAILLE, GURGY-LA-VILLE, SAUSSY, BUSSIERES, GURGY-LE-CHATEAU, SAVIGNY-LE-SEC, BUXEROLLES, HAUTEVILLE-LES-DIJON, SOURCE SEINE, CHAIGNAY, IS-SUR-TILLE, TALANT, CHAMBAIN, JAILLY-LES-MOULINS, TARSUL, CHAMPAGNY, LAMARGELLE, TERREFONDREE, CHANCEAUX, LE MEIX, THENISSEY, CHARENCEY, LERY, TROUHOUT, CHAUGEY, MAREY-SUR-TILLE, TURCEY, COURLON, MENESBLE, VAL-SUZON, COURTIVRON, MESSIGNY-ET-VANTOUX, VAUX-SAULES, CURTIL-SAINT-SEINE, MINOT, VERNOT, CUSSEY-LES-FORGES, MOLOY, VERREY-SOUS-SALMAISE, DAIX, PANGES, VILLECOMTE, DAROIS, PELLEREY, VILLOTTE-SAINT-SEINE, DIENAY, PLOMBIERES-LES-DIJON, EPAGNY, POISEUL-LES-SAULX,  
A l'exclusion des établissements Orange

## Section 16

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

### **Délimitation territoriale :**

#### **Communes**

AUTRICOURT, GRANCEY-SUR-OURCE, ORIGNY, BEAULIEU, LA CHAUME, PRUSLY-SUR-OURCE, BELAN-SUR-OURCE, LES GOULLES, RIEL-LES-EAUX, BELLENOD-SUR-SEINE, LEUGLAY, ROCHFORD-SUR-BREVON, BISSEY-LA-COTE, LIGNEROLLES, SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX, BOUDREVILLE, LOUESME, THOIRS, BREMUR-ET-VAUROIS, LUCEY, VANNAIRE, BRION-SUR-OURCE, MAISEY-LE-DUC, VANVEY, BUNCEY, MASSINGY, VEUXHAULLES-SUR-AUBE, BUSSEAUT, MAUVILLY, VILLERS-PATRAS, CHARREY-SUR-SEINE, MONTIGNY-SUR-AUBE, VILLIERS-LE-DUC, CHATILLON-SUR-SEINE, MONTLIOT-ET-COURCELLES, VILLOTTE-SUR-OURCE, CHAUMONT-LE-BOIS, MONTMOYEN, VIX, COURBAN, MOSSON, ESSAROIS, NOD-SUR-SEINE, GEVROLLES, OBTREE,

DIJON pour les voies listées ci-dessous  
A l'exclusion des établissements Orange

#### Voies de Dijon

BD ALBERT EINSTEIN, RUE EDME VERNIQUET, RUE ALBERT THIBAUDET, RUE ELSA TRIOLET, RUE ALEXANDER FLEMING, RUE EMILE POILLOT, ALL ALFRED NOBEL, EN VALMY, ALL ANDRE DERAÏN, AV FERNAND LEGER, RUE ANDRE FLEURY, AV FRANCOISE GIROUD, RUE ANTOINE BOURDELLE, RUE FRANZ HALS, RUE ARPAD SZENES, AV GEN TOUZET DU VIGIER, RUE ARTHUR KLEINCLAUSZ, RUE GENERAL BONY, RUE ARTHUR MORELET, RPT GEORGES POMPIDOU, RUE ARTHUR RIMBAUD, RUE HENRY DE MONTHERLANT, IMP AUX CHARMES D ANIERES, AV JEAN BERTIN, AUX CHARMES D ASNIERES EST, RUE JEAN PONCELET, AUX CHARMES D ASNIERES NORD, RUE JOAN MIRO, AUX CHARMES D ASNIERES SUD, RUE JOSEPH SAMSON, AUX FERRIERES, LA TOISON D'OR, RUE BENJAMIN GUERARD, RUE LOUIS ARAGON, AV CHARLES BAUDELAIRE, IMP LOUIS BREGUET, RUE CHARLES LAPICQUE, RUE LOUIS NEEL, RUE CHARLES MOCQUERY, RUE LOUNES MATOUBE, CTRE CIAL TOISON D'OR, RUE M. HELENA VIEIRA DA SILVA, RUE DE BRUGES, BD MAL GALLIENI, RUE DE COLCHIDE, RUE MARCEL DASSAULT, RPT DE L EUROPE, PL MARIE DE BOURGOGNE, CHE DE LA CHARMETTE, RUE MAUPASSANT, RUE DE LA CHARMETTE, RUE MAURICE EMMANUEL, AV DE LA CONCORDE, N 74, AV DE LA DECOUVERTE, RUE NICOLAS DE STAEL, PL DE LA FRANCE LIBRE, IMP NUNGESSER ET COLI, RUE DE LA MARSEILLAISE, IMP OVIDE YENCESSE, RPT DE LA NATION, PARC DE LA TOISON D'OR, AV DE LA PAIX, RUE PAUL DELOUVRIER, AV DE LANGRES, RUE PAUL VERLAINE, RTE DE LANGRES, RUE PROFESSEUR ROBERT DEBRE, PL DE L'EUROPE, RUE RENE CLAIR, ALL DE MESSIGNY, RENTE DE VALMY, IMP DES FERRIERES, RUE ROBERT DELAUNAY, PL DES NATIONS UNIES, RUE ROGET DE BELLOGUET, AV DES VOLONTAIRES, AV STEPHANE MALLARME, BD DR JEAN VEILLET, VOIE GEORGES POMPIDOU, RUE DU BATAILLON DE CHOC, CHE DU RESERVOIR DE VALMY,

#### Section 17

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

#### Délimitation territoriale :

##### Communes

AIGNAY-LE-DUC, ETALANTE, NICEY, AISEY-SUR-SEINE, ETORMAY, NOGENT-LES-MONTBARD, ALISE-SAINTE-REINE, ETROCHEY, NOIRON-SUR-SEINE, AMPILLY-LES-BORDES, FAIN-LES-MONTBARD, OIGNY, AMPILLY-LE-SEC, FONTAINES-EN-DUESMOIS, ORRET, ARRANS, FONTAINES-LES-SECHES, PLANAY, ASNIERES-EN-MONTAGNE, FRESNES, POINCON-LES-LARREY, BAIGNEUX-LES-JUIFS, FROLOIS, POISEUL-LA-GRANGE, BALOT, GOMMEVILLE, POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE, BEAUNOTTE, GRESIGNY-SAINTE-REINE, POTHIERES, BISSEY-LA-PIERRE, GRISSELLES, PUIITS, BOUIX, JOURS-LES-BAIGNEUX, QUEMIGNY-SUR-SEINE, BUSSY-LE-GRAND, LA VILLENEUVE-LES-CONVERS, SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE, CERILLY, LAIGNES, SAINT-MARC-SUR-SEINE, CHAMESSON, LARREY, SAINT-REMY, CHANNAY, LUCENAY-LE-DUC, SAVOISY, CHAUME-LES-BAIGNEUX, MAGNY-LAMBERT, SEMOND, CHEMIN-D'AISEY, MARCENAY, TOUILLON, CORPOYER-LA-CHAPELLE, MARMAGNE, VENAREY-LES-LAUMES, COULMIER-LE-SEC, MENETREUX-LE-PITOIS, VERDONNET, DARCEY, MEULSON, VERTAULT, DUESME, MOITRON, VILLAINES-EN-DUESMOIS, ECHALOT, MOLESME, VILLEDIEU, ERINGES, MONTBARD, ETAIS, NESLE-ET-MASSOULT,

DIJON pour les voies listées ci-dessous  
A l'exclusion des établissements Orange

#### Voies de Dijon

CRS AUX LIONS, RUE DU CHAPEAU ROUGE, RUE BANNELIER, RUE DU CHATEAU, RUE BOSSACK, RUE DU DOCTEUR CHAUSSIER, RUE CLAUDE RAMEY, PL FRANCOIS RUDE, COUR DU CARON, RUE FRANCOIS RUDE, PAS DARCY, GALERIE BOSSUET, PL DARCY, PL GRANGIER, SQ DARCY, RUE JAMES DEMONTRY, BD DE BROSSES, RUE JEAN RENAUD, PL DE LA BANQUE, LES HALLES CENTRALES, RUE DE LA LIBERTE, RUE MABLY, RUE DE LA POSTE, RUE MARIOTTE, RUE DE LA PREFECTURE, RUE MERE JAVOUHEY, BD DE LA TREMOUILLE, RUE MUSETTE, BD DE SEVIGNE, PL NOTRE DAME, RUE DE SOISSONS, RUE ODEBERT, RUE DE SUZON, PTE RUE DE SUZON, RUE DES GODRANS, RUE QUENTIN, RUE DOCTEUR MARET, RLE DU SUZON, CRS DU CARON,

#### Section 18

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

#### Délimitation territoriale :

##### Communes

BARD-LES-EPOISSES, ATHIE, GRIGNON, ROUGEMONT, BENOISEY, JEUX-LES-BARD, SAINT-GERMAIN-LES-SENAILLY, BUFFON, JUILLY, SEIGNY, CHAMP-D'OISEAU, LA ROCHE-VANNEAU, SEMUR-EN-AUXOIS, CHARIGNY, LANTILLY, SENAILLY, CHASSEY, MAGNY-LA-VILLE, SOUHEY, CORROMBLES, MARIGNY-LE-CAHOUEY, TORCY-ET-POULIGNY, CORSAINT, MASSINGY-LES-SEMUR, TOUTRY, COURCELLES-FREMOY, MILLERY, VIC-DE-CHASSENAY, COURCELLES-LES-MONTBARD, MONTBERTHAULT, VIEUX-CHATEAU, COURCELLES-LES-SEMUR, MONTIGNY-MONTFORT, VILLAINES-LES-PREVOTES, CREPAND, MONTIGNY-SUR-ARMANCON, VILLARS-ET-VILLENOTTE, EPOISSES, MOUTIERS-SAINT-JEAN, VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY, FAIN-LES-MOUTIERS, MUSSY-LA-FOSSE, VISERNY, FLAVIGNY-SUR-OZERAIN, PONT-ET-MASSENE, FLEE, POUILLENAY, FORLEANS, QUINCEROT, GENAY, QUINCY-LE-VICOMTE,

DIJON pour les voies listées ci-dessous  
A l'exclusion des établissements Orange



### Voies de Dijon

ALL 1ERE DIV FRANCAISE LIBRE, RUE FREDERIC MISTRAL, AV ALBERT CAMUS, IMP GEORGE SAND, ALL ALPHONSE DAUDET, RUE GEORGES BERNANOS, RUE ALPHONSE DAUDET, RUE GEORGES BRAQUE, RUE ANDRE GIDE, RUE GEORGES SIMENON, RUE ASPIRANT BUFFET, PL GRANVILLE, RUE AUGUSTE BLANQUI, RUE GUSTAVE FLAUBERT, IMP AUX LOMBLOIS, RUE HENRI FARMAN, RUE BALZAC, RUE HENRI MATISSE, RUE BEAUMARCHAIS, RUE JEAN DAMPT, RUE BERANGER, RUE JEAN GIONO, IMP BOIRAC, ALL JEAN GIRAUDOUX, RUE CHARLES DE MONTALEMBERT, AV KELLERMANN, RUE CHRISTIANE PERCERET, RUE LEON DELESSARD, RUE COL QUANTIN, RUE LOUIS GALLIAC, RUE COLONEL BARON FAUCONNET, ALL LUCIEN HERARD, RUE COMMANDANT COUSTEAU, MAIL RAYMOND ARON, PL D AMERIQUE, RUE MARCEL PROUST, RUE DE CHATEAUBRIAND, BD MARECHAL JOFFRE, RUE DE CLUJ, RUE MARECHAL MONCEY, CHE DE DIJON A POUILLY, RUE MARGUERITE DURAND, RUE DE FLANDRES DUNKERQUE, RUE MARGUERITE YOURCENAR, RUE DE MAYENCE, PL MGR TATTEVIN, ALL DE POUILLY, BD MONTAIGNE, RTE DE RUFFEY, IMP NOURISSAT, AV DE SEBASTOPOL, RUE NOURISSAT, RUE DE SKOPJE, RUE OLIVIER MESSIAEN, AV DE STALINGRAD, RUE PAUL EMILE VICTOR, RUE DE VILLODRIGO, RUE PAUL GASQ, RUE DES ARDENNES, RUE PERRENET, RUE DOC HENRY BERGER, RUE PIERRE JOSEPH MAGNIN, RUE DOCTEUR QUIGNARD, RUE PIERRE MENDES France, RUE DOCTEUR SOTTY, PONT WINSTON CHURCHILL, RUE DOCTEUR STEIN, ALL PROFESSEUR AUGUSTE PICCARD, RUE DOM PLANCHER, RUE RAOUL DUFY, RUE DU CLOS DE POUILLY, RUE RAOUL FOLLEREAU, RUE DU PLEIN DE POUILLY, BD REMBRANDT, RUE EDOUARD MANET, RUE RENE CHAR, RUE ERIC TABARLY, ALL RENE DUMONT, RUE ERNEST CHAPUT, RUE ROBERT FOLZ, RUE ERNEST RENAN, RUE RUE ALAIN FOURNIER, RUE ETIENNE DOLET, RUE SAINT JOHN PERSE, RUE ETIENNE HAJDU, IMP STEFAN ZWEIG, ALL FELIX EBOUE, RUE TAGUIN, RUE FENELON, BD WINSTON CHURCHILL, RUE FLORIAN, RUE AV FRANKLIN D. ROOSEVELT, IMP GEORGE SAND,

### Nièvre : 6 sections

#### Annexe 3 : Unité Départementale de la Nièvre : Unité de Contrôle 058-U01

**NB : La commune de Nevers est répartie sur plusieurs sections.**

**En application du décret l'arrêté ministériel du 24 juin 2014 susvisé, il n'est pas créé de section agricole dans le département de la Nièvre.**

#### Section 01

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, transport à l'exception de la SNCF.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes :**

Alligny-Cosne ; Annay ; Arquian ; Bitry ; Bulcy ; Champvoux ; Cosne-Cours-sur-Loire ; Germigny-sur-Loire ; La Celle-sur-Loire ; La Charité-sur-Loire ; La Marche ; Mesves-sur-Loire ; Myennes ; Neuvy-sur-Loire ; Pougny ; Pouilly-sur-Loire ; Saint-Amand-en-Puisaye ; Saint-Andelain ; Saint-Laurent-l'Abbaye ; Saint-Loup ; Saint-Martin-sur-Nohain ; Saint-Père ; Saint-Quentin-sur-Nohain ; Saint-Vérain ; Suilly-la-Tour ; Tracy-sur-Loire ; Tronsanges, Varennes-lès-Narcy.

##### **Voies de Nevers :**

BD DU GRANDS-PRES-DES-BORDES ; CHE DES BAS MONTOTS ; CITE MILITAIRE 13 EME DE LIGNE ; L'AIGUILLON ; LD EMPRISE SNCF ; PL DES GRANDS JARDINS ; R ACHILLE VINCENT ; R ALBERT CAMUS ; R ALBERT THOMAS ; R CAMILLE BAYNAC ; R COMMANDANT PAUL PIERRE CLERC ; R D'ALSACE LORRAINE ; R DE BOURGNEUF ; R DE CHARLEVILLE ; R DE COBLENCE ; R DE LA ROTONDE ; R DE L'AIGUILLON ; R DE LUND ; R DES FRERES GAYET ; R DES MONTOTS ; R DES PETITES CARRIERES ; R DU 13E DE LIGNE ; R DU CHAMP DE MANŒUVRE ; R DU COLONEL JEANPIERRE ; R DU DONJON ; R DU PERE DE FOUCAULD ; R FRANCHET D'ESPEREY ; R GASPARD CHAUMETTE ; R GENERAL AUGER ; R HENRY BOUQUILLARD ; R JULES VERNE ; R MARC RIQUIER ; R MARECHAL LYAUTEY ; R VOLTAIRE.

#### Section 02

**Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, transport à l'exception de la SNCF**

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes :**

Arbourse ; Arzembouy ; Balleray ; Beaumont-la-Ferrière ; Bouhy ; Cessy-les-Bois ; Chasnay ; Châteauneuf-Val-de-Bargis ; Chaulgnes ; Ciez ; Colméry ; Couloutre ; Dampierre-sous-Bouhy ; Dompierre-sur-Nièvre ; Donzy ; Entrains-sur-Nohain ; Garchizy ; Garchy ; Giry ; Guérigny ; La Celle-sur-Nièvre ; La Chapelle-Saint-André ; Menestreau ; Menou ; Murlin ; Nannay ; Narcy ; Oudan ; Parigny-les-Vaux ; Perroy ; Poiseux ; Pougues-les-Eaux ; Raveau ; Saint-Aubin-les-Forges ; Saint-Bonnot ; Sainte-Colombe-des-Bois ; Saint-Malo-en-Donzinois ; Sichamps ; Urzy ; Varennes-Vauzelles ; Vielmanay

##### **Voies de Nevers :**

ALL DE NEUBRANDENBURG ; BD LEON BLUM ; FG DE LA BARATTE ; FG DU GRAND MOUESSE ; IMP DE LA BOULLERIE ; IMP GEORGES DOREAU ; LA JONCTION ; PL DE LA FOIRE AUX MOUTONS ; PL DU CHAMP DE FOIRE ; PL DU GRAND COURLIS ; PL JEAN MONNET ; PTE RUE DES SABLONS ; QU DE MEDINE ; R ALBERT 1<sup>ER</sup> ; R ALFRED MASSE ; R BERNARD PALISSY ; R COMPAGNON ; R DE LA FOSSE AUX LOUPS ; R DE L'EPERON ; R DES 4 ECHEVINS ; R DES VIGNES ; R DU 8 MAI 1945 ; R DU COMMANDANT RIVIERE ; R DU PETIT MOUESSE ; R DU RAVELIN ; R FRANCOIS CHARRIER ; R GABRIEL VALETTE ; R NICOLAS DELANGE ; R PAUL DESTRAY.

### Section 03

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, transport à l'exception de la SNCF

#### **Délimitation territoriale :**

Communes : Amazy ; Anthien ; Armes ; Arthel ; Asnan ; Asnois ; Authiou ; Bazoches ; Beaulieu ; Beuvron ; Billy-sur-Oisy ; Breugnon ; Brèves ; Brinon-sur-Beuvron ; Bussy-la-Pesle ; Challement ; Champallement ; Champlemy ; Champlin ; Chaumot ; Chazeuil ; Chevannes-Changy ; Chevroches ; Chitry-les-Mines ; Clamecy ; Corvol-d'Embernard ; Corvol-l'Orgueilleux ; Courcelles ; Crux-la-Ville ; Cuncy-lès-Varzy ; Dirol ; Dornecy ; Empury ; Flez-Cuzy ; Germenay ; Grenois ; Guipy ; Héry ; LaMaison-Dieu ; Lurcy-le-Bourg ; Lys ; Magny-Lormes ; Marcy ; Marigny-sur-Yonne ; Marzy ; Metz-le-Comte ; Moissy-Moulinot ; Monceaux-le-Comte ; Montenoison ; Montigny-aux-Amognes ; Moraches ; Moussy ; Neuffontaines ; Neuilly ; Nolay ; Nuars ; Oisy ; Ouagne ; Oulon ; Ourouër ; Parigny-la-Rose ; Pazy ; Pouques-Lormes ; Pousseaux ; Prémery ; Rix ; Ruages ; Saint-André-en-Morvan ; Saint-Aubin-des-Chaumes ; Saint-Benin-des-Bois ; Saint-Didier ; Sainte-Marie ; Saint-Franchy ; Saint-Germain-des-Bois ; Saint-Martin-d'Heuille ; Saint-Pierre-du-Mont ; Saint-Révérien ; Saint-Sulpice ; Saizy ; Surgy ; Taconnay ; Talon ; Tannay ; Teigny ; Trucy-l'Orgueilleux ; Varzy ; Vignol ; Villiers-le-Sec ; Villiers-sur-Yonne ; Vitry-Laché ; Fourchambault

#### **Voies de Nevers :**

ALL ANDRE HARRIS ; BD DE L'HOPITAL ; BD DU PRE PLANTIN ; IMP DES CHAILLOUX ; LE FRENE ; LES GRANDS CHAMPS  
LES LOGES ; QU DES EDUENS ; R ANDRE PIAUT ; R BARREAU ; R DE BILLEREUX ; R DE LA RAIE ; R DE MARZY ; R DES MONTAPINS ; R D'ESTUTT DE TRACY ; R DOCTEUR NOEL BERRIER ; R DU BOIS D'ARDENETS ; R DU DOCTEUR JULES RENAULT ; R DU PRE POITIERS ; R GEORGES PIELIN ; R GEORGES TARDY ; R GUSTAVE MATHIEU ; R MAURICE MIGNON ; R PABLO NERUDA ; R PIERRE EMILE GASPARD ; R ROMAIN BARON ; R SAINT-BENIN ; RPT MONTE CASSINO ; RTE DES SAULAIES

### Section 04

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, transport à l'exception de la SNCF

#### **Délimitation territoriale :**

Communes : Achun ; Alligny-en-Morvan ; Alluy ; Arleuf ; Aunay-en-Bazois ; Bazolles ; Billy-Chevannes ; Blismes ; Bona ; Brassy ; Cervon ; Chalaux ; Château-Chinon (Campagne) ; Château-Chinon (Ville) ; Châtillon-en-Bazois ; Châtin ; Chaumard ; Chouigny ; Cizely ; Corancy ; Corbigny ; Dommartin ; Dun-les-Places ; Dun-sur-Grandry ;Épiry ; Fâchin ;Gâcogne ; Gien-sur-Cure ;Glux-en-Glenne ; Gouloux ; Jailly ; La Collancelle ; Lavault-de-Frétoy ; Lormes ; Marigny-l'Église ; Mhère ; Montapas ; Mont-et-Marré ; Montigny-en-Morvan ; Montreuillon ; Montsauche-les-Settons ; Mouron-sur-Yonne ; Moux-en-Morvan ; Ougny ; Ouroux-en-Morvan ; Planchez ; Rouy ; Saint-Agnan ; Saint-Benin-d'Azy ; Saint-Brisson ; Saint-Éloi ; Saint-Firmin ; Saint-Hilaire-en-Morvan ;Saint-Jean-aux-Amognes ; Saint-Léger-de-Fougeret ; Saint-Martin-du-Puy ; Saint-Maurice ; Saint-Péreuse ; Saint-Saulge ; Sardy-lès-Épiry ; Sauvigny-les-Bois ; Saxi-Bourdon ; Tamnay-en-Bazois ; Vauclaux.

#### **Voies de Nevers :**

ALL DES URSULINES ; BD DE LA REPUBLIQUE ; IMP CLAUDE DENIS ; IMP DES TAUPIERES ; LA BARBOUILLERE ; LES TAUPIERES ; PL CHAMEANE ; PL DE LA CHARTE ; PL GUY COQUILLE ; R ANTONY DUVIVIER ; R AUBLANC ; R CREUSE ; R DE LA BARBOUILLERE ; R DE LA BARRE ; R DE LA MOTTE ; R DE LA PELLETERIE ; R DE LA REVENDERIE ; R DE L'UNIVERSITE ; R DE NIEVRE ; R DES 3 CARREAUX ; R DES BOUCHERIES ; R DES CHAMPS PACAUD ; R DES CHAUDRONNIERS ; R DES FRANCS BOURGEOIS ; R DES GRANDS CHAMPS ; R DES GRANDS PRES ; R DES MOULINS ; R DES SABLONS ; R DESERTE ; R D'HANOI ; R DOCTEUR BORNET ; R DU FER ; R DU MOULIN D'ECORCE ; R DU PONT CIZEAU ; R DU RIVAGE ; R DU SORT ; R EDME LABORDE ; R FERDINAND GAMBON ; R FONMORIGNY ; R FRANCIS GARNIER ; R FRANCOIS MITTERRAND ; R GEORGES DUFAUD ; R HANOTEAU ; R LOUISE MICHEL ; R MADEMOISELLE BOURGEOIS ; R MIRANGRON ; R PAUL BERT ; R PIERRE 1<sup>ER</sup> ; R SACCO ET VANZETTI ; R SAINT- ARIGLE ; R SAINT-ETIENNE ; R SAINT-TROHE ; RTE DE CHALUZY ; ZONE INDUSTRIELLE

### Section 05

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, transport à l'exception de la SNCF

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes :**

Anlezy ; Avrée ; Beaumont-Sardolles ; BichesI ; Brinay ; Cercy-la-Tour ; Charrin ; Chevenon ; Chiddes ; Diennes-Aubigny ; Fertrève ; Fléty ; Fours ; Frasnay-Reugny ; Impy ; Isenay ; La Fermeté ; La Machine ; La Nucle-Maulaix ; Lanty ; Larochemillay ; Limanton ; Limon ; Luzy ; Maux ; Millay ; Montambert ; Montaron ; Montigny-sur-Canne ; Moulins-Engilbert ; Onlay ; Poil ;Préporché ; Rémyilly ; Saint-Gratien-Savigny ; Saint-Hilaire-Fontaine ; Saint-Honoré-les-Bains ; Saint-Ouen-sur-Loire ; Saint-Seine ; Savigny-Poil-Fol ; Sémelay ; Sermages ; Sermoise-sur-Loire ; Tazilly ; Ternant ; Thaix ; Thianges ; Tintury ; Trois-Vèvres ; Vandenesse ; Verneuill ; Villapourçon ; Ville-Langy ; Coulanges-lès-Nevers.

#### **Voies de Nevers :**

ALL DES DROITS DE L'ENFANT ; ALL DOCTEUR SUBERT ; AV COLBERT ; AV DU STAND ; AV GENERAL DE GAULLE ; AV MARCEAU ; BD MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY ; BD MARECHAL JUIN ; BD PIERRE DE COUBERTIN ; BD SAINT-EXUPERY ; BD MARECHAL LECLERC ; FG DE LYON ; IMP DE LA GRIPPE ; IMP GUSTAVE FLAUBERT ; IMP LOUIS STEVENOT ; PAS DES PELERINS ; PL CARNOT ; PL DE LA RESISTANCE ; PL DE L'HOTEL DE VILLE ; PL DES REINES DE POLOGNE ; PL DU PALAIS ; PL MOSSE ; PL SAINT-LAURENT ; QU DE LA JONCTION ; QU DE MANTOUE ; QU DES MARINIERS ; R ADAM BILLAUT ; R ALBERT MORLON ; R ALPHONSE DAUDET ; R BLAISE PASCAL ; R BOVET ; R CHARLES ROY ; R CLERGET ; R DE BARCELONE ; R DE GONZAGUE ; R DE LA BASILIQUE ; R DE LA CATHEDRALE ; R DE LA CHAUMIERE ; R DE LA CHAUSSADE ; R DE LA PARCHEMINERIE ; R DE LA PIQUE ; R DE LA PORTE DU CROUX ; R DE LA

PREFECTURE ; R DE L'EVECHE ; R DE L'ORATOIRE ; R DE PARIGNY ; R DE VERTPRE ; R DES 9 PILIERS ; R DES BELLES LUNETTES ; R DES CHAUVELLES ; R DES PRES ; R DES RECOLLETS ; R DES RENARDATS ; R DES TAILLES ; R DU 14 JUILLET ; R DU BANLAY ; R DU CHEMIN DE FER ; R DU CLOITRE SAINT-CYR ; R DU DOCTEUR ROCHE ; R DU DOYENNE ; R DU MIDI ; R DU Portugal ; R EMILE ZOLA ; R ERNEST RENAN ; R ETIENNE LITAUD ; R GEORGES GUYNEMER ; R HENRI FOUCAUD ; R JEAN GAUTHERIN ; R JEAN JAURES ; R JEANNE JUGAN ; R LAMARTINE ; R MARGUERITE DURAS ; R MARIUS GERIN ; R PASTEUR ; R PAUL VAILLANT-COUTURIER ; R PLATEAU DE LA BONNE DAME ; R SABATIER ; R SAINT-DIDIER ; R SAINT-GENEST ; RTE DE SERMOISE ; SQ EDOUARD MILLIEN ; R DU MOULIN A VENT ; LIGNE DE CHEMIN DE FER NEVERS CHAGNY ; LIGNE DE CHEMIN DE FER MORET-VERNERIEUX-les SABLONS LYON ; R DES OUCHES ; PONT DE LOIRE ; PORT DE MEDINE ; R DE LA MAISON DES SPORTS

### Section 06

Champ d'intervention : industrie, commerce, services et activités des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, transport à l'exception de la SNCF

Communes : Avril-sur-Loire ; Azy-le-Vif ; Béard ; Challuy ; Chantenay-Saint-Imbert ; Cossaye ; Decize ; Devay ; Dornes ; Druy-Parigny ; Fleury-sur-Loire ; Gimouille ; Laménay-sur-Loire ; Langeron ; Livry ; Lucenay-lès-Aix ; Luthenay-Uxeloup ; Magny-Cours ; Mars-sur-Allier ; Neuville-lès-Decize ; Saincaize-Meauce ; Saint-Germain-Chassenay ; Saint-Léger-des-Vignes ; Saint-Parize-en-Viry ; Saint-Parize-le-Châtel ; Saint-Pierre-le-Moûtier ; Sougy-sur-Loire ; Tourny-Lucry ; Tourny-sur-Jour ; Tresnay ; Champvert.

#### **Voies de Nevers :**

ALL DE LA LOUE ; AV PIERRE BEREGOVOY ; AV SAINT-JUST ; BD JEROME TRESAGUET ; BD VICTOR HUGO ; IMP CYR DEGUERGUE ; LA LOIRE ; PAS DE LA GREERIE ; PL MANCINI ; PL MAURICE RAVEL ; PL SAINT-SEBASTIEN ; R ACHILLE MILLIEN ; R ANDRE DESLIGNIERES ; R CLAUDE TILLIER ; R COMMANDANT BARAT ; R DE COURTENAY ; R DE LA PASSIERE ; R DE LOURDES ; R DE PRUNEVEAUX ; R DE REMIGNY ; R DE VAUZELLES ; R DES 4 VENTS ; R DES ARDILLERS ; R DES DOCKS ; R DES MERCIERS ; R DES PERRIERES ; R DEVIEUR ROBELIN ; R DU DOCTEUR LEVEILLE ; R DU PROFESSEUR ANFRAY ; R DU PT CHATEAU ; R DUPIN ; R FAIDHERBE ; R FERNAND CHALANDRE ; R FRANC NOHAIN ; R GAMBETTA ; R GRESSSET ; R HENRI BARBUSSE ; R HIPPOLYTE TAINÉ ; R HOCHÉ ; R JEAN DESVEAUX ; R JEANNE D'ARC ; R LOUIS VICAT ; R MOLIERE ; R ROMAIN ROLLAND ; R SAINTE-HELENE ; R SAINT-GILDARD ; R SAINT-MARTIN ; R VAUBAN.

### **Saône et Loire : 16 sections**

<b>Annexe 4 : Unité Départementale de la Saône et Loire : Unité de Contrôle 071-U01</b>
---

NB : Les communes de Charnay les Maçon, Maçon, Montceau les Mines sont réparties sur plusieurs sections.

### Section 01

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : ANOST, ANTULLY, AUTUN, AUXY, BARNAY, BLANZY, BRION, BROYE, CHARMOY, CHISSEY-EN-MORVAN, CORDESSE, CURGY, CUSSY-EN-MORVAN, DRACY-SAINT-LOUP, ETANG-SUR-ARROUX, IGORNAY, LA CELLE-EN-MORVAN, LA CHAPPELLE-SOUS-UCHON, LA COMELLE, LA GRANDE-VERRIERE, LA PETITE-VERRIERE, LAIZY, LE PULEY, LUCENAY-L'EVEQUE, MARIGNY, MESVRES, MONTCHANIN, MONTHELON, RECLÉSNE, ROUSSILLON-EN-MORVAN, SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES, SAINT-EUSEBE, SAINT-FORGEOT, SAINT-LEGER-DU-BOIS, SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY, SAINT-MICAUD, SAINT-PRIX, SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE, SOMMANT, TAVERNAY, UCHON.

### Section 02

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : CHANGE, COLLONGE-EN-CHAROLLAIS, COLLONGE-LA-MADELEINE, COUCHES, CREOT, DRACY-LES-COUCHES, EPERTULLY, EPINAC, GENUILLY, GOURDON, JONCY, LE BREUIL, LE CREUSOT, LES BIZOTS, MARMAGNE, MARY, MONTCENIS, MONT-SAINT-VINCENT, MORLET, SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE, SAINT-EMILAND, SAINT-FIRMIN, SAINT-GERVAIS-SUR-COUCHES, SAINT-JEAN-DE-TREZY, SAINT-MARTIN-DE-COMMUNE, SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE, SAINT-MAURICE-LES-COUCHES, SAINT-PIERRE-DE-VARENNES, SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON, SAINT-SERNIN-DU-BOIS, SAISY, SULLY, TINTRY, TORCY, VAUX-EN-PRE.

#### **Montceau-les-Mines pour les voies ci-dessous :**

AVENUE DE RUGNY, IMPASSE DE LA GROSEILLE, IMPASSE DE LA MOTTE, IMPASSE DE LA PETITE SORME, IMPASSE DE LAON, IMPASSE DE MESVRES, IMPASSE DE SAINT EUSEBE, IMPASSE DES JARDINS, IMPASSE DES SEPT CHALETS, IMPASSE DU BOIS GARNIER, IMPASSE DU BOIS MALTERRE, IMPASSE DU VIEUX BOIS DU VERNE, IMPASSE ETIENNE MAREY, IMPASSE GEORGES MELIES, IMPASSE LOUIS JOUVET, IMPASSE MARCEL ACHARD, IMPASSE MAURICE GENEVOIX, IMPASSE RAIMU, IMPASSE RENE CLAIR, IMPASSE SARAH BERNARD, ROUTE EXPRESS RCEA, ROUTE NATIONALE 70, RUE ALEXANDER FLEMING, RUE ANATOLE FRANCE, RUE AUBER, RUE CHOPIN, RUE D'ANGERS, RUE DE BARAQUES, RUE DE BEAUVAIS, RUE DE BESANCON, RUE DE BLANZY, RUE DE BLOIS, RUE DE BOULOGNE, RUE DE BREST, RUE DE CHARMOY, RUE DE CHATILLON, RUE DE CHAUMONT, RUE DE CHEZ LECUYER, RUE DE CHEZ LEGAIN, RUE DE COMMENTRY, RUE DE DARCY, RUE DE DETTEY, RUE DE DOMPIERRE, RUE DE GRAY, RUE DE HARNES, RUE DE LA CHAPPELLE, RUE DE LA COOPERATIVE, RUE DE LA COUDRAIE, RUE DE LA FERRIERE, RUE DE LA GAITE, RUE DE LA GRANDE SORME,

RUE DE LA GRANGE, RUE DE LA GROSEILLE, RUE DE LA PETITE SORME, RUE DE LA SORME, RUE DE LA TAGNERETTE, RUE DE LA TAGNIERE, RUE DE LA TOUR, RUE DE LANGRES, RUE DE LAON, RUE DE L'ARCHEVAULT, RUE DE L'ÉTANG, RUE DE L'ÉTANG GRILLOT, RUE DE LILLE, RUE DE LISIEUX, RUE DE LUCY, RUE DE MARMAGNE, RUE DE MESVRES, RUE DE MEZIERES, RUE DE MILAN, RUE DE MONTCENIS, RUE DE MONTLUCON, RUE DE MONTMAILLOT, RUE DE NANCY, RUE DE NAPLES, RUE DE PERONNE, RUE DE REIMS, RUE DE ROCROI, RUE DE ROME, RUE DE ROUEN, RUE DE RUGNY, RUE DE SAINT BERAINE, RUE DE SAINT EUSEBE, RUE DE SAINT MALO, RUE DE SAINT QUENTIN, RUE DE SANVIGNES, RUE DE SEDAN, RUE DE SOISSONS, RUE DE TOURS, RUE DE TROYES, RUE DE TURIN, RUE DE VALENCIENNES, RUE DE VERNE, RUE DE VESOU, RUE DES 7 CHALETS, RUE DES BIZOTS, RUE DES CHEVRIERS, RUE DES ÉCOLES, RUE DES ESTIVAUX, RUE DES FLEURS, RUE DES GEORGETS, RUE DES HAUTS DE SORME, RUE DES PORROTS, RUE D'EVREUX, RUE D'HONFLEUR, RUE D'ITALIE, RUE D'ORLEANS, RUE DU BOIS CLAIR, RUE DU BOIS DU LEU, RUE DU BOIS MALTERRE, RUE DU CHAMP PAGNOT, RUE DU CHATEAU D'EAU, RUE DU MOULIN MALTERRE, RUE DU POULOUX, RUE DU PUIITS, RUE DU RUISSEAU, RUE DU VIEUX BOIS DU VERNE, RUE D'UCHON, RUE GEORGES POMPIDOU, RUE GEORGES VERNUSSE, RUE GIDEL, LE PRE LONG, RUE MALTERRE, RUE MARIA MONTESSORI, RUE MARTIN LUTHER KING, RUE MERMOZ, RUE NOBEL, RUE PEYRARD, RUE SAINTE ELISABETH, RUE SEMUR, RUE STORZINSKI, RUE WALTER.

### Section 03

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : BOURBON-LANCY, CHARBONNAT, CRESSY-SUR-SOMME, CRONAT, CUZY, DETTEY, DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES, GRURY, ISSY-L'EVEQUE, LA BOULAYE, LA TAGNIERE, LE ROUSSET-MARIZY, LESME, MALTAT, MARLY-SOUS-ISSY, MARLY-SUR-ARROUX, MONT, MONTMORT, PERRECY-LES-FORGES, POUILLOUX, SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX, SAINTE-RADEGONDE, SAINT-EUGENE, SAINT-NIZIER-SUR-ARROUX, SAINT-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY, SAINT-VALLIER, SANVIGNES-LES-MINES, THIL-SUR-ARROUX, TOULON-SUR-ARROUX, VITRY-SUR-LOIRE.

#### **Montceau-les-Mines pour les voies ci-dessous :**

AVENUE DE LA BOURBINCE, AVENUE DES ALOUETTES, AVENUE DES PUIITS, AVENUE MARECHAL LECLERC, AVENUE ROGER SALENGRO, AVENUE SAINT EXUPERY, BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY, BOULEVARD DU PLESSIS, BOULEVARD MAUGRAND, BOULEVARD SAINT LOUIS, CARREFOUR DE L'EUROPE, ESPLANADE ANDRE MALRAUX, IMPASSE DE LA LANDE, IMPASSE DE LA MAUGRAND, IMPASSE DE L'ÉTANG, IMPASSE DE LUCY, IMPASSE DE PERRECY, IMPASSE DES CHASSINS, IMPASSE DES CHAVANNES, IMPASSE DU PONT DE LUCY, IMPASSE DU SENTIER, IMPASSE JACQUES BREL, IMPASSE JEAN LONGUET, IMPASSE LIEUTENANT DUFOUR, IMPASSE MARAT, IMPASSE RENE FONCK, IMPASSE RUE DE SEMARD, IMPASSE SAINTE MARGUERITE, PLACE BEAUBERNARD, PLACE BEL AIR, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, PLACE DES DROITS DE L'HOMME, PLACE DU GEANT CASINO, PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS, PLACE RENE CASSIN, QUAI DE MOULINS, QUAI DU NOUVEAU PORT, QUAI GAUTHEY, QUAI GENERAL DE GAULLE, QUAI JULES CHAGOT, ROUTE DE BLANZY, RUE ABBE BERAUD, RUE AMPERE, RUE ANDRE MALRAUX, RUE ANTOINE EMORINE, RUE BARBES, RUE BEAUBERNARD, RUE BERLIOZ, RUE BERTHELOT, RUE BLAISE PASCAL, RUE BLANQUI, RUE BOILEAU, RUE CAMILLE DESMOULINS, RUE CARNOT, RUE CHARCOT, RUE CHARLES FOUCAULT, RUE CHARLES PEGUY, RUE CLAUDE FOREST, RUE CORNEILLE, RUE CURIE, RUE D'ALSACE, RUE D'AMIENS, RUE DANTON, RUE D'ARLES, RUE D'ARSONVAL, RUE D'AUTUN, RUE DAVY, RUE DE BEAUNE, RUE DE BEAUREGARD, RUE DE BEL AIR, RUE DE BELFORT, RUE DE BELLEVUE, RUE DE BORDEAUX, RUE DE BOURBON LANCY, RUE DE BOURGOGNE, RUE DE BUXY, RUE DE CHAGNY, RUE DE CHALON, RUE DE CHAROLLES, RUE DE CHAUBUISSON, RUE DE CIRY, RUE DE CLUNY, RUE DE CRACOVIE, RUE DE DIGOIN, RUE DE DIJON, RUE DE GENELARD, RUE DE GILLY, RUE DE GIVRY, RUE DE GOURDON, RUE DE GUEUGNON, RUE DE JONCY, RUE DE LA BRUYERE, RUE DE LA FERME, RUE DE LA FONTAINE, RUE DE LA GARE, RUE DE LA LANDE, RUE DE LA LOGE, RUE DE LA MARNE, RUE DE LA PEPINIERE, RUE DE LA PLACE PAGEOT, RUE DE LA REPUBLIQUE, RUE DE LA RESISTANCE, RUE DE LA SABLIERE, RUE DE LA SAULE, RUE DE L'ANCIEN HOPITAL, RUE DE L'HOSPICE, RUE DE LORRAINE, RUE DE LOUHANS, RUE DE LUTTERBACH, RUE DE MACON, RUE DE MARCIGNY, RUE DE MARIGNY, RUE DE MARIZY, RUE DE MARY, RUE DE METZ, RUE DE MONTCHANIN, RUE DE MOULINS, RUE DE NEVERS, RUE DE PALINGES, RUE DE PARAY, RUE DE PERRECY, RUE DE POUILLOUX, RUE DE POZNAN, RUE DE ROANNE, RUE DE SAINT GENGOUX, RUE DE SAINT VALLIER, RUE DE SALORNAY, RUE DE SEMARD, RUE DE STRASBOURG, RUE DE TOULON, RUE DE TOURNUS, RUE DE VARSOVIE, RUE DE VERDUN, RUE DEBUSSY, RUE DELACROIX, RUE DES BAINS, RUE DES BOIS FRANCS, RUE DES CARRIERES, RUE DES CHASSINS, RUE DES CHAVANNES, RUE DES GOUJONS, RUE DES OISEAUX, RUE DES PECHEURS, RUE DES PRES, RUE DES ROMPOIS, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918, RUE DU 19 MARS 1962, RUE DU 5E REGIMENT DE DRAGONS, RUE DU 8 MAI, RUE DU BARONNET, RUE DU BOIS, RUE DU BOIS GARNIER, RUE DU CAPITAINE PRIET, RUE DU CENTRE, RUE DU CHAMP DU MOULIN, RUE DU CHANCELIER ROLLIN, RUE DU CHATEAU, RUE DU CHEMIN DE FER, RUE DU COMMANDANT MOUCHOTTE, RUE DU CREUSOT, RUE DU DOCTEUR JEANNIN, RUE DU NOUVEAU BOIS DU VERNE, RUE DU PETIT BOIS, RUE DU PLESSIS, RUE DU REPOS, RUE DU SENTIER, RUE DU STADE, RUE DU Vernois, RUE D'UXEAU, RUE EDITH CAVELL, RUE ÉMILE ZOLA, RUE ETIENNE MERZET, RUE EUGENE POTTIER, RUE FERRER, RUE FORETALE, RUE FRANÇOIS MATHEY, RUE FRANÇOIS MITTERAND, RUE GAMBETTA, RUE GASTON CREMIEUX, RUE GEORGES BIZET, RUE GEORGES CLEMENCEAU, RUE GREUSE, RUE GUYNEMER, RUE HENRI CHAUSSON, RUE HENRI POINCARE, RUE HENRI VAIRON, RUE HONORE MARCHAND, RUE JACQUES PREVERT, RUE JAGELLON, RUE JEAN BART, RUE JEAN BOUVERI, RUE JEAN DIDIER, RUE JEAN GIONO, RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, RUE JEAN JAURES, RUE JEAN LAVILLE, RUE JEAN LONGUET, RUE JEAN MARIE JEANDET, RUE JEAN MOULIN, RUE JULES GUESDE, RUE JULES VEDRINES, RUE KENNEDY, RUE KOENIG, RUE LAMARTINE, RUE LAVOISIER, RUE LOUIS BREGUET, RUE LOUIS LOUCHEUR, RUE LOUISE CECILE, RUE LUCIE AUBRAC, RUE LUMIERE, RUE MANSARD, RUE MARAT, RUE MARCEL DULAC, RUE MARCEL PAGNOL, RUE MARCEL SEMBAT, RUE MARLY, RUE MAURICE NIVON, RUE MAURICE RAVEL, RUE MICHIEWIEZ, RUE MOLIERE, RUE MONGE, RUE MONTCHEVRIER, RUE NIEPCE, RUE PASTEUR, RUE PAUL BERT, RUE PAUL CAZIN, RUE PAUL JANET, RUE PERRECY, RUE PIERRE DE COUBERTIN, RUE PIERRE GARNIER, RUE PIERRE PRUD'HON, RUE PIERRE VAUX, RUE RACINE, RUE RAMEAU, RUE REGNAULT, RUE RENE COTY, RUE ROBESPIERRE, RUE ROMAIN GARY, RUE ROMAIN ROLLAND, RUE ROUGET DE LISLE, RUE SAINT ELOI, RUE SAINT JEAN, RUE SAINT VINCENT, RUE SOBIESKI, RUE TERMIER, RUE VICTOR HUGO, RUE VOLTAIRE, RUE WATT.

## Section 04

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : BALLORE, BARON, BEAUBERY, BRANDON, BUFFIERES, CHASSY, CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES, CHEVAGNY-SUR-GUYE, CHIDDES, CIRY-LE-NOBLE, CLERMAIN, CLESSY, CURDIN, DOMPIERRE-LES-ORMES, FONTENAY, GENELARD, GRANDVAUX, GUEUGNON, HURIGNY, LA CHAPELLE-AU-MANS, LA CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE, LA GUICHE, LA ROCHE-VINEUSE, LEYNES, MARTIGNY-LE-COMTE, MONTAGNY-SUR-GROSNE, MORNAY, NEUVY-GRANDCHAMP, OUDRY, OZOLLES, PALINGES, PRESSY-SOUS-DONDIN, PRISSE, RIGNY-SUR-ARROUX, SAILLY, SAINT-ANDRE-LE-DESERT, SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS, SAINT-BONNET-DE-JOUX, SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE, SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIERE, SAINT-MARCELIN-DE-CRAY, SAINT-MARTIN-DE-SALENCEY, SAINT-POINT, SAINT-VERAND, SAINT-VINCENT-BRAGNY, SERRIERES, SUIN, TRAMAYES, TRAMBLY, TRIVY, UXEAU, VAUDEBARRIER, VENDENESSE-LES-CHAROLLES, VENDENESSE-SUR-ARROUX, VERGISSON, VEROSVRES, VIRY.

### **Charnay les Mâcon pour les voies ci-dessous :**

RUE CLAUDE BERNARD, CLOS DES AMARYLLIS, CLOS DU SOLEIL, CHE DE BEAUREGARD, CHE DE BONZY, CHE DE BOUTELOUP, IMP DE CHAMPGRENON, CHE DE FRANCLIEU, CHE DE LA BECHOULE, RUE DE LA CHAPELLE, ALL DE LA COUPEE, GR RUE DE LA COUPEE, RUE DE LA GRANGE ST PIERRE, ALL DE LA MIRANDOLE, CHE DE LA PANNIERE, RUE DE LA RONZE, ALL DE LA TEPPE, IMP DE LA TEPPE, CHE DE LA TOURNACHE, CHE DE LAVAL, PL DE LEVIGNY, RTE DE LEVIGNY, CHE DE MALCUS, CHE DE SALORNAY, RUE DES CEDRES, IMP DES CERISIERS, RUE DES CHANAU, CHE DES CHENES, RUE DES COLS, CHE DES COMBES, CHE DES CRAYS, RUE DES ECOLES, CHE DES GERARDS, IMP DES LAURIERS, CHE DES MAISONS ROUGES, IMP DES MARGUERITES, CHE DES MOUILLES, BD DES NEUF CLES, RUE DES NEUF CLES, RUE DES ORANGERS, CHE DES PAUCARDS, IMP DES PERELLES, RUE DES PERELLES, CHE DES PERSERONS, IMP DES PETITS CHAMPS, RUE DES PETITS CHAMPS, CHE DES VERNES, CHE DES VIGNES BASSES, CHE DU CARGE D'ARLAY, CHE DU CLOS SAINT PIERRE, ALL DU CONSEIL DES ENFANTS, ALL DU DOMAINE DE MALCUS, RUE DU LAVOIR, ALL DU MARAICHER, RUE DU MIDI, IMP DU PERTHUIS, RUE DU PERTHUIS, CHE DU PRE NEUF, ALL DU TEIL, GRANGE SAINT PIERRE, ALL JOANNY MOMMESSIN, LA COUPEE, LA RONZE, LA TOURNACHE, LES CHANAU, LEVIGNY, MALCUS, ESP MOMMESSIN, RUETTE MION, ALL SAINT PIERRE, IMP SAINT PIERRE.

### **Mâcon pour les voies ci-dessous :**

PL ALBERT DESNOYERS, ESP ALEXANDRE DUMAINE, ALL ALEXANDRE DUMAS, RUE AMBROISE CROIZAT, RUE AMBROISE PARE, ALL ANDRE MALRAUX, AUX SAULES, IMP BEAU SITE, RUE BEAU SITE, AV BEL HORIZON, ALL BREART, RUE CHRISTOPHE COLOMB, RUE CLAUDE BERNARD, CHE DE LA BECASSIERE, CHE DE LA CARRIERE, RTE DE LA CASCADE, RUE DE LA CASCADE, RUE DE LA FONTAINE, CR DE LA GRISIERE, RUE DE LA GRISIERE, RUE DE LA LIBERTE, RUE DE LA ROCADE, IMP DE L'ABIME, RTE DE L'ABIME, IMP DE L'EGLISE, PL DE L'EGLISE, BD DE L'HOPITAL, ALL DE MALCUS, IMP DE MALCUS, RUE DE MALCUS, BD DES 9 CLES, RUE DES 9 CLES, ALL DES 9 CLES, IMP DES ALOUETTES, RUE DES BOUVREUILS, IMP DES BUIS, CTE DES CHAILLOUX, IMP DES CHAILLOUX, IMP DES CHARDONNETS, RUE DES CIGOGNES, RUE DES ETOURNEAUX, IMP DES FAUVETTES, RUE DES GLYCINES, IMP DES GOELANDS, RUE DES HIRONDELLES, IMP DES MESANGES, IMP DES MOINEAUX, RUE DES MOUETTES, IMP DES PINSONS, RUE DES SAULES, CHE DES TAMARIS, CHE DES TERREAUX, IMP DES TOURTERELLES, ALL DU CLOS, RUE DU GENERAL MURTYN, RUE DU LAVOIR, RUE DU PERE AUBRY, RUE DU VIEUX BOURG, RUE EDITH PIAF, RUE ELSA TRIOLET, RUE EMILE ZOLA, RUE GEORGES BRASSENS, RUE GERARD PHILIPPE, RUE JACQUES BRETEL, ALL JACQUES CARTIER, RUE JACQUES PREVERT, RUE JEAN COCTEAU, RUE JEAN MARIE GARNIER, RUE JULES REVILLON, L'ABYME, LA FONTAINE, LA GRISIERE, LES CHANAU, LES PIERRES BLANCHES, BD LOUIS ESCANDE, ALL MALCUS, ALL MARCEL PAGNOL, RUE MONTEE DE LA FONTAINE, RUE NOUVELLE, PL PARC DE LABYME, RUE SAINT MARTIN DES VIGNES, BD VICTOR SCHOELCHER.

AUTOROUTE A6, POUR SON SEGMENT PARTANT DE SON INTERSECTION AVEC LA LIMITE NORD DE LA COMMUNE DE MACON ET TRAVERSANT INTEGRALEMENT CETTE DERNIERE ET CELLE DE CHARNAY-LES-MACON JUSQU'A LA LIMITE SUD DE LA COMMUNE DE MACON.

## Section 05

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : BERGESSERIN, BOIS-SAINTE-MARIE, BOURGVILAIN, BUSSIERES, CHAINTRE, CHALMOUX, CHAMPLECY, CHANES, CHANGY, CHAROLLES, CHASSELAS, CHATEAU, COLOMBIER-EN-BRIONNAIS, CRECHES-SUR-SAONE, CURTIL-SOUS-BUFFIERES, DIGOIN, DYO, GERMOLLES-SUR-GROSNE, GIBLES, GILLY-SUR-LOIRE, JALOGNY, LA MOTTE-SAINT-JEAN, LES GUERREAUX, LUGNY-LES-CHAROLLES, MARCILLY-LA-GUEURCE, MATOUR, MAZILLE, MILLY-LAMARTINE, MONTMELARD, OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE, PERRIGNY-SUR-LOIRE, PIERRECLOS, PRUZILLY, SAINT AGNAN, SAINT-AMOUR-BELLEVUE, SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE, SAINTE-CECILE, SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, SAINT-LEGER-LES-PARAY, SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, SIVIGNON, SOLOGNY, VINZELLES, VITRY-EN-CHAROLLAIS, VOLESVRES.

### **Charnay les Mâcon pour les voies ci-dessous :**

AU BOIS D'ALIER, AU VOISINET, CLOS TOINARD, CHE DE BALME, CHE DE BUERY, CHE DE CONDEMINE, RTE DE FUISSE, CHE DE LA CHEVANIERE, CHE DE LA LYE, CHE DE LA PETITE GROSNE, CHE DE SAINT LEGER, RTE DES ALLEMANDS, CHE DES BERTHILLIERS, CHE DES FROZIERES, CHE DES GRANDS CHAMPS, CHE DES JONCHERES, CHE DES LIQUIDAMBAR, CHE DES PROUX, IMP DES PROUX, CHE DES TERRES MICHAUD, IMP DES TERRES MICHAUD, CHE DES VIGNES GUERIN, CHE DU BOIS D'ALIER, CHE DU CHATEAU, CHE DU

MERAC, CHE DU VOISINET, IMP DU VOISINET, LA CONDEMINE, LA LYE, LES BERTHILLIERS, LES JONCHERES, MOULIN DU PONT, SAINT LEGER, TERRE MICHAUD, VIGNES GUERIN.

**Mâcon pour les voies ci-dessous :**

RUE AMPERE, AU PERRAT, AUX BELOUSES, COLOMBIER, CHE DE BALME, IMP DE BALME, CHE DE COLONGE, RUE DE FONTENAILLES, RTE DE FUISSE, RTE DE JULIENAS, RUE DE LA CHANAYE, CHE DE LA CROIX, CHE DE LA DAME, RTE DE LA GRANDE CHARRIERE, CHE DE LA LYE, CHE DE LA RONZIONE, CHE DE LA VALLEE, RUE DE LA VERCHERE, CHE DE L'AERODROME, RTE DE VINZELLES, RTE DES ALLEMANDS, CHE DES BARRES, CHE DES BOUTATS, CHE DES BRUYERES, RUE DES CRAIS, ALL DES GRANDS CRUS, RUE DES GRANDS CRUS, CHE DES LONGUES TERRES, RUE DES POMMIERS, CHE DES POUILLY, IMP DES VIGNES, CR DIT DU ROUX, RUE DU 134EME RI, RUE DU BEAUJOLAIS, CHE DU BOIS DE LACROIX, CHE DU BUCHER, CHE DU COLOMBIER, CHE DU PERRAT, CHE DU ROUX, RUE EN PARADIS, RUE FERNAND LEGER, RUE FLANDRE DUNKERQUE 1940, FONTENAILLES, ALL GEORGES BRAQUE, RTE GRAND S, GRANDS SILLONS, RUE HENRI BARBUSSE, LA CHANAYE, LA DAME, LA VALEE, LES BELOUSES DU BAS, LES CRAIS, RES LES JARDINS DE LA CHANAYE, LES LONGUES TERRES, LOCHE, RUE MACON CHAINTRE, RUE PABLO PICASSO, RUE PAUL CEZANNE, RUE PAUL ELUARD, RUE PAUL GAUGUIN, RUE POUILLY FUISSE, RUE POUILLY LOCHE, RUE POUILLY VINZELLES, CHE RURAL DIT DE LA PLACE, CHE SAINT FIACRE, RUE SAINT VERAN, PL SALVADOR ALLENDE, SALVADOR DALI, RUE SUZANNE VALADON, VC NO 13 DITE DE FONTENAIL, RUE VINCENT VAN GOGH, ZONE INDUSTRIELLE BRUYERES.

RCEA-RN79 POUR SES SEGMENTS DE RACCORDEMENT A L'A406 SITUES SUR LA COMMUNE DE VARENNES-LES-MACON ET TRAVERSANT INTEGRALEMENT LA COMMUNE DE CHARNAY-LES-MACON JUSQU'A LA LIMITE OUEST DE CETTE DERNIERE.

**Section 06**

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes :** AMANZE, ANZY-LE-DUC, BAUDEMONT, BRIANT, CHATENAY, CHERIZET, CORTAMBERT, CURBIGNY, FLAGY, HAUTEFOND, LA CLAYETTE, LA VINEUSE SUR FREGANDE (regroupement des communes de : DONZY LE NATIONAL – MASSY - LA VINEUSE - VITRY LES CLUNY), L'HOPITAL-LE-MERCIER, LOURNAND, MASSILLY, MONTCEAUX-L'ETOILE, NOCHIZE, OYE, PARAY-LE-MONIAL, POISSON, PRIZY, SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS, SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS, SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS, SAINT-VINCENT-DES-PRES, SAINT-YAN, SALORNAY-SUR-GUYE, SARRY, VAREILLES, VARENNE-L'ARCONCE, VARENNE-SAINT-GERMAIN, VARENNES-LES-MACON, VARENNES-SOUS-DUN, VERSAUGUES, VINDECY.

**Charnay les Mâcon pour les voies ci-dessous :**

AERODROME DE MACON, AUX ALLOGNERAIES, BRUYERE DE ROCHE, CHATEAU DE VERNEUIL, LOT CLOS DU CHARDONNAY, LOT CLOS DU MOULIN, ALL D'AMALRIC, RUE D'AMALRIC, CHE DE CHAMP GRILLET, RTE DE CLUNY, RTE DE DAVAYE, CLOS DE LA BATIE, RUE DE LA BATIE, RUE DE LA BOUCLE, CHE DE LA CACHE BOULIE, CHE DE LA CAVE, IMP DE LA COMBE AU PUIITS, LOT DE LA COMBE AU PUIITS, CHE DE LA CROIX MADELEINE, CHE DE LA FONTAINE GARD, IMP DE LA FONTAINE GARD, CHE DE LA FONTAINE MATOU, CLOS DE LA FONTAINE MATOU, CHE DE LA GARE, CHE DE LA MASSONNE, RPT DE LA MASSONNE, CAR DE LA ROCHE, CHE DE LA TOUR DE L ANGE, CHE DE LA VERCHERE, CHE DE LA VILLY, IMP DE LA VILLY, CHE DE L'AERODROME, CHE DE L'ESSARD, CHE DE MARBOU, CHE DE NARBONNE, CHE DE VERNEUIL, IMP DE VERNEUIL, RTE DES ALLOGNERAIES, CHE DES BRUYERES, CHE DES BRUYERES DE ROCHE, CHE DES COMMUNAUX, CHE DES DEUX FONTAINES, CHE DES GIROUX, CHE DES LUMINAIRES, CHE DES NOISETIERS, CHE DES PERRIERES, CHE DES PRES, ALL DES SPORTS, IMP DES TERRES D'ORGE, CHE DES TERRES DU BOIS, CHE DES TERRES DU SORBIER, CHE DES TOURNONS, IMP DES TOURNONS, ALL DES VIGNES, CH DES VIGNES DE LA CROIX, CHE DES VIOLETTES, CHE DU BOIS DE VERNEUIL, CHE DU BOIS MARECHAL, CHE DU BOURG, PL DU BOURG, CHE DU CARON, RPT DU CARON, ALL DU CHAMP FOSSE, IMP DU PRE BELY, LOT DU PRE BELY, CHE DU PRE COLLET, LOT DU PRE COLLET, RUE DU VIEUX TEMPLE, FONTAINE GARD, FONTAINE MATOU, RES JOCELYN, LA BRUYERE, RES LA VERCHERE, LE BOURG, LOT LE CLOS DU CHAMP FOSSE, LES GIROUX, LES PERRIERES, CAR MARIUS LACROUZE, RUE MARIUS LACROUZE, ALL ROGER GUEUGNON, VERNEUIL.

**Mâcon pour les voies ci-dessous :**

RUE BRANLY, CITE CHAMPLEVERT, RUE CLAUDE GUICHARD, RUE CLEMENCE ROBERT, RUE COLETTE, CHE DE LA CROIX SACCARD, RUE DE LA GROSNE, RUE DE LA REPUBLIQUE (seulement le n° 41 pour METSO France), CAR DE LA RESIDENCE, , RTE DE LYON, RUE DE LYON, RUE DENIS PAPIN, RUE DES ESSARDS, RUE DES FLANDINES, IMP DES FRERES LUMIERE, RUE DES FRERES LUMIERE, CHE DES PETITES VARNNES, RUE DES TRAPPISTINES, RUE D'OZENAY, IMP DU MOULIN DE LATOUR, CAR FRANCOIS MITERRAND, RUE FREDERIC MISTRAL, RUE GABRIEL VOISIN, CAR GEORGES POMPIDOU, RUE GUSTAVE EIFFEL, RUE JACQUARD, RUE JEAN MERMOZ, QU JOUFFROY D'ABBANS, LA PETITE GROSNE RIVIERE, RES LA RESIDENCE, RUE LAVOISIER, RUE LEO LAGRANGE, MOULIN DE LATOUR, RUE NICEPHORE NIEPCE, RUE OLIVIER DE SERRES, CAR PIERRE MENDES FRANCE, RUE PILLET, PORT FLUVIAL, SAINT CLEMENT, PL SAINT CLEMENT, RUE SAINT EXUPERY, RUE THIMONNIER, ZONE INDUSTRIELLE SUD.

**Section 07**

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes :** ANGLURE-SOUS-DUN, ARTAIX, BAUGY, BOURG-LE-COMTE, CERON, CHAMBILLY, CHASSIGNY-SOUS-DUN, CHATEAUNEUF, CHAUFFAILLES, CHENAY-LE-CHATEL, COUBLANC, DAVAYE, FLEURY-LA-MONTAGNE, FUISSE, IGUERANDE, LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY, LA CHAPELLE-SOUS-DUN, LIGNY-EN-BRIONNAIS, MAILLY, MARCIGNY, MELAY, MUSSY-SOUS-DUN, ROMANCHE-THORINS, SAINT-BONNET-DE-CRAY, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS, SAINT-EDMOND, SAINTE-FOY, SAINT-IGNY-

DE-ROCHE, SAINT-JULIEN-DE-JONZY, SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS, SAINT-MARTIN-DE-LIXY, SAINT-MARTIN-DU-LAC, SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF, SAINT-RACHO, SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES, SEMUR-EN-BRIONNAIS, SOLUTRE-POUILLY, TANCON, VAUBAN.

**Mâcon pour les voies ci-dessous :**

ALL ABBE MARELLE, RUE AGUT, RUE ALFRED LACROIX, RUE ANATOLE FRANCE, RUE BENOIT RACLET, RUE BIGONNET, RUE BOCCARD, RUE BON RENCONTRE, RUE BOULLAY, PL CARNOT, RUE CARNOT, RUE CDT JEAN DAGNAUX, RUE CHARLES ROLLAND, RUE CLAUDE ROBERJOT, COUR DE LA GARE, CTRE COMMERCIAL DE BIOUX, CITE DE BIOUX, RTE DE BIOUX, CAR DE LA 1ERE ARMEE, PAS DE LA CORDERIE, AV DE LA GARE, RUE DE LA LAITERIE, BD DE LA LIBERTE, RUE DE LA MANUFACTURE, RUE DE LA REPUBLIQUE (A L'EXCLUSION DU N° 41 POUR METSO FRANCE), BD DE LA RESISTANCE, CHE DE LA VERCHERE, CAR DE L'EUROPE, RUE DE L'EUROPE, IMP DE LYON, RUE DE SOLUTRE, RUE DE CHARDONNAY, RUE DES ALLUMETTES, CHE DES BLANCHETTES, PARC DES BLANCHETTES, RUE DES BLANCHETTES, CITE DES BLANCHETTES RES, RUE DES CHANTIERS, IMP DES CHARMILLES, RUE DES CHARMILLES, PL DES CORDELIERS, RUE DES CORDIERS, QU DES MARANS, RUE DES MARANS, CHE DES MOULINS, RUE DOMBEY, SQ DU 4EME BATAILLON DE CHOC, PAS DU BOURG NEUF, RUE DU CONCOURS, RUE DU DOYENNE, RUE DU PORT, AV EDOUARD HERRIOT, RUE EINSTEIN, LD EMPRISE SNCF, IMP FRACHET, RUE FRACHET, RUE FRANCOIS BOURDON, RUE FRANKLIN, RUE GABRIEL JEANTON, RUE GAMBETTA, RUE GARDENET, RUE GEORGE SAND, RUE GEORGES DUBY, PL GERARD GENEVES, RUE HENRI GUILLEMIN, ALL JEAN LOUIS BARRAULT, RUE JOSEPH DUFOUR, RUE L JOUHAUX, IMP LACRETELLE, RUE LACRETELLE, IMP LAFAY, QU LAMARTINE, RUE LOCHE, ALL MADELEINE RENAUD, BD MAL LECLERC, RUE MARCEL PAUL, SQ MARIE ANDRE MERLE, RUE MICHELET, RUE MONTREVEL, RUE MOZART, AV PIERRE DENAVE, AV PIERRE ET MARIE CURIE, SQ PIERRE ET MARIE CURIE, PL POISSONNIERE, RUE POITEVIN, RUE PRUDHON, ALL RAMBUTEAU, RUE RAMBUTEAU, RUE RAMEAU, PL SAINT LOUIS, RUE SAINT LOUIS, PL SAINT PIERRE, RUE SAINT PIERRE, RUE THEODORE MONOD, RUE VICTOR HUGO, RUE VINZELLES.

**Charnay les Mâcon pour les voies ci-dessous :**

ALL BELLEVUE, RUE CLAUDE BROSSO, RTE DE BIOUX, RUE DE BOURGOGNE, IMP DE LA COUPEE, PL DE LA COUPEE, RUE DE LA FONTAINE, AV DE LA GENDARMERIE, RUE DE LA PAIX, ALL DE LA RESISTANCE, RUE DE LA RESISTANCE, RUE DE LA SOURCE, ALL DES ACACIAS, RUE DES CHARMILLES, ALL DES ECOIERS, IMP DU CHAMP D'OISEAUX, RUE DU DIX NEUF MARS 1962, RUE DU HUIT MAI 1945, RUE DU MACONNAIS, RUE DU ONZE NOVEMBRE 1918, IMP DU PRE MARIN, RUE DU VALLON, RUE HENRI GUILLEMIN, RUE NEUVE DES CHARMILLES, RUE SAINT MARTIN DES VIGNES, RUE TOURNEVIRE.

**Annexe 5 : Unité Départementale de la Saône et Loire : Unité de Contrôle 071-U02**

NB : Les communes de Chalon sur Saône, Sancé, Macon sont réparties sur plusieurs sections.

**Section 08 à dominante agricole**

**Champ d'intervention**

- Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
- Entreprises et établissements relevant des activités référencées comme suit dans la nomenclature d'activités française :
  - Scieries 1610A
  - Laboratoire œnologie 7490B
  - Négociants en vin 4634Z
  - Négociants en bois 4673A avec les sous sections suivantes 4673-11 et 4673-12
  - Vendeur de matériel agricole 4661Z avec les sous sections 4661-11 et 4661-12
- Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.

**Compétence géographique de la section 08** pour les entreprises et établissements, relevant de son champ d'intervention

**Communes :** AMANZE, ANGLURE-SOUS-DUN, ANZY-LE-DUC, ARTAIX, AUTUN, BALLORE, BARON, BAUDEMONT, BAUGY, BEAUBERY, BERGESSERIN, BERZE-LE-CHATEL, BISSEY-SOUS-CRUCHAUD, BISSY-SUR-FLEY, BLANOT, BLANZY, BOIS-SAINTE-MARIE, BOURBON-LANCY, BOURG-LE-COMTE, BOURGVILAIN, BRANDON, BRAY, BRIANT, BRION, BROYE, BUFFIERES, BUSSIÈRES, BUXY, CERON, CERSOT, CHAINTRE, CHALMOUX, CHAMBILLY, CHAMPLECY, CHANES, CHANGY, CHARBONNAT, CHARMOY, CHARNAY-LES-MACON, CHAROLLES, CHASSELAS, CHASSIGNY-SOUS-DUN, CHASSY, CHATEAU, CHATEAUNEUF, CHATENAY, CHAUFFAILLES, CHENAY-LE-CHATEL, CHENOVES, CHERIZET, CHEVAGNY-SUR-GUYE, CHIDDES, CIRY-LE-NOBLE, CLERMAIN, CLESSY, CLUNY, COLLONGE-EN-CHAROLLAIS, COLOMBIER-EN-BRIONNAIS, CORTAMBERT, COUBLANC, CRECHES-SUR-SAONE, CRESSY-SUR-SOMME, CRONAT, CULLES-LES-ROCHES, CURBIGNY, CURDIN, CURTIL-SOUS-BUFFIERES, CUZY, DAVAYE, DETTEY, DIGOIN, DOMPIERRE-LES-ORMES, DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES, DONZY-LE-NATIONAL, DONZY-LE-PERTUIS, DRACY-SAINT-LOUP, DYO, ECUISSES, ETANG-SUR-ARROUX, FLAGY, FLEURY-LA-MONTAGNE, FLEY, FONTENAY, FUISSE, GENELARD, GENOUILLY, GERMAGNY, GERMOLLES-SUR-GROSNE, GIBLES, GILLY-SUR-LOIRE, GOURDON, GRANDVAUX, GRURY, GUEUGNON, HAUTEFOND, IGUERANDE, ISSY-L'EVEQUE, JALOGNY, JONCY, JULLY-LES-BUXY, LA BOULAYE, LA CHAPELLE-AU-MANS, LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY, LA CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE, LA CHAPELLE-SOUS-DUN, LA CHAPELLE-SOUS-UCHON, LA CLAYETTE, LA COMELLE, LA GRANDE-VERRIERE, LA GUICHE, LA MOTTE-SAINT-JEAN, LA TAGNIERE, LA VINEUSE, LAIZY, LE BREUIL, LE CREUSOT, LE PULEY, LE ROUSSET, LES BIZOTS, LES GUERREAUX, LESME, LEYNES, L'HOPITAL-LE-MERCIER, LIGNY-EN-BRIONNAIS, LOURNAND, LUGNY-LES-CHAROLLES,

MACON, POUR LES VOIES SITUEES AU SUD DES VOIES SUIVANTES : GRANDE RUE DE LA COUPEE, RUE RAMBUTEAU, RUE PHILIBERT LAGUICHE, RUE DE LA BARRE, RUE DU PONT,

MAILLY, MALTAT, MARCIGNY, MARCILLY-LA-GUEURCE, MARCILLY-LES-BUXY, MARIGNY, MARIZY, MARLY-SOUS-ISSY, MARLY-SUR-ARROUX, MARMAGNE, MARTIGNY-LE-COMTE, MARY, MASSILLY, MASSY, MATOUR, MAZILLE, MELAY, MESSEY-SUR-GROSNE, MESVRES, MONT, MONTAGNY-LES-BUXY, MONTAGNY-SUR-GROSNE, MONTCEAU-LES-MINES, MONTCEAUX-L'ETOILE, MONTCENIS,

MONTCHANIN, MONTHELON, MONTMELARD, MONTMORT, MONT-SAINT-VINCENT, MORNAY, MOROGES, MUSSY-SOUS-DUN, NEUVY-GRANDCHAMP, NOCHIZE, OUDRY, OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE, OYE, OZOLLES, PALINGES, PARAY-LE-MONIAL, PERRECY-LES-FORGES, PERRIGNY-SUR-LOIRE, PIERRECLOS, POISSON, POUILLOUX, PRESSY-SOUS-DONDIN, PRISSE, PRIZY, PRUZILLY, RIGNY-SUR-ARROUX, ROMANECHÉ-THORINS, SAINT-AGNAN, SAINT-AMOUR-BELLEVUE, SAINT-ANDRÉ-LE-DESERT, SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS, SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE, SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES, SAINT-BOIL, SAINT-BONNET-DE-CRAY, SAINT-BONNET-DE-JOUX, SAINT-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE, SAINT-CRISTOPHE-EN-BRIONNAIS, SAINT-CLEMENT-SUR-GUYE, SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS, SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX, SAINTE-CECILE, SAINT-EDMOND, SAINTE-FOY, SAINTE-HELENE, SAINTE-RADEGONDE, SAINT-EUGENE, SAINT-EUSEBE, SAINT-FIRMIN, SAINT-FORGEOT, SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS, SAINT-GERMAIN-LES-BUXY, SAINT-IGNY-DE-ROCHE, SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, SAINT-JULIEN-DE-JONZY, SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE, SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS, SAINT-LEGER-LES-PARAY, SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY, SAINT-LEGER-SOUS-LABUSSIERE, SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE POUR LA ZAC « LES JONCHETS », SAINT-MARCELIN-DE-CRAY, SAINT-MARTIN-D'AUXY, SAINT-MARTIN-DE-LIXY, SAINT-MARTIN-DE-SALENCEY, SAINT-MARTIN-DU-LAC, SAINT-MARTIN-DU-TARTRE, SAINT-MARTIN-LAPATROUILLE, SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS, SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF, SAINT-MICAUD, SAINT-NIZIER-SUR-ARROUX, SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, SAINT-POINT, SAINT-PRIVE, SAINT-PRIX, SAINT-RACHO, SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON, SAINT-ROMAIN-SOUS-VERSIGNY, SAINT-SERNIN-DU-BOIS, SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES, SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE, SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS, SAINT-VALLERIN, SAINT-VALLIER, SAINT-VERAND, SAINT-VINCENT-BRAGNY, SAINT-VINCENT-DES-PRES, SAINT-YAN, SALORNAY-SUR-GUYE, SANTILLY, SANVIGNES-LES-MINES, SARRY, SASSANGY, SAULES, SAVIANGES, SEMUR-EN-BRIONNAIS, SERCY, SERRIERES, SIVIGNON, SOLUTRE-POUILLY, SUIN, TANCON, TAVERNAY, THIL-SUR-ARROUX, TORCY, TOULON-SUR-ARROUX, TRAMAYES, TRAMBLAY, TRIVY, UCHON, UXEAU, VAREILLES, VARENNE-L'ARCONCE, VARENNE-SAINTE-GERMAIN, VARENNES-LES-MACON, VARENNES-SOUS-DUN, VAUBAN, VAUDEBARRIER, VAUX-EN-PRE, VENDENESSE-LES-CHAROLLES, VENDENESSE-SUR-ARROUX, VERGISSON, VEROSVRES, VERSAUGUES, VILLENEUVE-EN-MONTAGNE, VINDECY, VINZELLES, VIRY, VITRY-EN-CHAROLLAIS, VITRY-LES-CLUNY, VITRY-SUR-LOIRE, VOLESVRES.

### Section 09 à dominante agricole

#### **Champ d'intervention**

- Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
- Entreprises et établissements relevant des activités référencées comme suit dans la nomenclature d'activités française :
  - Scieries 1610A
  - Laboratoire œnologie 7490B
  - Négociants en vin 4634Z
  - Négociants en bois 4673A avec les sous sections suivantes 4673-11 et 4673-12
  - Vendeur de matériel agricole 4661Z avec les sous sections 4661-11 et 4661-12
- Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.

#### **Compétence géographique de la section 09** pour les entreprises et établissements, relevant de son champ d'intervention

**Communes :** ALLEREY-SUR-SAONE, ALLERIOT, ALUZE, AMEUGNY, ANOST, ANTULLY, AUTHUMES, AUXY, AZE, BANTANGES, BARIZEY, BARNAY, BAUDRIERES, BEAUMONT-SUR-GROSNE, BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, BEAUVERNOIS, BELLEVESVRE, BERZE-LA-VILLE, BEY, BISSY-LA-MACONNAISE, BISSY-SOUS-UXELLES, BONNAY, BOSJEAN, BOUHANS, BOUZERON, BOYER, BRAGNY-SUR-SAONE, BRANGES, BRESSE-SUR-GROSNE, BRIENNE, BRUAILLES, BURGUY, BURNAND, BURZY, CHAGNY, CHALON-SUR-SAONE, CHAMILLY, CHAMPAGNAT, CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES, CHAMPFORGEUIL, CHANGE, CHAPAIZE, CHARBONNIERES, CHARDONNAY, CHARENTE-VARENNES, CHARNAY-LES-CHALON, CHARRECEY, CHASSEY-LE-CAMP, CHATEL-MORON, CHATENAY-EN-BRESSE, CHATENAY-LE-ROYAL, CHAUDENAY, CHEILLY-LES-MARANGES, CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES, CHISSEY-EN-MORVAN, CHISSEY-LES-MACON, CIEL, CLESSE, CLUX, COLLONGE-LA-MADELEINE, CONDAL, CORDESSE, CORMATIN, CORTEVAIX, COUCHES, CREOT, CRISSEY, CRUZILLE, CUISEAUX, CUISERY, CURGY, CURTIL-SOUS-BURNAND, CUSSY-EN-MORVAN, DAMEREY, DAMPIERRE-EN-BRESSE, DEMIGNY, DENNEVY, DEVROUZE, DEZIZE-LES-MARANGES, DICONNE, DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, DRACY-LE-FORT, DRACY-LES-COUCHES, ECUELLES, EPERTULLY, EPERVANS, EPINAC, ESSERTENNE, ETRIGNY, FARGES-LES-CHALON, FARGES-LES-MACON, FLACEY-EN-BRESSE, FLEURVILLE, FONTAINES, FRAGNES, FRANGY-EN-BRESSE, FRETTERANS, FRONTENARD, FRONTENAUD, GERGY, GIGNY-SUR-SAONE, GIVRY, GRANGES, GREVILLY, GUERFAND, HUILLY-SUR-SEILLE, HURIGNY, IGE, IGORNAY, JAMBLES, JOUDES, JOUVENCON, JUGY, JUIF, LA CELLE-EN-MORVAN, LA CHAPELLE-DE-BRAGNY, LA CHAPELLE-NAUDE, LA CHAPELLE-SAINTE-SAUVEUR, LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION, LA CHAPELLE-THECLE, LA CHARMEE, LA CHAUX, LA FRETTE, LA GENETE, LA LOYERE, LA PETITE-VERRIERE, LA RACINEUSE, LA ROCHE-VINEUSE, LA SALLE, LA TRUCHERE, LA VILLENEUVE, L'ABERGEMENT-DE-CUISERY, L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE, LACROST, LAIVES, LAIZE, LALHEUE, LANS, LAYS-SUR-LE-DOUBS, LE FAY, LE MIROIR, LE PLANOIS, LE TARTRE, LE VILLARS, LES BORDES, LESSARD-EN-BRESSE, LESSARD-LE-NATIONAL, LOISY, LONGEPIERRE, LOUHANS, LUCENAY-L'EVEQUE, LUGNY, LUX, MACON, POUR LES VOIES SITUÉES AU NORD DES VOIES SUIVANTES : GRANDE RUE DE LA COUPEE, RUE RAMBUTEAU, RUE PHILIBERT LAGUICHE, RUE DE LA BARRE, RUE DU PONT,

MALAY, MANCEY MARNAY, MARTAILLY-LES-BRANCION, MELLECEY, MENETREUIL, MERCUREY, MERVANS, MILLY-LAMARTINE, MONTAGNY-PRES-LOUHANS, MONTBELLET, MONTCEAUX-RAGNY, MONTCONY, MONTCOY, MONTJAY, MONT-LES-SEURRE, MONTPOINT-EN-BRESSE, MONTRET, MOREY, MORLET, MOUTHIER-EN-BRESSE, NANTON, NAVILLY, ORMES, OSLON, OUROUX-SUR-SAONE, OZENAY, PALLEAU, PARIS-L'HOPITAL, PASSY, PERONNE, PERREUIL, PIERRE-DE-BRESSE, PLOTTES, PONTOUX, POURLANS, PRETY, RANCY, RATENELLE, RATTE, RECLESNE, REMIGNY, ROMENAY, ROSEY, ROUSSILLON-EN-MORVAN, ROYER, RULLY, SAGY, SAILLENARD, SAILLY, SAINT-ALBAIN, SAINT-AMBREUIL, SAINT-ANDRÉ-EN-BRESSE, SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE, SAINT-BONNET-EN-BRESSE, SAINT-CRISTOPHE-EN-BRESSE, SAINT-CYR, SAINT-DENIS-DE-VAUX, SAINT-DESERT, SAINT-DIDIER-EN-BRESSE, SAINTE-CROIX, SAINT-EMILAND, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE, SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL, SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE, SAINT-GERVAIS-SUR-COUCHES, SAINT-GILLES, SAINT-HURUGE, SAINT-JEAN-DE-TREZY, SAINT-JEAN-DE-VAUX, SAINT-LEGER-DU-BOIS, SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE, SAINT-LOUP-DE-



VARENNES, SAINT-LOUP-GEANGES, SAINT-MARCEL, SAINT-MARD-DE-VAUX, SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE A L'EXCLUSION DE LA ZAC « LES JONCHETS », SAINT-MARTIN-DE-COMMUNE, SAINT-MARTIN-DU-MONT, SAINT-MARTIN-EN-BRESSE, SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS, SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU, SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY, SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE, SAINT-MAURICE-LES-COUCHES, SAINT-PIERRE-DE-VARENNES, SAINT-REMY, SAINT-SERNIN-DU-PLAIN, SAINT-USUGE, SAINT-VINCENT-EN-BRESSE, SAINT-YTHAIRE, SAISY, SAMPIGNY-LES-MARANGES, SANCE, SASSEY, SAUNIERES, SAVIGNY-EN-REVERMONT, SAVIGNY-SUR-GROSNE, SAVIGNY-SUR-SEILLE, SENNECEY-LE-GRAND, SENOZAN, SENS-SUR-SEILLE, SERLEY, SERMESSE, SERRIGNY-EN-BRESSE, SEVREY, SIGY-LE-CHATEL, SIMANDRE, SIMARD, SOLOGNY, SOMMANT, SORNAY, SULLY, TAIZE, THUREY, TINTRY, TORPES, TOURNUS, TOUTENANT, TRONCHY, UCHIZY, VARENNES-LE-GRAND, VARENNES-SAINT-SAUVEUR, VERDUN-SUR-LE-DOUBS, VERISSEY, VERJUX, VERS, VERZE, VILLEGAUDIN, VINCELLES, VIRE, VIREY-LE-GRAND.

### Section 10

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : BERZE-LE-CHATEL, BRIENNE, BURGY, CHAMPAGNAT, CHARBONNIERES, CHARDONNAY, CLUNY, CONDAL, CUISEAUX, CUISERY, DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, DONZY-LE-PERTUIS, FARGES-LES-MACON, FLEURVILLE, FRONTENAUD, JOUDES, JOUVENÇON, LA CHAPELLE-NAUDE, LA CHAPELLE-THECLE, LA GENETE, LA SALLE, LA TRUCHERE, L'ABERGEMENT-DE-CUISERY, LACROST, LE MIROIR, LE VILLARS, LOISY, MENETREUIL, MONTBELLET, MONTPONT-EN-BRESSE, PLOTTES, PRETY, RATENELLE, ROMENAY, SAINT-ALBAIN, SAINTE-CROIX, SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE, SENOZAN, UCHIZY, VARENNES-SAINT-SAUVEUR, VIRE.

#### **Sancé pour les voies ci-dessous :**

RUE DES GRANDES VARENNES, RUE DU DIX NEUF MARS 1962, BD DU GENERAL DE GAULLE, RTE NATIONALE 6.

#### **Mâcon pour les voies ci-dessous :**

RUE ALAIN COLAS, RUE ALBERT CAMUS, RUE BAUDERON DE SENECE, RUE BERTHIE ALBRECHT, CENTRE NAUTIQUE, CENTRE PAUL BERT, RUE CHATILLON, RUE CLAUDE DEBUSSY, AV DE GAULLE (CHARLES), BD DE GAULLE (GENERAL), PL DE LA BAILLE, RUE DE LA MAITRISE, PL DE LA PAIX, RUE DE LA PAIX, RUE DE LA PIETE FILIALE, PL DE LA PREFECTURE, RUE DE LA PREFECTURE, IMP DE L'ARBALETE, RUE DE L'ARBALETE, RUE DE LECCO (Ex rue Verre), RUE DE L'EPEE, CRS DE L'EVEQUE MOREAU, RUE DE LINGENDES, RUE DE MACON, ALL DE MATISCO, CAR DE PARIS, RUE DE PARIS, CAR DE SAONE, RUE DE STRASBOURG, RUE DECHAVANNES, PAS DES AMPHORES, PL DES CARMELITES, RUE DES CARMELITES, RUE DES GITES, CAR DES MARSEILLAIS, BD DES PERRIERES, ESP DES PERRIERES, RUE DES URSULINES, RUE DES VARENNES, RUE DINET, RUE DOCTEUR SCHWEITZER, RUE DU 28 JUIN 1944, RUE DU 4EME BATAILLON DE CHOC, ESP DU BREUIL, RUE DU CORPS EXPEDITIONNAIRE FRANCAIS EN ITALIE, RUE DU DIX NEUF MARS 1962, RUE DU KM 400, RUE DU LIEUTENANT COLONEL ANDRE MARLIN, AV DU MARECHAL JUIN, RUE DU MAURE, RUE DU PARADIS, ALL DU PARC, RUE DU PONT, EN MARBE, RUE FRANCHE, PL GARDON, RUE GEORGES ROZET, RUE GRANDE DE VEYLE, BD HENRI DUNANT, JARDIN MARIE DARMET, ALL JEAN BOUIN, QU JEAN JAURES, RUE JEAN MOULIN, RUE JULES COLIN, LE GRAND PRE, RUE LEONCE LEX, LES GRANDES VARENNES, AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, RUE MARC SEGUIN, RUE MICHEL DEBRE, RUE PAUL LANGEVIN, RUE PDT KENNEDY, RUE PETITE DE VEYLE, RUE PETITE FRANCHE, AV PIERRE BEREGOVOY, RUE PIERRE DE COUBERTIN, PROMENADE DE SAONE, RUE ROBERT SCHUMAN, RUE ROCHETTE, RUE ROMAIN ROLLAND, IMP RUE DE PARIS, IMP RUE DU 28 JUIN 1944, PL SAINT ANTOINE, RUE SAINT ANTOINE, PL SAINT ETIENNE, RUE SAINT JEAN, PL SAINT VINCENT, RUE SAINT VINCENT, RUE SAINTE MARIE, RUE SIRENE, RUE TILLADET, RUE WINSTON CHURCHILL.

### Section 11

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : AMEUGNY, AZE, BERZE-LA-VILLE, BISSY-LA-MACONNAISE, BISSY-SOUS-UXELLES, BLANOT, BONNAY, BOYER, BRAY, BRESSE-SUR-GROSNE, BURNAND, BURZY, CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES, CHAPAIZE, CHISSEY-LES-MACON, CLESSE, CORMATIN, CORTEVAIX, CRUZILLE, CURTIL-SOUS-BURNAND, ETRIGNY, GREVILLY, IGE, JUGY, LA CHAPELLE-DE-BRAGNY, LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION, LAIZE, LUGNY, MALAY, MANCEY, MARTAILLY-LES-BRANCION, MONTCEAUX-RAGNY, NANTON, OZENAY, PASSY, PERONNE, ROYER, SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE, SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL, SAINT-HURUGE, SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY, SAINT-YTHAIRE, SANTILLY, SAVIGNY-SUR-GROSNE, SENNECEY-LE-GRAND, SERCY, SIGY-LE-CHATEL, TAIZE, TOURNUS, VERS, VERZE.

#### **Sancé pour les voies ci-dessous :**

AU BOURG, AU FOUR A CHAUX, CHE BEAUSOLEIL, RES BEAUSOLEIL, RUE CHEF BATAILLON GUESNET, ALL CLOS BRIAUD, ALL CLOS PELERIN, IMP DE CHATENAY, RUE DE CHATENAY, IMP DE LA BESACE, RUE DE LA CROIX, RUE DE LA FONTAINE, IMP DE LA GRANGE AUBEL, RUE DE LA GRANGE AUBEL, ALL DE LA GRANGE DE LA DIME, RUE DE LA GRANGE DE LA DIME, RUE DE LA GRANGE D'EN HAUT, ALL DE LA GRISIERE, IMP DE LA GRISIERE, RTE DE LA GRISIERE, IMP DE LA MADONE, RUE DE LA MADONE, RUE DE LA MOUCHE, ALL DE LA PETITE MOUCHE, RUE DE LA PETITE MOUCHE, ALL DE LA ROCHE, RUE DE LA ROCHE, ALL DE LA VERCHERE, IMP DE L'EGLISE, RTE DE SENNECE, IMP DE VEYLE, RUE DE VEYLE, RUE DES BELOUSES, ALL DES GAUDRIOLLES, RUE DES GAUDRIOLLES, ALL DES GRANDS PERRETS, RUE DES GRANDS PERRETS, IMP DES NOYERETS, ALL DES ROCHES, AV DES SAUGERAIES, ALL DES SAUGEYS, RUE DES TERRES PROST, IMP DES TOURNESOLS, RUE DES TOURNESOLS, DOMAINE DE LA VALLIERE, IMP D'OUROUX, RUE DU BOURG, ALL DU CHAMP DU LAC, RUE DU CHATEAU DU PARC, RUE DU CHEF BATAILLON GUESNET, ALL DU CLOS BRIAUD, RUE DU CLOS BRIAUD, ALL DU CLOS DES LAVOIRS, ALL DU CLOS DES VIGNES, RUE DU CLOS DES VIGNES, ALL DU CLOS PELERIN, RUE DU CLOS PELERIN, IMP DU GRAND CLOS, RUE DU MONT RICHARD, ALL DU PARC, IMP DU PARC, RUE DU PARC, ALL DU PRE DES MARES, RUE DU PRE DES MARES, RES DU PRE DES MARES, EN CHATENAY, RUE LA GRANGE AUBEL, LA GRANGE D'EN HAUT, LA PETITE

MOUCHE, LD LA VALLIERE, LE BOURG, LE PILON, LE PRES DES MARES, LOT LES JARDINS DE SANCE, LES SAUGEYS, MAIRIE, MONT RICHARD, CHE MOUGET, LD PRE ROCHAT.

**Mâcon pour les voies ci-dessous :**

RUE ADRIEN ARCELIN, IMP ALBERT CALMETTE, PL ANTONIN JOLY, PL AUX HERBES, AUX PELLOURYS, RUE BATILLAT, IMP BEAU SEJOUR, RUE BEAU SEJOUR, CHE BEL AIR, IMP BEL AIR, RUE BEL AIR, IMP BELLEVUE, RUE BELLEVUE, RUE BERNARD DE ROMANET, CASERNE DUHESME, RUE CDT DE BELLECOMBE, CHAGNIAUT, CHE CHAGNIAUT, RUE CHAILLY GUERET, ESP CTRE COMMERCIAL GAUTRIATS, RUE D'AUVERGNE, RUE DE BARBENTANE, RUE DE BOURGOGNE, RUE DE BRETAGNE, RUE DE CHAMPAGNE, RUE DE CHARBONNIERES, RUE DE CREWE, RUE DE FLACE, PL DE LA BARRE, RUE DE LA BARRE, CHE DE LA DESERTE, RUE DE LA DESERTE, PL DE LA DESERTE, RUE DE LA FONTAINE MOREAU, CHE DE LA FONTAINE PETOUZAN, CHE DE LA FONTAINE PETOUZAN, RES DE LA GIROUETTE, RUE DE LA GIROUETTE, CHE DE LA GRISE, RUE DE LA LYRE, CHE DE LA MONTAGNE, RUE DE LA PAROISSE, CHE DE LA SENETRIERE, RUE DE LA SENETRIERE, RUE DE LA SOURCE, RUE DE L'ECOLE DES TAMBOURS, IMP DE L'HERITAN, RUE DE L'HERITAN, RUE DE L'INDEPENDANCE, RUE DE LORRAINE, RTE DE MORACHIN, RPT DE NEUSTADT, RUE DE NEUSTADT, RUE DE NORMANDIE, CHE DE PARCEVAL, RUE DE PERRIERE, CHE DE PETIT CHAGNIAUT, RUE DE PLACE, RUE DE PROVENCE, RTE DE SAINT MARTIN, RUE DE SANCE, RUE DE SENECE, RTE DE SENNECE, IMP DE STALINGRAD, RUE DE STALINGRAD, RUE DE VERDUN, ALL DES 4 VENTS, PL DES ACACIAS, RUE DES ACACIAS, CHE DES ALLIERS, RUE DES ANEMONES, PL DES CERISIERS, ALL DES COMBETTES, CHE DES COURTILS, RUE DES EGLANTINES, RUE DES EPINOCHES, RUE DES ERABLES, BD DES ETATS UNIS, CLOS DES GAISES, AV DES GAISES, IMP DES GAISES, RES DES GAISES, RUE DES GENETS, RUE DES GRANGES, ALL DES LAURIERS, RUE DES LILAS, PL DES MARRONNIERS, RUE DES MINIMES, CHE DES MOLARDS, ALL DES NOISETIERS, RUE DES PELLOURYS, RUE DES POINTS CARDINAUX, CHE DES QUATRE PILLES, AV DES AUGERAIES, IMP DES SAUGERAIES, RUE DES SERVAIS, RUE DES SORBIERS, RUE DES TRAVERSAILLES, PL DES TULIPIERS, CHE DES VANNIERES, RUE D'ILE DE France, LOT DOMAINE DE LA FONTAINE, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918, RUE DU 56EME RI, RUE DU 8 MAI 1945, RUE DU CHATEAU, RUE DU CHEMIN NEUF, ALL DU CHENE, ALL DU COTEAU, RES DU COTEAU, IMP DU COUVENT, CHE DU FOUR A CHAUX, IMP DU FOUR A CHAUX, IMP DU FOUR A PAIN, RUE DU GRAND BALCON, RUE DU GRAND CLOS, RUE DU GRAND COURONNE, IMP DU GRAND FOUR, RUE DU GRAND FOUR, RUE DU GRAND PRE, RUE DU MURGERET, PL DU PAVILLON, RUE DU PAVILLON, RUE DU PETIT SAINT JEAN, AV DU VAL FLEURI, RUE DU VALLON, PL EMILE VIOLET, EN CHANIN, RUE EN CHANIN, FERME GALOPIN, FONTAINE MOREAU, IMP FRANÇOISE DOLTO, RUE GEORGES LECOMTE, RUE GREUZE, RUE GUICHENON, RUE JEAN BAPTISTE FERRET, IMP JEAN BOUVET, RUE JEAN MACE, RUE JOSEPHINE BAKER, RUE JULES FERRY, LA BARBIERE, LA GRANDE TERRE, LA SENETRIERE, PL LAMARTINE, RUE LAMARTINE, LE CATELINET, LE JARDIN DES MURGERETS, LE JUPON, LE LUMINAIRE, LE PILON, LES GAUTRIATS, LES GILLETS, RUE LES GILLETS, LES GRANDES TEPPES, RUE LES GRANDES TEPPES, LES SAUGERAIES, LES TRAVERSAILLES, RUE LES TRAVERSAILLES, RUE LIBERATION DU 4 SEPT. 1944, RUE LOUIS GUILLOUX, RUE LOUISE MICHEL, LYCEE LAMARTINE, RUE MABILLE, RUE MATHIEU, AV MON REPOS, RUE MONET GOYON, RUE PARMENTIER, IMP PASTEUR, RUE PASTEUR, RUE PAUL GATEAUD, RUE PAUL MEYER, RUE PERRIER, PETIT SAINT JEAN, RUE PHILIBERT LAGUICHE, RUE PIERRE COT, RUE PIERRE DELACROIX, PRE DU CHENE, RUE PRE DU CHENE, AV RENE CASSIN, ALL RENECASSIN, BD ROCCA, CHE RURAL DES BELOUSES, RUE SAINT NIZIER, RUE SIGORGNE, ALL SIMONE SIGNORET, TEPPE COCHE, RUE TERRE CHAMBART, RUE TOURNELOUP, RUE VREMONTOISE.

AUTOROUTE A6, POUR SON SEGMENT PARTANT DE SON INTERSECTION AVEC LA LIMITE SUD DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE ET TRAVERSANT INTEGRALEMENT LA COMMUNE DE SENNECE-LES-MACON ET CELLE DE SANCE JUSQU'A SON INTERSECTION AVEC LA LIMITE SUD DE CETTE DERNIERE.

AUTOROUTE A40, POUR SON SEGMENT PARTANT DE SON RACCORDEMENT A L'A6 SITUE SUR LA COMMUNE DE SENNECE-LES-MACON ET TRAVERSANT INTEGRALEMENT LA COMMUNE DE SANCE JUSQU'A LA LIMITE EST DE CETTE DERNIERE.

**Section 12**

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes :** BARIZEY, BISSEY-SOUS-CRUCHAUD, BISSY-SUR-FLEY, BUXY, CERSOT, CHATEL-MORON, CHATENOY-LE-ROYAL, CHENOVES, CULLES-LES-ROCHES, DRACY-LE-FORT, ECUISSES, ESSERTENNE, FLEY, GERMAGNY, GIVRY, GRANGES, JAMBLES, JULLY-LES-BUXY, LA CHARMEE, LAIVES, LALHEUE, MARCILLY-LES-BUXY, MESSEY-SUR-GROSNE, MONTAGNY-LES-BUXY, MOREY, MOROGES, PERREUIL, ROSEY, SAINT-AMBREUIL, SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE, SAINT-BOIL, SAINT-DENIS-DE-VAUX, SAINT-DESERT, SAINTE-HELENE, SAINT-GERMAIN-LES-BUXY, SAINT-JEAN-DE-VAUX, SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE, SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, SAINT-MARD-DE-VAUX, SAINT-MARTIN-D'AUXY, SAINT-MARTIN-DU-TARTRE, SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS, SAINT-PRIVE, SAINT-VALLERIN, SASSANGY, SAULES, SAVIANGES, VILLENEUVE-EN-MONTAGNE.

**Chalon sur Saône pour les voies ci-dessous :**

RUE 134EME REGIMENT INFANTERIE, RUE ADOLPHE DECHENAUD, RUE ALSACE LORRAINE, RUE AMBROISE PARE, IMP ANDRE BRETON, RUE ANDRE JEAN CHAMFROY, RUE ANTONIN RICHARD, RUE AU CHANGE, RUE BOICHOT, RUE BOTHA,

AV BOUCICAUT NORD, A PARTIR DE L'INTERSECTION DES RUES LEDRU ROLLIN ET J. BARRAULT, DU NUMERO 115 IMPAIR ET NUMERO 98 PAIR,

RUE CANET, RUE CARNOT, PL CARREE, IMP CARTIER, RUE CAUMARTIN, RUE CHARBONNIERE, RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX, RUE COLONEL DENFERT-ROCHEREAU, IMP COUILLEROT, CTRE COMMERCIAL LA THALIE, RUE D'ALSACE LORRAINE, RUE D'AUTUN, PL DE BEAUNE, RUE DE BOURGOGNE, PL DE LA 1ERE DIVISION FRANCAISE LIBRE, RUE DE LA BANQUE, IMP DE LA CLOCHE, RUE DE LA GLORIETTE, PL DE LA LIBERATION, RUE DE LA LIBERTE, RUE DE LA MOTTE, RUE DE LA PROVIDENCE, BD DE LA REPUBLIQUE, PL DE LA REPUBLIQUE, RUE DE LA TREMOUILLE, RUE DE LA VERRERIE, RUE DE L'ANCIEN CARMEL, RUE DE L'ANCIEN COLLEGE, IMP DE L'ANCIENNE POSTE, SQ DE L'ARQUEBUSE, AV DE L'EUROPE, RUE DE L'EVECHE, PL DE L'HOTEL DE VILLE, PASS DE L'INDUSTRIE, RUE DE L'INDUSTRIE, PL DE L'OBELISQUE, RUE DE L'ORATOIRE, RUE DE LYON, RUE DE THiard, RUE DENON, RUE DES 3 MAURES, SQ DES

ANCIENS COMBATTANTS D'EXTREME ORIENT, RUE DES CHARGEURS, RUE DES ETUVES, RUE DES HALLES, RUE DES JACOBINES, RUE DES LANCHARRES, IMP DES LILAS, RUE DES MIMANDES, RUE DES PATTES, RUE DES POILUS D ORIENT, ALL DES ROSIERS, RUE DESSERTTE, RUE DEWET, RUE DOCTEUR CALMETTE, RUE DOCTEUR EMILE ROUX, RUE DU 134EME REGIMENT INFANTERIE, AV DU 8 MAI 1945, RUE DU BATONNIER JEAN BARRAULT, IMP DU CHAMP FLEURI, RUE DU CHAMP FLEURI, PL DU CLOITRE , RUE DU CLOITRE, PL DU COLLEGE, PL DU GENERAL DE GAULLE, RUE DU GENERAL HOCHÉ, RUE DU GENERAL LECLERC, RUE DU PALAIS DE JUSTICE, PL DU PORT VILLIERS, RUE DU PORT VILLIERS, RUE DU TEMPLE, RUE DU TRANSSVAAL, RUE D'GAR QUINET, RUE EMILAND MENAND, RUE ETIENNE RAFFORT, RUE FLANDRES DUNKERQUE, RUE FRANCOIS MANSART, RUE FRANCOIS RUDE, RUE FRUCTIDOR, RUE GALILEE, RUE GARIBALDI, RUE GAUTHEY, PAS GAUTHIER DE CHAMIREY, RUE GAUTHIER DE CHAMIREY, RUE GEORGES FEYDEAU, RUE GUEPET, RUE JEAN MOULIN, RUE LAMARTINE, RUE LEON MAURIS, RUE LEONARD BERTHAUD, LES GRANGES FORESTIER, RUE LESCHENAUT LA TOUR, RUE LOUIS BREGUET, RUE LUCIEN PATE, SQ LYAUTEY, RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, PAS MARCILLY, RUE MICHELET, PAS MILON, AV NICEPHORE NIEPCE, RUE OMER LETOREY, RUE P LEON COUTURIER, IMP PAGNIER, PAS PAS DE L'INDUSTRIE, RUE PASTEUR, RUE PERRAULT, RUE PHILIBERT GUIDE, RUE PHILIBERT LEON COUTURIER, RUE PIERRE VAUX, RUE PINETTE, RUE PORTE DE LYON, RUE PRESIDENT KRUGER, RUE RAOUL PONCHON, REMPART SAINT PIERRE, RUE RHIN ET DANUBE, RUE ROY CHEVRIER, RUE SAINT ALEXANDRE, PL SAINT JEAN DE MAIZEL, PASS SAINT PIERRE, REM SAINT PIERRE, RUE THALIE, RUE V LACAILLE D ESSE, IMP VILLA DENON, RUE VILLEBOIS MAREUIL, RUE VIREY.

AUTOROUTE A6, POUR SA PARTIE URBAINE CHALONNAISE : DISTANCE COMPRISE ENTRE LES PK 332 A 329 (DIRECTION LYON PARIS) ET 329 A 332 (DIRECTION PARIS LYON).

### Section 13

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : ALLEREY-SUR-SAONE, ALUZE, BOUZERON, BRAGNY-SUR-SAONE, CHAGNY, CHAMILLY, CHAMPFORGEUIL, CHARETTE-VARENNE, CHARNAY-LES-CHALON, CHARRECEY, CHASSEY-LE-CAMP, CHAUDENAY, CHEILLY-LES-MARANGES, CIEL, CLUX-VILLENEUVE, DAMERET, DEMIGNY, DENNEVY, DEZIZE-LES-MARANGES, ECUELLES, FARGES-LES-CHALON, FONTAINES, FRAGNES-LA LOYERE, FRETTERANS, FRONTENARD, GERGY, LAYS-SUR-LE-DOUBS, LES BORDES, LESSARD-LE-NATIONAL, LONGEPIERRE, MELLECEY, MERCUREY, MONT-LES-SEURRE, NAVILLY, PALLEAU, PARIS-L'HOPITAL, PONTOUX, POURLANS, REMIGNY, RULLY, SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE, SAINT-GILLES, SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE, SAINT-LOUP-GEANGES, SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS, SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU, SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE, SAINT-SERNIN-DU-PLAIN, SAMPIGNY-LES-MARANGES, SASSENAY, SAUNIERES, SERMESSE, TOUTENANT, VERDUN-SUR-LE-DOUBS, VERJUX, VIREY-LE-GRAND.

#### **Chalon sur Saône pour les voies ci-dessous :**

RUE ABBE SIMON PIOT, IMP ALAIN GERBAULT, RUE ALBERT CAMUS, RUE ALBERT MARTIN, RUE ALEXANDRA DAVID NEEL, RUE ALEXIS DE TOCQUEVILLE, RUE ALFRED DE MUSSET, IMP ALFRED FRONVAL, RUE ALPHONSE ALLAIS, RUE ALPHONSE DAUDET, RUE ANATOLE France, RUE ANDRE CHENIER, RUE ANDRE GIDE, RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY, RUE AUGUSTE RENOIR, ALL BEAU, RUE BENJAMIN BAILLAUD, RUE BOIS DE MENUSE, RUE BOIS DE MENUSE, RUE CAMILLE PISSARO, RUE CHARLES JACQUES, RUE CHARLES PEGUY, RUE CHARLIE CHAPLIN, CITE CLAIR LOGIS, RUE CLAUDE MONET, RUE CLAUDE NIEPCE, RUE COLBERT, IMP COLONEL DENFERT-ROCHEREAU,

RTE DE DEMIGNY SUD JUSQU'A L'INTERSECTION DES RUE LOUIS JACQUES THENARD ET SADI CARNOT, AUX NUMEROS 22 PAIR CHAMPFORGEUIL ET 29 IMPAIR CHALON,

CHE DE LA COUDRE, IMP DE LA FONTAINE AU LOUP, RUE DE LA POSTE, AV DE L'AUBEPIN, RUE DE NOVARA,

AV DE PARIS NORD A PARTIR DE L'INTERSECTION AVEC LA RUE DU 134 EME RI, DES NUMEROS 73 IMPAIR ET 72 PAIR,

ALL DE SAINT JEAN DES VIGNES, RUE DES ACACIAS, IMP DES CANNETIERES, RUE DES CHAMPS ROUSSOTS, RUE DES GLYCINES, ALL DES MAGNOLIAS, ALL DES MARAICHERS, AV DES MOIROTS, CAR DES MOIROTS, RUE DES PEUPLIERS, RUE DES PLATANES, RUE DES SENTIERS, RUE DES TILLEULS, RUE DES TUILERIES, RUE DU BOIS DE MENUSE, RUE DU GENERAL DUHESME, IMP DU GRAIN D ORGE, RUE DU LIEUTENANT ANDRE, RUE DU NORD, IMP DU PARADIS, RUE DU PARADIS, RUE DU PONT DE FER, IMP DU STADE LEO LAGRANGE, RUE EDGAR DEGAS, RUE EDME VADOT, RUE EDOUARD BRANLY, RUE EDOUARD MANET, RUE EINSTEIN, RUE ETIENNE JULES MAREY, AV EUGENE GENTIL, RUE FELIX RENAUD, ALL FERNAND BRAUDEL, IMP FONTAINE AUX LOUPS, ALL FRANCIS LECHENET, RUE FRANCOIS MAURIAC, RUE FRANCOIS PROTHEAU, RUE FREDERIC MISTRAL, RUE GAILLARD, RUE GAY LUSSAC, ALL GEORGES BERNANOS, AV GEORGES BERNANOS, RUE GEORGES CLEMENCEAU, RUE GEORGES COURBET, RUE GEORGES LAPIERRE, RUE GREUZE, RUE GUILLAUME APOLLINAIRE, RUE GUILLOT, RUE GEORGES COURBET, RUE GUSTAVE MILLOT, IMP HELENE BOUCHER, RUE HENRI BERGSON, RUE HENRI VINCENOT, RUE ISAAC NEWTON, RUE JACQUES BEZULLIER, RUE JEAN ANOUILH, RUE JEAN BAPTISTE COROT, RUE JEAN BOUIN, RUE JEAN BOUVERI, RUE JEAN COCTEAU, RUE JEAN GIRAUDOUX, ALL JEAN MICHEL GEOFFROY, RUE JEAN RICHARD, ALL JOSEPH CHAUCHE, RUE JOUFFROY D ABBANS, RUE JULES RENARD, RUE LIEUTENANT ANDRE, IMP LIONEL TERRAY, RUE LOUIS BLERIOT, IMP LOUIS BRAILLE, RUE LOUIS PERGAUD, CRS MARCEL PAGNOL, RUE MARCEL PROUST, RUE MARTIN LUTHER KING, RUE MARTYRS RESISTANCE, RUE MAURICE GENEVOIS, ALL MAX SCHEMBERG, RUE MERMOZ, RUE MONGE, RUE PAUL CEZANNE, RUE PAUL CEZANNE, ALL PAUL CLAUDEL, RUE PAUL CLAUDEL, RUE PAUL GAUGUIN, RUE PAUL VACHET, IMP PAUL VALERY, RUE PELLETTIER SIMON, IMP PIERRE AMIEL, RUE PIERRE CURIE, RUE PIERRE DE COUBERTIN, RUE PIERRE DELIRY , IMP PIERRE HELY D OISSEL, RUE PIERRE HELY D OISSEL, RUE PIERRE LOTI, RUE PIERRE MAC ORLAN, RUE PIERRE VALOT, RUE PROFESSEUR ANGEVIN, RUE PROSPER MERIMEE, RUE RENE GARNIER, RUE DU BOIS DE MENUSE, ALL ROBERT BEAU, RUE ROGER LABBE, RUE ROMAIN ROLLAND, RUE SAINT FIACRE, RUE SARAH BERNHARDT, RUE ST MARTIN DES, HAMPS, RUE STEPHANE MALLARME, IMP SUZANNE LENGLEN, RUE THEODORE DE FOUDRAS, RUE VINCENT VAN GOGH, IMP YVES DU MANOIR.

## Section 14

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : ALLEROT, AUTHUMES, BEAUVENOIS, BELLEVESVRE, BEY, BOUHANS, CHATENY-EN-BRESSE, CRISSEY, DAMPIERRE-EN-BRESSE, LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR, LA CHAUX, LA RACINEUSE, LE PLANOIS, MERVANS, MONTCOY, MONTJAY, MOUTHIER-EN-BRESSE, PIERRE-DE-BRESSE, SAINT-BONNET-EN-BRESSE, SAINT-DIDIER-EN-BRESSE, SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, SAINT-MARTIN-EN-BRESSE, SERLEY, SERRIGNY-EN-BRESSE, TORPES, VILGAUDIN.

### **Chalon sur Saône pour les voies ci-dessous :**

RUE ANDRE MALRAUX, RUE ANTOINE-HENRI BECQUEREL, RUE ARISTIDE BRIAND CANAL DU CENTRE, IMP CHARCOT, RUE CHARLES BOYSSET, RUE CHARLES DULLIN, RUE CLEMENT ADER, RUE COLETTE, RUE COLONEL LOUIS MORETEAUX, RUE D'AMSTERDAM, RUE DE BELFORT,

RTE DE DEMIGNY NORD A PARTIR DE L'INTERSECTION DES RUES LOUIS JACQUES THENARD ET SADI CARNOT, DES NUMEROS PAIRS CHAMPFORGEUIL JUSQU'AU 24 ET IMPAIRS CHALON JUSQU'AU 43,

RUE DE DIJON, RUE DE GERMIGNY, RUE DE LA CITADELLE, RUE DE LA GLACIERE,

AV DE PARIS SUD JUSQU'A L'INTERSECTION AVEC LA RUE DU 134 EME RI, AUX NUMEROS 57 IMPAIR ET 68 PAIR,

RUE DE ROCHEFORT, RUE DE SAINT HELENS, RUE DE SAINT JEAN DES VIGNES, RUE DE SOLINGEN, RUE DE TRAVES, RUE DENIS PAPIN, RUE DES FRERES LUMIERE, RUE DES PLACES, RUE DOCTEUR LAENNEC, RUE DOCTEUR MAUCHAMP, RUE DONEAU, RUE DU 56EME REGIMENT INFANTERIE, IMP DU CARLOUP, RUE DU FOUR DES CHENES, RUE DU GENERAL GIRAUD, PL DU MARCHE, IMP DU MONUMENT, RUE DU PARC, CHE DU PENSIONNAT, AV DU PONT DE BOURGOGNE, RUE EDGAR VARESE, RUE EDITH PIAF, RUE EDOUARD BENES, AV EDOUARD HERRIOT, IMP EGRET, RUE ELSA TRIOLET, RUE FELIX FIEUX, RUE FERREE, RUE GABRIEL LIPPMANN, RUE GEORGES DERRIEN, RUE GEORGES DUNY, RUE GERARD PHILIPPE, IMP GUILLOT, RUE HENRI BECQUEREL, RUE HENRI DUNANT, AV J F KENNEDY, RUE JACQUES COPEAU, PL JEAN DAMICHEL, RUE JEAN VILAR, RUE JULES FERRY, RUE JULIEN SATONNET, RUE JUST DE BRETENIERES, SQ LECLERC, AV LEON BLUM, SQ LERICHE LAENNEC, IMP LOUIS JACQUES THENARD, RUE LOUIS JACQUES THENARD, RUE LOUIS JOUVET, ALL LOUISE MICHEL, RUE LUDWIG VAN BEETHOVEN, RUE MAL JUIN, RUE MARC SEGUIN, AV MATHIAS, PL MATHIAS, AV MONNOT, AV MONNOT PROLONGEE, IMP MONOCLAIR, IMP MORINET, RUE MORINET, RUE PAUL ELUARD, RUE PAUL SABATIER, RUE PIERRE BRIDET, RUE PIERRE COT, AV PIERRE LARDY, AV PIERRE NUGUE, RUE PROFESSEUR LERICHE, PROMENADE SAINTE MARIE, RUE RAYMOND ARNAL, REM SAINT VINCENT, REMPART SAINTE MARIE, RUE RENE COTY, RUE ROBERT DESNOS, RUE ROGER LAGRANGE, RUE ROGER VAILLAND, PL RONDE, RUE SAINT JEAN DES VIGNES, RUE SAINT LOUP, IMP SAINTE CROIX, PL SAINTE MARIE, PROM SAINTE MARIE, QUAI SAINTE MARIE, REM SAINTE MARIE, AV SALVADORE ALLENDE.

## Section 15

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, BOSJEAN, BRUAILLES, DEVROUZE, DICONNE, FLACEY-EN-BRESSE, FRANGY-EN-BRESSE, GUERFAND, JUIF, L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE, LANS, LE FAY, LE TARTRE, LESSARD-EN-BRESSE, LOUHANS, MONTAGNY-PRES-LOUHANS, MONTCONY, OSLON, RATTE, SAGY, SAILLENARD, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, SAINT-MARCEL, SAINT-MARTIN-DU-MONT, SAINT-USUGE, SAVIGNY-EN-REVERMONT, SENS-SUR-SEILLE, SIMARD, THUREY, TRONCHY, VERISSEY, VINCELLES.

### **Chalon sur Saône pour les voies ci-dessous :**

PL ABBE MOREAU, PL ALBERT THOMAS, PL AMPERE, PL ARAGO, RUE BARBES, SQ BELLEVUE, RUE BERTHELOT, RUE BERTHOUX, RUE BLANQUI, IMP BOSSUET,

AV BOUCICAUT SUD, JUSQU'A L'INTERSECTION DES RUES LEDRU ROLLIN ET J. BARRAULT, AU NUMERO 103 IMPAIR ET NUMERO 86 PAIR,

RUE BUFFON, RUE CAMILLE CHEVALIER, RUE CAPITAIN DRILLIEN, RUE CHARLES BAUDELAIRE, IMP CHATEAUBRIAND, PL CLAUDE BERNARD, RUE CLAUDE PERRY, RUE CLEMENT MAROT, RUE CONDORCET, RUE CORNEILLE, RUE CUVIER, RUE DE BELLEVUE, PL DE LA GARE, RUE DE LA GRANGE DE FRANGY, RUE DE LA MANUTENTION, RUE DE LA PAIX, RUE DE LA PEPINIERE, ALL DE LA SUCRERIE, IMP DE LA TRANCHEE, RUE DE L'ALMA, RUE DE L'ASILE, AV DES CHARREAUX, RUE DES GAILLARDONS, IMP DES LIEUTENANTS CHAUVEAU, RUE DES LIEUTENANTS CHAUVEAU, RUE DES MEULES, RUE DES PRES DEVANT, RUE DES ROSES, RUE DES TAQUIERS, RUE DESCARTES, RUE DIDEROT, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918, PL DU 19 MARS 1962, RUE DU 19 MARS 1962, RUE DU BAS DES PRES, RUE DU CHAMP GAILLARD, RUE DU LIEUTENANT ROMPION, RUE DU PRESBYTERE, PL DU SOUVENIR FRANÇAIS, RUE DU VIN, RUE EMILE ZOLA, RUE ERNEST RENAN, RUE EUGENE SCHNEIDER, RUE FERDINAND BUISSON, RUE FLAMMARION, RUE FOURIER, IMP FRANCOIS FERTIAULT, RUE FRANCOIS VILLON, IMP GEORGE SAND, RUE GEORGES MAUGEY, AV GEORGES POMPIDOU, GRANDE RUE SAINT COSME, RUE GUSTAVE FLAUBERT, RUE HENRI BARBUSSE, RUE HENRI DUNAND, RUE HENRI POINCARE, PL HENRI SAVIN, RUE HILAIRE DE CHARDONNET, RUE HONORE DE BALZAC, RUE JEAN GIONO, RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, AV JEAN JAURES, ESP JEAN MONNET, RUE JEAN ROSTAND, IMP JIREL, RUE JULES CHEVRIER, RUE JULES GUESDE, RUE LA BRUYERE, RUE LA FONTAINE, RUE LAKANAL, RUE LAVOISIER, RUE LEDRU ROLLIN, LES CHARREAUX, PL LUCIEN CLEMENT, PL MARIVAUX, ESP MICHEL ALLEX, RUE MOLIERE, RUE MONTAIGNE, RUE NICOLAS BOILEAU, RUE OLIVIER MESSIAEN, RUE PASCAL, PL PETIOT GROFFIER, AV PIERRE MENDES France, PL PIERRE SEMARD, RUE PONTHOUS, RUE PROUDHON, RUE RABELAIS, RUE RACINE, RUE RENE PRETET, RUE

RONCARD, RUE ROUGEOT, QUAI SAINT COSME, RUE SAINT SIMON, RUE SEBASTOPOL, AV VICTOR HUGO, RUE VILLON, RUE VOLTAIRE.

### Section 16

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 09 et 10, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Communes** : EPERVANS, BANTANGES, BAUDRIERES, BEAUMONT-SUR-GROSNE, BRANGES, GIGNY-SUR-SAONE, HUILLY-SUR-SEILLE, LA FRETTE, LUX, MARNAY, MONTRET, ORMES, OUROUX-SUR-SAONE, RANCY, SAINT-ANDRE-EN-BRESSE, SAINT-CYR, SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, SAINT-LOUP-DE-VARENNES, SAINT-REMY, SAINT-VINCENT-EN-BRESSE, SAVIGNY-SUR-SEILLE, SEVREY, SIMANDRE, SORNAY, VARENNES-LE-GRAND.

#### **Chalon sur Saône pour les voies ci-dessous :**

PONT DES CHAVANNES, PONT SAINT LAURENT, RUE ANDRE LAMBERT, RUE AUX FEVRES, RUE DE LANCHEFLEUR, PONT DE BOURGOGNE, CHE DE HALLAGE, PONT DE LA GENISE, IMP DE LA GRAVIERE, ESP DE LA LEGION D'HONNEUR, QUAI DE LA MONNAIE, RUE DE LA POISSONNERIE, QUAI DE LA POTERNE, CHE DE LA POWDRIERE, CHE DE L'ABREUVOIR, IMP DE L'ANCIENNE PRISON, QUAI DE L'HOPITAL, RUE DE STRASBOURG, AV DE VERDUN, RUE DES BLANCHEFLEURS, RTE DES CENTRALES, RUE DES CLOUTIERS, RUE DES COCHONS DE LAIT, RUE DES CORNILLONS, ALL DES GRANGES FORESTIERS, AV DES GRANGES FORESTIERS, CITE DES GRANGES FORESTIERS, QUAI DES MESSAGERIES, RUE DES POULETS, RUE DES TONNELIERS, CITE DES VARENNES, RTE DES VARENNES, RUE DU BATEAU DE FER, RUE DU BLE, RUE DU CHAMP PAVE, PL DU CHATELET, RUE DU CHATELET, RUE DU COMMERCE, RUE DU JEU DE PAUME, RUE DU PONT, RUE DU PRE CHAPERON, RUE DU REMPART, RUE DU ROY GONTRAN, PL DU THEATRE, RUE DUMORET, RUE D'UXELLES, RUE EDOUARD DENIS BALDUS, QUAI GAMBETTA, RUE GEORGES CLAUDE, RUE GEORGES EASTMAN, GRANDE RUE, RUE GRANGE VADOT, AV GRANGES FORESTIERS, RUE GUSTAVE LEGRAY, RUE GUY MOQUET, RUE HENRY FOX TALBOT, RUE HIPPOLYTE BAYARD, PONT JEAN RICHARD, QUAI JULES CHAMBION, RUE JULES MALFROY, LE PORT, RUE LOUIS ALPHONSE POITEVIN, PL LOUIS ARMAND CALLIAT, PL PIERRE CHENU, SQ PIERRE SOUBRANE, PL PONTIUS DE THIARD, PORT BAROY, RUE RENE CASSIN, RUE SAINT ANTOINE, RUE SAINT GEORGES, RUE SAINT GERMAIN, PL SAINT LAURENT, PONT SAINT LAURENT, REM SAINT LAURENT, PL SAINT VINCENT, RUE SAINT VINCENT, PL THEVENIN, RUE THOMAS DUMOREY.

AUTOROUTE A6, POUR SA PARTIE URBAINE CHALONNAISE : DISTANCE COMPRISE ENTRE LES PK 333 A 335 (DIRECTION LYON PARIS) ET 335 A 333 (DIRECTION PARIS LYON).

## **Annexe 6 : Unité Départementale de l'Yonne : Unité de Contrôle 089-U01**

NB : Les communes d'Auxerre et Sens sont réparties sur plusieurs sections.

### Section 01

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 10 et 11, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

#### **Délimitation territoriale :**

**Communes** : ANNAY-LA-COTE, ANNEOT, ARCY-SUR-CURE, ATHIE, AUXERRE\*, AVALLON, BAZARNES, BEAUVILLIERS, BESSY-SUR-CURE, BLANNAY, BOIS-D'ARCY, BUSSIERES, CHASTELLUX-SUR-CURE, CISERY, CUSSY-LES-FORGES, DOMECEY-SUR-LE-VAULT, ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE, ETAULE, GIROLLES, GIVRY, GUILLON, ISLAND, LUCY-LE-BOIS, MAGNY, MAILLY-LA-VILLE, MONTREAL, PONTAUBERT, PRECY-LE-SEC, PREGILBERT, PROVENCY, QUARRE-LES-TOMBES, SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE, SAINT-BRANCHER, SAINTE-MAGNANCE, SAINTE-PALLAYE, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LEGER-VAUBAN, SAINT-MORE, SAUVIGNY-LE-BEUREAL, SAUVIGNY-LE-BOIS, SAUVIGNY-EN-TERRE-PLAINE, SCEAUX, SENS\*, SERMIZELLES, SERY, THAROT, THORY, TREVILLY, TRUCY-SUR-YONNE, VAULT-DE-LUGNY, VIGNES, VINCELLES, VOUTENAY-SUR-CURE.

A l'exclusion des établissements de La Poste et Orange

**Voies d'Auxerre** : AV 4EME REGIMENT D'INFANTERIE, ACH ANC CHEM DE FER AUXERR, RUE ADOLPHE GUILLON, ADROIT DES CHAMPS CHARDONS, RUE ARISTIDE BRIAND, RUE AUGUSTE MICHELON, ALL BARON GERARD, RUE BASSE MOQUETTE, RUE BAUDIN, PL BEL AIR, ALL BERLIOZ, IMP BOBILLOT, RUE BOBILLOT, RUE BORIS VIAN, RUE BOUCHARDON, ALL BOURDELLE, RUE BOURNEIL, AV, BRONISLAW GEREMEK, ALL CALVIN, RUE CARNOT, RUE CARPEAUX, RUE CEZANNE, RUE CEZANNE CITE STE GENEVIEVE, CHAMPLYS, CHAMPS CHARDONS, RUE CHARLES TRENET, ALL CHATEAUBRIAND, RUE CLAUDE DEBUSSY, ALL CLAUDE MONET, CLOS RAPHAEL, RUE COLETTE, ALL CORNEILLE, PL COROT, AV, COURBET, ALL COUSIN, CTRE COMMERCIAL SAINT-SIMEON, SQ D'ALEMBERT, ALL D'ARGENTINE, RUE D'AUSTERLITZ, ALL DAVID D'ANGERS, ALL DE BARBIENNE, ALL DE BEAUVOIR, ALL DE BESCHEREAU, RUE DE BREANDES, CHE DE CHAMPLYS, RUE DE CHAMPLYS, RTE, DE CHEVANNES, RUE DE DOUAUMONT, RUE DE FLEURUS, RUE DE GEMBLoux, AV, DE GRATTERY, ALL DE LA BAHIA, ALL DE LA COLEMINA, AV, DE LA FONTAINE SAINTE-MARGUERITE, PL DE LA GARE SAINT-AMATRE, RUE DE LA PREVOYANCE, AV, DE LA PUISAYE, RUE DE L'ARGONNE, PL DE L'ARQUEBUSE, AV, DE LATTRE DE TASSIGNY, RUE DE L'ECOLE NORMALE, VOI, DE MONTGOLFIER, BD DE MONTOIS, ALL DE RONCELIN, AV, DE SAINT-GEORGES, ALL DE SEVIGNE, RTE, DE TOUCY, BD DE VERDUN, RUE DE WAGRAM, RUE D'ECKMUHL, PL DEGAS, AV, DELACROIX, ALL DES ACACIAS, CHE DES BEQUILLYS, RUE DES BEQUILLYS, SEN DES BEQUILLYS, RUE DES BLEUETS, CHE DES BOUSSICATS, IMP DES BOUSSICATS, RUE DES BOUSSICATS, AV, DES BRICHERES, CHE DES BRICHERES, RUE DES CAPUCINES, RUE DES CASSOIRS, CHE DES CHAMPS CHARDONS, RUE DES CHARMILLES, RUE DES CHARRONS, CHE DES GEVRINNES, CHE DES GRANDS

MARLOUTS, RUE DES LISERONS, RUE DES MESANGES, ALL DES MONTS BLANCS, CHE DES MONTS BLANCS, RUE DES MOREAUX, ALL DES PALMES, RUE DES PERVENCHES, ALL DES TROIS TOURS, RUE DES VIOLETTES, ALL DESCARTES, RUE D'IENA, RUE DJANGO REINHARDT, AV, DOCTEUR CALMETTE, CHE D'ORGY A AUXERRE, BD DU 11 NOVEMBRE, RUE DU 14 JUILLET, RUE DU 24 AOUT, ALL DU 6 JUIN 1944, RUE DU 8 MAI 1945, CHE DU CARRE PATISSIER, RUE DU CARRE PATISSIER, RUE DU DOCTEUR ROUX, ALL DU FOULON, AV, DU GENERAL ROLLET, ALL DU PERTHUIS, RUE DU STAND, RUE DUNAND, RUE EDITH PIAF, ALL EMILE BERNARD, RUE EMILE LORIN, RUE EUGENE HATIN, PL FERNAND CLAS, ALL FERNAND PY, RUE FRAGONARD, AV, FRANCOIS RUDE, ALL FRERE SCUBILION, RUE GABRIEL, RUE GABRIEL FAURE, BD GALLIENI, GARE SAINT-AMATRE, ALL GAY LUSSAC, RUE GENERAL DEFONTAINE, AV, GENERAL WEYGAND, RUE GEORGES BRASSENS, ALL GOUNOD, BD GOURAUD, GRATTERY, IMP GUERIN, RUE GUSTAVE COTTEAU, RUE GUSTAVE DEFRANCE, HAUT DE GRATTERY, HAUT D'HEURTE BISE, IMP HAUTE MOQUETTE, RUE HAUTE MOQUETTE, HEURTE BISE, ALL HEURTEBISE, AV, HOCHÉ, AV, INGRES, RUE JEAN BART, ALL JEAN JACQUES ROUSSEAU, RUE JEAN MICHEL RENAITOUR, AV, JEAN MONET, ALL JEAN-JACQUES LAUBRY, RUE JEAN-MICHEL DOSNON, AV, JOFFRE, ALL JOSEPHINE BAKER, RUE JULES MASSOT, RUE JULES MOREAU, RUE JULES RENARD, ALL LA FONTAINE, LA FONTAINE SAINTE MARGUER, BD LAFAYETTE, ALL LAVOISIER, RUE LEO FERRE, LES BEAUVOIRS, LES BEQUILLYS, LES BRICHERES, LES CASSOIRS, LES CHARRONS, LES GRANDS BEAUVOIRS, LES MONTBLANCS, LES MONTOIS, LES PETITS BEAUVOIRS, RUE LOUIS BRAILLE, RUE LOUISE WEISS, BD LYAUTEY, BD MANGIN, RUE MARENGO, PAS, MAURICE RAVEL, RUE MICHEL PETRUCCIANI, ALL MOLIERE, ALL MOZART, ALL PASCAL, AV, PASTEUR, ALL PAUL BERTHIER, RUE PAUL HENRI SPAAK, RUE PIERRE ET MARIE CURIE, AV, PIERRE LAROUSSE, RUE PIERRE TERRAIN, RUE POINCARÉ, CHE PRIVE DE HAUTE MOQUETTE, CHE PRIVE DES BOUSSICATS, ALL PRIVEE DES BRICHERES, ALL PUGET, ALL RACINE, RUE RAMPONT, RUE RENAN, RUE RENOIR, RENVERS DES CHAMPS CHARDON, REPLAT DES CHAMPS CHARDONS, AV, ROBERT SCHUMAN (à partir du n°17), AV, RODIN, RUE ROMAIN ROLLAND, ALL ROUBLOT, RUE ROUGET DE LISLE, RUE ROUGIER DE LA BERGERIE, PL SAINT-AMATRE, RUE SAINTE-GENEVIEVE, RUE SERGE GAINSBORG, ALL SURCOUF, RUE THEODORE DE BEZE, AV, VICTOR HUGO, RUE VIELLARD, ALL VINCENT D'INDY, ALL VOLTAIRE, ALL WATTEAU.

**Voies de Sens :** RUE BELLOCIER, RUE DE LA FOSSE AUX SAUMONS, RUE DE L'INDUSTRIE, CHE DES CANNETIERES, RUE DES DOCKS, QUAI, DES SABLONS, RUE DU COMMERCE, BD DU PONT NEUF, LES CANNETIERES, Z I DES SABLONS.

### Section 02

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 10 et 11, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

#### **Délimitation territoriale :**

**Communes :** ANDRYES, ASNIERES-SOUS-BOIS, ASQUINS, AUXERRE\*, BLENEAU, BROSSES, CHAMOIX, CHAMPCEVRAIS, CHAMPIGNELLES, CHARENTENAY, CHASTENAY, CHATEL-CENSOIR, CHEVANNES, COULANGERON, COULANGES-LA-VINEUSE, COULANGES-SUR-YONNE, COURSON-LES-CARRIERES, CRAIN, DIGES, DOMECY-SUR-CURE, DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES, ESCAMPS, ETAIS-LA-SAUVIN, FESTIGNY, FOISSY-LES-VEZELAY, FONTAINES, FONTENAILLES, FONTENAY-PRES-VEZELAY, FONTENAY-SOUS-FOURONNES, FONTENOY, FOURONNES, GY-L'EVEQUE, JUSSY, LAIN, LAINSECQ, LALANDE, LAVAU, LEUGNY, LEVIS, LICHERES-SUR-YONNE, LUCY-SUR-YONNE, MAILLY-LE-CHATEAU, MENADES, MERRY-SEC, MERRY-SUR-YONNE, MEZILLES, MIGE, MOLESME, MONTILLOT, MOUFFY, MOULINS-SUR-OUANNE, MOUTIERS-EN-PUISAYE, OUANNE, PERREUSE, PIERRE-PERTHUIS, ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES, RONCHERES, SAINPUITS, SAINTE-COLOMBE-SUR-LOING, SAINT-FARGEAU, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, SAINT-PERE, SAINT-PRIVE, SAINTS, SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE, SEMENTRON, SOUGERES-EN-PUISAYE, TAINGY, TANNERRE-EN-PUISAYE, THAROISEAU, THURY, TREIGNY, VAL-DE-MERCY, VALLAN, VEZELAY, VILLENEUVE-LES-GENETS.

Ainsi que tous les établissements Orange du département.

A l'exclusion des établissements de La Poste.

**Voies d'Auxerre :** RUE AMPERE, RUE ANATOLE FRANCE, ALL ANDRE CITROEN, RUE ARAGO, BEL ETAIN, RUE BEUNON, RUE BEZIER, ALL BORELLIERE, ALL BOTELLIERE, ALL BRELON, RUE BUFFON, AV, CHARLES DE GAULLE, RUE CHARLES PEGUY, RUE CONDORCET, ALL DE BEL ETAIN, CHE DE BERIOT, SEN DE BRICHOUX, RLE, DE BROSE MAISON, AV, DE CHATENOY, PL DE CLERY, BD DE LA MARNE, CHE DE LA MONTAGNE DU COUVENT, RUE DE LA PLAINE SAINT-MARTIN, ALL DE LA PLATRIERE, CHE DE LA POINTE FERREE, CHE DE LA RENARDIERE, RUE DE LA RENARDIERE, AV, DE LA TURGOTINE, ALL DE L'ALOUETTE, RUE DE L'ALOUETTE, CAR, DE L'EUROPE, RUE DE LORETTE, RTE, DE PERRIGNY, ALL DE VAUCORBON, RUE DE WORMS, AV, DE WORMS (à partir du n°6), RUE DENIS PAPIN, ALL DES BOURDILLATS, ALL DES CHAMPS MILLOT, CHE DES CHAMPS POULAINS, RUE DES CONCHES, CHE DES FONTENOTTES, RUE DES FONTENOTTES, ALL DES FRERES LUMIERE, CHE DES GRANDS BOIVINS, PAS, DES GRANDS BOIVINS, RUE DES GRANDS BOIVINS, ALL DES LESSERES, CHE DES MIGNOTTES, RUE DES MIGNOTTES, RUE DES MIGNOTTES PROLONGEE, RUE DES MONTS D'OR, ALL DES NOERES, CHE DES PETITS BOIVINS, ALL DES PRESLES, ALL DU CLOS RATIVEAU, RUE DU MOULIN DU PRESIDENT, RUE DU PAVE SAINT-SIMEON, CHE DU PIED DE BOUQUIN, RUE DUGAY TROUIN, RUE DUQUESNE, LD, EMPRISE SNCF, RUE FRANCOIS GUILLET, RUE GIROU, ALL GRAFFIGNOT, ALL JACQUARD, RUE JEAN BAPTISTE CHAUVEAU, RUE JEAN BERTIN, AV, JEAN MERMOZ, AV, JEAN MOULIN, LA PLATRIERE, LA POINTE DES GRANDS BOIVI, LA POINTE FERREE, LA RENARDIERE, RUE LEON SERPOLLET, LES CHAMPS MILLOT, LES MONTS D'OR, RUE LOUIS RENAULT, ALL MARIOTTE, RUE MONGE, CHE PLAINE CHAMPS POULAINS, CHE QRT DE LA GARE A LABORDE, RUE SAINT-GERVAIS, VAUCORBON, VAUCORBON NORD, VAUCORBON SUD, ZONE INDUSTRIELLE.

### Section 03

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 10 et 11, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

#### **Délimitation territoriale :**

**Communes :** AILLANT-SUR-THOLON, BEAUVOIR, CHAMBEUGLE, CHARBUY, CHARNY, CHASSY, CHENE-ARNOULT, CHEVILLON, CUDOT, DICY, DRACY, EGLÉNY, FLEURY-LA-VALLEE, FONTENOUILLES, GRANDCHAMP, GUERCHY, LA FERTE-LOUPIERE, LADUZ, LES ORMES, LINDRY, MALICORNE, MARCHAIS-BETON, MERRY-LA-VALLEE, PARLY, PERREUX, PERRIGNY, POILLY-SUR-THOLON, POURRAIN, PRECY-SUR-VRIN, PRUNOY, SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF, SAINT-DENIS-SUR-OUANNE, SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE, SAINT-LOUP-D'ORDON, SAINT-MARTIN-D'ORDON, SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE, SAINT-MAURICE-LE-VIEIL, SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE, SAINT-ROMAIN-LE-PREUX, SENAN, SENS\*, SEPEAUX, SOMMECAISE, TOUCY, VILLEFARGEAU, VILLEFRANCHE, VILLIERS-SAINTE-BENOIT, VILLIERS-SUR-THOLON.

A l'exclusion des établissements de La Poste et Orange.

**Voies de Sens :** RUE ALBERT CAMUS, RUE ALFRED PRIEUR, BD ARISTIDE BRIAND, RUE BENJAMIN DELESSERT, RUE BENOIT VOISIN, RUE BOILEAU, RUE BOURIENNE, RUE CAMILLE MATIGNON, RUE CARNOT, RUE CASSIN, RUE CHARLES GUERIN, RUE CLAUDE DEBUSSY, RUE CLAUDE DECHAMBRE, RPT, COLONEL MATHIS, RUE CORNEILLE, COUR BENOIT VOISIN, RUE COURTELINE, CTRE CIAL CHAMPS PLAISANTS, RUE D'AMSTERDAM, RUE D'ANVERS, RUE DE BONN, RUE DE BRUXELLES, RUE DE CANTORBERY, RUE DE CHANTECOQ, RPT, DE CHESTER, RUE DE COCHEPIE, RUE DE COPENHAGUE, RUE DE LA CASERNE, RUE DE LA COMPAGNIE FERRY, RUE DE LA COOPERATION, BD DE LA COTE AUX PIGEONS, IMP DE LA DEMI LUNE, RUE DE LA FOLIE JEANNOT, AV, DE LA GARE DE L EST, RUE DE LA HAYE, RUE DE LA LOUPTIERE, BD DE LA MANUTENTION, AV, DE LA MARNE, RUE DE LA PAIX, RUE DE LA PEPINIERE, AV, DE L'EUROPE, RUE DE LONDRES, RUE DE MILAN, QUAI, DE NANCY, RTE, DE PARIS, RUE DE ROME, RUE DE SAINT SAUVEUR, CHE DE SAINTE BEATE, RUE DE SAINTE BEATE, RPT, DE SALIGNY, RUE DE SALIGNY, RUE DE SANCEY, RUE DE SENNEPY, CHE DE SENS A SALIGNY, RUE DE THORIGNY, BD DE VERDUN, RUE D'EDIMBOURG, RUE DES ALOUETTES, RUE DES ARENES, RUE DES BEAUMONTS, RUE DES CAPUCINS, RUE DES CHAILLOTS, RUE DES CHAMPS D ALOUP, RUE DES CHAMPS PLUVIERS, RUE DES CHENES BERTINS, RTE, DES CLERIMOIS, RUE DES CLERIMOIS, RPT, DES DROITS DE L HOMME, RUE DES FRANCS BOURGEOIS, RUE DES FRERES CHALLE, RUE DES GAILLONS, RUE DES GRAHUCHES, CHE DES GREVES, RUE DES HAUTS MUSATS, RUE DES LONGUES RAIES, CHE DES MULETS, RUE DES NOUES BOUCHARDES, BD DES NOYERS POMPONS, RUE DES ORFEVRES, RUE DES PENITENTS, CHE DES SAINTS PERES, BD DES VAUGUILLETES, RUE DES VIGNES, CHE DES VOISINES, RUE D'IRLANDE, RUE DOC JEAN DE LAREBEYRETTE, RUE DOC RAGOT, RUE DU 11 NOVEMBRE 1918, PL DU 18 JUIN 1940, RUE DU 18 JUIN 1940, RUE DU 19 MARS 1962, RUE DU 6 SEPT 1914, AV, DU 8 MAI 1945, RUE DU 89EME RI, BD DU CENTENAIRE, RUE DU CLOS LE ROI, RUE DU DOC BAILLY SALIN, RUE DU DOC EMILE JAVAL, RUE DU DOC ROUX, RUE DU DOCTEUR BAILLY SALLIN, QUAI, DU DR ALBERT SCHWEITZER, RUE DU GENERAL DELESTRAINT, RUE DU GROUPE KLEBER, RUE DU LT COLONEL DE BOUTET, RUE DU MAIL, BD DU PONT DE FER, CHE DU PORT DE GIVET, RUE DU PUIS DE LA CHAINE, RUE EDMOND MICHELET, PL ETIENNE DOLET, RUE FAMILLE CACHON, RUE FENEL, RUE FRANCOIS MAURIAC, FRM DES BEAUMONTS, RUE GABRIEL MARCEL, RUE GENERAL LECLERC, BD GEORGES CLEMENCEAU, AV, GEORGES POMPIDOU, RUE HAXAIRE, RUE HENRI DUNANT, RUE HENRI SANGLIER, RUE JACQUES TAVEAU, RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, RUE JEANNETTE ET RAYMOND MARRE, RUE LA FONTAINE, LA VALLEE DES GONDELINS, PL LECH WALESA, LES CULS FROIDS, LES GRANDS CHAMPS, RUE LOUIS ARMAND, RUE LOUISE ET LEON VERNIS, RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, IMP MARCEL ROLLAND, RUE MARCELIN BERTHELOT, BD MAUPEOU, RUE MAXIME COURTIS, RUE MOLIERE, RUE PAUL ELUARD, RUE PAUL MALLUILE, RUE PIERRE CASTETS, RUE PIERRE ET MARIE CURIE, RUE POINCARÉ, PONT NEUF, PRO DES CHAMPS PLAISANTS, RUE RABELAIS, RUE RACINE, RUE RAYMOND LEDROIT, RUE ROUGET DE L ISLE, RUE SAINT PIERRE LE VIF, SAINT SAUVEUR, RUE SAINT SAUVEUR DES VIGNES, RUE SAVINIEN LAPOINTE, RUE STEPHANE MALLARME, RUE VERLAINE, RUE VICTOR ACHILLE GUIMARD, RUE VICTOR GUICHARD, ZI LES VAUGUILLETES.

#### **Section 04**

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 10 et 11, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

#### **Délimitation territoriale :**

**Communes :** APOIGNY, ARMEAU, BEON, BRANCHES, CEZY, CHAMPLAY, CHAMPVALLON, CHAMVRES, DIXMONT, JOIGNY, LA CELLE-SAINTE-CYR, LES BORDES, NEUILLY, PAROY-SUR-THOLON, SAINT-AUBIN-SUR-YONNE, SAINT-JULIEN-DU-SAULT, SENS\*, VAUMORT, VERLIN, VILLECIEN, VILLEMÉR, VILLEVALLIER, VOLGRE.

A l'exclusion des établissements de La Poste et Orange.

**Voies de Sens :** RUE ANDRE GATEAU, RUE AUGUSTA HURE, RUE AUGUSTE MOREL, RUE BEAUREPAIRE, CRS, CHAMBONAS, RUE CHAMPBERTRAND, RUE CHARLES LECLERC, RUE CHARLES MICHELS, RUE CUGNIERES, SEN DE DERRIERE LA BONDE, RUE DE LA CITE ROY, RUE DE LA GRANDE JOLIVOTTE, RUE DE LA GRANDE JUIVERIE, PAS, DE LA GROSSE TOUR, RUE DE LA GROSSE TOUR, RUE DE LA PTE JUIVERIE, RUE DE LAURENCIN, RUE DE L'ECRIVAIN, PAS, DE L'ECU, RUE DE L'EPEE, RUE DE LIORY, RTE, DE MAILLOT, RUE DES BOURIBOUTS, CHE DES BOUTOURS, RUE DES CHARMES, IMP DES COQUESALLES, CHE DES COURTILS MOREAU, BD DES GARIBALDI, RUE DES MOULINS, RUE DES OUBLETES, CHE DES PEUX DAIMS, CHE DES PETITES JOLIVOTTES, CHE DES PRES DU BUISSON, RUE DES ROSIERS, RUE DES SCIOTS, RUE DES VIEILLES ETUVES, ALL DU FILOIR, RUE DU GENERAL DE GAULLE, BD DU GENERAL SARRAIL, PL DU MARAUX PORCS, RUE DU PALAIS DE JUSTICE, RUE DU PLAT D ETAIN, BD DU PRESIDENT KENNEDY, RUE DU SACHOT, RUE EDOUARD CHARTON, RUE EMILE PEYNOT, QUAI, ERNEST LANDRY, RUE ETIENNE MIMARD, RUE GAMBETTA, RUE GENERAL DUCHESNE, GRANDE RUE HERARD, RUE JEAN COUSIN, QUAI, JEAN MOULIN, RUE JOSSEY, RUE JULES VERNE, LES GRANDS COURTILS, LES MAILLOTS, LES PEUX DAIMS, RUE MAILLARD, RUE MARIVAUX, RUE MAURICE PROU, RUE NONAT FILLEMIN, RUE PASTEUR, RUE PAUL BERT, BD PAUL DOUMER, RUE RENE BINET, CRS, RICHEBOIS, RUE RICHEBOURG, RUE RIGAUULT, RUE SAINT FIACRE, CRS, TARBE, COUR, VOISINES, RUE VOLTAIRE.

## Section 05

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 10 et 11, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

### **Délimitation territoriale :**

**Communes** : AUXERRE\*, BRANNAY, BUSSY-LE-REPOS, CHAUMOT, CHEROY, COLLEMIERS, CORNANT, COURTOIN, DOLLOT, DOMATS, EGRISSELLES-LE-BOCAGE, ETIGNY, FOUCHERES, GRON, JOUY, LA BELLIOLE, LIXY, MARSANGY, MONTACHER-VILLEGARDIN, NAILLY, PARON, PASSY, PIFFONDS, ROUSSON, SAINT-AGNAN, SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, SAINT-SEROTIN, SAINT-VALERIEN, SAVIGNY-SUR-CLAIRIS, SUBLIGNY, VALLERY, VERNOY, VERON, VILLEBOUGIS, VILLENEUVE-LA-DONDAGRE, VILLENEUVE-LA-GUYARD, VILLENEUVE-SUR-YONNE, VILLEROY, VILLETHIERRY.

A l'exclusion des établissements de La Poste et Orange.

**Voies d'Auxerre** : RUE ALEXANDRE MARIE, RUE AMBROISE CHALLE, RUE ARDILLIERE RES VAULABELLE, RUE BASSE PERRIERE, RUE BELLE PIERRE, RUE BESAN, RUE BOISSEAUX, RUE CAMPAN, RUE CAPITAIN COIGNET, CARRE DU PUIITS DES DAMES, PL CHARLES LEPERE, PL CHARLES SURUGUE, RUE CHATEAU GAILLARD, RUE COURTILLIERE, RUE D'ARDILLIERE, RUE DE BIAU, RUE DE JOIE, RUE DE LA BANQUE, RUE DE LA CHARBONNERIE, RUE DE LA DRAPERIE, RUE DE LA FRATERNITE, RUE DE LA LIBERTE, IMP DE LA MADELEINE, RUE DE L'EGALITE, RUE DE L'ORME, RUE DE PARIS, RUE D'EGLY, ALL DES 3 MANTEAUX, RUE DES BALLETS, RUE DES BUTTES, RUE DES CONSULS, RUE DES FORTIFICATIONS, RUE DES HOSPITALIERS, RUE DES ORGUES, RUE DES REMPARTS, RUE DIDEROT, PL DU CARRE SAINT-ANTOINE, RUE DU CONDUIT, RUE DU DOCTEUR MARIE, IMP DU GRAND CAIRE, RUE DU GRAND CAIRE, RUE DU NIL, PL DU PALAIS DE JUSTICE, ALL DU PANIER VERT, RUE DU PANIER VERT, RUE DU PONT, RUE DU PUIITS DES DAMES, RUE DU PUIITS GUERIN, RUE DU SAULCE, RUE DU TEMPLE, RUE FRANCAISE, RUE FREDERIC BERTRAND, RUE GALANTE, RUE GERMAIN BENARD, IMP GUINOIS, RUE HAUTE PERRIERE, RUE HIPPOLYTE RIBIERE, RUE JEHAN PINARD, PL LAURENT BARD, LES BALLETS, RUE MARCELIN BERTHELOT, RUE MARTINEAU DES CHESNEZ, RUE MICHEL LEPELLETIER DE SAINT-FARGEAU, RUE NOTRE DAME LA D'HORS, RUE PAUL ARMANDOT, RUE PITON, PRES DES BALLETS, IMP QUATREVAUX, RUE RENE SCHAEFFER, PL ROBILLARD, RUE ROGER DE COLLERYE, PL SAINT-EUSEBE, RUE SAINT-EUSEBE, PL SAINT-MAMERT, RUE SAINT-MAMERT, RUE SAVATIER LAROCHE, PAS, SOUFFLOT, RUE SOUFFLOT, RUE TOUR-PARADIS, RUE VICTOR MARTIN.

## Section 06

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 10 et 11, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

### **Délimitation territoriale :**

**Communes** : AUXERRE\*, CHAMPIGNY, CHAUMONT, COMPIGNY, COURGENAY, COURLON-SUR-YONNE, COURTOIS-SUR-YONNE, CUY, EVRY, FONTAINE-LA-GAILLARDE, GISY-LES-NOBLES, LA CHAPPELLE-SUR-OREUSE, LA POSTOLLE, LAILLY, MAILLOT, MALAY-LE-GRAND, MALAY-LE-PETIT, MICHERY, NOE, PAILLY, PERCENEIGE, PLESSIS-SAINTE-JEAN, PONT-SUR-YONNE, SAINT-CLEMENT, SAINT-DENIS, SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES, SALIGNY, SERBONNES, SERGINES, SOUCY, THORIGNY-SUR-OREUSE, VILLEBLEVIN, VILLEMANOCHÉ, VILLENAVOTTE, VILLEPERROT, VILLIERS-LOUIS, VINNEUF, VOISINES.

A l'exclusion des établissements de La Poste et Orange.

**Voies d'Auxerre** : RUE BERAULT, ALL BRANLY, RUE BUGEAUD, RUE CADET ROUSSEL, RUE CLEMENT ADER, RUE COCHOIS, ALL DAGUERRE, RUE DAMPIERRE, RUE DE BELFORT, RUE DE BELFORT RES CHAMPLEROY, RUE DE CAYLUS, AV, DE CHAMPLEROY, IMP DE FLEURUS, RUE DE JEMMAPES, BD DE LA CHAINETTE, RUE DE LA CHAINETTE, RUE DE LA CITE ROMAINE, ALL DE LA HAIE NEUVE, QU, DE LA MARINE, RUE DE LA MARINE, RUE DE LA POTERNE, PL DE LA PREFECTURE, QU, DE LA REPUBLIQUE, RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE, RUE DE LA TOUR GAILLARDE, PL DE L'ABBE DESCHAMPS, RUE DE L'ETANG SAINT-VIGILE, RUE DE L'HORLOGE, PL DE L'HOTEL DE VILLE, RUE DE L'YONNE, RUE DE MILAN, CHE DE RONDE DE LA PRISON, RUE DE VALMY, AV, DENFERT ROCHEREAU, RUE DES BONS ENFANTS, RUE DES BOUCHERIES, RUE DES BOUCHERIES, AV, DES CLAIRIONS, IMP DES COLLINETS, PL DES CORDELIERS, IMP DES FOURBISSEURS D'EPEE, RUE DES LOMBARDS, CHE DES MIGRAINES, RUE DES MIGRAINES, RUE DES PECHEURS, RUE DES ROSOIRS, RUE DES TANNERIES, RUE DES TANNEURS, PL DES VEENS, RUE DES VEENS, RUE D'ETAIN, PAS, DIDIER DAURAT, RUE D'ORBANDELLE, RUE DU 4 SEPTEMBRE, PL DU COCHE D'EAU, RUE DU DOCTEUR LABOSSE, RUE DU LYCEE JACQUES AMYOT, PL DU MARECHAL LECLERC, RUE DU MONT BRENN, RUE EDISON, RUE FAIDHERBE, RUE FAILLOT, RUE FECAUDERIE, AV, FOCH, RUE FOURIER, RUE GEORGES CLEMENCEAU, RUE GERMAIN DE CHARMOY, RUE GIRARD, RUE GIRARD DE CAILLEUX, RUE GUYNEMER (N° 1 à 39), RUE HELENE BOUCHER, RUE HENRI JOLY, RUE HUBERT FABUREAU, RUE JACQUELINE AURIOL, RUE JEANNE D'ARC, RUE JEHAN REGNIER, RUE JOUBERT, ALL JULES VERNE, RUE KIEHLMANN, RUE LACURNE SAINTE-PALLAYE, RUE LEBEUF, RUE LOUIS BLERLIOT, RUE LOUIS BREGUET, RUE LOUIS LOUCHEUR, IMP MAISON FORT, RUE MAISON FORT, AV, MARCEAU, RUE MARIE CARLES, RUE MARIE NOEL, RUE MARYSE BASTIE, RUE MAURICE NOGUES, RUE MICHELET, RUE MILLIAUX, RUE NICOLAS MAURE, ALL NIEPCE, PL NUNGESSER ET COLI, RUE PAUL BERT, RUE PHILIBERT ROUX, AV, PIERRE SCHERRER, RUE RENE FONCK, RUE RENE LAFFON, RUE RESTIF DE LA BRETONNE, RUE ROLAND GARROS, PL SAINT-ETIENNE, RUE SAINT-EXUPERY, PL SAINT-GERMAIN, RUE SAINT-GERMAIN, IMP SAINT-LOUP, RUE SAINT-MARTIN, PL SAINT-NICOLAS, RUE SAINT-PELERIN, IMP SAINT-PIERRE, PL SAINT-PIERRE, RUE SAINT-PIERRE, RUE SAINT-PIERRE EN CHATEAU, IMP SAINT-SIMEON, RUE SOUS MURS, RUE SUTIL, RUE THOMAS GIRARDIN, ALL TURENNE, BD VAUBAN.

## Section 07

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 10 et 11, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les



entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

#### **Délimitation territoriale :**

**Communes :** ARCES-DILO, BAGNEAUX, BASSOU, BEAUMONT, BELLECHAUME, BOEURS-EN-OTHE, BONNARD, BRIENON-SUR-ARMANCON, BRION, BUSSY-EN-OTHE, CERILLY, CERISIERS, CHAILLEY, CHAMPLOST, CHARMOY, CHEMILLY-SUR-YONNE, CHENY, CHICHERY, CHIGY, COULOURS, EPINEAU-LES-VOVES, ESNON, FLACY, FOISSY-SUR-VANNE, FOURNAUDIN, GURGY, HAUTERIVE, LAROCHE-SAINT-CYDROINE, LASSON, LES CLERIMOIS, LES SIEGES, LOOZE, MERCY, MIGENNES, MOLINONS, MONT-SAINT-SULPICE, NEUVY-SAUTOUR, ORMOY, PAROY-EN-OTHE, PONT-SUR-VANNE, ROSOY, SEIGNELAY, SENS\*, SORMERY, THEIL-SUR-VANNE, TURNY, VAREILLES, VAUDEURS, VENIZY, VILLECHETIVE, VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE.

A l'exclusion des établissements de La Poste et Orange.

**Voies de Sens :** RUE AMPERE, RUE ANATOLE FRANCE, RUE ARAGO, RUE BEAUSEJOUR, PL BOFFRAND, QUAI, BOFFRAND, PONT, BRUANT, CIAL PORTE DE BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ, RUE CECILE DE MARSANGY, CHAMPBERTRAND, RUE CLAUDE BERNARD, RUE COUP DE PIED MOCQUESOURIS, CHE DE BABIE, RUE DE GRAVEREAU, CHE DE HALAGE, BD DE LA CONVENTION, CHE DE LA CORDELLERIE, RUE DE LA CORDELLERIE, CHE DE LA CROISIERE, QUAI, DE LA FAUSSE RIVIERE, AV, DE LA GARE, PL DE LA GARE, BD DE LA LIBERTE, RUE DE LA MOTTE, CHE DE LA NOUE, RUE DE LA RENAISSANCE, CHE DE LA RUELOTTE, RUE DE LA VANNE, RPT, DE L'ARMEE PATTON, RUE DE L'ARTISANAT, RUE DE L'ILE D YONNE, QUAI, DE L'YONNE, RUE DE MOCQUESOURIS, RUE DE PARON, AV, DE SENIGALLIA, RPT, DE SENIGALLIA, RTE, DE VOULX, RUE DENIS PAPIN, CHE D'ENTRE DEUX VANNES, IMP D'ENTRE DEUX VANNES, RUE DES BAINS, IMP DES BEAUX LIEUX, IMP DES CARRIERES, RUE DES CARRIERES, RUE DES DAMES VERMIGLIO, RUE DES MARAICHERS, RUE DES MARINIERS, CHE DES PECHEURS, RUE DES SABLONS, RUE DES TROIS MULETS, RUE DESIRE ROBERT, CHE DU BAS DES GUILLEMOTTES, RUE DU CROT, RUE DU DOC DANIEL RIGOLLET, RUE DU GATINAIS, CHE DU HT DES GUILLEMOTTES, IMP DU MAL JOFFRE, IMP DU MONSALE, RUE DU MOULIN DU ROY, QUAI, DU PETIT HAMEAU, RUE DU PONT BRUANT, RUE DU PORT AU CHARBON, RUE DU PORT BODOT, RUE EMILE ZOLA, LD, EMPRISE SNCF, ENTRE DEUX VANNES, RUE EUGENE DELAPORTE, RUE FERDINAND LEVILLAIN, FERME DE CHAMPBERTRAND, RUE FIJALKOWSKI, PL FRANCOIS MITTERRAND, RUE GASTON PERROT, RUE GENERAL DUBOIS, RUE JEAN LARCENA, RUE JOSEPH PERRIN, LA VANNE, RUE LAZARE BERTRAND, LE BAS DU CROT, RUE LEPELLETIER DE ST FARGEAU, IMP LES VARENNES, AV, LUCIEN CORNET, RUE MAL JOFFRE, CHE NEUF, RUE PIERRE PARRUZOT, RUE SAINT CARTAULT, RUE SAINT PAUL, AV, VAUBAN, RUE VICTOR PETIT, RUE VIDAL, RUE VOLTA.

#### Section 08

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 10 et 11, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

#### **Délimitation territoriale :**

**Communes :** BERNOUIL, BEUGNON, BLEIGNY-LE-CARREAU, BUTTEAUX, CARISEY, CHENEY, CHEU, COLLAN, DANNEMOINE, DYE, EPINEUIL, FLOGNY-LA-CHAPELLE, FONTENAY-PRES-CHABLIS, GERMIGNY, HERY, JAULGES, JUNAY, LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE, LIGNOUELLES, LIGNY-LE-CHATEL, MALIGNY, MERE, MOLOSMES, MONTIGNY-LA-RESLE, PERCEY, PONTIGNY, ROFFEY, ROUVRAY, SAINT-FLORENTIN, SENS\*, SERRIGNY, SOUMAINTRAIN, TISSEY, TONNERRE, TRONCHOY, VARENNES, VENOUSE, VERGIGNY, VEZANNES, VEZINNES, VILLENEUVE-SAINT-SALVES, VILLIERS-VINEUX, VILLY.

A l'exclusion des établissements de La Poste et Orange.

**Voies de Sens :** RUE ABELARD, IMP ABRAHAM, RUE ALBERT EINSTEIN, RUE AMBROISE PARE, RUE AMEDEE GUERARD, RUE AMIRAL ROSSEL, RUE ANDRE MAUROIS, RUE AUGUET, RUE BELLENAVE, PL CHAMPBERTRAND, RUE CHAMPFEUILLARD, RUE CHARLES BARDENAT, RUE COLETTE, RUE D'ALSACE LORRAINE, RUE DE BRENNUS, RUE DE LA BERTAUCHE, RUE DE LA CITE NIGROUX, IMP DE LA MADELEINE, RUE DE LA PLANBARRAULT, ALL DE LA PUISAYE, PL DE LA REPUBLIQUE, RUE DE LA REPUBLIQUE, PL DE L'ABBE GREGOIRE, IMP DE L'EPINGLIER, RUE DE L'ETANG DE SERBOIS, AV, DE LORRACH, RUE DE MONDEREAU, ALL DE SAINT FARGEAU, RUE DE SERBOIS, RUE DE TIVOLI, ALL DE TOUCY, BD DES CASTORS, RUE DES CELESTINS, RUE DES CORDELIERS, RUE DES CORDIERS, RUE DES DEPORTES ET RESISTANCE, PL DES HEROS, RUE DES TROIS CROISSANTS, RUE DOC JACQUES BONNECAZE, PL DRAPES, RUE DRAPES, BD DU 14 JUILLET, IMP DU BLANC RAISIN, ALL DU BOURDON, RUE DU CHATEAU GAILLARD, RUE DU DOC PAUL PICQUET, RUE DU GENERAL ALLIX, RUE DU GUE ST JEAN, RUE DU LION D OR, BD DU MAIL, RUE DU PARADIS, RUE DU PRE ST PIERRE, RUE DU PROF GASTON RAMON, RUE DU TAMBOUR D ARGENT, PL DU TAU, RUE DU TAU, RUE GERMAINE NIGROUX, RUE HUGUES DE HENO, PL JEAN JAURES, BD MAL FOCH, RUE MARCEL AYME, RUE MARIE NOEL, RUE MONTPEZAT, RUE PARMENTIER, RUE PAUL BLANCHE, RUE PAUL CLAUDEL, RUE PHILIPPE HODOARD, AV, PIERRE DE COUBERTIN, RUE PIERRE GRANGE, RUE PIERRE LAROUSSE, RUE PIERRE LAVERGNE, RUE PRESIDENT SALVADOR ALLENDE, RUE SAINT EXUPERY, RUE SINSON, RUE SYLVAIN DUPECHEZ, RUE THENARD, RUE URBAIN SALOME, PL VICTOR HUGO, BD WINSTON CHURCHILL.

#### Section 09

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et à l'exception des activités relevant du champ de compétence des sections 10 et 11, et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

#### **Délimitation territoriale :**

**Communes :** ACCOLAY, AIGREMONT, AISY-SUR-ARMANCON, ANCY-LE-FRANC, ANCY-LE-LIBRE, ANGELY, ANNAY-SUR-SEREIN, ANNOUX, ARGENTENAY, ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON, ARTHONNAY, AUGY, AUXERRE\*, BAON, AUXERRE\*, BERU, BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES, BEINE, CENSY, CHABLIS, BLACY, CHASSIGNELLES, CHATEL-GERARD, CHAMPS-SUR-YONNE, CHICHEE, CHITRY, CHEMILLY-SUR-SEREIN, COUTARNOUX, CRAVANT, COURGIS, CRY, DISSANGIS, CRUZY-LE-CHATEL, FLEYS, FRESNES, ETIVEY, GIGNY,

GLAND, FULVY, IRANCY, JOUANCY, GRIMAULT, JULLY, LEZINNES, JOUX-LA-VILLE, L'ISLE-SUR-SEREIN, LUCY-SUR-CURE, LICHERES-PRES-AIGREMONT, MASSANGIS, MELISEY, MARMEAUX, NITRY, MOLAY, MOULINS-EN-TONNERROIS, PACY-SUR-ARMANCON, NOYERS, NUITS, PIMELLES, PASILLY, PERRIGNY-SUR-ARMANCON, PREHY, PISY, POILLY-SUR-SEREIN, RAVIERES, QUENNE, QUINCEROT, SAINT-BRIS-LE-VINEUX, RUGNY, SACY, SAINTE-VERTU, SAINT-CYR-LES-COLONS, SAINTE-COLOMBE, SANTIGNY, SAINT-MARTIN-SUR-ARMANCON, SAMBOURG, SENNEVOY-LE-HAUT, SARRY, SENNEVOY-LE-BAS, TANLAY, STIGNY, TALCY, TRICHEY, THIZY, THOREY, VERMENTON, VASSY, VENOY, VINCELOTTES, VILLIERS-LES-HAUTS, VILLON, YROUERRE, VIREAUX, VIVIERS.

Ainsi que tous les établissements de La Poste du département.

A l'exclusion des établissements Orange.

**Voies d'Auxerre :** PL ACHILLE RIBAIN, RUE ALAIN GERBAULT, BAS DES MONTARDOINS, BAS DES PIEDALOUES, BEAU REGARD, RUE BEAUREGARD, RUE BERCIER, BILLY, BON BOIRE, RUE BOUGAINVILLE, AV, BOURDOTTE, ALL BOURSAUDIÈRE, RUE CAMILLE DESMOULINS, ALL CHAMPLAIN, ALL CHAMPRAISIN, CHAMPRAISINS, CHAMPRAISINS COTE BOUFFAUT, CHANTE MERLE, ALL CHANTECLAIR, RUE CHARLES DE FOUCAULT, ALL CHRISTOPHE COLOMB, RUE COLBERT, RUE COMTESSE MATHILDE, COTE CHAUDE, COTE DE BOUFFAUT, COTE DE POIRY, RUE COURTE ETAPE, RUE D'ALSACE, ALL D'ANJOU, RUE D'AQUITAINE, RUE DARNUS, RLE, DARNUS, ALL D'ARTOIS, CHE D'AUGY, RUE D'AUGY, RTE, D'AUGY, RUE D'AUTRIC, RUE D'Auvergne, RTE, D'AUXERRE, BD DAVOUT, ALL DE BELLEVUE, ALL DE BON BOIRE, CHE DE BOUFFAUT, RUE DE BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ, RUE DE BRAZZA, ALL DE BRÉCHOL, RUE DE BRETAGNE, RUE DE BRICHOUX, RUE DE CHABLIS, RTE, DE CHABLIS, CHE DE CHAMP RAISIN, RUE DE CHAMPAGNE, CHE DE CHAMPRAISIN, RUE DE CHANTEMERLE, ALL DE CHIGRAINE, ALL DE CORSE, CHE DE COUTARNOUX, RUE DE CURLY, RUE DE FLANDRE, ALL DE FRANCHE COMTE, ALL DE GASCogne, SEN DE GATE-BLE, ALL DE GUYENNE, RUE DE JONCHES, CHE DE JONCHES A CHAMPOULAINS, ALL DE LA BARRIERE, RUE DE LA BELLE ROSE, CHE DE LA CHAPELLE, RUE DE LA CHAPELLE, IMP DE LA CLAIRIERE, RUE DE LA COUR BARREE, RUE DE LA COUR PARENT, RUE DE LA FONTAINE, SEN DE LA FONTAINE, SEN DE LA FONTAINE RONDE, ALL DE LA FONTAINE SAINT-AMATRE, RUE DE LA LIBERATION, RUE DE LA MARE, RUE DE LA MONTAGNE, IMP DE LA NOUE, RUE DE LA NOUE, SEN DE LA NOUE, AV, DE LA RESISTANCE, ALL DE LA ROCHE, CHE DE LA ROCHE, CHE DE LA ROUE, RUE DE LA ROUE, ALL DE LA SOURCE, RUE DE LA SOURCE, RUE DE LA TOUR COULON, AV, DE LA TOURNELLE, QU, DE LA TOURNELLE, RUE DE LA TUILERIE, RUE DE LABORDE, RTE, DE LABORDE, RUE DE LAMBARENE, QU, DE L'ANCIENNE ABBAYE, RUE DE L'ARBORETUM, ALL DE L'ARBRE SEC, AV, DE L'ARBRE SEC, RUE DE L'ARCHE, RUE DE L'AVENIR, PL DE L'EGLISE, RUE DE L'EGLISE, ALL DE L'EPERON, ALL DE L'ESPLANADE, PL DE L'ESTEREL, RUE DE L'ILE AUX PLAISIRS, PL DE L'ILE DE FRANCE, RUE DE L'OCRERIE, RUE DE L'ORLEANAIS, ALL DE LORRAINE, RTE, DE LYON, QU, DE L'YONNE, RTE, DE MONTEAU, PL DE NORMANDIE, RTE, DE PARIS, RUE DE PICARDIE, CHE DE POIRY, RUE DE POIRY, RUE DE PREUILLY, AV, DE PROVENCE, RUE DE REDDITCH, RUE DE SAINT-EDME, RUE DE SAINTE-NITASSE, ALL DE SAINTONGE, RUE DE SAVOIE, RUE DE SOUGERES, RUE DE SPARRE, ALL DE TOURAINE, RUE DE VALLAN, RTE, DE VALLAN, RTE, DE VAUX, AV, DE VAUX PROFONDE, RUE DE VENOY, AV, D'EGRISSELLES, RTE, D'EGRISSELLES, BD DES ALPES, ALL DES BERGERONNETTES, CHE DES BOUTILLIERS, RUE DES BOUTILLIERS, RUE DES BOUTISSES, CHE DES BUISSONNEAUX, RUE DES BUISSONNEAUX, RUE DES CARRIERES, ALL DES CEVENNES, RUE DES CHAMPOULAINS, RLE, DES CHAMPOULAINS, RUE DES CHAUMES, RUE DES CHAUMONTS, RUE DES COUDRIERS, ALL DES CREUSIS, RUE DES CROISSETTES, RUE DES ECOLES, ALL DES FAUVETTES, RUE DES FAUVETTES, RUE DES GIVOIRS, RUE DES GRANDS CHAMPS, RUE DES GRIOTTES, RUE DES IMAGES, RUE DES LARREZ, RUE DES LAURIERS, RUE DES MERLES, ALL DES MESANGES CHARBONNIERES, CHE DES MONTARDOINS, RUE DES MONTARDOINS, RUE DES PAINS PERDUS, PL DES PEULONS, RUE DES PIEDALOUES, ALL DES PINSONS, AV, DES PLAINES DE L'YONNE, CHE DES POMMES ROUGES, RUE DES POMMES ROUGES, RUE DES PRES BARREAUX, RUE DES PRES COULONS, BD DES PYRENEES, PL DES ROITELETS, ALL DES ROUGES-GORGES, RUE DES ROUGES-GORGES, RUE DES SENONS, RUE DES VAUBOULONS, RUE DES VAUNENINS, CHE DES VAUVIERS, RUE DES VAUVIERS, CHE DES VAUX FROIDES, RUE DES VERGERS, ALL DES VOSGES, DESSOUS VAUX LE BOUC, DESSUS BON BOIRE, DESSUS DE LA VAUX DE BOUC, DESSUS DES NANTELLES, DESSUS LA VAUX DE BOUC, DESSUS LES PAINS PERDUS, DESSUS VAUTRIN, QU, DU BATARDEAU, RUE DU BEARN, ALL DU BELVEDERE, RUE DU BERRY, ALL DU BOIS DE LA DUCHESSE, ALL DU BOURBONNAIS, PL DU CADRAN, RUE DU CHARDONNAY, CHE DU CHATEAU, RUE DU CHATEAU D'EAU, CHE DU CIMETIERE, RUE DU CIMETIERE, IMP DU CLOS, RUE DU CLOS, RLE, DU CLOS, LOT, DU CLOS DE LA FONTAINE, RUE DU CLOS DE LA FONTAINE, ALL DU COMMANDANT CHARCOT, RUE DU COMMANDANT LAMY, PROM, DU COTEAU, RUE DU COTEAU, RUE DU DAUPHINE, RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER, RUE DU GABON, RUE DU GENERAL LAPERRINE, RUE DU GENERAL SARRAIL, CHE DU HAUT RANTHEAUME, ALL DU JURA, RUE DU LANGUEDOC, RUE DU LAVOIR, ALL DU LIMOUSIN, RUE DU LYONNAIS, ALL DU MAINE, AV, DU MARECHAL JUIN, ALL DU MORVAN, RUE DU MOULIN, ALL DU MOULIN DE BOUFFAUT, CHE DU MOULIN DE BOUFFAUT, RUE DU NIVERNAIS, PL DU PASSEUR, CHE DU PATY, RUE DU PATY, RUE DU PINOT, ALL DU POITOU, RUE DU PONT BIAIS, RUE DU PORT GERBAULT, IMP DU PRESOIR, ALL DU ROUSSILLON, ALL DU TASTEVIN, RUE DU THUREAU, RUE DU VIADUC, RUE DUMONT D'URVILLE, ALL DUPELIX, EN BILLY, ENVERS DES NANTELLES, RUE ETIENNE DOLET, RUE FERDINAND DE LESSEPS, RUE GABRIEL BROTTIER, AV, GAMBETTA, GATE BLE, RUE GEORGES MOTHERE, RUE GEROT, RUE GRANDE RUE GUETTE SOLEIL, GUETTE SOLEIL, RUE HERIC, ALL JACQUES CARTIER, RUE JACQUES CARTIER, AV, JEAN JAURES, PL JEAN JAURES, CHE JONCHES A LABORDE CR 152, RUE JULES FERRY, RUE JULES GUIGNIER, RUE KRUGER, ALL LA BOURDONNAIS, LA COTE BRULEE, LA COTE CHAUDE, LA COTE D'OR, LA NOUE, RUE LA PEROUSE, LA ROCHE, LA ROUE, LA TERRE DE CURLY, LA TOUR COULON, LA TRAINASSE, LABORDE, L'ADROIT VAUTRIN, PL LAMARTINE, L'ARBRE SEC, L'ARCHE, LE BAS DE JONCHES, LE BAS DE PIEDALOUES, LE CREUSIS, LE DESSOUS DES PRES BARREAUX, LE DESSOUS DU THUREAU, LE HAUT DE CHAMPRAISINS, LE HAUT DE JONCHES, LE MARTEAU, LE MARTEAU NORD, LE MARTEAU SUD, LE MOULIN DE BILLY, LE THUREAU, RUE LEON BOURGEOIS, LES BOUTILLIERS, LES CHAMPRAISINS, LES CHANTES MERLES, LES CHAUMONTS, LES CHESNEZ, LES CROISSETTES, LES IMAGES, LES MONTARDOINS, LES MONTONS, LES NANTELLES, LES PETITS VAUBOULONS, LES PIEDALOUES, LES PRES BARREAUX, RUE LOUIS CROCHOT, RUE LOUIS RICHARD, L'YONNE, RUE MAGELLAN, RUE MAX BLONDAT, RUE MAX QUANTIN, RUE MONTCALM, N 65, RTE, NATIONALE 77, RUE NEUVE, PAINS PERDUS, RUE PAUL DOUMER, PCH PRIVE DES CHAMPOULAINS, AV, PIERRE DE COURTENAY, RUE PIERRE RECKEL, PONT DE LA TOURNELLE, PONT JEAN MOREAU, PONT PAUL BERT, CHE PRIVE DES IMAGES, QRT LES VAUVIERS, RUE RANTHEAUME, RUE ROBERT RIMBERT, VOI, ROMAINE, ALL SAINT-AMARIN, RUE SAINT-ANDRE, RUE SAINT-EDME, RUE SAINT-JULIEN, QU, SAINT-MARTIN LES SAINT-MARIEN, RUE SAINT-MARTIN LES SAINT-MARIEN, RUE SAINT-VINCENT, RUE SENON RES GEROT D'AUTRIC, RUE SIMON CHENARD, SOUS LA FONTAINE, SOUS LA TOUR COULON, SOUS LE MARTEAU, SOUS LE THUREAU, SOUS LES CROISSETTES,

SUR LE HAUT DE JONCHES, SUR LE MOULIN DE BOUFFAUT, RUE THIERS, RUE THOMAS ANCEL, VAUBOULONS, VAUCELLE, BD VAULABELLE, VAUTRIN, VAUX, VAUX PROFONDE, RUE VICTOR CLAUDE, AV YVER

### Section 10 (à dominante agricole)

#### **Champ d'intervention**

1. Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
2. Entreprises et établissements visés au 2 de l'article 3 du présent arrêté
3. Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.

#### **Délimitation territoriale :**

**Communes :** Zone de compétence de la section 10 pour les entreprises et établissements relevant de son champ d'intervention  
AILLANT-SUR-THOLON, APOIGNY, ARCÉS-DILO, ARMEAU, ARTHONNAY, BAGNEAUX, BAON, BASSOU, BEAUMONT, BELLECHAUME, BEON, BERNOUIL, BERU, BEUGNON, BLENEAU, BOEURS-EN-OTHE, BONNARD, BRANCHES, BRANNAY, BRIENON-SUR-ARMANCON, BRION, BUSSY-EN-OTHE, BUSSY-LE-REPOS, BUTTEAUX, CARISEY, CERILLY, CERISIERS, CEZY, CHAILLEY, CHAMBEUGLE, CHAMPCEVRAIS, CHAMPIGNELLES, CHAMPIGNY, CHAMPLAY, CHAMPLOST, CHAMPVALLON, CHAMVRES, CHARBUY, CHARMOY, CHARNY, CHASSY, CHAUMONT, CHAUMOT, CHEMILLY-SUR-YONNE, CHENE-ARNOULT, CHENEY, CHENY, CHEROY, CHEU, CHEVILLON, CHICHERY, CHIGY, COLLAN, COLLEMIERS, COMPIGNY, CORNANT, COULOURS, COURGENAY, COURLON-SUR-YONNE, COURTOIN, COURTOIS-SUR-YONNE, CRUZY-LE-CHATEL, CUDOT, CUY, DANNEMOINE, DICY, DIXMONT, DOLLOT, DOMATS, DYE, EGRISSELLES-LE-BOCAGE, EPINEAU-LES-VOVES, EPINEUIL, ESNON, ETIGNY, EVRY, FLACY, FLEURY-LA-VALLEE, FLEYS, FLOGNY-LA-CHAPELLE, FOISSY-SUR-VANNE, FONTAINE-LA-GAILLARDE, FONTENOUILLES, FOUCHERES, FOURNAUDIN, GERMIGNY, GIGNY, GISY-LES-NOBLES, GLAND, GRANDCHAMP, GRON, GUERCHY, GURGY, HAUTERIVE, HERY, JAULGES, JOIGNY, JOUY, JUNAY, LA BELLIOLE, LA CELLE-SAINT-CYR, LA CHAPELLE-SUR-OREUSE, LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE, LA FERTE-LOUPIERE, LA POSTOLLE, LADUZ, LAILLY, LAROCHE-SAINT-CYDROINE, LASSON, LES BORDES, LES CLERIMOIS, LES ORMES, LES SIEGES, LIGNOUELLES, LIGNY-LE-CHATEL, LIXY, LOOZE, MAILLOT, MALAY-LE-GRAND, MALAY-LE-PETIT, MALICORNE, MALIGNY, MARCHAIS-BETON, MARSANGY, MELISEY, MERCY, MERE, MERRY-LA-VALLEE, MICHERY, MIGENNES, MOLINONS, MOLOSMES, MONETEAU, MONTACHER-VILLEGARDIN, MONTIGNY-LA-RESLE, MONT-SAINT-SULPICE, NAILLY, NEUILLY, NEUVY-SAUTOUR, NOE, ORMOY, PAILLY, PARON, PAROY-EN-OTHE, PAROY-SUR-THOLON, PASSY, PERCENEIGE, PERCEY, PERREUX, PERRIGNY, PIFFONDS, PIMELLES, PLESSIS-SAINT-JEAN, POILLY-SUR-THOLON, PONTIGNY, PONT-SUR-VANNE, PONT-SUR-YONNE, PRECY-SUR-VRIN, PRUNOY, QUINCEROT, ROFFEY, ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES, ROUSSON, ROUVRAY, RUGNY, SAINT-AGNAN, SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF, SAINT-AUBIN-SUR-YONNE, SAINT-CLEMENT, SAINT-DENIS, SAINT-DENIS-SUR-OUANNE, SAINT-FLORENTIN, SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE, SAINT-JULIEN-DU-SAULT, SAINT-LOUP-D'ORDON, SAINT-MARTIN-D'ORDON, SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, SAINT-MARTIN-SUR-ARMANCON, SAINT-MARTIN-SUR-OCRE, SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE, SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES, SAINT-MAURICE-LE-VIEIL, SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE, SAINT-PRIVE, SAINT-ROMAIN-LE-PREUX, SAINT-SEROTIN, SAINT-VALERIEN, SALIGNY, SAVIGNY-SUR-CLAIRIS, SEIGNELAY, SENAN, SENNEVOY-LE-BAS, SENNEVOY-LE-HAUT, SENS, SEPEAUX, SERBONNES, SERGINES, SERRIGNY, SOMMECAISE, SORMERY, SOUCY, SOUMAINTRAIN, SUBLIGNY, TANLAY, TANNERRE-EN-PUISAYE, THEIL-SUR-VANNE, THOREY, THORIGNY-SUR-OREUSE, TISSEY, TONNERRE, TRICHEY, TRONCHOUY, TURNY, VALLERY, VAREILLES, VARENNES, VAUDEURS, VAUMORT, VENIZY, VENOUSE, VERGINY, VERLIN, VERNON, VERON, VEZANNES, VEZINNES, VILLEBLEVIN, VILLEBOUGIS, VILLECHETIVE, VILLECIEN, VILLEFARGEAU, VILLEFRANCHE, VILLEMANOCHÉ, VILLEMÉR, VILLENVOTTE, VILLENEUVE-LA-DONDAGRE, VILLENEUVE-LA-GUYARD, VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE, VILLENEUVE-LES-GENETS, VILLENEUVE-SAINT-SALVES, VILLENEUVE-SUR-YONNE, VILLEPERROT, VILLEROY, VILLETHIERRY, VILLEVALLIER, VILLIERS-LOUIS, VILLIERS-SUR-THOLON, VILLIERS-VINEUX, VILLON, VILLY, VINNEUF, VIVIERS, VOISINES, VOLGRE, YROUERRE,

**Voies d'Auxerre,** Attribuées à cette section en application du 2 de l'article 3 du présent arrêté : RUE COLONEL ROZANOFF, RUE D'APPOIGNY, CHE DE HALAGE, RUE DE LA MALADIERE, RUE DE LA PLAINE DES ISLES, RUE DE L'ECLUSE, RUE DE PERRIGNY, RUE DE SOMMEVILLE, AV, DE WORMS (N° 1 à 5), RUE DES CAILLOTTES, CHE DES CHAPOTTES, RUE DES CHAPOTTES, PL DES CHESNEZ, RTE, DES CONCHES, RUE DES FOURNEAUX, CHE DES GRAVIERS, RUE DES VENDANGES, RUE DES VIGNERONS, RUE DU BAS DE JONCHES, CHE DU FOSSE DU SON, RUE DU HALAGE, RUE GUSTAVE EIFFEL, RUE GUYNEMER(à partir du n°40), AV, HAUSSMANN, ALL HENRI FARMAN, LA COTE DES ISLES, LA FERME DES ISLES, LA PLAINE DES ISLES, ALL LATECOERE, LE BAS DE CHAPOTTES, LE DESSUS DES CHAPOTTES, LE DESSUS DES CLAIRIONS, LE FOND DES FOURNEAUX, LES CAILLOTTES NORD, LES CAILLOTTES SUD, LES CHAPOTTES, LES CLAIRIONS, LES FOURNEAUX, LES ISLES, AV, ROBERT SCHUMAN (N°1 à 16), Avenue WORMS (N° 1 à 5)

### Section 11 (à dominante agricole)

#### **Champ d'intervention**

1. Entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural.
2. Totalité des entreprises et établissements de la commune de MONETEAU en application du 2 de l'article 3 du présent arrêté.
3. Entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci.

#### **Délimitation territoriale :**

**Communes :** Zone de compétence de la section 11 pour les entreprises et établissements relevant des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural  
ACCOLAY, AIGREMONT, AISY-SUR-ARMANCON, ANCY-LE-FRANC, ANCY-LE-LIBRE, ANDRYES, ANGELY, ANNAY-LA-COTE, ANNAY-SUR-SEREIN, ANNEOT, ANNOUX, ARCY-SUR-CURE, ARGENTENAY, ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON, ASNIERES-SOUS-BOIS, ASQUINS, ATHIE, AUGY, AUXERRE, AVALLON, BAZARNES, BEAUVILLIERS, BEAUVOIR, BEINE, BESSY-SUR-CURE, BIERRY-LES-BELLES-FONTAINES, BLACY, BLANNAY, BLEIGNY-LE-CARREAU, BOIS-D'ARCY, BROTTES, BUSSIÈRES, CENSY, CHABLIS, CHAMOUX, CHAMPS-SUR-YONNE, CHARENTENAY, CHASSIGNELLES, CHASTELLUX-SUR-CURE, CHATEL-CENSOIR, CHATEL-GERARD, CHEMILLY-SUR-SEREIN, CHEVANNES, CHICHEE, CHITRY, CISERY, COULANGERON, COULANGES-LA-VINEUSE, COULANGES-SUR-YONNE, COURGIS, COURSON-

LES-CARRIERES, COUTARNOUX, CRAIN, CRAVANT, CRY, CUSSY-LES-FORGES, DIGES, DISSANGIS, DOMECEY-SUR-CURE, DOMECEY-SUR-LE-VAULT, DRACY, DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES, EGLÉNY, ESCAMPS, ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE, ETAIS-LA-SAUVIN, ETAULE, ETIVEY, FESTIGNY, FOISSY-LES-VEZELAY, FONTAINES, FONTENAILLES, FONTENAY-PRES-CHABLIS, FONTENAY-PRES-VEZELAY, FONTENAY-SOUS-FOURONNES, FONTENOY, FOURONNES, FRESNES, FULVY, GIROLLES, GIVRY, GRIMAULT, GUILLON, GY-L'EVEQUE, IRANCY, ISLAND, JOUANCY, JOUX-LA-VILLE, JULLY, JUSSY, LAIN, LAINSECO, LALANDE, LAVAU, LEUGNY, LEVIS, LEZINNES, LICHERES-PRES-AIGREMONT, LICHERES-SUR-YONNE, LINDRY, L'ISLE-SUR-SEREIN, LUCY-LE-BOIS, LUCY-SUR-CURE, LUCY-SUR-YONNE, MAGNY, MAILLY-LA-VILLE, MAILLY-LE-CHATEAU, MARMEAUX, MASSANGIS, MENADES, MERRY-SEC, MERRY-SUR-YONNE, MEZILLES, MIGE, MOLAY, MOLESMES, MONTILLOT, MONTREAL, MOUFFY, MOULINS-EN-TONNERROIS, MOULINS-SUR-OUANNE, MOUTIERS-EN-PUISAYE, NITRY, NOYERS, NUITS, OUANNE, PACY-SUR-ARMANCON, PARLY, PASILLY, PERRIGNY-SUR-ARMANCON, PIERRE-PERTHUIS, PISY, POILLY-SUR-SEREIN, PONTAUBERT, POURRAIN, PRECY-LE-SEC, PREGILBERT, PREHY, PROVENCY, QUARRE-LES-TOMBES, QUENNE, RAVIERES, RONCHERES, SACY, SAINPUITS, SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE, SAINT-BRANCHER, SAINT-BRIS-LE-VINEUX, SAINT-CYR-LES-COLONS, SAINTE-COLOMBE, SAINTE-COLOMBE-SUR-LOING, SAINTE-MAGNANCE, SAINTE-PALLAYE, SAINTE-VERTU, SAINT-FARGEAU, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LEGER-VAUBAN, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS, SAINT-MORE, SAINT-PERE, SAINTS, SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE, SAMBOURG, SANTIGNY, SARRY, SAUVIGNY-LE-BEUREAL, SAUVIGNY-LE-BOIS, SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE, SCEAUX, SEMENTRON, SERMIZELLES, SERY, SOUGERES-EN-PUISAYE, STIGNY, TAINGY, TALCY, THAROISEAU, THAROT, THIZY, THORY, THURY, TOUCY, TREIGNY, TREVILLY, TRUCY-SUR-YONNE, VAL-DE-MERCY, VALLAN, VASSY, VAULT-DE-LUGNY, VENOY, VERMENTON, VEZELAY, VIGNES, VILLIERS-LES-HAUTS, VILLIERS-SAINTE-BENOIT, VINCELLES, VINCELOTTES, VIREAUX, VOUTENAY-SUR-CURE.

## Annexe 7 : Unité Départementale du Doubs : Unité de Contrôle 025-U01

### Section 01

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Châtillon-le-Duc Chevroz, Devecey, École-Valentin, Geneuille, Miserey-Salines.

**Voies de Besançon**, hors forêt de Chailluz

ALL DES BRUYERES, ALL DOCTEUR MAITRE, AV COMMANDANT MARCEAU, AV DE MONTJOUX, BD LEON BLUM début de la rue à n°73, n°74 à n°90 (impairs), BD WINSTON CHURCHILL début de la rue à n°15, n°21 à fin de la rue (impairs), CHE BARRE AUX CHEVAUX, CHE COMBE AUX CHIENS, CHE DE BONNAY, CHE DE COMBE NOIRE, CHE DE L'ESPERANCE, CHE DE L'OREE DU BOIS, CHE DE LA COMBE MACON, CHE DE LA CROIX, CHE DE LA FERME DORMOY, CHE DE LA GRANGE BOREE, CHE DE LA GRANGE MARGUET (impairs), CHE DE LA PLENIERE, CHE DE VALENTIN, CHE DE VIEILLEY début de la rue à n°23 (impairs), CHE DES BAS DE CHAILLUZ, CHE DES BAS DES CARRIERES, CHE DES CHAMPS, CHE DES ESSARTS, CHE DES GRANDS BAS, CHE DES GRAVIERS BLANCS, CHE DES MONTARMOTS (pairs), CHE DES QUATROUILLOTS, CHE DES RELANCONS (pairs), CHE DES SANSONNETS, CHE DES TORCOLS, CHE DESSUS DE CHAILLUZ, CHE DU CLOS PAILLARD, CHE DU LIEVRE, CHE DU POINT DU JOUR, CHE DU PREVENTORIUM, CHE FRANCAIS, IMP DE LA FORET, IMP DES CHAMPS PASSERET, PL CHARLES BEAUQUIER, PL DES JUSTICES, PL DU SOUVENIR FRANCAIS, R ANDREY, R ANNE DE PARDIEU, R ANTOINE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE, R ANTONIN FANART n°15 à fin de la rue, R BERTRAND, R CAMILLE FLAMMARION (pairs), R CESAIRE ET MARIE PHISALIX, R CHARLES SEILER, R COLSENET, R D EPINAL, R DE CHAILLOT, R DE FONTAINE-ECU début de la rue à n°58 (impairs), n°59 à fin de la rue, R DE L'EPARGNE, R DE L'ESCALE début de la rue à n°7 (impairs), R DE L'HERBE D'AVRIL, R DE LA FAMILLE début de la rue à n°19 (impairs), n°20 à fin de la rue, R DE LA LAVOGNE, R DE LA PREVOYANCE, R DE LA RETRAITE SENTIMENTALE, R DE TREY, R DE VERDUN n°29 à fin de la rue (pairs), R DE VESOUL début de la rue à n°5 (pairs), n°6 à fin de la rue, R DES 4 VENTS, R DES ARTISANS, R DES BROSSES, R DES CRAS début de la rue à n°42 (pairs), R DES FEUILLES D'AUTOMNE, R DES FOUNOTTES début de la rue à n°49, R DES GRANDS CYPRES, R DES HAUTS DE SAINT CLAUDE, R DES JARDINS DE CYTHERE, R DES JUSTICES, R DOCTEUR EMILE LEDOUX, R DU BOSQUET, R DU BOUQUET DE SOLEILS, R DU CHAMP DE BLE, R DU CHASNOT n°28 à fin de la rue, R DU CLOS CELESTE, R DU CLOS NEPTUNE, R DU FIDELER BERGER, R DU REFUGE, R DU SOUVENIR FRANCAIS, R DU TUNNEL, R DU VIEUX TILLEUL, R DU ZEPHYR, R EDMOND PRECLIN, R EDOUARD HERRIOT (impairs), R ELISEE RECLUS, R EUGENE SAVOYE, R FERDINAND BERTHOUD, R FLUTTES AGASSES début de la rue à n°32, n°33 à fin de la rue (pairs), R FRANCIS CLERC, R FRANCOIS CHARRIERE, R FREDERIC BATAILLE, R GEORGES BRASSENS, R GEORGES PH ET AUGUSTE CLESINGER, R GRENOT, R HENRI ET MAURICE BAIGUE, R HENRI WEIL, R HUGUES 1ER, R JEAN DE BRY, R JEAN DE VIENNE, R JEAN LASLANDES, R JEAN WYRSCH, R LARMET, R LEON TIRODE, R LIEUTENANT DUCHAILLUT, R LUCIEN FEBVRE, R LUCIEN PILLOT, R MARECHAL LYAUTEY, R MIDOL, R NARCISSE LANCHY, R NESTOR BAVOUX, R NICOLAS BRUAND, R PAUL BERT, R PROFESSEUR GEORGE, R ROMAIN ROUSSEL début de la rue à n°48, n°49 à fin de la rue (pairs), R THIEBAUD, R TREMOLIERES, R URBAIN LE VERRIER n°26 à n°35 (pairs), n°36 à fin de la rue, R VIOLET, RTE DE TALLENAV, VOI DE LA CITE DE LA VIOTTE.

### Section 02

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : ABBENANS, ADAM-LES-PASSAVANT, AÏSSEY, AUTECHAUX, AVILLEY, BAUME-LES-DAMES, BONNAL, BRETIGNY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, CUBRIAL, CUBRY, CUSANCE, CUSE-ET-ADRISANS, ESNANS, FONTENELLE-MONTBY, FONTENOTTE, FOURBANNE, GONDENANS-MONTBY, GONDENANS-LES-MOULINS, GOUHÉLANS, GROSBOS, GUILLON-LES-BAINS, HUANNE-MONTMARTIN, HYEVE-MAGNY, HYEVE-PAROISSE, LANANS, LOMONT-SUR-CRETE, LUXIOL, MESANDANS, MONDON, MONTAGNEY-SERVIGNEY, MONTVERNAGE, MONTUSSAINT, NANS, PASSAVANT, PONT-LES-MOULINS, PUESSANS, RILLANS,

ROGNON, ROMAIN, ROUGEMONT, SAINT-JUAN, SERVIN, SILLEY-BLEFOND, TALLANS, TOURNANS, TRESSANDANS, TROUVANS, UZELLE, VAUDRIVILLERS, VERGRANNE, VERNE, VIETHOREY, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS.

**Voies de Besançon :** AV ARTHUR GAULARD n°12 à fin de la rue (pairs), AV CHARLES SIFFERT, AV DE CHARDONNET, AV ELISEE CUSENIER, AV GEORGES CLEMENCEAU début de la rue à n°79 (pairs), AV VILLARCEAU, BD DIDEROT début de la rue à n°21 (impairs), CHE DE CHARMARIN, CHE DE PLAINESCHAUX, CHE DES AIGUILLETES, CHE DES ECHENOZ SAINT PAUL, CHE DES MONTS BREGILLE HAUT début de la rue à n°26, CHE DES PRES DE VAUX, CHE DES RAGOTS, CHE DES REMONTANTS, CHE DES VAREILLES début de la rue à n°13, n°14 à fin de la rue (impairs), CHE DES VERJOULOTS, CHE DU CROTOT, CHE DU FORT DE BREGILLE, CHE DU VALLON, CHE FOURCHU, GRANDE RUE début de la rue à n°82 (pairs), PAS CHARLES DE BERNARD, PL CHARLES GUYON, PL DE LA REVOLUTION, PL DU HUIT SEPTEMBRE, QU VAUBAN (pairs), R AMEDEE PONCEAU, R BERSOT (pairs), R BOISSY D'ANGLAS début de la rue à n°19 (impairs), n°21 à fin de la rue, R CAPITAINE ARRACHART début de la rue à n°7 (impairs), R CAPITAINE FAURE, R CHANOINE MOUROT, R CLAUDE GOUDIMEL, R COSTE, R D'ALSACE, R DANTON n°29 à n°49 (impairs), R DE BELLEVUE, R DE DOLE début de la rue à n°59 (impairs), R DE L'AVENIR, R DE LA FONTAINE, R DE LA REPUBLIQUE, R DE LORRAINE, R DE PORT JOINT, R DES BOUCHERIES, R DES FONTENOTTES, R DES GRANGES début de la rue à n°54, n°55 à n°78 (pairs), R DOCTEUR HEITZ (impairs), R DU BARON DACLIN, R DU CLOS SAINT AMOUR, R DU FUNICULAIRE début de la rue à n°45, n°46 à fin de la rue (impairs), R DU LIEUTENANT REMY, R EMILE PICARD début de la rue à n°57, R FABRE, R FELIX GAIFFE (pairs), R FELIX VIEILLE, R FRERES CHAFFANJON début de la rue à n°7, n°8 à n°23 (impairs), R GAMBETTA, R GEORGES COLOMB, R GRENIER, R GUSTAVE COURBET, R JEAN PETIT, R JEROME BROCHET, R LABBE, R LEON BOUDOT, R LEONEL DE MOUSTIER, R LOUIS PERGAUD début de la rue à n°5, n°6 à n°15 (impairs), R LUC BRETON, R MARNOTTE, R MATHEY DORET début de la rue à n°8 (impairs), n°9 à fin de la rue, R MONCEY (pairs), R MORAND, R OLYMPE DE GOUGES, R PARGUEZ, R PERCY, R PIERRE LEROY, R PROUDHON, R ROY, R SOPHIE TREBUCHET, R ZEPHIRIN JEANNOT, SEN DE L'AIGUILLE, SQ SAINT AMOUR, VOI DE LA CITE DES PRES DE VAUX.

### Section 03

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale :** ACCOLANS, ANTEUIL, APPENANS, ARCEY, BELVOIR, BLUSSANGEAUX, BLUSSANS, BOURNOIS, BRANNE, CHAUX-LES-CLERVAL, CHAZOT, CLERVAL, CROSEY-LE-GRAND, CROSEY-LE-PETIT, ÉTRAPPE, FAIMBE, FONTAINE-LES-CLERVAL, GEMONVAL, GENEY, L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY, HYEMONDANS, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, LANTHENANS, LONGEVILLE-SUR-DOUBS, MANCENANS, MARVELISE, MEDIERE, MONTENOIS, ONANS, ORVE, POMPIERRE-SUR-DOUBS, LA PRETIERE, RAHON, RANDEVILLERS, RANG, ROCHE-LES-CLERVAL, SAINT-GEORGES-ARMONT, SAINT-MAURICE-COLOMBIER, SANCEY-LE-GRAND, SANCEY-LE-LONG, SANTOCHE, SOURANS, SOYE, SURMONT, VELLEROT-LES-BELVOIR, VELLEVAUX, VYT-LES-BELVOIR.

**Voies de Besançon :** A SAINT FERJEUX, AV DE LA GARE D'EAU début de la rue à n°26, AV DU HUIT MAI 1945, AV FRANCOIS MITTERRAND, AV LOUISE MICHEL, AV SEPTIEME ARMEE AMERICAINE (impairs), BD CHARLES DE GAULLE, BD OUEST, BRETTELLE DE LA FOIRE, CHE D'AVANNE A VELOTTE, CHE DE CANOT, CHE DE CHAMUSE, CHE DE CRAS ROUGEOT, CHE DE GISSEY, CHE DE HALAGE DE CASAMENE, CHE DE L'OEILLET, CHE DE LA BOUSSEROTTE, CHE DE LA COMBE AUX LEZARDS, CHE DE LA COMBE PORTIER, CHE DE LA MALCOMBE, CHE DE LA VOSSELLE, CHE DE MAZAGRAN, CHE DE MONTOILLE, CHE DES CHAMPS NARDIN, CHE DES CHEVANNEY, CHE DES DEUX LYS, CHE DES ECHENOZ DE VELOTTE, CHE DES GERMINETTES, CHE DES GRANDS BOUEZ, CHE DES JOURNAUX, CHE DES PECHEURS, CHE DES TRULERES, CHE DES VALLIERES A PORT DOUVOT, CHE DU CHALOT, CHE DU CHAMP MELIN, CHE DU FORT DE CHAUDANNE, CHE DU FORT DE PLANOISE, CHE DU FORT DE ROSEMONT, CHE DU MUENOT, CHE PIERRE DE RONSARD, CHE SOUS LES VIGNES DE ROGNON, GRANDE RUE début de la rue à n°127 (impairs), IMP MALHERBE, LD PROMENADE DE CHAMARS, MTE JEAN DE GRIBALDY, PL DU THEATRE, PL GEORGES RISLER, PL GRANVELLE, PL LOUIS MERCIER, PL MARULAZ, PL PASTEUR, PL SAINT JACQUES, QU HENRI BUGNET, QU VAUBAN (impairs), QU VEIL PICARD, R ALBERT CAMUS, R ALEXANDRE ESTIGNARD, R ALEXANDRE RIBOT, R ALFRED SANCEY, R ANATOLE FRANCE, R ANDRE GIDE, R ANTIDE JANVIER, R AUGUSTE POINTELIN, R BAC NINH, R BOILEAU, R CHARLES DORNIER, R CHARLES NODIER début de la rue à n°22, R CHARLES SAURIA, R CHARLES WITTMANN, R CHIFFLET (impairs), R CLAUDE POUILLET, R CLERC DE LANDRESSE, R D'ANVERS, R D'ARENES, R DE CHAUDANNE, R DE DOLE début de la rue à n°160 (pairs), R DE L'ECOLE, R DE L'EGALITE, R DE L'ORME DE CHAMARS, R DE LA BUTTE, R DE LA GRETTE, R DE LA MADELEINE début de la rue à n°33 (pairs), n°34 à fin de la rue, R DE LA PARISIENNE, R DE LA PREFECTURE, R DE LACORE, R DE VELOTTE, R DE VIGNIER, R DES ANDELYS, R DES CHAMPS DE PIERRE, R DES VIGNERONS, R DIEGO VELASQUEZ, R DOCTEUR COLARD, R DOCTEUR GIRARDOT, R DOCTEUR MOURAS, R DU GRAND CHARMONT, R DU LYCEE, R DU PALAIS DE JUSTICE, R DU PASSEUR, R DU PETIT CHARMONT, R DU PETIT CHAUDANNE, R DU POLYGONE, R DU PONT, R DU PORT CITEAUX, R DU PORTEAU, R DU SECHAL, R DU STAND, R EMILE SCHLUMBERGER, R EMILE ZOLA, R FRERES MERCIER (pairs), R GABRIEL PLANCON, R GENERAL BRULARD, R GEORGES CUVIER, R GIACOMOTTI, R GIROD DE CHANTRANS, R GRANVELLE, R GRATTERIS, R HENRI FERTET, R HUGUES SAMBIN, R JEAN JACQUES ROUSSEAU, R JULES FERRY, R LAMARTINE, R LEON BOURGEOIS, R LEON DEUBEL, R LOUCHEUR, R LOUIS DUPLAIN, R MAIRET, R MANDRILLON, R MARULAZ, R MAURICE UTRILLO, R MAX VUILLEMIN, R MEGEVAND, R MICHEL SERVET, R OUDET, R PASTEUR, R PESTY, R PIERRE CURIE, R POCHET, R RADIEUSE, R RICHEBOURG, R ROGER PERNETTE, R RONCHAUX (impairs), R THIEMANTE, R VIEILLES PERRIERES, RLE DES MOUTONS.

### Section 04

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale :** LE BARBOUX, BATTENANS-VARIN, BELFAYSLE BELIEU, BELLEHERBE, LE BIZOT, BONNETAGE, LA BOSSE, LES BRESEUX, BRETONVILLERS, CERNAY-L'ÉGLISE, CHAMESEY, CHARMAUVILLERS, CHARMOILLE, CHARQUEMONT, LA CHENALOTTE, COUR-SAINT-MAURICE, DAMPRICHARD, LES ÉCORCES, FERRIERES-LE-LAC, FESSEVILLERS, LES FONTENELLES, FOURNET-

BLANCHEROCHE, FRAMBOUHANS, GOUMOIS, GRAND'COMBE-DES-BOIS, LA GRANGE, LAVAL-LE-PRIEURE, LONGEVILLE-LES-RUSSEY, LE LUHIER, MAICHE, MANCENANS-LIZERNE, LE MEMONT, MONTBELIARDOT, MONT-DE-LAVAL, MONT-DE-VOUGNEY, NARBIEF, NOËL-CERNEUX, ORGEANS-BLANCHEFONTAINE, PLAIMBOIS-DU-MIROIR, PROVENCHERE, ROSUREUX, LE RUSSEY, SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY, THIEBOUHANS, TREVILLERS, URTIERE, VAUCLUSE, VAUCLUSOTTE.

**Voies de Besançon** : ALL DE L'ILE AUX MOINEAUX, AV CARNOT début de la rue à n°10, n°11 à n°27 (pairs), n°28 à fin de la rue, AV D'HELVETIE, AV DE LA PAIX, AV DENFERT ROCHEREAU, AV EDGAR FAURE, AV EDOUARD DROZ, AV FONTAINE-ARGENT début de la rue à n°2, AV MARECHAL FOCH, EMPRISE SNCF, GARE VIOTTE, IMP SAINT CANAT, PL BACCHUS, PL DE LA 1 ERE ARMEE FRANCAISE, PL FLORE (pairs), PL GRIFFON, PL JOUFFROY D ABBANS, PL RENE PAYOT, PONT DE BREGILLE, QU DE STRASBOURG, R ALEXANDRE GROSJEAN, R ALEXIS CHOPARD n°2 à n°17 (pairs), n°18 à fin de la rue, R BATTANT, R CHAMPROND, R CHARLES FOURIER, R CHARLES KRUG, R DE BELFORT début de la rue à n°90, n°91 à n°140 (pairs), R DE L'EGLISE, R DE L'INDUSTRIE, R DE LA FAMILLE début de la rue à n°19 (pairs), R DE LA MADELEINE début de la rue à n°33 (impairs), R DE LA MOUILLERE début de la rue à n°32 (impairs), n°33 à fin de la rue, R DE LA ROTONDE, R DE LA VIOTTE, R DE RONDE DU FORT GRIFFON, R DE VERDUN n°20 à n°28 (pairs), R DE VESOUL début de la rue à n°5 (impairs), R DES 2 PRINCESSES (pairs), R DES CHAPRAIS (pairs), R DES CRAS début de la rue à n°42 (impairs), n°43 à n°57, n°58 à n°71 (impairs), R DES JARDINS, R DES OISEAUX début de la rue à n°8, n°9 à n°22 (pairs), R DES ROCHES (pairs), R DES TAMARIS (pairs), R DES VILLAS, R DES VILLAS BISONTINES, R DU BALCON, R DU CERCLE, R DU CHASNOT début de la rue à n°27, R DU CHATEAU ROSE, R DU PAPIILLON, R DU PATER, R DU PETIT BATTANT, R DU REPOS n°8 à fin de la rue (pairs), R EDOUARD BAILLE, R FRANCOIS PATEU, R FRERES MERCIER (impairs), R GARIBALDI, R GENERAL ROLLAND, R HENRI BARON, R ISENBART, R JEANNENEY, R KLEIN, R KOCHER, R MARIE LOUISE, R MAYENCE, R PIERRE SEMARD n°4 à n°11 (pairs), n°12 à fin de la rue, R RESAL, R ROMAIN ROUSSEL n°49 à fin de la rue (impairs), R SUARD, R TRISTAN BERNARD (pairs), R VICTOR DELAVELLE, RPE DE MONTRAPON, VOI CITE PARC DES CHAPRAIS.

### Section 05

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : LES COMBES, CONSOLATION-MAISONNETTES, DOMPREL, LES FINS, FLANGEBOUCHE, FUANS, GERMEFONTAINE, GRAND'COMBE-CHATELEU, FOURNETS-LUISANS, GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE, LES GRAS, GUYANS-VENNES, VILLERS-LE-LAC, LANDRESSE, LAVIRON, LORAY, MONTLEBON, MORTEAU, ORCHAMPS-VENNES, OUVANS, PIERREFONTAINE-LES-VARANS, PLAIMBOIS-VENNES, LA SOMMETTE, VELLEROT-LES-VERCEL, VENNES, VILLERS-CHIEF, VILLERS-LA-COMBE

**Voies de Besançon** : AV DE LA GARE D'EAU n°27 à fin de la rue, AV SEPTIEME ARMEE AMERICAINE (pairs), CHE DE BEAU SITE, CHE DE CLAIRE COMBE, CHE DE LA BRO, CHE DE LA CHAPELLE DES BUIS, CHE DE LA GRANDE CREUSE, CHE DE LA JOURANDE, CHE DE LA MALATE, CHE DE LA PETITE CREUSE, CHE DE MALPAS, CHE DES GROTTES ST LEONARD, CHE DES MIALOTTES, CHE DES TROIS CHATELS, FG RIVOTTE, FG TARRAGNOZ, GRANDE RUE n°128 à fin de la rue (impairs), LA CITADELLE, LES TROIS CHATELS, PL DE LATTRE DE TASSIGNY, PL JEAN GIGOUX, PL VICTOR HUGO n°9 à fin de la rue, R CASENAT, R CHARLES NODIER n°23 à fin de la rue, R CHIFFLET (pairs), R DE LA CONVENTION, R DE LA VIEILLE MONNAIE, R DES FUSILLES DE LA RESISTANCE, R DU CHAMBRIER, R DU CHAPITRE, R DU CINGLE, R DU PALAIS, R ERNEST RENAN, R GENERAL LECOURBE, R PECKET (impairs), R RIVOTTE (impairs), R RONCHAUX (pairs), R VICTOR HUGO (pairs), SQ CASTAN

### Section 06

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : LES ALLIES, ARÇON, ARC-SOUS-CICON, AUBONNE, BANNANS, BUGNY, CHAFFOIS, LA CHAUX, DOMMARTIN, DOUBS, GILLEY, HAUTERIVE-LA-FRESSE, HOUTAUD, LA LONGEVILLE, MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT, MONTBENOIT, MONTFLOVIN, OUHANS, RENEDALE, SAINTE-COLOMBE, SAINT-GORGON-MAIN, VILLE-DU-PONT, VUILLECIN

**Voies de Besançon** : AV DU 60E RI, AV GEORGES CLEMENCEAU début de la rue à n°79 (impairs), BD JOHN F KENNEDY, PL DU MARECHAL LECLERC, R ALBERT EINSTEIN, R ALBERT THOMAS, R ALFRED KASTLER, R AMPERE, R AUGUSTE JOUCHOUX, R BECQUEREL, R BERNARD PALISSY, R BERTHELOT, R CAMILLE CHARVET, R COMMANDANT GUEY, R DE DOLE n°200 à n°255, R DE LOISY, R DENIS PAPIN (pairs), R DENNIS GABOR, R DOCTEUR HYENNE, R DU BOUGNEY, R DU BOUGNEY ALLEE B, R EDOUARD BELIN, R EDOUARD BRANLY, R FRANCIS CUSSEY, R GAY LUSSAC, R JACQUARD (pairs), R JEAN QUERRET, R LAVOISIER, R LOUIS PERGAUD n°6 à n°15 (pairs), n°16 à fin de la rue, R OCTAVE DAVID, R PIERRE VERNIER, R ROUSSILLON, R VICTOR SELLIER, R VOIRIN, R XAVIER MARMIER.

**Voies de Pontarlier** : AV DE L'ARMEE DE L'EST, AV DE NEUCHATEL, BD PASTEUR (pairs), CHE A CANON, CHE DU LARMONT, CHE DU MOULIN VIEUX, CHE RRL 30 TOULOMBIER AU PIED LARMON, FG SAINT ETIENNE, IMP BOURGON, IMP DES CAPUCINS, IMP DES CASERNES, IMP DU CANAL, IMP JEANNE D'ARC, LD AU SUD DU CREU, LD GRANGE DE SIMON PION, LD GRANGE DES MIROIRS, LD GRANGE GERMINAND, LD LA PATURE, LD LES BRENETS, LD LES JANTETS, PL ALBERT SCHWEITZER, PL CRETIN, PL D'ARCON, PL DE LA FAUCONNIERE, PL DES BERNARDINES, PL JULES PAGNIER, PL MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, PL ROGER SALENGRO (impairs), PL SAINT BENIGNE, PL SAINT PIERRE, PONT DE LA FAUCONNIERE, QU DU DOUBS, QU DU PETIT COURS, R ANATOLE FRANCE, R ANDRE DE CHENIER, R ANTOINE PATEL, R ARTHUR RIMBAUD, R CHANOINE PRENEL, R CHARLES GROS, R CLAUDE SAUTET, R COLIN début de la rue à n°45, n°46 à n°57 (impairs), R DAUPHIN MEUNIER, R DE BESANCON début de la rue à n°66, n°67 à n°80 (pairs), R DE JOUX, R DE L'INDUSTRIE, R DE LA BRASSERIE, R DE LA GARE début de la rue à n°13, n°15, R DE LA GENDARMERIE, R DE LA GRANGETTE, R DE LA HALLE, R DE LA MALADIERE, R DE LA PAIX, R DE LA REPUBLIQUE, R DE SALINS début de la rue à n°48, n°49 à n°66 (pairs), R DE TRAVERSE, R DE VANNOLLES, R DE VERDUN, R DEBUSSY, R DEMESMAY, R DES ABATTOIRS, R DES ABBES CATTET,

R DES AUGUSTINS, R DES BERNARDINES, R DES CAPUCINS, R DES ECORCES, R DES ECOUSSONS, R DES JARDINS, R DES LAVAUX début de la rue à n°7 (impairs), R DES REMPARTS, R DES SARRONS, R DU 3EME R T A, R DU 8 MAI, R DU BASTION, R DU CANAL, R DU CAPITAIN BULLE, R DU CDT VALENTIN début de la rue à n°8, n°9 à fin de la rue (pairs), R DU COMMANDANT PLOTON, R DU CRET (impairs), R DU DOCTEUR CHOPARD, R DU DOCTEUR GRENIER début de la rue à n°13 (impairs), R DU FAUBOURG ST PIERRE, R DU GROS TILLEUL, R DU MAGASIN, R DU MOULIN PARNET, R DU ONZE NOVEMBRE, R DU PARC (impairs), R DU RHIN, R DU TOULOMBIEF, R DU VIEUX CHATEAU, R DYONIS ORDINAIRE, R EDOUARD GIROD, R EMILE MAGNIN, R EMILE THOMAS, R EUGENE DROZ, R FRANCHET, R FRANCOIS TRUFFAUT, R FRANCOIS VILLON, R GAMBETTA, R GUSTAVE COURBET, R JACQUES PREVERT, R JEAN JACQUES ROUSSEAU, R JEAN JAURES, R JEANNE D'ARC, R JOSEPH PILLOD, R JULES FERRY, R JULES MATHEZ, R LA FONTAINE, R LEANDRE MERCHET, R MIRABEAU, R MONGE, R MONTRIEUX début de la rue à n°26, n°27 à n°42 (pairs), R NOTRE DAME, R PARGUEZ, R PAUL GRIMAULT, R PROUDHON, R RENE ALLIO, R RENE PAYOT, R RENEE ROGNON, R ROUGET DE L'ISLE, R SAINT PAUL, R SAINTE ANNE, R SARAH BERNHARDT, R SIMONE SIGNORET, R SOEUR ABEL, R THIERS, R TISSOT début de la rue à n°3, n°4 à n°15 (impairs), R TOUSSAINT LOUVERTURE, R VERLAINE, R VICTOR HUGO, R VOLTAIRE, R XAVIER MARMIER, RLE DES TANNERIES.

### Section 07

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : ADAM-LES-VERCEL, AMATHAY-VESIGNEUX, ATHOSE, AVOUDREY, BELMONT, BONNEVAUX-LE-PRIEURE, BREMONDANS, CHANTRANS, CHARBONNIERES-LES-SAPINS, CHASNANSCHASSAGNE-SAINT-DENIS, CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES, CHAUX-LES-PASSAVANT, CHEVIGNEY-LES-VERCEL, COURTETAINE-ET-SALANS, DURNES, ÉCHEVANNES, ÉPENOUSE, ÉPENOY, ÉTALANS, ÉTRAY, EYSSON, FALLERANS, FOUCHERANS, GUYANS-DURNES, HAUTEPIERRE-LE-CHATELET, L'HOPITAL-DU-GROSBOIS, LAVANS-VUILLAFANS, LODS, LONGECHAUX, LONGEMAISSON, LONGEVILLE, MAGNY-CHATELARD, MALBRANS, MEREY-SOUS-MONTROND, MONTGESOYE, MOUTHIER-HAUTE-PIERRE, NODS, ORNANS, ORSANS, PASSONFONTAINE, RANTECHAUX, SAULES, SCEY-MAISIERES, TARCENAY, TREPOT, VALDAHON, VANCLANS, VERCEL, VILLEDIEU-LE-CAMP, VERNIERFONTAINE, VERRIERES-DU-GROSBOIS, VILLERS-SOUS-MONTROND, VOIRES, VUILLAFANS

Ainsi que les rues suivantes de Besançon : AV DE LA VAITE (impairs), BD ALEXANDRE FLEMING, CHE DE BRULEFOIN, CHE DE LA CHAILLE, CHE DE LA DINDE, CHE DE PRABEY, CHE DES BICQUEY, CHE DES ESSARTS L'AMOUR début de la rue à n°49 (impairs), CHE DE TREMBLOTS, CHE DU BOIS SAINT PAUL, CHE DU FORT BENOIT RD 413, CHE DU SANATORIUM, CHE DU VERNOIS, CHE JOSEPH DE COURVOISIER, IMP DU FORT BENOIT, LD CHATEAUFARINE, PL DES LUMIERES (impairs), R A M DU COUDRAY LE BOURSIER, R AMBROISE PARE, R ANDRE BRETON, R ANDRE CHENIER, R ANNE FRANK, R CHARLES BRIED, R DE CHALEZEULE n°52 à fin de la rue (pairs), R DE CHARIGNEY début de la rue à n°17 (impairs), R DE DOLE n°161 à n°199 (pairs), n°256 à fin de la rue, R DES CLAIRS SOLEILS, R DU BOIS JOLI, R FRANCIS CARCO, R FRANCOIS REIN, R FRANCOIS VILLON, R FRANCOIS-XAVIER BICHAT, R FRANCOISE DOLTO, R FRESNEL, R GABRIEL GASCON, R JEAN BAPTISTE BOISOT (impairs), R JEAN PERRIN, R JOACHIM DU BELLAY début de la rue à n°7, R JOSEPH KOSMA, R LEOPOLD FREGOLI, R LOUIS ARAGON (impairs), R LOUIS BACHELIER, R MARIA MONTESSORI, R MAX JACOB, R PAUL ELUARD, R PIERRE DE FERMAT, R PROFESSEUR JEAN ROYER, R PROFESSEUR PAUL MILLERET, R RENE CHAR, R ROSA PARKS, R THOMAS EDISON, RTE DE FRANCOIS.

### Section 08

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : AMANCEY, AMONDANS, ARC-ET-SENANS, ARGUEL, BARTHERANS, BEURE, BOLANDOZ, BRERES, BUFFARD, BY, CADEMENE, CESSAY, CHARNAY, CHATILLON-SUR-LISON, CHAY, CHENECEY-BUILLON, LA CHEVILLOTTE, CHOUZELOT, CLERON, COURCELLES, CROUZET-MIGETTE, CUSSEY-SUR-LISON, DESERVILLERS, ÉCHAY, ÉPEUGNEY, ÉTERNOZ, FERTANS, FLAGEY, FONTAIN, FOURG, GENNES, GEVRESIN, GOUX-SOUS-LANDET, LE GRATTERIS, LABERGEMENT-DU-NAVOIS, LAVANS-QUINGEY, LIESLE, LIZINE, LOMBARD, MALANS, MAMIROLLE, MESMAY, MONTFAUCON, MONTFORT, MONTMAHOUX, MONTROND-LE-CHATEAU, MORRE, MYON, NANS-SOUS-SAINTE-ANNE, PALANTINE, PAROY, PESSANS, POINTVILLERS, QUINGEY, RENNES-SUR-LOUE, REUGNEY, RONCHAUX, ROUHE, RUREY, SAINTE-ANNE, SAMSON, SAONE, SARAZ, SILLEY-AMANCEY, LA VEZE

**Voies de Besançon** : ALL PIERRE DE COUBERTIN, AV DE BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ, AV DE L'ILE DE FRANCE, AV DE L'OBSERVATOIRE début de la rue à n°7 (impairs), n°9 à fin de la rue (impairs), AV DE MONTRAPON, AV DES MONTBOUCONS, AV LEO LAGRANGE début de la rue à n°41 (pairs), BD SALVADOR ALLENDE, BD WINSTON CHURCHILL n°16 à n°20, n°21 à fin de la rue (pairs), CHE DE CALMOUTIER, CHE DE LA BAUME, CHE DE LA CLAIRIERE (impairs), CHE DE LA NAITOURE, CHE DE LA PROVIDENCE, CHE DE SERRE, CHE DES ECOLES DES TILLEROYES, CHE DES MONTBOUCONS, CHE DES TILLEROYES, CHE DU CHATEAU DE VREGILLE, CHE DU FORT DES MONTBOUCONS, CHE MARGUERITE MARCHAND, PL COLETTE, PL DE MONTRAPON, PL JEAN MOULIN, PL PIERRE DE COUBERTIN, PLANOISE, R ABEL MONNOT, R ALAIN SAVARY, R ALBERT MATHIEZ, R ALBERT METIN, R ALPHONSE DELACROIX, R ALPHONSE VOISIN, R ANTONIN FANART début de la rue à n°14, R AUGUSTE DELAUNE, R BERTHE MORISOT, R CAMILLE FLAMMARION (impairs), R CHARLES BAUDELAIRE, R CHARLES VIANCIN, R CHARLES WEISS, R D'ARTOIS, R DE BRABANT, R DE BRUXELLES, R DE CHAMPAGNE, R DE COLOGNE, R DE COMBE REINE, R DE DIJON, R DE FONTAINE-ECU début de la rue à n°58 (pairs), R DE FRANCHE COMTE, R DE FRIBOURG, R DE L'EPITAPHE début de la rue à n°6 (impairs), n°7 à fin de la rue, R DE L'ESCALE début de la rue à n°7 (pairs), n°8 à fin de la rue, R DE LA GRANGE DU COLLEGE, R DE MALINES, R DE PICARDIE, R DE REIMS, R DE SAVOIE (pairs), R DES CAUSSES (pairs), R DES FOUNTOTES n°50 à fin de la rue, R DESIRE DALLOZ, R DU CLOS MUNIER, R DU LANGUEDOC (pairs), R DU LUXEMBOURG, R DU PIEMONT, R DU PROFESSEUR FOURNIER, R ERIK SATIE, R FLANDRES DUNKERQUE 1940, R FRANCOIS ANDRE VINCENT, R FRANCOIS ARAGO, R GASPARD GRESLY, R GASTON COINDRE, R GEN CHARLES DELESTRAINT, R GEORGES GAUDOT, R GEORGES GAZIER, R GEORGES MONNEUR, R JEAN LUC LAGARCE, R JEAN SIMON BERTHELEMY, R JEANNE ANTIDE THOURET, R KEPLER, R LANCRENON, R LOUISE BLAZER, R LULIER, R MADELEINE BRES, R MATHIAS ULLMANN, R NICOLAUS

MERCATOR, R PAUL CLAUDEL, R PAUL VERLAINE, R PIERRE LAPLACE, R PIERRE MESNAGE, R PROF FELIX GAFFIOT, R PROFESSEUR HAAG, R PROFESSEUR MAGNIN, R ROBERT DEMANGEL, R ROBERT SCHUMAN, R ROGER MARTIN DU GARD, R SAINTE CLAIRE DEVILLE, R SARAH BERNHARDT, R SIMONE MICHEL LEVY, R SIMONE SIGNORET, R SOEUR MARCELLE BAVEREZ, R SOPHIE GERMAIN, R STENDHAL, R SUZANNE VALADON, R URBAIN LE VERRIER début de la rue à n°25, n°26 à n°35 (impairs), R VICTOR CONSIDERANT, VOI CITE DE L'OBSERVATOIRE, VOI CITE DE MONTBOUCONS, VOI DE LA CITE DE LA BAUME, VOI DES CITES DE LA BOULOIE.

### Section 09

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : BONNEVAUX, BOUVERANS, BREY-ET-MAISON-DU-BOIS, CHAPELLE-DES-BOIS, CHATELBLANC, CHAUX-NEUVE, LA CLUSE-ET-MIJOUX, LE CROUZET, FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE, LES FOURGS, GELLIN, GRANGES-NARBOZ, LES GRANGETTES, LES HOPITAUX-NEUFS, LES HOPITAUX-VIEUX, JOUGNE, LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, LONGEVILLES-MONT-D'OR, MALBUISSON, MALPAS, METABIEF, MONTPERREUX, MOUTHE, OYE-ET-PALLET, PETITE-CHAUX, LA PLANEE, LES PONTETS, RECUFOZ, REMORAY-BOUJEONS, LA RIVIERE-DRUGEON, ROCHEJEAN, RONDEFONTAINE, SAINT-ANTOINE, SAINT-POINT-LAC, SARRAGEOIS, TOUILLON-ET-LOULETEL, VAUX-ET-CHANTEGRUE VERRIERES-DE-JOUX, LES VILLEDIEU

**Voies de Besançon** : AV CARNOT n°11 à n°27 (impairs), AV DUCAT, AV FONTAINE-ARGENT n°3 à fin de la rue, AV GEORGES CLEMENCEAU n°80 à fin de la rue, AV JEAN JAURES, BD DIDEROT (pairs), CHE DES MOTTES, IMP ANTOINE FRANCOIS MOMORO, PL COMMUNE LIBRE DE SAINT FERJEUX, PL FLORE (impairs), R ABBE MESLIER, R ALEXIS CHOPARD début de la rue à n°17 (impairs), R BEAUREGARD, R CAPORAL PEUGEOT, R CLAUDIUS GONDY, R DE DOLE n°60 à n°199 (impairs), R DE L'AMITIE, R DE L'ORATOIRE, R DE LA BASILIQUE, R DE LA BERGERE, R DE LA CASSOTTE, R DE LA CONCORDE, R DE LA GOUILLE, R DE LA LIBERTE, R DE LA MOUILLERE début de la rue à n°32 (pairs), R DE LA PELOUSE, R DE TERRE ROUGE, R DE VITTEL, R DES 2 PRINCESSES (impairs), R DES CARRIERS, R DES CHALETS, R DES CHAPRAIS (impairs), R DES SAPINS, R DU CLOS MERY, R DU PUIITS, R DU REPOS début de la rue à n°7, n°8 à fin de la rue (impairs), R DU SENTIER, R JULES GRUEY, R JULES VIETTE, R JUST BECQUET, R LEONCE PINGAUD, R PIERRE VILLEMENOT.

**Voies de Pontarlier** : ALL DES BLEUETS, ALL DES BOUTONS D'OR, ALL DES BRUYERES, ALL DES CAMPENOTTES, ALL DES CHARDONS, ALL DES COQUELICOTS, ALL DES CYCLAMENS, ALL DES DALHIAS, ALL DES EGLANTINES, ALL DES GERANIUMS, ALL DES MARGUERITES, ALL DES MYOSOTIS, ALL DES PAQUERETTES, ALL DES PERCE NEIGE, ALL DES PIVOINES, ALL DES VIOLETTES, AV DU GENERAL GIROD, AV DU STADE, BD PASTEUR (impairs), CHE DE CHARPILLOT, CHE DE SAINT ROCH, CHE DE VUILLECIN, CHE DES CARRIERES, CHE RURAL 26 DIT DE SANDONS, CHE VIEUX DE CHARPILLOT, FRM DE CANIN, GRANGE DE PIERRE, GRANGES DES PAUVRES, IMP DE L'OVALIE, LA BARILLETTE, LD AUX GRANDS PLANCHANTS, LD CHARPILLOT, LD COMBE SOURCHET, LD EMPRISE SNCF, LD FERME DE L ETANG, LD FERME DES BONJOURS, LD GRANGE DES AUGUSTINS, LD GRANGE DU MOULIN MARECHAL, LD LA TUILERIE, LD LAMONT, LD LES ETRACHES, LD LES OUILLETES, LD MALMAISON, LE CERNIER, LES PRES DESSUS, PL CHARLES DE GAULLE, PL DE L'EUROPE, PL GEORGES CLEMENCEAU, PL MORAND, PL RENE POURNY, PL ROGER SALENGRO n°2 à fin de la rue (pairs), PL VILLINGEN SCHWENNINGEN, PL ZARAUZ, R ABBE PERNY, R ALBERT CAMUS, R ALEXANDRE DUMAS, R ALFRED DE MUSSET, R ALPHONSE DAUDET, R AMPERE, R ANDRE MOCKLI, R ARAGO, R ARTHUR BOURDIN, R BAUDELAIRE, R BERLIOZ, R BOILEAU, R BOSSUET, R BRANLY, R BUREAUX DE PUSY, R CALLIER, R CAMILLE AYMONNIER, R CHARLES HUGON, R CHARLES MAIRE, R CHARLES PEGUY, R CHARLES THIEBAUD, R CHIRVEAU, R CLAUDE CHAPPE, R CLAUDE MINARY, R CLAUDE POUILLET, R CLEMENT ADER, R COLIN n°46 à n°57 (pairs), n°58 à fin de la rue, R COMTE DE CHARDONNET, R CUVIER, R D'ALSACE, R DE BAUMONT, R DE BELLEVUE, R DE BESANCON n°67 à n°80 (impairs), n°81 à fin de la rue, R DE BOURGOGNE-FRANCHE COMTE, R DE DOUBS, R DE FONTENIS, R DE L'ECOLE, R DE L'ETRACHE, R DE LA CHAPELLE, R DE LA CHAUX D'ARLIER, R DE LA FAUCONNIERE, R DE LA FEE VERTE, R DE LA GARE n°14, n°16 à fin de la rue, R DE LA LIBERATION, R DE LA MONTAGNE, R DE LA PLAINE DE CHAMPAGNE, R DE LA PROMENADE, R DE LA ROTONDE, R DE LA SABLIERE, R DE LA VIE, R DE LORRAINE, R DE MORTEAU, R DE PONTARLIER VILLAGE, R DE SALINS n°49 à n°66 (impairs), n°67 à fin de la rue, R DENIS DIDEROT, R DENIS PAPIN, R DES ARGILLERES, R DES DEPORTES, R DES EPINETTES, R DES FRERES BERTHET, R DES FRERES GUYON, R DES FRERES LUMIERE, R DES FUSILLES, R DES GRANGES, R DES LAVAUX début de la rue à n°7 (pairs), n°8 à fin de la rue, R DES LONGS TRAITS, R DES PAREUSES, R DOCTEUR BAUD, R DOCTEUR BOUVERET, R DOCTEUR MARGUET, R DONNET ZEDEL, R DU BOIS LALY, R DU CDT VALENTIN n°9 à fin de la rue (impairs), R DU CHAMP MERY, R DU CHATEAU CHASTAIN, R DU CRET (pairs), R DU DOCTEUR GRENIER n°2 à n°13 (pairs), n°14 à fin de la rue, R DU LYCEE, R DU MARECHAL JOFFRE, R DU PARC (pairs), R DU STAND, R EDGARD FAURE, R EDMOND ROSTAND, R EIFFEL, R EMILE CARDOT, R ERNEST DENISET, R F R DE CHATEAUBRIAND, R FLAUBERT, R FREDERIC CHOPIN, R FREDERIC MISTRAL, R GABRIEL FAURE, R GEORGES BRASSENS, R GOUNOD, R HELENE BOUCHER, R HENRI BECQUEREL, R HENRI DUNANT, R HENRI POINCARRE, R J B BLONDEAU, R JACQUES BREL, R JACQUES CARTIER, R JEAN MONNET, R JEAN MOULIN, R JEAN PERRIN, R JOUFFROY, R JULES VERNE, R LACUZON, R LAMARTINE, R LAVOISIER, R LEON JEANNERET, R LOUIS PERGAUD, R MARCELIN BERTHELOT, R MARIE HELENE WUILLEUMIER, R MARIUS LAITHIER, R MARPAUD, R MASSENET, R MAURICE CORDIER, R MAURICE DE BROGLIE, R MAURICE LAFFLY, R MAURICE MARROU, R MERMOZ, R MERVIL, R MOLIERE, R MONTAIGNE, R MONTRIEUX n°27 à n°42 (impairs), n°43 à fin de la rue, R MORAND, R PASCAL, R PAUL CEZANNE, R PAUL LANGEVIN, R PAUL STAINACRE, R PIERRE CORNEILLE, R PIERRE DECHANET, R PIERRE ET MARIE CURIE, R PIERRE LOTI, R PIERRE MENDES FRANCE, R PIERRE SEMARD, R POMPEE, R PRISONNIERS DE GUERRE, R QUERRET, R RACINE, R RAOUL FOLLEREAU, R ROBERT FERNIER, R ROBERT SCHUMANN, R ROMAIN ROLLAND, R SAINT ANTIDE, R SAINT EXUPERY, R SAINT VINCENT DE PAUL, R SEBASTIEN RACLE, R TISSOT n°4 à n°15 (pairs), n°16 à fin de la rue, R VICTOR SCHOELCHER, R WILLY BRANDT, ROC GEORGES POMPIDOU, SQ VANDEL, SUANS.

### Section 10

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci



**Délimitation territoriale :** ABBANS-DESSOUS, ABBANS-DESSUS, AVANNE-AVENEY, BOUSSIERES, BUSY, BYANS-SUR-DOUBS, GRANDFONTAINE, LARNOD, MONTFERRAND-LE-CHATEAU, OSSELLE, PUGEY, RANCENAY, ROSET-FLUANS, ROUTELLE, SAINT-VIT, THORAISE, TORPES, VELEMES-ESSARTS, VILLARS-SAINT-GEORGES, VORGES-LES-PINS

Ainsi que les rues suivantes de Besançon : ALL DES CAMPENOTTES, ALL DES DAHLIAS, ALL DES GLAIEULS, ALL DES MYOSOTIS, AV DES GERANIUMS, AV DU PARC, BD LEON BLUM n°74 à n°90 (pairs), n°95 à fin de la rue, CHE DE CORNANDOUILLE, CHE DE L'ERMITAGE, CHE DE PALENTE début de la rue à n°20, n°21 à n°42 (pairs), CHE DES ESSARTS L'AMOUR début de la rue à n°49 (pairs), n°50 à fin de la rue, CHE DES MIROUNES, CHE DU CERISIER, CHE DU GRAND BUISSON (impairs), PL DE L'EUROPE, PL RENE CASSIN, R A DURER, R ALEXANDRE CALDER, R ALFRED DE MUSSET, R ALFRED DE VIGNY, R AMEDEE THIERRY, R ANDRE BOULLOCHE, R ANDRE MALRAUX, R ANTOINE DE SAINT EXUPERY, R ARMAND BARTHET, R ARTHUR RIMBAUD, R AUGUSTE LEBEUF (impairs), R AUGUSTE RENOIR, R AUGUSTE RODIN, R BERTRAND RUSSELL, R BLAISE PASCAL, R CHARLES GOUNOD, R CHARLES PEGUY, R CHRISTIAAN HUYGENS, R CLAUDE DEBUSSY, R CLAUDE MONET, R CLEMENT MAROT, R COLONEL MAURIN, R DE BELFORT n°141 à n°147 (pairs), n°148 à fin de la rue, R DE CHARIGNEY n°18 à n°24 (impairs), n°25 à fin de la rue, R DE LA CORVEE, R DE LA CROIX DE PALENTE, R DE PROVENCE, R DE SAVOIE (impairs), R DE VERDUN début de la rue à n°19, n°20 à fin de la rue (impairs), R DES ANEMONES, R DES AUBEPINES, R DES CAPUCINES, R DES CAUSSES (impairs), R DES COQUELICOTS, R DES COURTILS (pairs), R DES CRAS n°58 à n°71 (pairs), n°72 à fin de la rue, R DES IRIS, R DES JEANNETTES, R DES LILAS, R DES OISEAUX n°9 à n°22 (impairs), n°23 à fin de la rue, R DES PAQUERETTES, R DES PERVENCHES, R DES ROCHES (impairs), R DES ROSES, R DES TAMARIS (impairs), R DES TULIPES, R DES VIOLETTES, R DU BARLOT début de la rue à n°18 (pairs), R DU BEARN, R DU LANGUEDOC (impairs), R DU MUGUET, R DU ONZE NOVEMBRE, R DU PERIGORD, R DU VIVARAIS, R EDOUARD HERRIOT (pairs), R ELSA TRIOLET, R EMILE SCAREMBERG, R EMILE VERHAEREN, R FLUTTES AGASSES n°33 à fin de la rue (impairs), R FRANCIS PONGE, R FRANCIS WEY, R FRANCISCO GOYA, R FREDERIC CHOPIN début de la rue à n°8, n°13 à n°15, R GEORGE SAND, R GUILLAUME APOLLINAIRE, R HECTOR BERLIOZ, R HENRI MATISSE, R ISAAC NEWTON, R JACQUES PREVERT, R JEAN BAPTISTE BOISOT (pairs), R JEAN DUBUFFET, R JOACHIM DU BELLAY n°8 à fin de la rue, R JULES GAUTHIER, R LA FAYETTE, R LAPRET, R LEON CATHLIN, R LEONARD DE VINCI, R LOUIS ARAGON (pairs), R LOUIS GARNIER, R MARC BLOCH, R MARCEL DUCHAMP, R MARCEL PAGNOL, R MARCELLE DE LACOUR, R MAURICE RAVEL, R MICHEL BLAVET, R NICOLAS NICOLE, R PABLO PICASSO, R PAUL GAUGUIN, R PAUL VALERY, R PIERRE RUBENS, R REMBRANDT, R SAINT JOHN PERSE, R SONIA DELAUNAY, R VICTOR GRIGNARD, R WILLIAM SHAKESPEARE, R YVES TANGUY, RTE D'AVANNE, RTE DE MARCHAUX - RD 486, SQ VINCENT VAN GOGH.

### Section 11

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale :** AMAGNEY, AUDEUX, BATTENANS-LES-MINES, BERTHELANGE, BLARIANS, BONNAY, BRAILLANS, LA BRETENIERE, BURGILLE, CENDREY, CHALEZE, CHALEZEULE, CHAMPAGNEY, CHAMPOUX, CHAMPVANS-LES-MOULINS, CHAUCENNE, CHAUDEFONTAINE, CHEMAUDIN, CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON, CORCELLES-FERRIERES, CORCELLE-MIESLOT, CORCONDRAI, COURCHAPON, CUSSEY-SUR-L'OGNON, DANNEMARIE-SUR-CRETE, ÉMAGNY, ÉTRABONNE, FERRIERES-LES-BOIS, FLAGEY-RIGNEY, FRANEY, FRANOIS, GERMONDANS, JALLERANGE, LANTENNE-VERTIERE, LAVERNAY, MARCHAUX, MAZEROLLES-LE-SALIN, MERCEY-LE-GRAND, MEREY-VIEILLEY, MONCEY, MONCLEY, LE MOUTHEROT, NOIRONTE, NOVILLARS, OLLANS, PALISE, PELOUSEY, PIREY, PLACEY, POUILLEY-FRANÇAIS, POUILLEY-LES-VIGNES, RECOLOGNE, RIGNEY, RIGNOSOT, ROCHE-LEZ-BEAUPRE, ROUGEMONTOT, RUFFEY-LE-CHATEAU, SAUVAGNEY, SERRE-LES-SAPINS, TALLENAY, THISE, THUREY-LE-MONT, LA TOUR-DE-SÇAY, VAIRE-ARCIER, VAIRE-LE-PETIT, VALLEROY, VAUX-LES-PRES, VENISE, VIEILLEY, VILLERS-BUZON.

### Section 12 (à dominante agricole)

**Champ d'intervention :** professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale :** ABBENANS, ACCOLANS, ADAM-LES-PASSAVANT, ADAM-LES-VERCEL, AÏSSEY, AMAGNEY, ANTEUIL, APPENANS, ARCEY, ARGUEL, ATHOSE, AUDEUX, AUTECHAUX, AUXON-DESSOUS, AUXON-DESSUS, AVILLEY, AVOUDREY, BATTENANS-LES-MINES, BATTENANS-VARIN, BAUME-LES-DAMES, BELFAYS, BELLEHERBE, BELMONT, BELVOIR, BERTHELANGE, BEURE, BLARIANS, BLUSSANGEAUX, BLUSSANS, BONNAL, BONNAY, BONNETAGE, BOUCLANS, BOURNOIS, BRAILLANS, BRANNE, BRÉCONCHAUX, BREMONDANS, BRETIGNEY-NOTRE-DAME, BRETONVILLERS, BURGILLE, CENDREY, CERNAY-L'ÉGLISE, CHAMESEY, CHAMPAGNEY, CHAMPLIVE, CHAMPOUX, CHAMPVANS-LES-MOULINS, CHARMAUVILLERS, CHARMOILLE, CHARQUEMONT, CHASNANS, CHATILLON-GUYOTTE, CHATILLON-LE-DUC, CHAUCENNE, CHAUDEFONTAINE, CHAUX-LES-CLERVAL, CHAUX-LES-PASSAVANT, CHAZOT, CHEMAUDIN, CHEVIGNEY-LES-VERCEL, CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON, CHEVROZ, CLERVAL, CONSOLATION-MAISONNETTES, CORCELLE-MIESLOT, CORCELLES-FERRIERES, CORCONDRAI, COTEBRUNE, COURCHAPON, COUR-SAINT-AURICE, COURTETAÏN-ET-SALANS, CROSEY-LE-GRAND, CROSEY-LE-PETIT, CUBRIAL, CUBRY, CUSANCE, CUSE-ET-ADRISANS, CUSSEY-SUR-L'OGNON, DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS, DAMPRICHARD, DANNEMARIE-SUR-CRETE, DELUZ, DEVECEY, DOMPREL, ÉCOLE-VALENTIN, ÉMAGNY, ÉPENOUSE, ÉPENOY, ESNANS, ÉTALANS, ÉTRABONNE, ÉTRAPPE, ÉTRAY, EYSSON, FAIMBE, FALLERANS, FERRIERES-LE-LAC, FERRIERES-LES-BOIS, FESSEVILLERS, FLAGEY-RIGNEY, FLANGEBOUCHE, FONTAIN, FONTAINE-LES-CLERVAL, FONTENELLE-MONTBY, FONTENOTTE, FOURBANNE, FOURNET-BLANCHEROUCHE, FOURNETS-LUISANS, FRAMBOUHANS, FRANEY, FRANOIS, FUANS, GEMONVAL, GENEUILLE, GENEY, GENNES, GERMÉFONTAINE, GERMONDANS, GLAMONDANS, GONDENANS-LES-MOULINS, GONDENANS-MONTBY, GONSANS, GOUHELANS, GOUMOIS, GRAND'COMBE-CHATELEU, GRAND'COMBE-DES-BOIS, GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE, GROSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, GUYANS-VENNES, HAUTEPIERRE-LE-CHATELET, HUANNE-MONTMARTIN, HYEMONDANS, HYEUVRE-MAGNY, HYEUVRE-PAROISSE, JALLERANGE, LA, BOSSE, LA, BRETENIERE, LA, CHENALOTTE, LA, CHEVILLOTTE, LA, GRANGE, LA, PRETIERE, LA, SOMMETTE, LA, TOUR-DE-SÇAY, LA, VEZE, LAISSEY, LANANS, LANDRESSE, LANTENNE-VERTIERE, LANTHENANS, LAVAL-LE-PRIEURE, LAVERNAY, LAVIRON, LE, BARBOUX, LE, BELIEU, LE, BIZOT, LE, GRATTERIS,

LE, LUHIER, LE, MEMONT, LE, MOUTHEROT, LE, PUY, LE, RUSSEY, L'ÉCOUVOTTE, LES, BRESEUX, LES, COMBES, LES, ÉCORCES, LES, FINS, LES, FONTENELLES, LES, GRAS, L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, LOMONT-SUR-CRETE, LONGECHAUX, LONGEMAISSON, LONGEVILLE-LES-RUSSEY, LONGEVILLE-SUR-DOUBS, LORAY, LUXIOL, MAGNY-CHATELARD, MAICHE, MAMIROLLE, MANCENANS, MANCENANS-LIZERNE, MARCHAUX, MARVELISE, MAZEROLLES-LE-SALIN, MEDIATE, MERCEY-LE-GRAND, MEREY-VIEILLE, MESANDANS, MISEREY-SALINES, MONCEY, MONCLEY, MONDON, MONTAGNEY-SERVIGNEY, MONTBELIARDOT, MONT-DE-LAVAL, MONT-DE-VOUGNEY, MONTENOIS, MONTFAUCON, MONTVERNAGE, MONTEBON, MONTUSSAINT, MORRE, MORTEAU, NAISEY-LES-GRANGES, NANCRAI, NANS, NARBIEF, NODS, NOËL-CERNEUX, NOIRONTE, NOVILLARS, OLLANS, ONANS, ORCHAMPS-VENNES, ORGEANS-BLANCHEFONTAINE, ORSANS, ORVE, OSSE, OUGNEY-DOUVOT, OUVANS, PALISE, PASSAVANT, PASSONFONTAINE, PELOUSEY, PIERREFONTAINE-LES-VARANS, PIREY, PLACEY, PLAIMBOIS-DU-MIROIR, PLAIMBOIS-VENNES, POMPIERRE-SUR-DOUBS, PONT-LES-MOULINS, POUILLEY-FRANÇAIS, POUILLEY-LES-VIGNES, POULIGNEY-LUSANS, PROVENCHERE, PUESSANS, RAHON, RANDEVILLERS, RANG, RANTECHAUX, RECOLOGNE, RIGNEY, RIGNOSOT, RILLANS, ROCHE-LES-CLERVAL, ROCHE-LEZ-BEAUPRE, ROGNON, ROMAIN, ROSUREUX, ROUGEMONT, ROUGEMONTOT, ROULANS, RUFFEY-LE-CHATEAU, SAINT-GEORGES-ARMONT, SAINT-HILAIRE, SAINT-JUAN, SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY, SAINT-MAURICE-COLOMBIER, SANCEY-LE-GRAND, SANCEY-LE-LONG, SANTOCHE, SAONE, SAUVAGNEY, SECHIN, SERRE-LES-SAPINS, SERVIN, SILLEY-BLEFOND, SOURANS, SOYE, SURMONT, TALLANS, TALLENAY, THIEBOUHANS, THISE, THUREY-LE-MONT, TOURNANS, TRESSANDANS, TREVILLERS, TROUVANS, URTIERE, UZELLE, VAIRE-ARCIER, VAIRE-LE-PETIT, VALDAHON, VAL-DE-ROULANS, VALLEROY, VANCLANS, VAUCHAMPS, VAUCLUSE, VAUCLUSOTTE, VAUDRIVILLERS, VAUX-LES-PRES, VELLEROT-LES-BELVOIR, VELLEROT-LES-VERCEL, VELLEVALS, VENISE, VENNANS, VENNANS, VERCHEL-VILLEDIEU-LE-CAMP, VERGRANNE, VERNE, VERNIERFONTAINE, VERRIERES-DU-GROSBOIS, VIEILLEY, VIETHOREY, VILLERS-BUZON, VILLERS-CHIEF, VILLERS-GRELOT, VILLERS-LA-COMBE, VILLERS-LE-LAC, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS, VY-LES-BELVOIR.

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci :

**Délimitation territoriale** : BOUCLANS, BRECONCHAUX, CHAMPLIVE, CHATILLON-GUYOTTE, DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS, DELUZ, L'ÉCOUVOTTE, GLAMONDANS, GONSANS, LAISSEY, NAISEY-LES-GRANGES, NANCRAI, OSSE, OUGNEY-DOUVOT, POULIGNEY-LUSANS, LE PUY, ROULANS, SAINT-HILAIRE, SECHIN, VAL-DE-ROULANS, VAUCHAMPS, VENNANS, VILLERS-GRELOT.

Ainsi que les rues suivantes de Besançon : AV ARTHUR GAULARD début de la rue à n°11, n°12 à fin de la rue (impairs), BD DIDEROT n°22 à fin de la rue (impairs), CHE CLEMETIGNEY, CHE DE LA BREME, CHE DES MONTS BREGILLE HAUT n°27 à fin de la rue, CHE DES VAREILLES n°14 à fin de la rue (pairs), GRANDE RUE n°83 à fin de la rue (pairs), IMP BERCIN, IMP DES CHAMPS VACHOTS, LD CASERNE RUTY, PAS DES ARTS, PL DES LUMIERES (pairs), PL JEAN CORNET, PL VICTOR HUGO début de la rue à n°8, PONT DE LA REPUBLIQUE, R ABBE SIEYES, R BERSOT (impairs), R BOISSY D'ANGLAS début de la rue à n°20 (pairs), R BOUVARD, R CAMILLE DESMOULINS, R CAPITAIN ARRACHART début de la rue à n°7 (pairs), n°8 à fin de la rue, R DANTON début de la rue à n°28, n°29 à n°49 (pairs), n°50 à fin de la rue, R DE CHALEZEULE début de la rue à n°51, n°52 à fin de la rue (impairs), R DE LA BIBLIOTHEQUE, R DE LA RAYE, R DE PONTARLIER, R DES ENVELMEY, R DES GRANGES n°55 à n°78 (impairs), n°79 à fin de la rue, R DES MARTELOTS, R DES SOURCES, R DOCTEUR HEITZ (pairs), R DU COTEAU, R DU FUNICULAIRE n°46 à fin de la rue (pairs), R DUET, R EMILE PICARD n°58 à fin de la rue, R FELIX GAIFFE (impairs), R FRERES CHAFFANJON n°8 à n°23 (pairs), n°24 à fin de la rue, R GENERAL SARRAIL, R JEAN MERMOZ, R JEAN-CHARLES ET CLAUDE COLOMBOT, R JENNY D'HERICOURT, R MATHEY DORET début de la rue à n°8 (pairs), R MIRABEAU, R MONCEY (impairs), R PECCLET (pairs), R PIERRE DONZELOT, R RIVOTTE (pairs), R ROBESPIERRE, R SAINT JUST, R TRISTAN BERNARD (impairs), R VICTOR HUGO (impairs), RTE FORESTIERE DES CHAPELETS, et la forêt de Chailluz dans les limites de la commune de Besançon.

### Section 13 (à dominante agricole)

**Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Délimitation territoriale** : ABBANS-DESSOUS, ABBANS-DESSUS, AMANCEY, AMATHAY-VESIGNEUX, AMONDANS, ARC-ET-SENANS, ARÇON, ARC-SOUS-CICON, ARC-SOUS-MONTENOT, AUBONNE, AVANNE-AVENEY, BANNANS, BARTHERANS, BESANÇON, BIAN-LES-USIERS, BOLANDOZ, BONNEVAUX, BONNEVAUX-LE-PRIEURE, BOUJAILLES, BOUSSIERES, BOUVERANS, BRERES, BREY-ET-MAISON-DU-BOIS, BUFFARD, BUGNY, BULLE, BUSY, BY, BYANS-SUR-DOUBS, CADEMENE, CESSAY, CHAFFOIS, CHALEZE, CHALEZEULE, CHANTRANS, CHAPPELLE-DES-BOIS, CHAPPELLE-D'HUIN, CHARBONNIERES-LES-SAPINS, CHARNAY, CHASSAGNE-SAINT-DENIS, CHATEAUVIEUX-LES-FOSSES, CHATELBLANC, CHATILLON-SUR-LISON, CHAUX-NEUVE, CHAY, CHENECEY-BUILLON, CHOUZELOT, CLERON, COURCELLES, COURVIERES, CROUZET-MIGETTE, CUSSEY-SUR-LISON, DESERVILLERS, DOMMARTIN, DOMPIERRE-LES-TILLEULS, DOUBS, DURNES, ÉCHAY, ÉCHEVANNES, ÉPEUGNEY, ÉTERNOZ, ÉVILLERS, FERTANS, FLAGEY, FOUCHERANS, FOURCATIER-ET-MAISON-NEUVE, FOURG, FRASNE, GELLIN, GEVRESIN, GILLEY, GOUX-LES-USIERS, GOUX-SOUS-LANDET, GRANDFONTAINE, GRANGES-NARBOZ, GUYANS-DURNES, HAUTERIVE-LA-FRESSE, HOUTAUD, JOUGNE, LA, CHAUX, LA, CLUSE-ET-MIJOUX, LA, LONGEVILLE, LA, PLANEY, LA, RIVIERE-DRUGEON, LABERGEMENT-DU-NAVOIS, LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, LARNOD, LAVANS-QUINGEY, LAVANS-VUILLAFANS, LE, CROUZET, LES, ALLIES, LES, FOURGS, LES, GRANGETTES, LES, HOPITAUX-NEUFS, LES, HOPITAUX-VIEUX, LES, PONTETS, LES, VILLEDIEU, LEVIER, L'HOPITAL-DU-GROSBOIS, LIESLE, LIZINE, LODS, LOMBARD, LONGEVILLE, LONGEVILLES-MONT-D'OR, MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT, MALANS, MALBRANS, MALBUISSON, MALPAS, MEREY-SOUS-MONTROND, MESMAY, METABIEF, MONTBENOIT, MONTFERRAND-LE-CHATEAU, MONTFLOVIN, MONTFORT, MONTGESOYE, MONTMAHOUX, MONTPERREUX, MONTROND-LE-CHATEAU, MOUTHE, MOUTHIER-HAUTE-PIERRE, MYON, NANS-SOUS-SAINTE-ANNE, ORNANS, OSSELLE, OUHANS, OYE-ET-PALLET, PALANTINE, PAROY, PESSANS, PETITE-CHAUX, POINTVILLERS, PONTARLIER, PUGEY, QUINGEY, RANCENAY, RECUFLOZ, REMORAY-BOUJEONS, RENEDALE, RENNES-SUR-LOUE, REUGNEY, ROCHEJEAN, RONCHAUX, RONDEFONTAINE, ROSET-FLUANS, ROUHE, ROUTELLE, RUREY, SAINT-ANTOINE, SAINTE-ANNE, SAINTE-COLOMBE, SAINT-GORGON-MAIN, SAINT-POINT-LAC, SAINT-VIT, SAMSON, SARAZ, SARRAGEOIS, SAULES, SCEY-MAISIERES, SEPTFONTAINES,

SILLEY-AMANCEY, SOMBACOUR, TARCENAY, THORAISE, TORPES, TOUILLON-ET-LOULETEL, TREPOT, VAUX-ET-CHANTEGRUE VELESMESSARTS, VERRIERES-DE-JOUX, VILLARS-SAINT-GEORGES, VILLE-DU-PONT, VILLENEUVE-D'AMONT, VILLERS-SOUS-CHALAMONT, VILLERS-SOUS-MONTROND, VOIRES, VORGES-LES-PINS, VUILLAFANS, VUILLECIN.

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci :

**Délimitation territoriale** : ARC-SOUS-MONTENOT, BIAN-LES-USIERS, BOUJAILLES, BULLE, CHAPELLE-D'HUIN, COURVIERES, DOMPIERRE-LES-TILLEULS, ÉVILLERS, FRASNE, GOUX-LES-USIERS, LEVIER, SEPTFONTAINES, SOMBACOUR, VILLENEUVE-D'AMONT, VILLERS-SOUS-CHALAMONT.

Ainsi que les rues suivantes de Besançon, hors forêt de Chailluz : AV DE L'OBSERVATOIRE (pairs), AV DE LA VAITE (pairs), AV LEO LAGRANGE début de la rue à n°41 (impairs), n°42 à fin de la rue, BD LEON BLUM n°91 à n°94, CHE DE LA CLAIRIERE (pairs), CHE DE LA COMBE SARAGOSSE, CHE DE LA GRANGE MARGUET (pairs), CHE DE LA SELLE, CHE DE PALENTE n°21 à n°42 (impairs), n°43 à fin de la rue, CHE DE PIREY, CHE DE VIELLEY début de la rue à n°23 (pairs), n°24 à fin de la rue, CHE DES MONTARMOTS (impairs), CHE DES PLANCHES, CHE DES RELANCONS (impairs), CHE DU GRAND BUISSON (pairs), IMP AUGUSTE PERRET, IMP DES CHENES, IMP DES SAINT MARTIN, IMP GUSTAVE EIFFEL, IMP LE CORBUSIER, R AUGUSTE LEBEUF (pairs), R CURASSON, R DE BELFORT n°91 à n°147 (impairs), R DE CHARIGNEY début de la rue à n°24 (pairs), R DE L'EPITAPHE début de la rue à n°6 (pairs), R DE LA PERNOTTE, R DE TREPILLOT, R DENIS PAPIN (impairs), R DES COURTILS (impairs), R DES FOUGERES, R DES SAINT MARTIN, R DES SAULNIERS, R DOCTEUR SCHWEITZER, R DU BARLOT début de la rue à n°18 (impairs), n°19 à fin de la rue, R EUGENE VIOLLET LE DUC, R FREDERIC CHOPIN n°9 à n°12, n°16 à fin de la rue, R GALILEE, R HECTOR GUIMARD, R HENRI LABROUSTE, R JACQUARD (impairs), R LEON JOUHAUX, R MARCEL ET MAURICE BOUTTERIN, R OLIVIER DE SERRES, R PIERRE JOSEPH BRIOT, R PIERRE SEMARD début de la rue à n°3, n°4 à n°11 (impairs), R STEPHANE MALLARME, R WALTER GROPIUS, RTE DE GRAY - RD 70.

## Annexe 8 : Unité Départementale du Territoire de Belfort : Unité de Contrôle 090-U01

### Section 1 (à prédominance agricole) :

**Champ d'intervention** :

**Pour l'ensemble du territoire de compétence de l'unité de contrôle interdépartementale :**

- 1- Entreprises et établissement relevant des activités référencées comme suit dans la Nomenclature d'Activités Française :  
0111Z, 0112Z, 0113Z, 0114Z, 0115Z, 0116Z, 0119Z, 0121Z, 0122Z, 0123Z, 0124Z, 0125Z, 0126Z, 0127Z, 0128Z, 0129Z, 0130Z, 0141Z, 0142Z, 0143Z, 0144Z, 0145Z, 146Z, 0147Z, 0149Z, 0150Z, 0161Z, 0162Z, 0163Z, 0164Z, 0170Z, 0210Z, 0220Z, 0230Z, 0240Z, 0322Z, 9311Z, 9312Z, 1011Z, 1012Z, 1051A, 1051B, 1052Z, 1091Z, 0116Z, 1310Z, 4611Z, 4621Z
- 2- chantiers ou entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements
- 3- chantiers forestiers ou de génie rural
- 4- Entreprises suivantes :
  - Crédit Agricole et ses établissements
  - Groupama et ses établissements
  - Mutualité sociale agricole
  - Etablissements d'enseignement agricole

**Toutes les entreprises pour les communes, à l'exclusion des établissements de la SNCF :**

Autrechêne, Badevel,

**Délimitation territoriale :**

Belfort - Vieille Ville-Fourneau IRIS 900100502,

Belfort - Glacis du Château, IRIS 900100503,

Boron, Brebotte Bretagne Chavanatte Chavannes-les-Grands Chèvremont Courcelles Courtelevant Delle Faverois Fêche-l'Église Florimont Fontenelle Grandvillars Grosne Joncherey Lebetain, Lepuix-Neuf, Novillard, Pérouse, Réchésy, Recouvrance, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Vézelois

### Section 2 :

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1.

**Délimitation territoriale :**

**Communes :**

Auxelles-Bas, Auxelles-Haut,

Belfort - Méchelle-Allende IRIS 900100101,

Belfort - Salbert IRIS 900100104,

Belfort - Le Mont Nord IRIS 900100201,

Belfort - Le Mont Sud IRIS 900100202,

Belfort - Résidences Zaporojie Nord IRIS 900100203,

Belfort - Résidences Zaporojie Sud IRIS 900100204,

Belfort - Alstom-Technopole IRIS 900100205,

Belfort - Résidences Braille IRIS 900100301,

Belfort - Résidences Rome IRIS 900100302,

Chaux, Cravanche, Essert, Étueffont, Évette-Salbert, Giromagny, Grosagny, Lachapelle-sous-Chaux, Lamadeleine-Val-des-Anges, Lepuix, Petitmagny, Riersvescomont, Rougegoutte, Rougemont-le-Château, Sermamagny, Valdoie, Vescemont

### Section 3 :

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes :**

Angeot, Anjoutey, Belfort - Première Armée IRIS 900100102, Belfort - Marche-Vosges IRIS 900100103, Belfort - Chateaudun 1 IRIS 900100401, Belfort - Chateaudun 2 IRIS 900100402, Belfort - Forges-Miotte-Champ de Mars IRIS 900100504, Bessoncourt, Bethonvilliers, Bourg-sous-Châtelet, Cunelières, Denney, Eguenigue, Éloie, Felon, Fontaine, Foussemagne, Frais, Lachapelle-sous-Rougemont, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Leval, Menoncourt, Montreux-Château, Offemont, Petit-Croix, Petitefontaine, Phaffans, Reppe, Romagny-sous-Rougemont, Roppe, Saint-Germain-le-Châtelet, Vauthiermont, Vétrigne

### Section 4 :

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes :**

Andelnans, Belfort - Pépinière 1 IRIS 900100303, Belfort - Pépinière 2 IRIS 900100304, Belfort - Bougenel-Quatre As IRIS 900100403, Belfort - Faubourg de Montbéliard IRIS 900100501, Bourogne, Charmois, Danjoutin, Froidefontaine, Meroux, Méziré, Morvillars, Moval, Sevenans, Trévenans

### Section 5 :

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes :**

AUDINCOURT, AUTECHAUX-ROIDE, BLAMONT, BONDEVAL, BURNEVILLERS, CHAMESOL, COURTEFONTAINE, DANNEMARIE, ÉCURCEY, GLAY, GLERE, HERIMONCOURT, INDEVILLERS, LES PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS, MESLIERES, MONTANCY, MONTANDON, Montbéliard - Le Pied des Gouttes IRIS 253880113, MONTECHEROUX, MONTJOIE-LE-CHATEAU, PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT, ROCHES-LES-BLAMONT, SAINT-HIPPOLYTE, SELONCOURT, SOULCE-CERNAY, THULAY, VAUFREY, VILLARS-LES-BLAMONT

### Section 6 :

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes :**

ARBOUANS, BERCHE, BIEF, BOURGUIGNON, COLOMBIER-FONTAINE, DAMBELIN, DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS, DAMPJOUX, ÉCOT, ÉTOUVANS, FEULE, FLEUREY, FROIDEVAUX, GOUX-LES-DAMBELIN, LES TERRES-DE-CHAUX, LIEBVILLERS, MANDEURE, MATHAY, MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-HEXAGONE IRIS 253880111, MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE SUD IRIS 253880112, MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-LULLI IRIS 253880110, MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-PETIT CHENOIS IRIS 253880108, NEUCHATEL-URTIÈRE, NOIREFONTAINE, PESEUX, PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS, REMONDANS-VAIVRE, ROSIERES-SUR-BARBECHE, SOLEMONT, VALENTIGNEY, VALONNE, VALOREILLE, VERNONIS-LES-BELVOIR, VILLARS-SOUS-DAMPJOUX, VILLARS-SOUS-ÉCOT

### Section 7 :

**Champ d'intervention :** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1.

#### **Délimitation territoriale :**

##### **Communes :**

ARGIESANS, BANVILLARS, BAVILLIERS, BERMONT, BOTANS, BUC, CHATENOIS-LES-FORGES, DORANS, GRAND-CHARMONT, NOMMAY, SOCHAUX Y COMPRIS L'ENSEMBLE DE L'ÉTABLISSEMENT PSA AUTOMOBILES SA (SIRET 54206547900140), URCEREY, VIEUX-CHARMONT

## Section 8

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1.

### **Délimitation territoriale :**

#### **Communes :**

ABBEVILLERS, ALLENJOIE, BEAUCOURT, BROGNARD, CROIX, DAMBENOIS, DAMPIERRE-LES-BOIS, DASLE, ÉTUPES, EXINCOURT, FESCHES-LE-CHATEL, MONTBOUTON, SAINT-DIZIER-L'ÉVÊQUE, TAILLECOURT, VANDONCOURT, VILLARS-LE-SEC

A l'exception de l'établissement PSA AUTOMOBILES SA (SIRET 54206547900140) relevant de la section 7

## Section 9 :

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées dans le champ d'intervention de la section 1 et des prestations d'entreprises extérieures telles que visées aux 2 et 3 de la section 1.

### **Délimitation territoriale :**

#### **Communes :**

AIBRE, ALLONDANS, BART, BAVANS, BETHONCOURT, BEUTAL, BRETIGNEY, COURCELLES-LES-MONTBELIARD, DESANDANS, DUNG, ÉCHENANS, ISSANS, LAIRE, LE VERNY, LOUGRES,

MONTBELIARD – CHIFFOGNE IRIS 253880104,

MONTBELIARD - FAUBOURG-MONT BART IRIS 253880106,

MONTBELIARD - CENTRE VILLE IRIS 253880101,

MONTBELIARD - BATTERIES DU PARC IRIS 253880116,

MONTBELIARD - HOPITAL-LIZAINNE IRIS 253880102,

MONTBELIARD – CITADELLE IRIS 253880103,

MONTBELIARD - PEUGEOT (Sochaux et Exincourt) IRIS 253880114,

MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-Sud Ouest IRIS 253880109,

MONTBELIARD - PRAIRIE-GRANDS Jardins IRIS 253880115,

MONTBELIARD - PETITE HOLLANDE-COTEAU JOUVENT IRIS 253880107,

PRESENTEVILLERS, RAYNANS, SAINTE-MARIE, SAINTE-SUZANNE, SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD, SEMONDANS, VOUJEAUCOURT

A l'exception de l'établissement PSA AUTOMOBILES SA (SIRET 54206547900140) relevant de la section 7

## **Annexe 9 : Unité Départementale du Jura : Unité de Contrôle 039-U01**

## Section 1

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE, BELLECOMBE, LES BOUCHOUX, CHANCIA, CHARCHILLA, CHASSAL, CHATEL-DE-JOUX, CHOUX, COISERETTE, COYRIERE, COYRON, CRENANS, LES CROZETS, CUTTURA, ÉTIVAL, JEURRE, LAJOUX, LAMOURA, LARRIVOIRE, LAVANCIA-EPERCY, LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, LECT, LESCHERES, MAISOD, MARTIGNA, MEUSSIA, MOIRANS-EN-MONTAGNE, MOLINGES, LES MOLUNES, MONTCUSEL, LES MOUSSIÈRES, LA PESSE, PONTTHOUX, PRATZ, RAVILLOLES, LA RIXOUSE, ROGNA, SAINT-CLAUDE, SAINT-LUPICIN, SEPTMONCEL, VAUX-LES-SAINT-CLAUDE, VILLARD-SAINT-SAUVEUR, VILLARDS-D'HERIA, VILLARD-SUR-BIENNE, VIRY, VULVOZ

## Section 2

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : BAREZIA-SUR-L'AIN, BELLEFONTAINE, BLYE, BOIS-D'AMONT, BOISSIA, BONLIEU, BRIOD, CHARCIER, CHAREZIER, CHATEAU-DES-PRES, CHATILLON, LA CHAUMUSSE, CHAUX-DES-PRES, LA CHAUX-DU-DOMBIEF, CHEVROTAINE, CLAIRVAUX-LES-LACS, COGNA, CONLIEGE, COURBETTE, CRANÇOT, DENEZIERES, DOUCIER, FONTENU, FORT-DU-PLASNE, LA FRASNEE, LE FRASNOIS, GRANDE-RIVIERE, HAUTECOUR, LAC-DES-ROUGES-TRUITES, LARGILLAY-MARSONNAY, LEZAT, LONGCHAUMOIS, MARIGNY, MENETRUX-EN-JOUX, MESNOIS, MIREBEL, MONTAIGU, MORBIER, MOREZ, LA MOUILLE, NOGNA, PANNESSIERES, PATORNAY, PERRIGNY, LES PIARDS, POIDS-DE-FIOLE, PONT-DE-POITTE, PREMANON, PRENOVEL, PUBLY, REVIGNY, LES ROUSSES, SAFFLOZ, SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX, SAINT-MAUR, SAINT-MAURICE-CRILLAT, SAINT-PIERRE, SAUGEOT, SONGESON, SOUCIA, THOIRIA, UXELLES, VERGES, VERTAMBOZ, VEYV

## Section 3

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : ABERGEMENT-LE-PETIT, ALIEZE, ARLAY, ARTHENAS, L'AUBEPIN, AUGEA, AUGISEY, AUMONT, BALANOD, BARRETAINE, BAUME-LES-MESSIEURS, BEAUFORT, BEFFIA, BERSAILLIN, BESAIN, BIEFMORIN, BLETTERANS, BLOIS-SUR-SEILLE, BOIS-

DE-GAND, BONNAUD, BONNEFONTAINE, BRAINANS, BRERY, BUVILLY, CESANCEY, CHAMBERIA, CHAMOLE, CHAMPROUGIER, CHAPELLE-VOLAND, LA CHARME, LA CHASSAGNE, CHATEAU-CHALON, LE CHATELEY, CHAUMERGY, CHAUSSENANS, LA CHAUX-EN-BRESSE, CHAVERIA, CHAZELLES, CHEMENOT, CHENE-SEC, CHEVREUX, COLONNE, COMMENAILLES, COSGES, COUSANCE, CRESSIA, CUISIA, DARBONNAY, DESNES, LES DEUX-FAYS, DIGNA, DOMBLANS, DOMPIERRE-SUR-MONT, ÉCRILLE, VAL-D'ÉPY, ESSIA, FAY-EN-MONTAGNE, LE FIED, FONTAINEBRUX, FOULENAY, FRANCHEVILLE, FROIDEVILLE, FRONTENAY, GIZIA, GRANGES-SUR-BAUME, GRAYE-ET-CHARNAY, GROZON, GRUSSE, LADOYE-SUR-SEILLE, LARNAUD, LAVIGNY, LOISIA, LOMBARD, LE LOUVEROT, MALLEREY, MANTRY, MARNEZIA, LA MARRE, MAYNAL, MENETRU-LE-VIGNOBLE, MERONA, MIERY, MOLAIN, MONAY, MONTAGNA-LE-RECONDUIT, MONTAIN, MONTHOLIER, MOUTONNE, NANC-LES-SAINT-AMOUR, NANCE, NANCUISE, NANTEY, NEUVILLEY, NEVY-SUR-SEILLE, ONOZ, ORBAGNA, ORGELET, OUSSIÈRES, PASSEANS, PICARREAU, PIMORIN, LE PIN, PLAINOISEAU, PLAISIA, PLASNE, POLIGNY, PRESILLY, QUINTIGNY, RECANOZ, REITHOUSE, RELANS, LES REPOTS, ROSAY, ROTALIER, ROTHONAY, RUFFEY-SUR-SEILLE, RYE, SAINTE-AGNES, SAINT-AMOUR, SAINT-GERMAIN-LES-ARLAY, SAINT-JEAN-D'ÉTREUX, SAINT-LAMAIN, SAINT-LAURENT-LA-ROCHE, SAINT-LOTHAIN, SARROGNA, SELLIERES, SENAUD, SERGENAUX, SERGENON, THOISSIA, TOULOUSE-LE-CHATEAU, LA TOUR-DU-MEIX, TOURMONT, VARESSIA, VAUX-SUR-POLIGNY, VERCIA, VERIA, LE VERNOIS, VERS-SOUS-SELLIERES, VILLERSERINE, VILLERS-LES-BOIS, VILLEVIEUX, LE VILLEY, VINCELLES, VINCENT, VOITEUR

#### Section 4

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : ABERGEMENT-LE-GRAND, ABERGEMENT-LES-THESY, AIGLEPIERRE, ANDELOT-EN-MONTAGNE, ARBOIS, ARDON, LES ARSURES, ARSURE-ARSURETTE, BIEF-DES-MAISONS, BIEF-DU-FOURG, BILLECUL, BOURG-DE-SIROD, BRACON, CENSEAU, CERNANS, CERNIEBAUD, LES CHALESMES, CHAMPAGNOLE, LA CHAPELLE-SUR-FURIEUSE, CHAPOIS, CHARENCEY, LA CHATELAINE, CHATELNEUF, CHAUX-DES-CROTENAY, CHAUX-CHAMPAGNY, CHILLY-SUR-SALINS, CIZE, CLUCY, COMMUNAILLES-EN-MONTAGNE, CONTE, CRANS, CROTENAY, CUVIER, DOURNON, DOYE, ENTRE-DEUX-MONTS, ÉQUEVILLON, ESSERVAL-COMBE, ESSERVAL-TARTRE, LA FAVIERE, LA FERTE, FONCINE-LE-BAS, FONCINE-LE-HAUT, FRAROS, GERAISE, GILLOIS, IVORY, IVREY, LE LARDERET, LE LATET, LA LATETTE, LEMUY, LENT, LONGCOCHON, LOULLE, MARNOZ, MATHENAY, MESNAY, MIEGES, MIGNOVILLARD, MOLAMBOZ, MOLPRE, MONNET-LA-VILLE, MONTIGNY-LES-ARSURES, MONTIGNY-SUR-L'AIN, MONTMARLON, MONTROND, MONT-SUR-MONNET, MOURNANS-CHARBONNY, MOUTOUX, LES NANS, NEY, NOZEROT, ONGLIÈRES, LE PASQUIER, PILLEMOINE, LES PLANCHES-EN-MONTAGNE, LES PLANCHES-PRES-ARBOIS, PLENISE, PLENISSETTE, PONT-D'HERY, PONT-DU-NAVOY, PRETIN, PUPILLIN, RIX, SAINT-CYR-MONTMALIN, SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE, SAINT-THIEBAUD, SAIZENAY, SALINS-LES-BAINS, SAPOIS, SIROD, SUPT, SYAM, THESY, VADANS, VALEMPOULIERES, VANNOZ, LE VAUDIOUX, VERS-EN-MONTAGNE, VILLETTE-LES-ARBOIS, ARESCHES

#### Section 5

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : AMANGE, ARCHELANGE, AUDELANGE, AUTHUME, AUXANGE, BAVERANS, BIARNE, BRANS, BREVANS, CHAMPAGNEY, CHAMPVANS, CHATENOIS, CHEVIGNY, DAMMARTIN-MARPAIN, ÉCLANS-NENON, FALLETANS, FOUCHERANS, FRASNE-LES-MEULIERES, GENDREY, GREDISANS, JOUHE, LAVANGEOT, LAVANS-LES-DOLE, LOUVATANGE, MALANGE, MENOTEY, MOISSEY, MONNIERES, MONTMIREY-LA-VILLE, MONTMIREY-LE-CHATEAU, MUTIGNEY, OFFLANGES, OUGNEY, PAGNEY, PEINTRE, LE PETIT-MERCEY, POINTRE, RAINANS, ROCHEFORT-SUR-NENON, ROMAIN, ROMANGE, ROUFFANGE, SALIGNEY, SAMPANS, SERMANGE, SERRE-LES-MOULIERES, TAXENNE, THERVAY, VILLETTE-LES-DOLE, VITREUX, VRIANGE

Ainsi que les rues suivantes de Dôle: AUX EPENOTTES, AV ARISTIDE BRIAND, AV DE LA COTE D'OR, AV DE LA PAIX, AV DE LAHR, AV DE LANDON, AV DE NORTHWICH, AV EISENHOWER, AV GEORGES POMPIDOU début de la rue à n°28, n°29 à n°157 (pairs), n°158 à fin de la rue, AV JACQUES DUHAMEL début de la rue à n°123, n°124 à n°185 (impairs), AV JEAN JAURES, AV LEON JOUHAUX n°6 à fin de la rue (pairs), AV MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, AV ROCKEFELLER, BD DES FRERES LUMIERE, BD WILSON, CHE DE HALAGE CANAL RHONE RHIN, CHE DE LA BELAINE, CHE DE LA COMBE DE TRUCHENNE, CHE DE LA GRANGE CHAILLOT, CHE DE LA MONTEE ROUGE, CHE DES BABYLONES, CHE DES FOURS A CHAUX, CHE DES GRANDES GAUGUELUES, CHE DES LONGEOTTES, CHE DES NOCHES début de la rue à n°20 (pairs), CHE DES RIVIERES début de la rue à n°47, CHE DU DEFOIS, CHE DU FOND DES BRUYERES, CHE DU LIERRE, CHE DU MONT D'ALLAND, CHE DU PARADIS, CHE DU ROUGEMONT, CHE VICTOR ET GEORGES THEVENOT, CRS GEORGES CLEMENCEAU, GRANDE RUE, IMP DE LA COMBE, IMP DES CARMELITES, IMP DES JARDINS DE LA PAULE, IMP DES PERRIERES, IMP DU CAPITAINE FERDINAND BEREUR, IMP DU CLOS LOMBARD, IMP DU HAUT DE TRUCHENNE, LD EMPRISE SNCF, LE PRELOT, MONT ROLAND, PL BOYVIN, PL DE L'EUROPE, PL DE LA GARE, PL DE LA SOUS PREFECTURE, PL DU ONZE NOVEMBRE, PL FREDERIC BARBEROUSSE, PL GARIBALDI, PL GREVY, PL JEAN DE VIENNE, PL NATION CHARLES DE GAULLE, PL POINTAIRE, PL POINTELIN, PL PRECIPIANO, QU PASTEUR, R ALEXANDRE VIALATTE, R ALEXANDRE YERSIN, R AMPERE, R ANATOILE AMOUDRU, R ANDRE LEBON, R ANTOINE BRUN, R ANTOINE CHARIOT, R ANTOINE DESBIEF, R ARNEY, R ATTIRET, R AUDEMAR GUYON, R BARON BOUVIER, R BASTION BERGERE, R BAUZONNET, R BEAUREGARD, R BENJAMIN CONSTANT, R BERNARD, R BERTHOLLET, R BLANCHE DE BUXY, R BOUGAULT, R BOYVIN, R BUFFON, R CAMILLE CLAUDEL, R CAPITAINE BACHELU, R CAPITAINE LACUZON, R CAPITAINE MAGNIEN, R CARONDELET, R CHARLES LAUMIER, R CHARLES SAURIA, R CHATEAUBRIAND, R CLAUDE LOMBARD, R CROIX D'ARANS, R D'ENFER, R DE BESANCON, R DE BRUYERES, R DE FROISSARD, R DE L'AUBEPINE, R DE L'ECOLE, R DE L'HOTEL DIEU, R DE L'ORVEAU, R DE LA BERGAMOTE, R DE LA BIERE, R DE LA MARJOLAINE, R DE LA MONNAIE, R DE LA PASSERELLE, R DE LA PAULE, R DE LA SOUS PREFECTURE, R DE MARENCHES, R DE PLUMONT, R DE SCEY, R DES ACACIAS, R DES ANNEXES, R DES ARENES, R DES BUGNARDES, R DES CERISIERS, R DES COMMARDS, R DES COURBES, R DES GRANDES CARRIERES, R DES HORTENSISAS, R DES MESSAGERIES, R DES NOUVELLES, R DES PACOTTES, R DES PATERES début de la rue à n°21 (impairs), R DES VIGNES, R DES

VIOLETTES, R DOCTEUR CLAUDE ROCH, R DOCTEUR NORMAND, R DOCTEUR RAFFOUR, R DU 19 MARS 1962, R DU 21 JANVIER, R DU CHAMP DEZ, R DU COLLEGE DE L'ARC, R DU CRECHOT, R DU DESERT, R DU DOCTEUR JEAN HEBERLING, R DU GOUVERNEMENT, R DU LOTISSEMENT GUILLON, R DU MONT DES PINS, R DU PARLEMENT, R DU PETIT FORT, R DU PRELOT, R DU SAULE, R DU SOUVENIR FRANCAIS, R DU THEATRE, R DU TUMULUS, R DU VIEUX CHATEAU, R EMILE ZOLA, R EMMANUEL JODELET, R ETIENNE DUSART, R FAUSTIN BESSON, R FERDINAND DE RYE, R FRANCOIS DEMESMAY, R FRANCOIS LAIRE, R FRANCOIS XAVIER BICHAT, R FREDERIC CHOPIN, R GAUDARD PACHA, R GENERAL BARATIER, R GENERAL LACHICHE n°40 à fin de la rue, R GENERAL MALET, R GOLLUT, R GRANVELLE, R GRILLETON, R GUSTAVE LEFRANC, R HECTOR BERLIOZ, R HENRI DUNANT, R HENRI JEANRENAUD, R JACQUES DE MOLAY, R JANTET, R JEAN BARDOUX, R JEAN FLAMAND, R JEAN JOSEPH PALLU, R JEAN MOULIN, R JEAN XXIII, R JOSEPH BAUDRAND, R JOSEPH BONAVENTURE MAIROT, R JOSEPH MARIE JACQUARD, R JULES MACHARD, R JUSTIN PANNAUX, R LEON AMETER, R LEON BEL, R LEON CHIFFLOT, R LEON GUIGNARD, R LOUIS DE LA VERNE, R LOUIS PERGAUD, R LOUISE MICHEL, R LUCIE AUBRAC, R MACEDONIO MELLONI, R MARCEL Ayme, R MARGUERITE SYAMOUR, R MARIE ET PIERRE CURIE, R MARIN LA MESLEE, R MARIUS PIEYRE, R MARQUISET, R MAURICE PAGNON, R MONGE, R MONT ROLAND, R MOZART, R PASTEUR, R PIERRE VERNIER, R POINTELIN, R RAGUET LEPINE, R RENE PERNIN, R RHIN ET DANUBE, R RICHARDOT DE CHOISEY, R SOMBARDIER, R VICTOR HUGO, R VICTOR HUGUENIN, R VIEILLES BOUCHERIES, R XAVIER JOLY, RLE SAINT MAURIS, RTE DE CHAMPVANS, VC TREIGE DE LA TOUR CHAMBLAN.

## Section 6

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : ABERGEMENT-LA-RONCE, ANNOIRE, ASNANS-BEAUVOISIN, AUGERANS, AUMUR, BALAISEAUX, BANS, LA BARRE, BELMONT, LA BRETENIERE, BRETENIERES, CHAINEE-DES-COUPIS, CHAMBLAY, CHAMPAGNE-SUR-LOUE, CHAMPDIVERS, CHATELAY, CHAUSSIN, CHEMIN, CHENE-BERNARD, CHISSEY-SUR-LOUE, CHOISEY, COURTEFONTAINE, CRAMANS, CRISSEY, DAMPARIS, DAMPIERRE, LE DESCHAUX, ÉCLEUX, LES ESSARDS-TAIGNEVAUX, ÉTREPINEY, ÉVANS, FRAISANS, GATEY, GERMIGNEY, GEVRY, GRANGE-DE-VAIVRE, LES HAYS, LONGWY-SUR-LE-DOUBS, LA LOYE, MOLAY, MONTBARREY, MONTEPLAIN, MONT-SOUS-VAUDREY, MOUCHARD, NEUBLANS-ABERGEMENT, NEVY-LES-DOLE, ORCHAMPS, OUNANS, OUR, PAGNOZ, PARCEY, PESEUX, PETIT-NOIR, PLEURE, PLUMONT, PORT-LESNEY, RAHON, RANCHOT, RANS, SAINT-AUBIN, SAINT-BARAING, SAINT-LOUP, SALANS, SANTANS, SELIGNEY, SOUVANS, TASSENIERES, TAVAU, VAUDREY, LA VIEILLE-LOYE, VILLENEUVE-D'AVAIL, VILLERS-FARLAY, VILLERS-ROBERT

Ainsi que les rues suivantes de Dôle : ALL DES CAILLES PERDRIX, ALL DES PRES BUFFARD, ALL DU PONT ROMAN, AV ANDRE BOULLOCHÉ, AV FOCH, AV GEORGES POMPIDOU n°29 à n°157 (impairs), AV JACQUES DUHAMEL n°124 à n°185 (pairs), n°186 à fin de la rue, AV LEON JOUHAUX début de la rue à n°5, n°6 à fin de la rue (impairs), AV MARECHAL JUIN, AV VERDUN, BD DE LA CORNICHE, CHE DE LA CROIX DE LUGE, CHE DE LA PRISE D'EAU, CHE DE LA TELEVISION, CHE DES ETROITOTS, CHE DES NOCHES début de la rue à n°20 (impairs), n°21 à fin de la rue, CHE DES PECHEURS, CHE DES RIVIERES n°48 à fin de la rue, CHE DU DESSUS DE PLUMONT, CHE DU RENVERS DE PLUMONT, IMP DE LA BIGUENETTE, IMP DE LA FORET DE CHAUX, IMP DES MELEZES, IMP DES PEUPLIERS, IMP DU FER ROUGE, IMP PABLO NERUDA, LD ZI PORTUAIRE, PL DE LA CORNEE, PL DU COULON, R ACHILLE GROS, R ALBERT CAMUS, R ALEXIS CORDIENNE, R ALEXIS MILLARDET, R ANDRE BARTHELEMY, R ANTOINE DE ST EXUPERY, R ARMAND CARREL, R ARTHUR RIMBAUD, R AUGUSTE VENTARD, R BERNARD TEPINIER, R BLAISE PASCAL, R CASIMIR DE PERSAN, R CHANTAL JOURDY, R CHARLES BLIND, R CHARLES DE DORTAN, R CHARLES LAURENT THOUVEREY, R COSTES ET BELLONTE, R D'ALSACE LORRAINE, R D'ARGENT, R D'AZANS, R DE BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ, R DE CHAUX, R DE CRISSEY, R DE FRANCHE COMTE, R DE L'EGLISE, R DE LA BICHE, R DE LA BOMBARDIERE, R DE LA CLAUDE, R DE LA CONTREE AUX BUTTES, R DE LA CROIX BLAISOT, R DE LA DAME VERTE, R DE LA FENOTTE, R DE LA FONTAINE, R DE LA PROIE, R DE LA RESISTANCE, R DE LA SAULINE, R DE LA TUILERIE, R DE LA VOUVRE, R DE MONTICIEL, R DE PLAISANCE, R DE SAVOIE, R DE SEANS, R DES ABERJOUX, R DES ARDENNES, R DES BUVETTES, R DES CHEMINELLES, R DES EQUEVILLONS, R DES FOURCHES, R DES GARDES, R DES GENETRES, R DES HAUTS DE PLUMONT, R DES JARDINS, R DES LYS, R DES PATERS début de la rue à n°21 (pairs), n°22 à fin de la rue, R DES PRAIRIES, R DES PUIITS, R DES SORBIERS, R DES SOURCES, R DES TEMPLIERS, R DES VERGERS, R DU BIZARD, R DU BOICHOT, R DU CANAL ST YLIE, R DU CERF, R DU COULON, R DU DAUPHINE, R DU GENERAL CHARLES DIEGO BROSSET, R DU GOUVENON, R DU LOUP, R DU MUGUET, R DU NEMONT, R DU VAL D'AMOUR, R DU VIEUX MOULIN, R ELIETTE SCHENNEBERG, R ELSA TRIOLET, R FELIX BROUET, R FREDERIC MISTRAL, R GAGARINE, R GENERAL BETHOUARD, R GENERAL LACHICHE début de la rue à n°39, R GENERAL LASNES, R GEORGES GUYNEMER, R HERBERT MARCUSE, R HUBERT DEZ, R JACQUES PREVERT, R JEAN HEZARD, R JEAN LEJEUNE, R JEAN MERMOZ, R JOSEPH THORET, R JULES VALLES, R JULIEN FEUVRIER, R LAMARTINE, R LEDOUX, R LEON PERRAUDIN, R LOUIS GIRARDET, R LOUIS ROBERT, R MALAN, R MARECHAL LECLERC, R MARGUERITE BOURCET, R MARGUERITE HENRY ROSIER, R PABLO NERUDA, R PAUL ELUARD, R PICASSO, R PRINCE DE CONDE, R PUFFENEY, R RAYMOND BRAILLARD, R RENE DESCARTES, R RENORBERT NELATON, R ROGER SIBLOT, R ROMAIN ROLLAND, RTE NATIONALE ST YLIE, VOI VC 1 DE GOUX A VILLETTE LES DOLE.

## Section 7 (à dominante agricole)

**Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Délimitation territoriale** : ALIEZE, ANDELOT-EN-MONTAGNE, ANDELOT-MORVAL, ARDON, ARINTHOD, ARLAY, AROMAS, ARSURE-ARSURETTE, ARTHENAS, L'AUBEPIN, AUGEA, AUGISEY, AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE, BALANOD, LA BALME-D'ÉPY, BAREZIA-SUR-L'AIN, BAUME-LES-MESSIEURS, BEAUFORT, BEFFIA, BELLECOMBE, BELLEFONTAINE, BIEF-DES-MAISONS, BIEF-DU-FOURG, BILLECUL, BLETTERANS, BLOIS-SUR-SEILLE, BLYE, BOIS-D'AMONT, BOISSIA, LA BOISSIERE, BONLIEU, BONNAUD, BORNAY, LES BOUCHOUX, BOURCIA, BOURG-DE-SIROD, BRIOD, BROISSIA, CENSEAU, CERNIEBAUD, CERNON, CESANCEY, CEZIA, LES CHALESMES, CHAMBERIA, CHAMPAGNOLE, CHANCIA, CHAPELLE-VOLAND, CHAPOIS, CHARCHILLA, CHARCIER, CHARENCEY, CHAREZIER, CHARNOD, CHASSAL,

CHATEAU-CHALON, CHATEAU-DES-PRES, CHATEL-DE-JOUX, CHATELNEUF, CHATILLON, CHATONNAY, LA CHAUMUSSE, CHAUX-DES-CROTENAY, CHAUX-DES-PRES, LA CHAUX-DU-DOMBIEF, CHAVERIA, CHAZELLES, CHEMILLA, CHEVREUX, CHEVROTAIN, CHILLY-LE-VIGNOBLE, CHISSERIA, CHOUX, CIZE, CLAIRVAUX-LES-LACS, COGNA, COISERETTE, COISIA, COMMUNAILLES-EN-MONTAGNE, CONDES, CONLIEGE, CONTE, CORNOD, COSGES, COURBETTE, COURBOUZON, COUSANCE, COYRIERE, COYRON, CRANÇOT, CRANS, CREANAS, CRESSIA, CROTENAY, LES CROZETS, CUISIA, CUTTURA, CUVIER, DENEZIERES, DESNES, DESSIA, DIGNA, DOMBLANS, DOMPIERRE-SUR-MONT, DOUCIER, DOYE, DRAMELAY, ÉCRILLE, ENTRE-DEUX-MONTS, VAL-D'ÉPY, ÉQUEVILLON, ESSERVAL-COMBE, ESSERVAL-TARTRE, ESSIA, ÉTIVAL, LA FAVIERE, FETIGNY, LE FIED, FLORENTIA, FONCINE-LE-BAS, FONCINE-LE-HAUT, FONTAINEBRUX, FONTENU, FORT-DU-PLASNE, FRAROS, LA FRASNEE, LE FRASNOIS, FREBUANS, FRONTENAY, GENOD, GERUGE, GEVINGEY, GIGNY, GILLOIS, GIZIA, GRANDE-RIVIERE, GRANGES-SUR-BAUME, GRAYE-ET-CHARNAY, GRUSSE, HAUTECOUR, JEURRE, LAC-DES-ROUGES-TRUITES, LADOYE-SUR-SEILLE, LAINS, LAJOUX, LAMOURA, LE LARDERET, LARGILLAY-MARSONNAY, LARNAUD, LARRIVOIRE, LE LATET, LA LATETTE, LAVANCIA-EPERCY, LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, LAVANS-SUR-VALOUSE, LAVIGNY, LECT, LEGNA, LENT, LESCHÈRES, LEZAT, LOISIA, LONGCHAUMOIS, LONGCOCHON, LOULLE, LOUVENNE, LE LOUVEROT, MACORNAY, MAISOD, MALLEREY, MARIGNA-SUR-VALOUSE, MARIGNY, MARNEZIA, LA MARRE, MARTIGNA, MAYNAL, MENETRU-LE-VIGNOBLE, MENETRUX-EN-JOUX, MERONA, MESNOIS, MESSIA-SUR-SORNE, MEUSSIA, MIEGES, MIGNOVILLARD, MIREBEL, MOIRANS-EN-MONTAGNE, MOIRON, MOLINGES, MOLPRE, LES MOLUNES, MONNETAY, MONNET-LA-VILLE, MONTAGNA-LE-RECONDUIT, MONTAGNA-LE-TEMPLIER, MONTAIGU, MONTAIN, MONTCUSEL, MONTFLEUR, MONTIGNY-SUR-L'AIN, MONTREVEL, MONTROND, MONT-SUR-MONNET, MORBIER, MOREZ, LA MOUILLE, MOURNANS-CHARBONNY, LES MOUSSIERES, MOUTONNE, MOUTOUX, NANC-LES-SAINT-AMOUR, NANCE, NANCUISE, LES NANS, NANTEY, NEVY-SUR-SEILLE, NEY, NOGNA, NOZEROY, ONGLIERES, ONOZ, ORBAGNA, ORGELET, PANNESSIERES, LE PASQUIER, PATORNAY, PERRIGNY, LA PESSE, LES PIARDS, PILLEMOINE, PIMORIN, LE PIN, PLAINOISEAU, PLAISIA, LES PLANCHES-EN-MONTAGNE, PLENISE, PLENISSETTE, POIDS-DE-FIOLE, PONT-DE-POITTE, PONT-DU-NAVOY, PONTHOUX, PRATZ, PREMANON, PRENOVEL, PRESILLY, PUBLY, QUINTIGNY, RAVILLOLES, REITHOUSE, RELANS, LES REPOTS, REVIGNY, LA RIXOUSE, RIX, ROGNA, ROSAY, ROTALIER, ROTHONAY, LES ROUSSES, RUFFEY-SUR-SEILLE, SAFFLOZ, SAINTE-AGNES, SAINT-AMOUR, SAINT-CLAUDE, SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE, SAINT-GERMAIN-LES-ARLAY, SAINT-HYMETIERE, SAINT-JEAN-D'ÉTREUX, SAINT-JULIEN, SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX, SAINT-LAURENT-LA-ROCHE, SAINT-LUPICIN, SAINT-MAUR, SAINT-MAURICE-CRILLAT, SAINT-PIERRE, SAPOIS, SARROGNA, SAUGEOT, SAVIGNA, SENAUD, SEPTMONCEL, SIROD, SONGESON, SOUCIA, SUPT, SYAM, THOIRETTE, THOIRIA, THOISSIA, LA TOUR-DU-MEIX, TRENAL, UXELLES, VALEMPOULIERES, VALFIN-SUR-VALOUSE, VANNOZ, VARESSIA, LE VAUDIOUX, VAUX-LES-SAINT-CLAUDE, VERCIA, VERGES, VERIA, VERNANTOIS, LE VERNOIS, VERS-EN-MONTAGNE, VERTAMBOZ, VESCLES, VEVEY, VILLARD-SAINT-SAUVEUR, VILLARDS-D'HERIA, VILLARD-SUR-BIENNE, VILLECHANTRIA, VILLENEUVE-LES-CHARNOD, VILLEVIEUX, VINCELLES, VIRY, VOITEUR, VOSBLES, VULVOZ

**Champ d'intervention:** industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci :

**Délimitation territoriale:** ANDELOT MORVAL, ARINTHOD, AROMAS, BORNAY, BOURCIA, BROISSIA, CERNON, CEZIA, CHARNOD, CHATONNAY, CHEMILLA, CHISSERIA, CHILLY LE VIGNOBLE, COISIA, CONDES, CORNOD, COURBOUZON, DESSIA, DRAMELAY, FETIGNY, FLORENTIA, FREBUANS, GENOD, GERUGE, GEVINGEY, GIGNY SUR SURAN, LA BALME D'ÉPY, LA BOISSIERE, LAINS, LAVANS SUR VALOUSE, LEGNA, LOUVENNE, MACORNAY, MARIGNA SUR VALOUSE, MESSIA SUR SORNE, MOIRON, MONNETAY, MONTAGNA LE TEMPLIER, MONTFLEUR, SAINT HYMETIERE, SAINT JULIEN SUR SURAN, SAVIGNA, THOIRETTE, TRENAL, VALFIN SUR VALOUSE, VERNANTOIS, VESCLES, VILLECHANTRIA, VILLENEUVE LES CHARNOD, VOSBLES

LONS LE SAUNIER, A L'EXCLUSION DES TERRITOIRES IDENTIFIES SOUS LES CODES IRIS (ILOTS REGROUPES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE) 0105\_LA MARJORIE, 0106\_VAL DU SOLVAN, 0107\_CENTRE, 0108\_NORD,

Les rues suivantes : AV ABBE LEMIRE, AV ARISTIDE BRIAND n°2, n°4 à fin de la rue, AV CAMILLE PROST, AV D'OFFENBOURG début de la rue à n°214 (impairs), AV DE LA MARSEILLAISE (impairs), AV DE MONTICIEL, AV DU 44 EME RI, AV DU COMMANDANT DE VILLARD, AV DU STADE, AV HENRI GRENAT début de la rue à n°35, AV PIERRE MENDES FRANCE (impairs), AV THUREL (impairs), BD ALEXIS DUPARCHY, BD GAMBETTA, BD JULES FERRY, CAR DE LA LIBERATION, CHE DE LA FONTAINE AUX DAIMS, CHE DE LA GUICHE, CHE DE LA LAVÉE, CHE DE MANCY, CHE DE MONTICIEL, CHE DES DOMBES, CHE DES PETITS QUARTS, CHE DES QUARTS, CHE DES RECONS, CHE DES SONDÉS, CHE DU BAS, CHE DU CHALET, CRS COLBERT, CRS SULLY, IMP DES PEUPLIERS, IMP DU CHALET, IMP PIERRE MENDES FRANCE, MTE DE L'ERMITAGE, MTE GAUTHIER VILLARS, PARC EDOUARD GUENON, PL DES DEPORTES, PL DU MARECHAL JUIN, R AMBROISE PARE, R ANTOINE LAVOISIER, R BERTHELOT, R BRICHARD, R CHARLES NODIER, R CLERTANT, R DE L'ARGENTELLE, R DE L'ECHENAUD, R DE L'ECHO, R DE LA COTETTE, R DE LA PAIX, R DE LA PREFECTURE, R DE LA VIE CROISEE, R DE PAVIGNY, R DE VALLIERE, R DES ANEMONES (pairs), R DES BARONNES (impairs), R DES CAPUCINS, R DES ECOLES, R DES FRERES LARCENEUX, R DES JONQUILLES (impairs), R DES LILAS, R DES MARGUERITES (pairs), R DES MOUILLERES début de la rue à n°12, n°13 à n°36 (pairs), R DES MYOSOTIS, R DES PEROSEYS, R DES PERRIERES, R DES PERVENCHES, R DES ROCHETTES, R DES ROSIERS, R DES SALINES, R DES TANNEURS, R DES TOUPES, R DES TROIS MOULINS, R DU CAPITAINE ARRACHART, R DU CAPITAINE DUMAS, R DU CAPORAL PEUGEOT, R DU COLONEL DE CASTELJAU, R DU COLONEL MAHON, R DU COUCHANT, R DU CURE MARION, R DU GENERAL DESVERNOIS, R DU MERITE, R DU MIDI, R DU MOULIN, R DU PONT NEUF, R EDMOND CHAPUIS, R EMILE MONOT (pairs), R FONTAINE DE ROME, R FRANCOIS BUSSENET, R GABRIEL DAMIDAUX, R GUYNEMER, R JULES BURY début de la rue à n°11 (pairs), n°12 à fin de la rue, R LACUZON, R LECOUREBE n°44 à fin de la rue (pairs), R LOUIS F NICOD DE RONCHAUD, R LOUIS MAZIER, R LOUIS ROUSSEAU, R MAURICE CHEVASSU, R PIERRE HEBMANN (pairs), R RAYMOND ROLLAND, R RENE CASSIN, R ROUGET DE LISLE n°5 à n°10 (impairs), n°11 à fin de la rue, R SAINT DESIRE n°26 à fin de la rue, RTE DE MACORNAY, RTE DE MONTAIGU auxquelles s'ajoute un territoire identifié sous le code IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) n°0104 Zone Industrielle Lons-le-Saunier.



## Section 8 (à dominante agricole)

**Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Délimitation territoriale** : ABERGEMENT-LA-RONCE, ABERGEMENT-LE-GRAND, ABERGEMENT-LE-PETIT, ABERGEMENT-LES-THESY, AIGLEPIERRE, AMANGE, ANNOIRE, ARBOIS, ARCHELANGE, LES ARSURES, ASNANS-BEAUVOISIN, AUDELANGE, AUGERANS, AUMONT, AUMUR, AUTHUME, AUXANGE, BALAISEAUX, BANS, LA BARRE, BARRETAINE, BAVERANS, BELMONT, BERSAILLIN, BESAIN, BIARNE, BIEFMORIN, BOIS-DE-GAND, BONNEFONTAINE, BRACON, BRAINANS, BRANS, BRERY, LA BRETENIERE, BRETENIERES, BREVANS, BUVILLY, CERNANS, CHAINEE-DES-COUPIS, CHAMBLAY, CHAMOLE, CHAMPAGNE-SUR-LOUE, CHAMPAGNEY, CHAMPDIVERS, CHAMPROUGIER, CHAMPVANS, LA CHAPELLE-SUR-FURIEUSE, LA CHARME, LA CHASSAGNE, LA CHATELAINE, CHATELAY, LE CHATELEY, CHATENOIS, CHAUMERGY, CHAUSSENANS, CHAUSSIN, LA CHAUX-EN-BRESSE, CHAUX-CHAMPAGNY, CHEMENOT, CHEMIN, CHENE-BERNARD, CHENE-SEC, CHEVIGNY, CHILLE, CHILLY-SUR-SALINS, CHISSEY-SUR-LOUE, CHOISEY, CLUCY, COLONNE, COMMENAILLES, CONDAMINE, COURLANS, COURLAOUX, COURTEFONTAINE, CRAMANS, CRISSEY, DAMMARTIN-MARPAIN, DAMPARIS, DAMPIERRE, DARBONNAY, LE DESCHAUX, LES DEUX-FAYS, DOLE, DOURNON, ÉCLANS-NENON, ÉCLEUX, LES ESSARDS-TAIGNEVAUX, L'ÉTOILE, ÉTREPIGNEY, ÉVANS, FALLETANS, FAY-EN-MONTAGNE, LA FERTE, FOUCHERANS, FOULENAY, FRAISANS, FRANCHEVILLE, FRASNE-LES-MEULIERES, FROIDEVILLE, GATEY, GENDREY, GERAISE, GERMIGNEY, GEVRY, GRANGE-DE-VAIVRE, GREDISANS, GROZON, LES HAYS, IVORY, IVREY, JOUHE, LAVANGEOT, LAVANS-LES-DOLE, LEMUY, LOMBARD, LONGWY-SUR-LE-DOUBS, LOUVATANGE, LA LOYE, MALANGE, MANTRY, MARNOZ, MATHENAY, MENOTEY, MESNAY, MIERY, MOISSEY, MOLAIN, MOLAMBOZ, MOLAY, MONAY, MONNIERES, MONTBARREY, MONTEPLAIN, MONTHOLIER, MONTIGNY-LES-ARSURES, MONTMARLON, MONTMIREY-LA-VILLE, MONTMIREY-LE-CHATEAU, MONTMOROT, MONT-SOUS-VAUDREY, MOUCHARD, MUTIGNY, NEUBLANS-ABERGEMENT, NEUVILLEY, NEVY-LES-DOLE, OFFLANGES, ORCHAMPS, OUGNEY, OUNANS, OUR, OUSSIÈRES, PAGNEY, PAGNOZ, PARCEY, PASSEANS, PEINTRE, PESEUX, LE PETIT-MERCEY, PETIT-NOIR, PICARREAU, LES PLANCHES-PRES-ARBOIS, PLASNE, PLEURE, PLUMONT, POINTRE, POLIGNY, PONT-D'HERY, PORT-LESNEY, PRETIN, PUPILLIN, RAHON, RAINANS, RANCHOT, RANS, RECANOZ, ROCHFERT-SUR-NENON, ROMAIN, ROMANGE, ROUFFANGE, RYE, SAINT-AUBIN, SAINT-BARAING, SAINT-CYR-MONTMALIN, SAINT-DIDIER, SAINT-LAMAIN, SAINT-LOTHAIN, SAINT-LOUP, SAINT-THIEBAUD, SAIZENAY, SALANS, SALIGNEY, SALINS-LES-BAINS, SAMPANS, SANTANS, SELIGNEY, SELLIERES, SERGENAUX, SERGENON, SERMANGE, SERRE-LES-MOULIERES, SOUVANS, TASSENIERES, TAVAUX, TAXENNE, THERVAY, THESY, TOULOUSE-LE-CHATEAU, TOURMONT, VADANS, VAUDREY, VAUX-SUR-POLIGNY, VERS-SOUS-SELLIERES, LA VIEILLE-LOYE, VILLENEUVE-D'AVAIL, VILLENEUVE-SOUS-PYMONT, VILLERSERINE, VILLERS-FARLAY, VILLERS-LES-BOIS, VILLERS-ROBERT, VILLETTE-LES-ARBOIS, VILLETTE-LES-DOLE, LE VILLEY, VINCENT, VITREUX, VRIANGE, ARESCHES

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci :

**Délimitation territoriale** : CHILLE, CONDAMINE, COURLANS, COURLAOUX, L'ETOILE, MONTMOROT, SAINT-DIDIER, VILLENEUVE SOUS PYMONT

LONS LE SAUNIER, A L'EXCLUSION DES TERRITOIRES IDENTIFIES SOUS LES CODES IRIS (ILOTS REGROUPES POUR L'INFORMATION STATISTIQUE) 0101\_LONS SUD, 0102\_PREFECTURE, 0103\_LES MOUILLERES, 0104\_ZONE INDUSTRIELLE LONS-LE-SAUNIER.

Les rues suivantes : AV ARISTIDE BRIAND n°1, n°3, AV D'OFFENBOURG début de la rue à n°214 (pairs), n°215 à fin de la rue, AV DE LA MARSEILLAISE (pairs), AV HENRI GRENAT n°36 à fin de la rue, AV JEAN MOULIN, AV PAUL SEGUIN, AV PIERRE MENDES FRANCE (pairs), AV THUREL (pairs), BD DE L'EUROPE, BD THEODORE VERNIER, CHE DE BEL AIR, CHE DE BONLIEU, CHE DE CHAUDON, CHE DE LA FERTE, CHE DE LA GOULETTE, CHE DE MONTENAY, CHE DE PYMONT, CHE DES EPIS, CHE DES PRINCESSES, CHE DES VERRIERES, CHE DU PARADIS, CHE DU PONTOT, CITE FOCH, IMP DE VERDUN, IMP DU MOULIN, IMP MARCEL AYME, IMP SAINT ANTOINE, MTE DES PRINCIERES, MTE PIERRE ANTIER, PL BICHAT, PL DE L'ANCIEN COLLEGE, PL DE L'HOTEL DE VILLE, PL DE LA COMEDIE, PL DE LA LIBERTE, PL DE MALPERTUIS, PL DE VERDUN, PL DU ONZE NOVEMBRE, PL FRANCOIS GUILLERMET, PL PERRAUD, PL PHILIBERT DE CHALON, PROM DE LA CHEVALERIE, R ANNE FRANK, R BERCAILLE, R CHARLES GOUNOD, R CHARLES PEGUY, R CHARLES RAGMEY, R CHARLES SAURIAT, R CLAUDE DEBUSSY, R DE BALERNE, R DE L'AGRICULTURE, R DE L'AUBEPIN, R DE L'EPARGNE, R DE L'ESPERANCE, R DE LA CHEVALERIE, R DE LA COMEDIE, R DE RIPLEY, R DE RONDE, R DES ANEMONES (impairs), R DES BARONNES (pairs), R DES CORDELIERS, R DES CYCLAMENS, R DES GENTIANES, R DES JONQUILLES (pairs), R DES MARGUERITES (impairs), R DES MOUILLERES n°13 à n°36 (impairs), n°37 à fin de la rue, R DES PENDANTS, R DES PEPINIERES, R DES VIOLETTES, R DESIRE MONNIER, R DU CHATEAU D'EAU, R DU COMMANDANT RENE FOUCAUD, R DU COMMERCE, , R DU DOCTEUR JEAN MICHEL, R DU FOUR, R DU MARCHÉ AU BOIS BLANC, R DU PUIITS SALE, R DU SOLVAN, R DU VIGNOBLE, R EMILE MONOT (impairs), R GEORGES BIZET, R GEORGES CASALIS, R GEORGES POMPIDOU, R GEORGES TROUILLOT, R HECTOR BERLIOZ, R HENRI DUNANT, R HUGUES DE VIENNE, R JEAN JAURES, R JEAN MERMOZ, R JEAN MONNET, R JEAN PHILIPPE RAMEAU, R JULES BURY début de la rue à n°11 (impairs), R LAFAYETTE, R LECOUBE début de la rue à n°43, n°44 à fin de la rue (impairs), R LOUIS PERGAUD, R MARC SANGNIER, R MARCEL BERGER, R MARCEL PAUL, R MOZART, R PASTEUR, R PAUL MAZAROSZ, R PERRIN, R PIERRE HEBMANN (impairs), R PIERRE JOSEPH PROUDHON, R REGARD, R REGNAUD DE CHALON, R RICHEBOURG, R ROBERT SCHUMAN, R ROUGET DE LISLE début de la rue à n°4, n°5 à n°10 (pairs), R SAINT DESIRE début de la rue à n°25, R SEBILE, R SIMONE WEIL, R TAMISIER, R TRAVERSIERE, R TURGOT, R VICTOR LORAIN, RTE DE BESANCON, RTE DE VOITEUR.

**Section 1 (à dominante agricole)**

**Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Délimitation territoriale** : ACHEY, ANCIER, ANDELARRE, ANDELARROT, ANGIREY, APREMONT, ARC-LES-GRAY, ARGILLIERES, AROZ, ARSANS, ATTRICOURT, AULX-LES-CROMARY, AUTET, AUTHOISON, AUTOREILLE, AUTREY-LES-GRAY, AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE, AVRIGNEY-VIREY, BAINES, BARD-LES-PESMES, LA BARRE, LES BATIES, BATTRANS, BAY, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR, BEAUMOTTE-AUBERTANS, BEAUMOTTE-LES-PIN, BESNANS, BONBOILLON, BONNEVENT-VELLOREILLE, BOUHANS-ET-FEURG, BOUHANS-LES-MONTBOZON, BOULOT, BOULT, BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, BOURSIERES, BRESILLEY, BROTTÉ-LES-RAY, BROYE-LES-LOUPS-ET-VERFONTAINE, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, BRUSSEY, BUCEY-LES-GY, BUCEY-LES-TRAVES, BUSSIERES, BUTHIERS, CENANS, CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX, CHAMBORNAY-LES-PIN, CHAMPLITTE, CHAMPTONNAY, CHAMPVANS, CHANCEY, CHANTES, LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN, CHARCENNE, CHARGEY-LES-GRAY, CHARIEZ, CHARMOILLE, CHASSEY-LES-MONTBOZON, CHASSEY-LES-SCEY, CHAUMERCENNE, CHAUX-LA-LOTIERE, CHEMILLY, CHENEVREY-ET-MOROGNE, CHEVIGNEY, CHOYE, CIREY, CITEY, CLANS, COGNIERES, COLOMBIER, COMBERJON, CONFRACOURT, CORDONNET, COULEVON, COURCUIRE, COURTESOULT-ET-GATEY, CRESANCEY, CROMARY, CUGNEY, CULT, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, DAMPIERRE-SUR-SALON, DELAIN, DENEVRE, ÉCHENOZ-LA-MELINE, ÉCHENOZ-LE-SEC, ÉCUELLE, ESMOULINS, ESSERTENNE-ET-CECEY, ÉTRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, ÉTUZ, FAHY-LES-AUTREY, FEDRY, FERRIERES-LES-RAY, FERRIERES-LES-SCEY, FILAIN, FLEUREY-LES-LAVONCOURT, FONDREMAND, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FOUYET-SAINT-ANDOCHE, FRANCOURT, FRAMONT, FRASNE-LE-CHATEAU, FRESNE-SAINT-MAMES, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, FROTEY-LES-VESOUL, GERMIGNY, GEZIER-ET-FONTENELAY, GRANDCOURT, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, GRAY-LA-VILLE, GREUCOURT, GY, HUGIER, HYET, IGNY, LARIANS-ET-MUNANS, LARRET, LAVONCOURT, LIEFFRANS, LIEUCOURT, LOEUILLEY, LOULANS-VERCHAMP, LE MAGNORAY, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MAIZIERES, LA MALACHERE, MALANS, MANTOCHE, MARNAY, MAUSSANS, MEMBREY, MERCEY-SUR-SAONE, MONTAGNEY, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTBOILLON, MONTBOZON, MONTCEY, MONTIGNY-LES-VESOUL, VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ÉTRELLES, MONT-LE-VERNOIS, MONTOT, MONT-SAINT-LEGER, MONTUREUX-ET-PRANTIGNY, MOTÉY-BESUCHE, MOTÉY-SUR-SAONE, NANTILLY, NAVENNE, NEUVILLE-LES-CROMARY, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, NOIDANS-LE-FERROUX, NOIDANS-LES-VESOUL, NOIRON, OISELAY-ET-GRACHAUX, ONAY, ORMENANS, OVANCHES, OYRIERES, PENNESIERES, PERCEY-LE-GRAND, PERROUSE, PESMES, PIERRECOURT, PIN, PONTCEY, LE PONT-DE-PLANCHES, POYANS, PUSEY, PUSY-ET-ÉPENOUX, QUENOCHÉ, QUINCEY, RAY-SUR-SAONE, RAZE, RECOLOGNE, RECOLOGNE-LES-RIOZ, RENAUCOURT, LA GRANDE-RESIE, LA RESIE-SAINT-MARTIN, RIGNY, RIOZ, ROCHE-ET-RAUCOURT, ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS, ROSEY, RUHANS, RUPT-SUR-SAONE, SAINT-BROING, SAINT-GAND, SAINT-LOUP-NANTOUARD, SAINTE-REINE, SAUVIGNEY-LES-GRAY, SAUVIGNEY-LES-PESMES, SAVOYEUX, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SEVEUX, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, SORANS-LES-BREUREY, SORNAY, THEULEY, THIEFFRANS, THIENANS, TINCEY-ET-PONTREBEAU, TRAITIEFONTAINE, TRAVES, LE TREMBLOIS, TRESILLEY, TROMAREY, VADANS, VAITE, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VALAY, VANDELANS, VANNE, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VAROGNE, VARS, VAUONCOURT-NERVEZAIN, VAUX-LE-MONCELOT, VELESME-ÉCHEVANNE, VELET, VELLECLAIRE, VELLEFAUX, VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE, VELLEFRIE, VELLEQUINDRY-ET-LEVRECEY, VELLE-LE-CHATEL, VELLEMOZ, VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY, VELLOREILLE-LES-CHOYE, VENERE, VEREUX, LA VERNOTTE, VESOUL, VEZET, VILLEFRANCON, LA VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VILLEPAROIS, VILLERS-BOUTON, VILLERS-PATER, VILLERS-VAUDEY, VILORY, VOLON, VORAY-SUR-L'OGNON, VREGILLE, VY-LE-FERROUX, VY-LES-RUPT, VY-LES-FILAIN,

**Champ d'intervention** : Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisés dans ceux-ci :

**Délimitation territoriale** : ANCIER, ANGIREY, AROZ, BAINES, BATTRANS, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR, BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, BOURSIERES, BUCEY-LES-TRAVES, CHAMPTONNAY, CHAMPVANS, CHANTES, CHASSEY-LES-SCEY, CHEMILLY, CLANS, CRESANCEY, ESMOULINS, FERRIERES-LES-SCEY, FRESNE-SAINT-MAMES, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, GRAY-LA-VILLE, GREUCOURT, IGNY, LA VERNOTTE, LE PONT-DE-PLANCHES, LES BATIES, LIEFFRANS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MAIZIERES, MERCEY-SUR-SAONE, MOTÉY-SUR-SAONE, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, NOIDANS-LE-FERROUX, NOIRON, ONAY, OVANCHES, PONTCEY, RAZE, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROSEY, RUPT-SUR-SAONE, SAINT-BROING, SAINTE-REINE, SAINT-GAND, SAINT-LOUP-NANTOUARD, SAUVIGNEY-LES-GRAY, SEVEUX, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, TRAVES, VELESME-ÉCHEVANNE, VELET, VELLEQUINDRY-ET-LEVRECEY, VELLE-LE-CHATEL, VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY, VEZET, VILLERS-BOUTON, VY-LE-FERROUX, VY-LES-RUPT

**Section 2**

**Champ d'intervention** : Champ d'intervention : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : Apremont, Arc-Les-Gray, Arsans, Attricourt, Autet, Autoreille, Autrey-Les-Gray, Auvet-Et-La-Chapelotte, Avrigney-Virey, Bard-Les-Pesmes, Bay, Beaumotte-Les-Pin, Bonboillon, Bonnevent-Velloreille, Bouhans-Et-Feurg, Bresilley, Brotte-Les-Ray, Broye-Aubigney-Montseugny, Broye-Les-Loups-Et-Verfontaine, Brussey, Bucey-Les-Gy, Chambornay-Les-Pin, Chancey, Charcenne, Chargey-Les-Gray, Chaumercenne, Chenevrey-Et-Morogne, Chevigney, Choye, Citey, Colombier, Comberjon, Confracourt, Coulevon, Courcuire, Cugney, Cult, Dampierre-Sur-Salon, Denevre, Ecuelle, Essertenne-Et-Cecey, Etrelles-Et-La-Montbleuse, Etuz, Fahy-Les-Autrey, Fedry, Ferrieres-Les-Ray, Fleurey-Les-Lavoncourt, Francourt, Frasné-Le-Chateau, Frotey-Les-Vesoul, Germigney, Gezier-Et-Fontenelay, Grandcourt, Gy, Hugier, La Chapelle-Saint-Quillain, La Grande-Resie, La Resie-Saint-

Martin, La Villeneuve-Bellenoye-Et-La-Maize, Lavoncourt, Le Tremblois, Lieucourt, Loeuilley, Malans, Mantoche, Marnay, Membrey, Montagney, Montboillon, Montcey, Montot, Mont-Saint-Leger, Montureux-Et-Prantigny, Motey-Besuche, Nantilly, Oiselay-Et-Grachaux, Oyrerres, Pesmes, Pin, Poyans, Ray-Sur-Saone, Recologne, Renaucourt, Rigny, Roche-Et-Raucourt, Sauvigney-Les-Pesmes, Savoyeux, Sornay, Theuley, Tincey-Et-Pontrebeau, Tromarey, Vadans, Vaite, Valay, Vanne, Vantoux-Et-Longeville, Varogne, Vars, Vauconcourt-Nervezain, Vaux-Le-Moncelot, Velleclair, Vellefrey-Et-Vellefrange, Vellefrie, Vellemoz, Velloreille-Les-Choye, Venere, Vereux, Villefrancon, Villeparois, Villers-Chemin-Et-Mont-Les-Etelles, Villers-Vaudey, Vilory, Volon, Vregille

Ainsi que les rues suivantes de Vesoul : ALL D'HESTIA, ALL DES BAINS, AV CHRISTIAN BERGELIN, AV DE LA GARE, AV DU DURGEON, BD CHARLES DE GAULLE, BD DES ALLIES début de la rue à n°89, CHE DU DEPOT, IMP FLEURIER, IMP MICHELOT, LD EMPRISE SNCF, PAS JULES DIDIER, PL DE LA REPUBLIQUE (pairs), PL EDWIGE FEUILLERE, PL MOULIN DES PRES, PL PIERRE RENET, QU DU DOCTEUR PETITJEAN, QU RENE VEIL, R ANDRE MAGINOT, R BEETHOVEN, R BERNARD PALISSY, R BOUVAIST, R COMMANDANT GIRARDOT, R D'ECHENOZ, R DE CITA, R DE FLEURIER, R DE FRANCHE COMTE, R DE L'AIGLE NOIR début de la rue à n°7, R DE LA BANQUE, R DE LA MUTUALITE, R DE LA TRACTION, R DE NOIDANS, R DE VERDUN, R DE VILLERSEXEL, R DES BAINS, R DES BOUCHERIES n°19 à fin de la rue, R DES GRANDES FAULX, R DES SAULES, R DES TANNEURS, R DIDON, R DOCTEUR CHAMPIONNET, R DU BREUIL, R DU DOCTEUR DOILLON, R DU LEVANT, R DU MOULIN DES PRES, R EDGAR FAURE, R EMILE GAUTHIER, R ET PL DES CASERNES, R GEORGES GENOUX (pairs), R GEROME, R GROSJEAN, R HENRI POINCARE, R JEAN JAURES, R JEAN MONNET, R JEAN PARMANTIER, R JEANNE D'ARC, R JULES FERRY, R LILI JOBARD, R LOUIS PERGAUD, R MARCEL PROUST, R MEILLIER, R MICHELINE, R NOIROT, R PAUL MOREL, R PETIT, R PIERRE CURIE, R PILLOT, R PIZARD THEUREY, R ROBERT DEPOULAIN, R ROUGET DE L'ISLE, R VOISARD.

### Section 3

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports, à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci

**Délimitation territoriale** : ABONCOURT-GESINCOURT, ACHEY, AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AINVELLE, AISEY-ET-RICHECOURT, ALAINCOURT, AMANCE, AMBIEVILLERS, AMONCOURT, ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, ANJEU, ARBECEY, ARGILLIERES, AUGICOURT, AUXON, BARGES, BASSIGNEY, BAULAY, BETAUCOURT, BETONCOURT-SAINT-PANCRAS, BETONCOURT-SUR-MANCE, BLONDFONTAINE, BOUGEY, BOUGNON, BOULIGNEY, BOURBEVELLE, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BOURGUIGNON-LES-MOREY, BOUSSERAUCOURT, BREUREY-LES-FAVERNEY, BRIAUCOURT, BUFFIGNECOURT, CEMBOING, CENDRECOURT, CHAMPLITTE, CHARGEY-LES-PORT, CHARMES-SAINT-VALBERT, CHARMOILLE, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CHAUVIREY-LE-VIEIL, CHAUX-LES-PORT, CINTREY, COMBEAUFONTAINE, CONFLANDEY, CONFLANS-SUR-LANTERNE, CONTREGLISE, CORBENAY, CORNOT, CORRE, COURTESOULT-ET-GATEY, CUBRY-LES-FAVERNEY, CUVE, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, DELAIN, DEMANGEVELLE, EQUEVILLEY, FAVERNEY, FLAGY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FLEUREY-LES-SAINT-LOUP, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FONTENOIS-LA-VILLE, FOUCHECOURT, FOUGEROLLES, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, FRAMONT, FRANCALMONT, GEVIGNEY-ET-MERCY, GIREFONTAINE, GOURGEON, GRATTERY, HAUTEVELLE, HURECOURT, JASNEY, JONVELLE, JUSSEY, LA BASSE-VAIVRE, LA NEUVILLE-LES-SCEY, LA PISSEURE, LA QUARTE, LA ROCHELLE, LA ROCHE-MOREY, LA VAIVRE, LAMBREY, LARRET, LAVIGNEY, LE VAL-SAINT-ELOI, MAGNONCOURT, MAGNY-LES-JUSSEY, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MALVILLERS, MELIN, MELINCOURT, MENOIX, MERSUAY, MOLAY, MONTCOURT, MONDORE, MONTIGNY-LES-CHELIEU, MONTUREUX-LES-BAULAY, OIGNEY, ORMOY, OUGE, PASSAVANT-LA-ROCHERE, PERCEY-LE-GRAND, PIERRECOURT, PLAINEMONT, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, PONT-DU-BOIS, PORT-SUR-SAONE, PREIGNEY, PROVENCHERE, PURGEROT, PUSEY, PUSY-ET-EPENOIX, RAINCOURT, RANZEVILLE, ROSIERES-SUR-MANCE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-MARCEL, SAINT-REMY, SAPONCOURT, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SCYE, SELLES, SEMMADON, SENONCOURT, TARTECOURT, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VAUCHOUX, VAUVILLERS, VENISEY, VERNON-SUR-MANCE, VILLARS-LE-PAUTEL, VILLERS-SUR-PORT, VITREY-SUR-MANCE, VOUGECOURT,

Ainsi que les rues suivantes de Vesoul : IMP DE L'AIGLE NOIR, IMP DE LA DEFENSE, IMP LESIGNE, IMP SAINT VINCENT, PAS DES ANNONCIADES, PL BEAUCHAMP, PL DE L'EGLISE, PL DE LA REPUBLIQUE (impairs), PL DU GRAND PUIITS, PL DU PALAIS, PL DU TRAU, R BARON BOUVIER début de la rue à n°20, n°21 à n°42 (pairs), R CHARRIERE DES GRANDS MURS, R D'ALSACE LORRAINE, R DE L'AIGLE NOIR n°8 à fin de la rue (pairs), R DE L'ANCIEN OCTROI, R DE LA HALLE, R DE LA MOTTE, R DE LA PREFECTURE début de la rue à n°5 (impairs), R DE LA RESSORTE, R DE MAILLY, R DERRIERE L'EGLISE, R DERRIERE LE PALAIS, R DES ANNONCIADES, R DES BOUCHERIES début de la rue à n°18, R DES MONTAGNARDS, R DES URSULINES, R DU 23EME RIF, R DU CHATELET, R DU CLOS SAINT FERJEU, R DU FORT, R DU GD GRESIL (pairs), R DU MARTEROY, R DU PALAIS, R DU PRESBYTERE, R GEORGES GENOUX (impairs), R GEVREY, R LEBLOND, R MIROUDOT ST FERJEU début de la rue à n°15 (impairs), n°16 à n°29, n°30 à fin de la rue (impairs), R PAUL PETITCLERC, R PTE RUE DU PALAIS, R ROGER SALENGRO, R SAINT GEORGES début de la rue à n°17, n°18 à fin de la rue (impairs), R SERPENTE (pairs), R VENDEMIAIRE, SQ JEAN-BAPTISTE FLAVIGNY.

### Section 4

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci,

**Délimitation territoriale** : ABELCOURT, ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE, AMBLANS-ET-VELOTTTE, ANDELARRE, ANDELARROT, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BETONCOURT-LES-BROTTE, BOUHANS-LES-LURE, CHARIEZ, CHATENEY, CHATENOIS, CREVENEY, ECHENOZ-LA-MELINE, ECROMAGNY, FRANCHEVELLE, FRESSE, FROIDETERRE, GENEVREUILLE, GENEVREY, HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, LA COTE, LA CREUSE, LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS, LA NEUVILLE-LES-LURE, LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, MAILLERONCOURT-CHARETTE, MALBOUHANS, MELISEY, MEURCOURT, MIELLIN, MONTESSAUX, MONTIGNY-LES-VESOUL, MONT-LE-VERNOIS, NAVENNE, NEUREY-EN-VAUX, POMOY, QUERS, QUINCEY, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-GERMAIN, SAINT-VALBERT, SAULX, SERVANCE, SERVIGNEY, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VELLEMINFROY, VELORCEY, VILLERS-LES-LUXEUIL

Ainsi que les rues suivantes de Vesoul : AV DES REPES, AV ARISTIDE BRIAND (du passage sous la rue du 23è RIF à la fin de l'av), BD KENNEDY (du passage sous la rue du 23è RIF à la fin du BD), CAR DE LA VAUGINE, CRS DU BELLAY, CRS FRANCOIS VILLON, CRS MALHERBE, CRS MONTAIGNE, CRS RABELAIS, CTRE COMMERCIAL MONTMARIN, LD PRES COQUARD, PL DU COMMERCE, PL JACQUES BREL, PL PIERRE DE RONSARD, R EDOUARD MAGOT, R ALBERT CAMUS, R ALFRED DE MUSSET, R ANTOINE ST EXUPERY, R ARTHUR KREBS, R BLAISE PASCAL, R CHARLES PEGUY, R CLAUDE BERNARD, R DE L'INDUSTRIE, R DE LA 1ERE DFL, R DE LA MARNE, R DE LA PAIX, R DE LA PEPINIERE, R DE LA VAUGINE, R DE MARCODEY, R DE PONTARCHER, R DE SIPILOU ET BIANKOUMA, R DES ACACIAS, R DES BIGNONES, R DES BOULEAUX, R DES CASSIS, R DES FLEURS, R DES FRERES LUMIERE, R DES GERANIUMS, R DES GLYCINES, R DES JARDINS, R DES JONQUILLES, R DES LILAS, R DES MARRONNIERS, R DES MYOSOTIS, R DES PAQUERETTES, R DES PENSEES, R DES PRIMEVERES, R DES PRUNUS, R DES ROSES, R DES SORBIERS, R DES TILLEULS, R DES TULIPIERS, R DES VIOLETTES, R DU GRAND CHANOIS, R RENE PATAILLE, R DU LIEUTENANT KOPP, R DU MARECHAL JUIN, R DU PETIT CHANOIS, R EDOUARD BELIN, R EDOUARD BRANLY, R GEORGES GUYNEMER, R GEORGES SAND, R HENRI FABRE, R HUBERT GIBAUT, R JACQUES TERRIER, R JEAN MERMOZ, R JULES ALEXIS MUENIER, R LAURENT DE LAVOISIER, R LOUIS AMPERE, R LUCIENNE WEIL, R MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, R MAX DEVAUX, R OLIVIER DE SERRES, R PAUL VALERY, R PIERRE EMMONOT, R THEODULE RIBOT, R VICTOR DOLLE, RTE DE PARIS, RTE DE SAINT LOUP.

## Section 5

**Champ d'intervention** : industrie, commerce, services, transports à l'exception de la SNCF et des professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci,

**Délimitation territoriale** : AILLEVANS, ANDORNAY, ARPENANS, ATHESANS-ETROITEFONTAINE, AULX-LES-CROMARY, AUTHOISON, AUTREY-LES-CERRE, AUTREY-LE-VAY, BEAUMOTTE-AUBERTANS, BELVERNE, BESNANS, BEVEUGE, BOREY, BOUHANS-LES-MONTBOZON, BOULOT, BOULT, BREVILLIERS, BUSSIERES, BUTHIERS, CALMOUTIER, CENANS, CERRE-LES-NOROY, CHAGEY, CHALONVILLARS, CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX, CHAMPAGNEY, CHAMPEY, CHASSEY-LES-MONTBOZON, CHAUX-LA-LOTIERE, CHAVANNE, CHENEBIER, CIREY, CLAIREGOUTTE, COGNIERES, COISEVAUX, COLOMBE-LES-VESOUL, COLOMBOTTE, CORDONNET, COURCHATON, COURMONT, COUTHENANS, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, CROMARY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, ECHAVANNE, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, ECHENOZ-LE-SEC, ERREVET, ESPRELS, ETOBON, FALLON, FAYMONT, FILAIN, FONDREMAND, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FREDERIC-FONTAINE, FROTEY-LES-LURE, GEORFANS, GOUHENANS, GRAMMONT, GRANGES-LA-VILLE, GRANGES-LE-BOURG, HERICOURT, HYET, LA BARRE, LA DEMIE, LA MALACHERE, LA VERGENNE, LARIANS-ET-MUNANS, LE MAGNORAY, LE VAL-DE-GOUHENANS, LES AYNANS, LES MAGNY, LIEVANS, LOMONT, LONGEVILLE, LOULANS-VERCHAMP, LUZE, LYOFFANS, MAGNY-DANIGON, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MANDREVILLARS, MARAST, MAUSSANS, MELECEY, MIGNAVILLERS, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MOIMAY, MOLLANS, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTBOZON, MONTJUSTIN-ET-VELOTTE, NEUREY-LES-LA-DEMIE, NEUVILLE-LES-CROMARY, NOROY-LE-BOURG, OPPENANS, ORICOURT, ORMENANS, PALANTE, PENNESIERES, PERROUSE, PLANCHER-BAS, PLANCHER-LES-MINES, PONT-SUR-L'OGNON, QUENOCHÉ, RIOZ, ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS, RONCHAMP, ROYE, RUHANS, SAINT-FERJEU, SAINT-SULPICE, SAULNOT, SECENANS, SENARGENT-MIGNAFANS, SORANS-LES-BREUREY, TAVEY, THIEFFRANS, THIENANS, TRAITIEFONTAINE, TREMOINS, TRESILLEY, VALLEROIS-LE-BOIS, VALLEROIS-LORIOZ, VANDELANS, VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS, VELLEFAUX, VERLANS, VILLAFANS, VILLARGENT, VILLERSEXEL, VILLERS-LA-VILLE, VILLERS-LE-SEC, VILLERS-PATER, VILLERS-SUR-SAULNOT, VORAY-SUR-L'OGNON, VOUGHENANS, VYANS-LE-VAL, VY-LES-FILAIN, VY-LES-LURE

Ainsi que les rues suivantes de Vesoul : AV DU LAC, AV RENE HEYMES, CHE CLAUDE RENAUDOT, ESPA DE LA MOTTE, IMP DES PETITS CHAMPS, LD AU PRALEY, LD GRAND MISSELOT, LD LA MOTTE, LD LES HABERGES, PL DU 11 EME CHASSEURS, PL RENE HOLOGNE, QU YVES BARBIER, R ALBERT DECARIS, R BAULMONT, R BOSQUETS ST MARTIN, R CHARRIERE SAINT MARTIN, R CLAUDE CARIAGE, R COUDERET, R DAGNAN BOUVERET, R DE L'AIGLE NOIR n°8 à fin de la rue (impairs), R DE LA GRANDE CHARRIERE, R DE LA MARECHALERIE, CH DE LA MONTOILLOTTE, R DE LA MONTOILLOTTE, R DE LA PERILLEUSE, R DE LA PREFECTURE début de la rue à n°5 (pairs), n°6 à fin de la rue, R DE PRESLES, R DES DANVIANS, R DES FAINES, R DES HABERGES, R HENRY JOFFRIN, R DES ILOTES, R DES LUCOTTES, R DES MORTES PIERRES, R DES REGAINS, R DES SOURCES, R DES VIGNES, R DU CAPITAINE BLANDIN, R DU DOC NOEL COURVOISIER, R DU DOCTEUR GASTON VICHARD, R DU DOCTEUR JEAN-GEORGES GIRARD, R DU PETIT MONTMARIN, R DU PRALEY, R DU SOUVENIR FRANCAIS, R DU TALEROT, R ETIENNE CHAPAS, R FRANCOIS CORDIER, R FRANCOISE CAREMENTRANT, R GEORGES PONSOT, R GUSTAVE COURBET, R GUSTAVE COURTOIS, R JACQUELINE AURIOL, R JEAN BERNARD DEROSNE, R JEAN MOULIN, R LAFAYETTE, R LOUIS BLERIOT, R LOUIS MONNIER, R LUCIE ET RAYMOND AUBRAC, R LUCIEN JEANNIOT, R MARIE FRANCOIS BOISSON, R MARYSE BASTIE, R MICHEL GUILLET, R MIROUDOT ST FERJEU n°30 à fin de la rue (pairs), R PAUL FRANCOIS, R RENE HOLOGNE, R ROBERT FONTESSÉ, R ROBERT FRANCHEQUIN, R ROBERT LABAT, R ROSA BONHEUR, R SAINT MARTIN, R CLAUDE MONNET.

## Section 6 (à dominante agricole)

**Champ d'intervention** : professions agricoles visées à l'article L 717-1 du code rural, pour les entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans celles-ci.

**Délimitation territoriale** : ABELCOURT, ABONCOURT-GESINCOURT, ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE, AILLEVANS, AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, AILLONCOURT, AINVELLE, AISEY-ET-RICHECOURT, ALAINCOURT, AMAGE, AMANCE, AMBIEVILLERS, AMBLANS-ET-VELOTTE, AMONCOURT, AMONT-ET-EFFRENEY, ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL, ANDORNAY, ANJEU, ARBECEY, ARPENANS, ATHESANS-ÉTROITEFONTAINE, AUGICOURT, AUTREY-LES-CERRE, AUTREY-LE-VAY, AUXON, LES AYNANS, BARGES, LA BASSE-VAIVRE, BASSIGNEY, BAUDONCOURT, BAULAY, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BELVERNE, BETAUCOURT, BETONCOURT-LES-BROTTE, BETONCOURT-SAINT-PANCRAS, BETONCOURT-SUR-MANCE, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BEVEUGE, BLONDFONTAINE, BOREY, BOUGEY, BOUGNON, BOUHANS-LES-LURE, BOULIGNEY, BOURBEVILLE, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BOURGUIGNON-LES-MOREY, BOUSSERAUCOURT, BREUCHES, BREUCHOTTE, BREUREY-LES-FAVERNEY, BREVILLIERS, BRIAUCOURT, BROTTÉ-LES-LUXEUIL,

LA BRUYERE, BUFFIGNECOURT, CALMOUTIER, CEMBOING, CENDRECOURT, CERRE-LES-NOROY, CHAGEY, CHALONVILLARS, CHAMPAGNEY, CHAMPEY, LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL, CHARGEY-LES-PORT, CHARMES-SAINT-VALBERT, CHATENEY, CHATENOIS, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CHAUVIREY-LE-VIEIL, CHAUX-LES-PORT, CHAVANNE, CHENEBIER, CINTREY, CITERS, CLAIREGOUTTE, COISEVAUX, COLOMBE-LES-VESOUL, COLOMBOTTE, COMBEAUFONTAINE, CONFLANDEY, CONFLANS-SUR-LANTERNE, CONTREGUISE, CORBENAY, LA CORBIERE, CORNOT, CORRAVILLERS, CORRE, LA COTE, COURCHATON, COURMONT, COUTHENANS, LA CREUSE, CREVANS-ET-LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, CREVENY, CUBRY-LES-FAVERNEY, CUVE, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS, DEMANGEVELLE, LA DEMIE, ÉCHAVANNE, ÉCHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, ÉCROMAGNY, ÉHUNS, ÉQUEVILLEY, ERREVET, ESBOZ-BREST, ESMOULIERES, ESPRELS, ÉTOBON, FALLON, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FAVERNEY, FAYMONT, LES FESSEY, FLAGY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FLEUREY-LES-SAINT-LOUP, FONTAINE-LES-LUXEUIL, FONTENOIS-LA-VILLE, FOUCHECOURT, FOUGEROLLES, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCALMONT, FRANCHEVELLE, FREDERIC-FONTAINE, FRESSE, FROIDECONCHE, FROIDETERRE, FROTEY-LES-LURE, GENEVREUILLE, GENEVREY, GEORFANS, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GIREFONTAINE, GOUHENANS, GOURGEON, GRAMMONT, GRANGES-LA-VILLE, GRANGES-LE-BOURG, GRATTERY, HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT, HAUTEVELLE, HERICOURT, HURECOURT, JASNEY, JONVELLE, JUSSEY, LAMBREY, LANTENOT, LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS, LAVIGNEY, LIEVANS, LINEXERT, LOMONT, LONGEVELLE, LA LONGINE, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, LUZE, LYOFFANS, MAGNIVRAY, MAGNONCOURT, LES MAGNY, MAGNY-DANIGON, MAGNY-JOBERT, MAGNY-LES-JUSSEY, MAGNY-VERNOIS, MAILLONCOURT-CHARETTE, MAILLONCOURT-SAINT-PANCRAS, MALBOUHANS, MALVILLERS, MANDREVILLARS, MARAST, MELECEY, MELIN, MELINCOURT, MELISEY, MENOUX, MERSUAY, MEURCOURT, MIELLIN, MIGNAVILLERS, MOFFANS-ET-VACHERESSE, MOIMAY, MOLAY, MOLLANS, LA MONTAGNE, MONTCOURT, MONTDORE, MONTESSAUX, MONTIGNY-LES-CHELIEU, MONTJUSTIN-ET-VELOTTE, MONTUREUX-LES-BAULAY, LA ROCHE-MOREY, NEUREY-EN-VAUX, NEUREY-LES-LA-DEMIE, LA NEUVILLE-LES-LURE, LA NEUVILLE-LES-SCEY, NOROY-LE-BOURG, OIGNEY, OPPENANS, ORICOURT, ORMOICHE, ORMOY, OUGE, PALANTE, PASSAVANT-LA-ROCHERE, LA PISSEURE, PLAINEMONT, PLANCHER-BAS, PLANCHER-LES-MINES, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, POMOY, PONT-DU-BOIS, PONT-SUR-L'OGNON, PORT-SUR-SAONE, PREIGNEY, LA PROISELIERE-ET-LANGLE, PROVENCHERE, PURGEROT, LA QUARTE, QUERS, RADDON-ET-CHAPENDU, RAINCOURT, RANZEVILLE, RIGNOVELLE, LA ROCHELLE, RONCHAMP, LA ROSIERE, ROSIERES-SUR-MANCE, ROYE, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-BRESSON, SAINT-FERJEUX, SAINT-GERMAIN, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-MARCEL, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX, SAINT-REMY, SAINT-SAUVEUR, SAINT-SULPICE, SAINT-VALBERT, SAPONCOURT, SAULNOT, SAULX, SCYE, SECENANS, SELLES, SEMMADON, SENARGENT-MIGNAFANS, SENONCOURT, SERVANCE, SERVIGNEY, TARTECOURT, TAVEY, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, TREMOINS, LA VAIVRE, LE VAL-DE-GOUHENANS, VALLEROIS-LE-BOIS, VALLEROIS-LORIOZ, LE VAL-SAINT-ÉLOI, VAUCHOUX, VAUVILLERS, VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS, VELLEMINFROY, VELORCEY, LA VERGENNE, VENISEY, VERLANS, VERNOS-SUR-MANCE, VILLAFANS, VILLARGENT, VILLARS-LE-PAUTEL, LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE, VILLERSEXEL, VILLERS-LA-VILLE, VILLERS-LE-SEC, VILLERS-LES-LUXEUIL, VILLERS-SUR-PORT, VILLERS-SUR-SAULNOT, VISONCOURT, VITREY-SUR-MANCE, LA VOIVRE, VOUGECOURT, VOUHENANS, VYANS-LE-VAL, VY-LES-LURE,

**Champ d'intervention :** Champ d'intervention : industrie, commerce, services, entreprises extérieures intervenant au sein de ces entreprises et établissements, ainsi que pour les chantiers du bâtiment, de génie rural et forestier ou de travaux publics réalisées dans ceux-ci, à l'exception des activités relevant du champ de compétence de la section 14

**Délimitation territoriale :** AILLONCOURT, AMAGE, AMONT-ET-EFFRENEY, BAUDONCOURT, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BREUCHES, BREUCHOTTE, BROTTÉ-LES-LUXEUIL, CITERS, CORRAVILLERS, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, EHUNS, ESBOZ-BREST, ESMOULIERES, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FROIDECONCHE, LA BRUYERE, LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL, LA CORBIERE, LA LONGINE, LA MONTAGNE, LA PROISELIERE-ET-LANGLE, LA ROSIERE, LA VOIVRE, LANTENOT, LES FESSEY, LINEXERT, MAGNIVRAY, NOIDANS-LES-VESOUL, ORMOICHE, RADDON-ET-CHAPENDU, RIGNOVELLE, SAINT-BRESSON, SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS, SAINTE-MARIE-EN-CHAUX, SAINT-SAUVEUR, VISONCOURT

Ainsi que les rues suivantes de Vesoul: ACH ANCIEN CHE COULEVON, AV ARISTIDE BRIAND (du début jusqu'au passage sous la rue du 23è RIF), BD DES ALLIES n°90 à fin de la rue, BD KENNEDY (du début jusqu'au passage sous la rue du 23è RIF), CHE ANCIENNE PISCINE, R BARON BOUVIER n°21 à n°42 (impairs), n°43 à fin de la rue, R BOURDAULT, R DE BARBOILLOZ, R DE GERLINGEN, R DES BALCONS FLEURIS, R DU GD GRESIL (impairs), R DU POINT DU JOUR, R FLANDRES DUNKERQUE, R LAMARTINE, R LOUIS PAQUET, R MIROUDOT ST FERJEUX début de la rue à n°15 (pairs), R PAUL VERLAINE, R PIERRE DE COUBERTIN, R SAINT GEORGES n°18 à fin de la rue (pairs), R SERPENTE (impairs), R CLAUDE DEBUSSY, R MARIE-CHANTAL ISLE DE BEAUCHAINE, R SIMONE VEIL.

**Annexe 10 : Unité régionale d'appui et de contrôle « travail illégal »  
Unité de contrôle RBFC-U01**

L'Unité régionale d'appui et de contrôle « travail illégal » est rattachée au pôle Travail de la DIRECCTE. Elle est délimitée comme suit :

**Champ d'intervention thématique :** travail illégal - lutte contre les fraudes et les faux détachements  
**Délimitation territoriale :** région Bourgogne Franche-Comté

**Annexe 11 : Unité régionale d'appui et de contrôle des transports**  
**Unité de contrôle RBFC-02**

En application de l'article R.8122-9 1er du code du travail, il est créé pour la région Bourgogne Franche-Comté une unité régionale d'appui et de contrôle sur la réglementation spécifique RSE, le code des transports et les conventions collectives dans les activités de transport suivantes :

- 49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs
- 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs
- 49.39C Téléphériques et remontées mécaniques
- 49.41A Transports routiers de fret interurbains
- 49.41B Transports routiers de fret de proximité
- 49.41C Location de camions avec chauffeur
- 49.42Z Services de déménagement
- 51.10Z Transports aériens de passagers
- 51.21Z Transports aériens de fret
- 52.10A Entreposage et stockage frigorifique
- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique
- 52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres
- 52.23Z Services auxiliaires des transports aériens
- 52.29A Messagerie, fret express
- 52.29B Affrètement et organisation des transports

La SNCF sera contrôlée par les agents de contrôle affectés à l'URAC-TR qui, pour cette entreprise uniquement, ont la compétence en propre.

Les agents de contrôle ainsi que le RUC chef du département « contrôle régional », disposent de toutes les prérogatives d'inspection du travail telles que prévues par les articles L.8112-1 et suivants du code du travail.

**Champ d'intervention thématique :**

- La participation à l'élaboration des stratégies de contrôle et à la mise en œuvre d'actions collectives avec les unités de contrôle de la région dans le secteur des transports,
- Les contrôles sur route,
- L'appui et /ou la prise en charge des contrôles dans les affaires les plus complexes en matière de durée du travail et de la réglementation sociale européenne,
- La mise en place d'une veille juridique sur les réglementations nationales et européennes dans le secteur des transports,
- La formation des agents de contrôle dans les unités de contrôle sur les réglementations nationales et européennes dans le secteur des transports,
- La participation au travail en réseau avec les partenaires institutionnels (DREAL, URSSAF ...), avec l'URACTI et avec la DGT et le GNVAC, en contribuant à leur mise en place si nécessaire,
- La contribution au développement des méthodes de contrôle adaptées à la complexité des enquêtes
- Le contrôle avec compétence propre de la SNCF et de ses chantiers

**Délimitation territoriale :**

Les agents de contrôle ont la charge, sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté, du contrôle des établissements de transport ferroviaire interurbain et d'exploitation des réseaux de transport ferroviaire interurbain ainsi que des entreprises extérieures, qui interviendraient au sein de ces établissements et qui concourent à leur exploitation.

Les agents de contrôle affectés à l'URAC-TR n'ont pas de section géographique attirée et sont compétents sur l'ensemble de la région.